BnF Gallica

A bas la caserne ! / Urbain Gohier

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Gohier, Urbain (1862-1951). Auteur du texte. A bas la caserne ! / Urbain Gohier. 1902.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

URBAIN GOHIER

A bas la Caserne!

RB

PARIS
ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE
23, BOULEVARD DES ITALIENS, 23
1902

16° L208 f
255

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE
23, boulevard des Italiens, 23

Extrait du catalogue

PAUL ADAM

Lettres de Malaisie. 1 vol. 3.50

JEAN AJALBERT

Sous le Sabre. 1 vol. 3.50
Les Deux Justices. 1 vol. 3.50

JULIEN BENDA

Dialogues à Byzance. 1 vol. 3.50

ALBERT DELACOUR

Les Lettres de noblesse de l'Anarchie. 1 vol. . . 3.50

URBAIN GOHIER

L'Armée contre la Nation, avec les plaidoiries de MMes Albert Clemenceau et Paul Morel. 1 vol. 3.50
Les Prétoriens et la Congrégation. 1 vol. . . . 3.50

JULES HURET

Les Grèves, préface de M. Millerand 3.50

PAUL LOUIS

La Guerre économique. 1 vol, ... 3.50
Histoire du Socialisme français. 1 vol. 3.50

GASTON MOCH

L'Armée d'une démocratie. 1 vol. 3.50
L'Ère sans violence (en collaboration avec M. von Edigy). 1 vol. 3.50

Brochures de Léon Tolstoï, traduites par Ad. Souberbielle

L'Esclavage moderne. . . . . . Prix. **2** francs.
Où est l'issue ? . . . . . Prix. **0** fr. **50**
La Racine du mal. . . . . . Prix. **0** fr. **50**
Réponse au Synode . . . . . Prix. **0** fr. **50**

Envoi franco contre mandat

Imp. C. Renaudie, 56, rue de Seine, Paris — 5017.

A bas la Caserne !

16°L
255
208

ACQUISITION
88 14065

DU MÊME AUTEUR

L'Armée contre la Nation, avec les plaidoiries du procès en Cour d'Assises (25e édition) **3.50**

Les Prétoriens et la Congrégation (7e édition). **3.50**

Le Ressort, étude dramatique. . . . . **2** fr.

(Éditions de la *Revue Blanche*, 23, boul. des Italiens).

L'Armée nouvelle . . . . . **2** fr.

L'Armée de Condé, mémorial de la trahison. . . **1** fr.

(P. V. Stock, édit., 25, rue Richelieu).

Plaisir des Dieux. L'Absolu, nouvelles. . . . **3.50**

Des Idées : *Contre l'Argent — Le nouveau Pacte de Famine — Sur la Guerre — Lettre du Sultan Abd ul Hamid à M. Clémenceau sur les massacres d'Arménie — Le centenaire et la résurrection du Directoire — Etc.*

(Librairie internationale, 4, place Saint-Michel).

La Guerre de Chine. **0.25**

Dix Milliards pour la caisse de retraites des travailleurs : les biens Nationaux et les Congrégations. **0.15**

(A *l'Aurore*, 142, rue Montmartre).

655 814

URBAIN GOHIER

A bas la Caserne!

Si mes soldats commençaient à penser, aucun d'eux ne resterait dans les rangs.
FRÉDÉRIC II.

Une combinaison favorable m'a empêché de faire partie de cette belle armée française, où je n'aurais d'ailleurs donné peut-être d'autre exemple que celui de la désertion. HENRI ROCHEFORT.

RB

PARIS

ÉDITIONS DE LA REVUE BLANCHE

23, BOULEVARD DES ITALIENS, 23

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays, y compris la Suède et la Norvège.

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

Allez, jeunes gens, à la caserne, pour défendre la société capitaliste.

L'auguste Loubet vous déclare, dans ses harangues de Marseille et d'Amilly, que le régiment est un lieu de délices; et Coppée, Rochefort Lemaître, Alphonse Humbert vous exhortent à l'enthousiasme.

Par malheur, l'auguste Loubet n'a jamais passé par le régiment, et il n'y a pas laissé moisir son héritier. Par malheur aussi, les gâteux, les sourds, les bossus, les phtisiques, rachitiques, coxalgiques et culs-de-jatte de la Patrie française *ont esquivé la corvée patriotique. Ils la trouvent bonne seulement pour vous.*

Fils d'ouvriers, fils de paysans, fils de pauvres, vous porterez le sac trois ans. *A côté de vous, partiront 73,500 dispensés bourgeois qui ne feront* qu'une année. *C'est ce que la République appelle le service égal pour tous.*

Les petits bourgeois privilégiés seront sûrs de faire leur unique année en France, près de leurs bons parents. Vous, fils de gueux, vous avez de sérieuses chances d'aller voir à Madagascar ou au Soudan, à moins que ce ne soit en Chine, si la fièvre et la dysenterie sont plus meurtrières que la mitraille.

Ou bien, si la patrie vous conserve, elle utilisera les belles années de votre jeunesse à de nobles travaux; elle vous fera monter la garde autour de la Banque de France et des champs de courses, pour la tranquillité des financiers et des bookmakers; elle vous mettra, comme larbins, grooms, palefreniers, cuisiniers, jardiniers, déménageurs, cochers, scribes, bonnes d'enfants, à la disposition du seigneur officier.

Pourquoi vous en froisser? N'êtes-vous pas des manants, des vilains, tandis que le kaiserlick galonné descend de vos anciens maîtres? Il vous fouaillera comme ses ancêtres fouaillaient les vôtres.

Il vous fera cirer ses bottes, lui qui n'a jamais été soldat. Il vous fera cirer ses bottes, pour humilier en vous des citoyens. Il vous fera cirer ses bottes, en attendant l'occasion de vous

livrer à la boucherie, comme l'a promis de Pellieux.

Surtout ne bronchez pas. Subissez tout: Biribi vous guette. Si votre adjudant vous donne un coup de cravache ou un soufflet, vous savez que le conseil de guerre l'acquittera. Si votre lieutenant vous aime trop tendrement, *comme dit l'impayable Loubet, et veut vous initier de trop près à... l'honneur militaire, vous en serez quittes pour vous confesser au saint aumônier, directeur de la colonelle et du cercle catholique.*

L'armée est une grande famille ; chérissez, s'il le faut, votre capitaine comme une tante. C'est pour Dieu, pour la patrie, pour le tsar.

Et quand on vous mettra, fusil chargé, devant vos frères, vos pères, vos camarades, n'hésitez pas: « Tirez fort! visez juste! » Rappelez-vous les héros de Fourmies et de la Martinique, l'acquittement de Chalon, la croix d'honneur du commandant Chapus.

Si vous devenez ivrognes, alcooliques, pédérastes ou syphilitiques, songez que la France est fière de vous. Si vous avez quelques brillants souvenirs de pillages et de viols, quelques

tueries de nègres ou de grévistes sur la conscience, Déroulède et le Polonnais d'Arthur Meyer chanteront votre gloire.

Méfiez-vous seulement du silo, du tombeau, des pénitenciers d'Afrique et de la crapaudine. On n'en revient pas toujours :

Ils nous font tirer au sort,
Tirer au sort, tirer au sort,
Ils nous font tirer au sort
Pour nous conduire à la mort !

chantent les conscrits de Picardie.

A la mort... Quand on est soldat, vous savez, la patrie vous enterre à bon marché. Les funérailles de généraux coûtent si cher qu'il faut bien économiser sur les morts sans galons. C'est tout nu, comme un chien, qu'on est jeté dans le trou.

Le colonel Laurent trouvait l'enfouissement trop bon encore pour ce qu'il appelle « une charogne *de soldat ». Aussi, quand vous ne vous sentirez pas bien, prévenez votre famille; ayant fourni le cadavre, les parents apporteront le linceul.*

LA CASERNE

est un foyer de mort

La caserne est le foyer permanent de la tuberculose, de la syphilis, de l'alcoolisme. C'est de la caserne que ces fléaux terribles se répandent sur tout le pays, déciment et pourrissent la nation.

Parmi les soldats encasernés, qui sont dans toute la vigueur de la jeunesse, la fièvre typhoïde fait—proportionnellement—huit fois plus de victimes que dans la population civile.

Depuis vingt ans, les maladies, le surmenage, le manque d'hygiène et de soins, la cruauté des officiers, la brutalité des sous-officiers, la viande gâtée, les conserves empoisonnées, ont tué plus de 80.000 jeunes soldats.

Près de 5.000 morts par an, des estropiés ou des valétudinaires par dizaines de mille : c'est le produit net de la caserne.

Dans ce foyer de pourriture, les dirigeants maintiennent le peuple parce qu'il faut des esta-

fiers pour garder leurs coffres-forts. Mais ils s'en écartent eux-mêmes avec horreur.

Un journal de mathématiques me tombe sous les yeux ; rien que sur la couverture, on voit successivement les cinq annonces suivantes :

I

Chambre de Commerce de Paris
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
Diplômes supérieurs dispensant de deux années de service.

II

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE ROUEN
Diplômes supérieurs dispensant de deux années de service.

III

Chambre de Commerce de Paris
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
(Avenue de la République)
Diplôme dispensant de deux années de service.

IV

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE DE FÉCAMP
Dispensant de deux années de service militaire.

V

Chambre de Commerce de Paris
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
(Boulevard Malesherbes)

Les quatre premiers cinquièmes des élèves reçoivent un diplôme spécial (modèle A), *qui les dispense de deux années de service militaire.*

La bourgeoisie n'a pas d'autre préoccupation que de soustraire ses rejetons à la pourriture de la caserne.

Elle y maintient le peuple.

Le peuple est vraiment stupide.

La Caserne, foyer de tuberculose.

D'année en année, malgré les prétendues réformes et les prétendues précautions sanitaires, malgré les rapports médicaux et parlementaires, les ravages de la tuberculose dans l'armée ne font que croître.

Et, de l'armée, par les soldats réformés ou libérés avec les germes funestes, le mal se propage dans la population entière.

Dans la *Revue médicale* (7 décembre 1898), le docteur Paul Archambaud écrivait :

La statistique médicale de la *tuberculose* dans l'armée française porte, pour 1.000 hommes sous les drapeaux :

	RÉFORMÉS	DÉCÈS	TOTAL
	—	—	—
1890	5,70	1,08	6,78
1891	6,10	1,33	7,43
1892	6,55	1,04	7,59
1893	6,33	0,94	7,27
1894	6,55	1,01	7,56
1895	8,34	1,14	9,48

Cette proportion croissante n'est-elle pas effrayante ?

Les soldats crachent sur le sol, leurs crachats se dessèchent et infectent leurs voisins.

Ne pourrait-on pas empêcher d'entrer à la caserne tous

ceux que l'on soupçonne de tuberculose? A l'heure actuelle, on ne réforme que les tuberculeux confirmés. Tous les autres restent en contact avec leurs camarades un temps suffisant pour les contaminer.

Le docteur Emile Dubois, député de la Seine, commentait ainsi la statistique précédente dans l'*Eclair* (26 janvier 1899) :

Peut-être faut-il faire entrer en compte, pour une part, les exercices militaires de longue durée, les marches forcées, les grandes manœuvres, les campements, par les intempéries et les températures les plus diverses.

Il est certain que tous les jeunes gens d'un même régiment, d'un même groupement, étant soumis aux mêmes travaux, aux mêmes charges, aux mêmes fatigues, cette égalité d'efforts imposée à des hommes de tempéraments différents, d'endurance et de résistance inégales, doit avoir pour conséquence qu'un certain nombre parmi les plus frêles sont surmenés et fournissent fatalement un important contingent à la maladie.

De là la nécessité pour les conseils de revision de procéder à des examens répétés des jeunes gens « douteux », d'employer tous les moyens scientifiques d'investigation, de n'envoyer au régiment que des conscrits dont l'état de santé ne laisse aucun soupçon.

De là aussi la nécessité de demander aux médecins-majors de vouloir bien tenir compte, à la suite de l'inspection trop rapide de ces jeunes hommes, des certificats des médecins civils, qui connaissent l'hérédité des familles et les antécédents des conscrits.

Cela est de la plus haute importance. Le conscrit qui a dans son sang les germes de la tuberculose, les laissera se développer au régiment, avec insouciance, sans qu'on y prête attention, et il répandra, à la caserne, la contagion parmi ses camarades.

A la caserne, dans les infirmeries, dans les hôpitaux militaires, nous ne croyons pas dépasser la vérité en di-

sant qu'il est impossible d'améliorer l'état d'un tuberculeux. La maladie aura une marche rapide, une issue, à brève échéance, fatale.

Au mois d'août 1899, le même docteur-député adressait au ministre de la guerre la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Chaque jour m'apporte une nouvelle preuve que les militaires atteints de tuberculose pulmonaire *avancée* — et par conséquent éminemment contagieuse — sont maintenus dans les régiments, prennent part aux exercices et mènent la vie commune dans la caserne.

Je me permets de vous signaler cet état de choses regrettable, sur lequel, d'ailleurs, j'ai déjà attiré l'attention de la Chambre, persuadé que vous voudrez bien prescrire des enquêtes et donner, à ce sujet, des instructions rigoureuses.

Je n'insiste pas, monsieur le ministre, sur la gravité de la situation, ni sur la facilité d'y remédier ; et je vous prie, etc.

Emile Dubois, député,
Président de la commission
d'hygiène publique.

Mais les enquêtes et les « instructions rigoureuses » n'ont pas souvent de résultat pratique.

Devant l'Académie de Médecine, M. Laveran, haute notabilité de la médecine militaire, déclare :

« On s'est étonné de voir que, malgré les mesures prophylactiques prescrites depuis quelques années, le chiffre des pertes totales occasionnées par la tuberculose dans l'armée, loin de diminuer, continuait à augmen-

ter ; il faut bien dire que ces mesures prophylactiques ont été un peu théoriques. »

Dans un rapport présenté à l'Académie de Médecine le 28 juin 1898, le professeur Granchet produisait les témoignages émanant de neuf médecins des hôpitaux et de trente médecins civils, anciens internes des hôpitaux.

Ils attestent unanimement que les soldats tuberculeux sont maintenus durant des semaines ou durant des mois dans la caserne, à la chambrée, couvrant le sol de leurs abondants crachats, et mêlant les bacilles mortels à toutes les poussières que respirent leurs camarades ou qui vont s'abattre dans les gamelles, dans les quarts, sur les planches à pain.

Voici seulement un échantillon de ces documents. On trouverait les trente-huit autres dans le *Bulletin médical* du 29 juin 1898 :

Dans le courant de l'année 1897, j'ai donné mes soins à deux jeunes gens atteints de tuberculose pulmonaire confirmée par l'examen bactériologique des crachats, qui tous deux semblaient avoir contracté leur affection au régiment.

Voici leur observation succincte :

Le premier, René V..., âgé de vingt-trois ans, s'était engagé à dix-huit ans dans un régiment de l'Est. Fils unique d'un père et d'une mère exceptionnellement robustes et encore très bien portants à l'heure actuelle, n'ayant jamais toussé ; petit-fils de grand-pères et de grand'mères paternels et maternels morts dans une vieillesse avancée

et indemnes de tuberculose, René V..., grand et bien développé, a commencé à tousser quelques mois après son arrivée au régiment. Il était le voisin de lit d'un tuberculeux avéré. Ce dernier, pendant la nuit, et tout le temps qu'il passait à la chambrée, crachait abondamment dans la ruelle qui séparait son lit de celui de René V...

Le second, âgé de vingt-cinq ans, Jean D..., avait servi dans l'infanterie de marine, au Tonkin. Bien portant au moment de son départ, sans antécédents suspects du côté de sa famille, Jean D... avait contracté la fièvre paludéenne pendant sa première année d'incorporation. C'est seulement dans le cours de sa troisième année de service qu'il avait commencé à tousser et à maigrir. Il accusait, comme cause de sa maladie, un camarade de chambrée tuberculeux et qui crachait abondamment autour de lui.

On va lire maintenant quelques extraits du *Rapport* présenté à la Chambre des Députés, au commencement de 1902, au nom de la Commission d'hygiène publique, par M. Lachaud, député, sur la *Prophylaxie de la tuberculose dans l'armée* :

Nous voyons dans l'armée, malgré toutes les précautions prises, le nombre des réformés pour tuberculose aller toujours en augmentant.

Mais plus on réforme, plus on rejette dans la population civile des foyers de contagion qui, forcément, vont ensemencer le mal un peu partout, et propager dans d'énormes proportions la tuberculose.

Si, en effet, l'armée réforme chaque année près de 5.000 tuberculeux présentant tous, ou presque tous, des signes de tuberculose *ouverte*, c'est-à-dire contagieuse, ces 5.000 hommes rentrés dans leur foyer, vont porter dans leurs familles un mal auquel l'Administration militaire a essayé de soustraire le soldat bien portant.

Il est bien certain que l'Administration de la Guerre a raison de chercher à enrayer la contagion dans la caserne ; mais, comme à l'heure actuelle elle n'a à sa disposition que la réforme, on peut dire que le remède est aussi mauvais que le mal, puisque *on ne diminue la contagion chez le soldat que pour la faire naître et la propager dans la famille.*

Examinons de près les tuberculeux qui sont réformés par la Commission militaire. La plupart ne sont pas riches ; ils sont très rares ceux qui, ayant une certaine fortune, deviennent tuberculeux au régiment, parce que les cas de dispenses si nombreux les arrachent bien vite au milieu militaire ; ils peuvent en outre, grâce à leur argent, apporter de nombreuses améliorations à la vie de caserne, s'éviter de nombreuses fatigues et échapper ainsi au mal.

Le plus ordinairement, c'est le malheureux, le malingre, le pauvre, *que la tuberculose guette et qu'elle atteint sûrement.*

C'est l'ouvrier de la ville qui arrive à la caserne avec la graine tuberculeuse, comme l'a si bien dit le Directeur du service de santé, portant avec lui cette tare indélébile que donnent, et le séjour dans les ateliers trop étroits des grandes villes, et l'habitation prolongée dans des locaux insalubres.

C'est le paysan transplanté du grand air de la campagne dans l'air confiné de la caserne qui se tuberculise, bien que le surmenage militaire ne soit rien en comparaison de la vie de labeur et de fatigue qu'il menait au milieu de ses champs. Ce sont ces êtres-là *que la tuberculose n'aurait probablement pas frappés chez eux* (du moins en ce qui concerne les travailleurs des champs) qui, un beau jour s'étiolent à la caserne atteints par la phtisie. Ils sont alors renvoyés dans leurs foyers, contaminés par un mal jusqu'alors inconnu sous le toit paternel, *mal d'autant plus dangereux, qu'il fera bientôt connaissance avec toute la maison* dont il restera l'hôte terrible jusqu'au jour où il aura tout détruit.

L'ensemencement est en effet facile dans les milieux ouvriers et à la campagne. Qui de nous n'a pas été

appelé à jeter un coup d'œil sur les habitations trop étroites et malsaines de l'ouvrier et du paysan ?

La plupart du temps, la famille est nombreuse et les locaux manquent ; les règles de l'hygiène, même les plus élémentaires, ne sont que très rarement appliquées, et alors, *dès que la contagion a été apportée par le réformé militaire*, elle se propage, envahit de proche en proche et fait même des victimes avant que celui qui a porté la semence du mal ait été enlevé par la maladie.

Chez le paysan, malgré le grand air, l'habitation n'en est pas moins insalubre. Les chambres sont mal aérées parce que le paysan dans trop de nos provinces, en construisant la chaumière, a négligé les fenêtres pour lesquelles il faudrait payer l'impôt. L'unique chambre, bien souvent sans plancher, sans carrelage, repose sur le sol battu ; en général, elle est humide et basse et communique avec l'étable, quand l'étable ne fait pas partie de la maison, elle loge pêle-mêle toute la famille qui couche à plusieurs dans quelques mauvais lits.

Le soldat réformé arrive avec la tuberculose ouverte ; de médecin, il ne faut pas en entendre parler, les remèdes coûteraient trop cher ; d'ailleurs ce n'est peut-être qu'une simple bronchite que le soleil et le temps se chargeront de guérir.

En attendant, le malheureux crache sur le sol que personne ne nettoie et puis un beau jour, *la sœur, le frère, le père quelquefois, se mettent à tousser, le mauvais mal les a pris* et, comme le soldat réformé, ils sont vite emportés.

On voit donc par ce pâle tableau qui est vrai et que personne ne pourra contredire, quels sont les ravages que peut produire la réforme militaire en ce qui concerne la tuberculose.

5.000 réformés par an, c'est au bas mot 50.000 personnes contaminées, c'est-à-dire près du tiers des cas de tuberculose qui se produisent annuellement dans notre pays.

Tout commentaire semble inutile.

On lit d'autre part, dans un rapport du docteur Brulet, contrôleur départemental de l'Assistance publique dans la Côte-d'Or (10 avril 1901), cette note sur la *tuberculose* :

Sans entrer dans la discussion des détails de chaque chiffre se rapportant aux divers âges, on est frappé de l'importance des atteints de *21 à 34 ans*.

Nous sommes là au point culminant de la courbe ; d'après les renseignements de nos confrères, le plus grand nombre des tuberculeux de cet âge appartient au sexe masculin, et *les jeunes gens sortant du service militaire constituent la grosse majorité*.

La Caserne, foyer de syphilis.

Quand le conscrit arrive au régiment, il est gavé de belles phrases et de grands sentiments. « L'armée, c'est le drapeau, l'honneur, le devoir, la patrie. » Non. La caserne, c'est la vérole.

La syphilis est la maladie militaire par excellence. Et l'importation, la diffusion ou la recrudescence de la syphilis dans tous les pays a toujours coïncidé avec les mouvements des armées.

Dans son *Traité d'hygiène navale*, Fonssagrives note que, à Brest, en 1852 et 1853, sur un effectif moyen de 1641 hommes appartenant aux équipages de ligne, il y eut annuellement 443 vénériens: 27 pour 100.

Le corps d'occupation de l'armée française à Rome, aux environs de 1860, comptait en permanence 20 vénériens sur 100 hommes.

Dans son étude *De la fréquence des maladies vénériennes dans l'armée*, Mathieu donne les chiffres suivants pour la France: sur mille hom-

mes, 57 vénériens en 1876 ; 57:8 en 1877 ; 59.7 en 1878 ; 63.7 en 1879 ; 68.8 en 1880. Comme pour la tuberculose, la proportion s'accroît. Le mal sévit sur les sous-officiers plus fort que sur les hommes ; l'élévation du nombre des malades est proportionnelle à l'élévation des soldes.

Voici des extraits du livre du professeur Alfred Fournier, de l'Académie de Médecine, sur la *Prophylaxie publique de la syphilis:*

A l'hôpital, c'est monnaie courante que d'entendre nos malades nous raconter qu'ils doivent la contagion à une fille qu'ils ont rencontrée chez un marchand de vin et avec laquelle ils ont eu rapport soit dans un garni du voisinage, soit au logis même de ce marchand de vin, dans une arrière-boutique, dans un cabinet, dans une chambre de la maison.

Il en est de même pour l'armée. Avec sa haute et indiscutable compétence, M. Collin est venu affirmer devant votre Commission que quantité de jeunes soldats étaient empoisonnés de syphilis actuellement par des femmes rencontrées dans les débits de vin. « Pour l'armée, nous disait-il (et je cite textuellement), les débits de vin se sont substitués aux maisons de tolérance. Dans les quartiers excentriques comme autour des casernes, nombre de débits de vin se sont convertis en lupanars, et c'est là que nos soldats vont s'infecter. »

A ce propos même il a soumis à votre Commission une statistique très instructive, due à deux médecins militaires distingués, statistique dont voici le sommaire :

Trente-deux soldats venant de contracter la syphilis ont pu donner des renseignements précis sur la provenance de la contagion qu'ils avaient subie. Or, de leurs dépositions il résultait ceci :

Contagions reçues dans les maisons publiques.....	2
Contagion reçue de la catégorie spéciale des filles dites rôdeuses de postes.....	1
Contagions reçues de prostituées en chambre.....	11
Contagions contractées dans les débits de vin.....	18

Ainsi, dix-huit fois sur trente-deux (remarquez bien ce chiffre, Messieurs), c'est-à-dire dans *plus de la moitié des cas*, la syphilis dérivait de filles que lesdits soldats avaient rencontrées chez divers marchands de vin.

Il est fréquent dans l'armée de voir la syphilis dériver d'une même origine pour plusieurs hommes d'un même corps. Un médecin militaire nous a communiqué trois cas dans lesquels *huit*, *dix* et *vingt-deux* soldats avaient été infectés par la même femme. « Il y a même, ajoute ce même confrère, une certaine catégorie de basses prostituées, dites « rôdeuses de postes », qui se font une clientèle spéciale parmi les soldats. Une de ces malheureuses, porteuse de lait à ses moments perdus, passait presque toutes ses nuits dans les postes. A ma connaissance cette femme a communiqué la syphilis à six de nos hommes, sans compter ceux que je ne connais pas et n'ai pu connaître.

A la vérité, on ne punit plus aujourd'hui un soldat qui a eu la malechance de contracter la syphilis ; mais « on ne lui accorde plus de permission », ce qui revient à peu près au même. Si bien que la crainte de cette punition muette par retrait de faveur aboutit à ce résultat que nombre d'hommes hésitent à déclarer leur maladie, la cachent, la laissent s'aggraver, recourent à des médicaments empiriques, à des remèdes de charlatans, etc.

Actuellement l'examen des soldats se fait le plus souvent dans une salle de visite où peuvent se trouver réunis dix, vingt, trente hommes et plus, appartenant au même corps. Si bien que les consultations de ce genre ne sont pas sans quelque analogie avec ces réunions antiques où les premiers chrétiens se faisaient une mutuelle et publique confession de leurs péchés par esprit de mortification.

Mais, comme les mœurs ont changé, comme les syphili-

tiques de nos jours, même dans l'armée, n'ont que peu de goût pour ces pénitentes humiliations, il arrive ceci, en fait, que quantité de nos jeunes soldats, affectés de tel ou tel accident vénérien, hésitent à se présenter à la visite « parce qu'il leur faudrait y confesser leur maladie en *public* ».

Pour une raison ou pour une autre, ils redoutent la *publicité* de leur maladie. Aussi s'ingénient-ils de mille façons à esquiver la visite, et y réussissent-ils trop souvent ; la plupart, en tous cas, n'y arrivent qu'à regret, et seulement contraints par le règlement ou la douleur.

Soignés trop tard, ils sont encore soignés incomplètement; aux premiers symptômes d'amélioration, ils rentrent dans le rang, ou sont libérés... avec tout ce qu'il faut pour retomber malades et pour infecter leur famille.

Voici le soldat sortant de l'hôpital, après un séjour de quelques semaines, délivré des accidents pour lesquels il y était entré, « blanchi », suivant l'expression consacrée, mais en réalité aussi peu guéri que possible. Va-t-on ultérieurement s'occuper de lui en tant que malade? Quelqu'un lui donnera-t-il le salutaire conseil de se traiter encore? Quelqu'un prendra-t-il soin de le diriger dans les cures successives qui lui seront nécessaires?

Et, plus tard, lorsque cet homme quittera le régiment, quelqu'un lui dira-t-il : « Ne vous empressez pas trop de vous marier en rentrant chez vous, parce que votre syphilis n'est pas guérie et que vous pourriez infecter votre femme, engendrer des enfants destinés à mourir, etc. »? — Rien de tout cela, rien.

Un soldat syphilitique qui revient de l'hôpital à son corps y revient sur le même pied et dans les mêmes conditions que s'il avait été affecté de toute autre maladie à guérison accomplie et définitive.

Le *Journal officiel* du 18 juillet 1901 publiait ceci, dans la statistique médicale de la marine :

MALADIES VÉNÉRIENNES

Elles constituent *la plaie dans la flotte comme dans la marine entière.*

La syphilis fournit 13.42 pour 1.000 de malades.

Le chancre mou, 23.06 pour 1.000.

La blennhorragie, 39.83 pour 1.000.

Soit ensemble : 76.32 pour 1.000.

Il n'est pas téméraire de majorer le chiffre et de le porter à 100 pour 1.000, étant donné le nombre d'hommes qui sont soignés tout en continuant leur service à bord, ceux qui échappent à l'observation médicale *(cadres)*, et les cas relevés chez ceux des hommes en traitement à l'hôpital pour d'autres affections.

MALADES A L'INFIRMERIE

17.251 soldats des troupes européennes (de la marine) ont été traités à l'infirmerie (dans l'année), soit 641 p. 1.000 de l'effectif présent, sous-officiers et soldats.

Les affections qui donnent le plus d'entrées à l'infirmerie sont :

1° Paludisme	134.2	p. 100
2° Maladies vénériennes.....	94.9	—
3° Diarrhée	65.4	—
4° Maladies chirurgicales.....	35.2	—
5° Lésions traumatiques.....	35.1	—

« Chaque jour, écrivait Colin en 1875, il se trouve en moyenne de 3.000 à 4.000 vénériens en traitement dans l'armée française. »

Dans la période 1862-1868, il y avait 106 vénériens sur 1.000 soldats français ; la proportion descendit les années suivantes ; mais en 1875, elle remontait à 144 par 1.000.

En 1890, la statistique accuse 23.327 cas.

En 1892, le chiffre monte à 32.107 cas *constatés*, sans compter les cas dissimulés.

Dans *Les Maladies du soldat*, M. Marrana, médecin principal de 1re classe, médecin en chef d'hôpital militaire, écrit :

> Le soldat par suite de son âge, de son séjour dans les grandes villes et des entraînements de la vie de garnison, enfin du célibat qui est la conséquence presque forcée du service militaire, *est particulièrement exposé aux maladies vénériennes.*
>
> *De plus les exemples de transmission accidentelle de la syphilis ne sont pas rares dans l'armée par suite de l'usage commun de certains objets : cuillères, quarts, pipes, bidons*, etc.
>
> *L'armée constitue un moyen excessivement favorable à la propagation des maladies vénériennes.*
>
> C'est pourquoi, depuis la grande invasion de la syphilis en Europe, à la fin du XVe siècle, on a attribué avec raison aux mouvements de certaines troupes l'importation de la maladie dans plusieurs pays.

La « mission civilisatrice » des grandes nations a consisté surtout à répandre au loin la syphilis, sous les plis glorieux de leurs drapeaux respectifs.

Mais aujourd'hui que les guerres s'espacent de plus en plus, le soldat s'occupe à propager patriotiquement la vérole parmi ses compatriotes.

A la question de la syphilis militaire se rattache la question de la prostitution officielle.

On a vu des chefs militaires exiger des municipalités l'ouverture d'une maison de tolérance dans la commune, « en échange des bénéfices que cette commune tirait de la présence d'une garnison ». (Académie de Médecine, 6 mars 1888; Dr Legouest, ancien inspecteur d'armée.) Or, tous les travaux de la Fédération abolitionniste ont établi que les filles de maisons publiques sont infiniment plus redoutables, comme agents d'infection, que les filles libres.

Touchant ce problème, au Congrès abolitionniste de Londres (juillet 1898), M. Auguste de Morsier concluait :

(1) L'autorité civile, aidée de l'autorité militaire, entretient la réglementation des filles du peuple, ignoble esclavage, pour la satisfaction du petit soldat et l'honneur des demoiselles de bonne famille.

(2) Il force ensuite le soldat à dénoncer la fille comme coupable de lui avoir communiqué un mal qu'il a été volontairement chercher.

(3) Enfin, l'armée délègue un médecin militaire pour visiter les femmes de ses soldats, sanctionnant ainsi la prostituée militaire comme un rouage normal et nécessaire, surveillée par la haute administration, afin de la rendre bonne et inoffensive pour l'usage qui en est fait.

Voilà vraiment une belle morale et une bonne éducation pour le soldat citoyen !

La Caserne, foyer d'alcoolisme.

C'est à la caserne que le peuple français a pris les germes de l'alcoolisme qui le déprime aujourd'hui.

A la caserne, boire est le seul divertissement, le principal objet des conversations, des projets, des marchés, des paris. Le soldat qui boit le plus jouit d'un prestige particulier. Celui qui paie le plus à boire est universellement respecté. Les rentrées de permission couvrent les chambrées entières de vomissements d'ivrognes.

Pour acheter de l'alcool, le soldat vend le pain de munition, le biscuit, le pain de guerre; il escroque ou vole ses camarades; il soutire de petites sommes à sa famille ; il se fait le domestique des réservistes et des dispensés. Il rentre dans la vie civile dégradé de corps et d'âme, avec un vice dont il ne guérira pas.

Le docteur A. Corre, médecin principal de la marine, écrit :

Dans l'ensemble des manquements, que les délits soient purement militaires, militarisés par le fait de leur accomplissement dans le milieu, ou de droit commun, j'ai constaté, à la lecture de nombreux dossiers, l'intervention fréquente de l'alcoolisme.

Je me borne à reproduire un résumé très sommaire de mes relevés : sur 225 prévenus, jugés par les conseils de guerre maritimes dans une période d'un peu moins de cinq ans (partie de 1884, 1885-1888), j'ai noté l'alcoolisme occasionnel (actes commis en cours d'ivresse ou dans le but de pouvoir s'enivrer) 46 fois (22 en crimes ou délits militaires, 24 en délits communs), l'alcoolisme d'habitude ou chronique (actes commis en cours d'ivresse répétée ou sous l'influence de la dégénération alcoolique), 17 fois (13 en crimes ou délits militaires, 4 en délits communs).

Une simple remarque : l'ivresse n'est pas admise comme circonstance atténuante dans la criminalité militaire, et c'est fort bien décidé; mais les conseils de guerre me paraissent montrer beaucoup trop d'indulgence pour les méfaits qu'elle provoque en dehors du service : j'ai trouvé de scandaleux acquittements à la suite de meurtres, presque d'assassinats, lâchement commis par des marins... en goguette, sur la personne de *pékins*... ou d'agents de police.

Ce sont des jugements de cette espèce qui démontrent la nécessité de soumettre les militaires aux juridictions communes, pour tous les crimes ou délits commis par eux en dehors du service. Et l'on sera bien forcé, tôt ou tard, d'en venir là !

Le *Dictionnaire de médecine* de Littré, à l'article *Droguerie*, s'exprime ainsi :

Toutes les mesures que l'on pourrait proposer pour arrêter les ravages de l'ivrognerie dans la population civile resteront sans effet si, dans l'armée, l'autorité du commandement et les obligations formelles de la discipline ne réussissent pas à réprimer les habitudes d'intempérance; *car c'est dans l'armée que le jeune soldat contracte presque toujours l'ivrognerie.*

La propagation de l'alcoolisme complète la propagation de la syphilis, chez les populations restées jusque-là indemnes, dans « l'œuvre civilisatrice » de l'armée française.

Dans la *Presse médicale* (16 nov. 1898) le professeur Debove déclare :

Dernièrement, j'ai appris qu'à notre imitation, les Arabes d'Algérie avaient perdu leur sobriété. Il y a quelques années, quand on trouvait un Arabe alcoolique, c'était un ancien turco ou un ancien spahi libéré et rentré dans ses foyers. Depuis, ceux-ci semblent avoir fait école et, par leurs exemples, transmis leurs vices à une population qui en avait été jusque-là préservée.

Après avoir traduit en Cour d'assises l'auteur de *l'Armée contre la Nation*, parce qu'il avait représenté la caserne comme l'école de l'intempérance, le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris prenaient (février 1899) la mesure suivante :

Par ordre du gouverneur militaire de Paris, on vient d'apposer dans toutes les casernes de la garnison des placards illustrés destinés à montrer aux soldats les ravages produits par l'alcool sur l'organisme humain.

Les figures sont accompagnées d'une notice qui énumère les funestes effets de l'alcoolisme, tant au point de vue pathologique qu'au point de vue moral.

C'était l'aveu officiel.

En cette matière comme en d'autres, les imageries bureaucratiques n'ont rien changé. Le mal s'aggrave. Expulsé des cantines, l'alcool

est offert sous une forme plus toxique dans les cabarets qui assiègent toute caserne. Sans argent, pour quelques biscuits ou galettes de pain de guerre, le soldat s'empoisonne, et rapporte à la chambrée des litres de poison.

La Caserne, école des vices infâmes.

Ce chapitre est si répugnant qu'il faut se contenter d'en indiquer la matière.

Dans l'*Aperçu général de la criminalité militaire* en France, le médecin principal Corre écrit :

L'agglomération trop dense est mauvaise pour l'homme à l'âge de certains besoins, qu'il n'a aucun moyen de satisfaire... Les plus vicieux deviennent des pédérastes ; les timides résistent aux tentations perverses pour s'abandonner aux joies solitaires de l'onanisme.

Dans l'*Inversion sexuelle*, P. Chevalier ajoute :

« Parquer dans une enceinte plus ou moins limitée un certain nombre d'individus de même sexe et de mêmes appétits, c'est le vouer fatalement à la démoralisation ; l'entassement des hommes engendre le vice contre nature aussi sûrement que la fièvre typhoïde. Plusieurs termes concourent à pareille floraison : le contact immédiat, incessant, exclusif; le logement en commun avec ses promiscuités du jour et de la nuit où les opérations de la toilette et les basses fonctions de la nature s'accomplissent forcément par tous, sous les yeux de tous ; l'inégalité des âges; l'imitation; la peur de paraître ridiculement délicat et quelquefois les menaces et les violences... Les armées de terre et de mer ne sont pas à l'abri de la dépravation en temps de paix et surtout en campagne... »

La situation des jeunes mousses sur les bateaux de la grande pêche et sur les bâtiments au long cours, les forfaits abominables commis par les soldats et même par les officiers sur les enfants dans toutes les expéditions lointaines — Soudan, Chine, Madagascar, Indo-Chine — fourniraient de terribles illustrations à ce témoignage des médecins.

A la caserne, les mœurs infâmes, importées par les élèves des FF. Cocq et Flamidien, sont facilement acceptées. Tel amiral professait publiquement que les « ménages » de matelots garantissent la discipline des équipages...

Rappelons, d'un seul mot, les scandales déchaînés par les officiers de chasseurs du camp de Châlons (1891), où les coupables furent trouvés affublés, sous leur uniforme, de pantalons de femmes et de maillots en dentelles roses ; puis par les chasseurs de Saint-Germain (1899), par les dragons de Pont-à-Mousson (1899), par les adjudants et officiers du 67e de ligne (octobre 1900). Puis les viols d'enfants, à Tlemcen, par des officiers et sous-officiers de cavalerie.

L'affaire du médecin-major Boyer, qui fut obligé de quitter l'armée parce qu'il avait dénoncé l'ignominie et les attentats du capitaine

Bouïs, a jeté une vive lumière sur cette tare spéciale à l'armée.

Du monstrueux dossier où furent consignées ces infamies, pour l'édification du Sénat, détachons seulement ces lignes significatives :

Le 21 avril 1891, au moment de l'inspection générale, le médecin-major Boyer ayant voulu montrer au général inspecteur Laveuve deux spahis qui avaient été infectés par le capitaine de l'escadron, le lieutenant-colonel de Vergennes s'y opposa. « Il est vrai, fit le général Laveuve, que si tout l'escadron a passé dessus, ils doivent être bien fatigués ».

Quelques jours plus tard, le 26 avril 1891, à l'inspection médicale, le médecin-major ayant proposé également au médecin-inspecteur Aaron (J.) de les lui présenter : « Mais voyons, reprit vivement l'inspecteur Aaron, je ne suis pas venu ici pour cela ».

Dans un opuscule (1900) sur les *Moyens à employer pour maintenir et relever le moral des soldats*, le capitaine Massy écrit :

Je le conçois parfaitement, mais j'éprouve quelques difficultés à l'exprimer de *peur de n'être pas compris* des personnes qui ne sont pas allées aux colonies ; je me bornerai à dire que la morale gagnera beaucoup à ce que *les hommes ne s'isolent pas par deux* ; les chefs doivent y veiller.

Il y a intérêt aussi à ce que les femmes soient exclues de l'intérieur des postes. Elles sont trop souvent un sujet de désaccord et de querelles entre les militaires ; mais comme des hommes jeunes, vigoureux, travaillant peu, ne peuvent être tenus à une continence absolue, *pour le bien-être même de la moralité et de la santé des hommes* composant la garnison, il peut être utile de créer, dans les dépendances et sous la protection des feux du poste, une

maison de tolérance, que le commandant d'armes fera surveiller de près.

On évitera ainsi, dans une certaine mesure, de voir se créer entre soldats français des liaisons d'une regrettable intimité.

En 1901, une société pédagogique, ayant organisé une excursion en Kabylie, et ne trouvant pas dans les hôtels de Fort-National un nombre de lits suffisant, demanda à l'autorité militaire la permission de loger les touristes dans les casernements disponibles.

Le général Grisot, commandant militaire, répondit par écrit :

J'ai le regret de ne pouvoir autoriser l'occupation, par les membres de la caravane de la Jeunesse française, des locaux qui pourraient être disponibles dans les casernements.

La présence de jeunes gens dans les casernes aurait, en effet, de sérieux inconvénients, surtout dans celles occupées par les troupes indigènes et l'infanterie légère d'Afrique.

Une fois sur la pente des perversions, le soldat ne s'arrête plus. Les bêtes elles-mêmes ne sont pas à l'abri de ses souillures.

La *bestialité* de certains cavaliers militaires est notée par le docteur Pouillet, par le docteur Garnier, par le général Daumas. L'armée a obtenu ce merveilleux résultat de communiquer, en Algérie, la syphilis à la race chevaline.

A la fin de 1899, à l'Ecole militaire, au 1er cui-

rassiers (colonel Bougon) cinq hommes furent ainsi impliqués dans les malheurs de la jument « Sorrente ». Nous avons copié nous-même sur le livret d'un sergent d'infanterie, à la suite d'une punition, ce motif :

S'est livré sur une poule à un acte de bestialité, acte qui a été constaté :

1° Par des traces laissées sur le lit;

2° Quand on a voulu préparer ladite poule pour le repas.

Dans l'exposé d'une proposition de loi présentée à la Chambre (6e législature ; 2 décembre 1897 ; docum. n° 2864), M. Pierre Richard, député nationaliste et militariste, produisait à cet égard de sinistres preuves.

A propos des pénitenciers militaires, son dossier faisait ressortir la répercussion de la sodomie sur la criminalité. Citons quelques lignes :

« Combien de pauvres malheureux la sodomie a-t-elle fait tomber à ce point ? De combien de mauvais traitements ont-ils été victimes ? S'ils ont le malheur d'élever la voix, de suite une grêle de coups s'abat sur eux, en même temps qu'une foule d'épithètes, toutes plus malsonnantes les unes que les autres, est lancée à leur figure par les camarades, si bien que ces pauvres garçons deviennent imbéciles au bout de très peu de temps.

« A l'établissement se trouvent plusieurs détenus de cette catégorie ; mais il y en a un particulièrement qui est libérable le 13 avril prochain, après avoir accompli jour pour jour les trois ans qu'il avait à subir et qui peut être

cité comme exemple, étant connu de tous ses camarades ; c'est un jeune homme de 22 ans, d'assez bonne famille, paraît-il qui, par les mauvais traitements que des brutes lui ont fait subir, est devenu idiot ; il a, par leur faute encore, la syphilis jusqu'à la moelle des os et est en même temps atteint de végétations anales; il marche avec peine et est devenu peureux à l'excès, si bien qu'un mouvement fait à côté de lui par un autre détenu le fait sauter et reculer par crainte d'une nouvelle correction. Cette peur des coups prouve assez que ce garçon a dû être bien maltraité pendant sa détention. En un mot, d'un homme ces brutes ont fait un monstre.

. . . . . .

« De combien de batailles la sodomie a-t-elle été cause ! Dernièrement encore, dans une de ces bagarres, un surveillant a été blessé et deux détenus ont trouvé la mort.

La Crasse militaire.

A la Chambre des députés, dans la séance du 27 janvier 1898, M. Paul Vigné, ancien médecin de la marine, a prononcé un discours dont tous les anciens soldats reconnaîtront l'exactitude. Coupons cet extrait du *Journal officiel* :

M. Paul Vigné. Pour ne pas être accusé de parti pris dans les critiques que je vais adresser à M. le ministre de la guerre et au Gouvernement, je ferai d'abord parler les amis les plus dévoués du Gouvernement, le *Temps* et le *Journal des Débats*, et vous verrez qu'il serait bien difficile à l'opposition d'être plus sévère et d'aller plus loin..

Voici, en effet, au sujet des grandes manœuvres qui ont eu lieu dernièrement, comment le *Temps* s'exprime sur l'habillement des réservistes :

« Au moment où la commission du budget continue a réduire les crédits demandés par le ministre de la guerre, le hasard vient montrer à quels résultats imprévus on en arrive avec des réformes en apparence excellentes, dangereuses en réalité. Nous voulons parler de l'habillement de plus de cent mille réservistes réunis en ce moment dans nos régiments de réserve.

« Jamais spectacle plus navrant ne fut offert au pays. A Paris nous ne nous en doutons guère. Les deux gouvernements militaires de Paris et de Lyon, ne possédant pas de portion centrale d'infanterie, n'ont pas à recevoir de réservistes et de territoriaux. Mais les autres villes de

garnison présentent à chaque convocation un aspect lamentable. *Près de 1.500 réservistes par régiment sont revêtus de loques innommables*, de vêtements dont la présence en magasin eût autrefois attiré sur un colonel toutes les foudres des inspections générales. Il y a vingt ans, on réformait comme hors de service des vêtements qui sembleraient superbes aujourd'hui. A cette heure, tant qu'un effet a l'apparence d'une étoffe, tant qu'il ne tombe pas en pleine décomposition, il doit servir. Y a-t-il des accrocs? On reprise, on met des pièces prélevées sur les parties déclarées bonnes dans les vêtements qu'il a fallu se résigner à condamner. On a ainsi des culottes que ne voudrait pas porter Arlequin, » c'est le *Temps* qui parle — « où les morceaux rouges de teintes variées sont fixés à gros points par du fil rouge qui blanchit. Les genoux montrent une trame graisseuse, le bas s'effrange à la moindre marche. Les vestes, les capotes, malgré les lavages, ne sont pas en moins piteux état : le bleu est devenu gris, des taches d'un jaune indéfinissable sont produites par la sueur ; le col, graissé par le contact de générations successives de réservistes, répugne à la vue ; le tout a une odeur *sui generis* que l'on ne peut oublier. »

M. PLICHON. C'est très exagéré.

M. PAUL VIGNÉ. C'est le *Temps* qui parle, mon cher collègue, et le *Temps*, de même que le *Journal des Débats*, n'est pas l'ennemi du ministre de la guerre et du Gouvernement que vous défendez.

« Le képi n'est pas moins inquiétant. On sait combien la propagation des maladies infectieuses est rapide par le cuir chevelu. Le moindre germe se développe avec une rapidité foudroyante. S'il y a une partie de la tenue qui devrait surtout appartenir en propre à l'homme, c'est bien le couvre-chef, et cependant, au lieu de laisser son képi à chaque soldat quittant le service, on l'oblige à se coiffer d'un objet ayant déjà servi à d'autres. Les nettoyages que l'on est censé faire subir au képi n'ont aucune influence sur les germes infectieux. »

Je démontrerai tout à l'heure que c'est exact.

« Faut-il s'étonner, dans ces conditions, si l'on peut annoncer aujourd'hui que des maladies de peau se sont déclarées dans un des corps de réserve? Il est surprenant que les cas ne soient pas plus nombreux.

. . . . . .

« De là cet aspect minable de nos réservistes, les épidémies cutanées dont on parle souvent et, ce qui est plus grave, les bronchites qui peuvent dégénérer en cas dangereux. Les vêtements élimés, usés jusqu'à la corde, ne sauraient protéger des hommes arrachés à la tiède existence civile. En cette saison surtout, la protection est insuffisante.

« La situation actuelle ne saurait se prolonger sans danger. »

Le *Temps*, à mon avis, a cent fois raison. Loin d'avoir chargé le tableau, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Pichon, j'estime au contraire qu'il est resté au-dessous de la réalité. Pour les épidémies cutanées, par exemple, il aurait pu ajouter que depuis que l'Administration de la guerre continue ses déplorables agissements les médecins-majors, les dermatologistes, ont remarqué et ont signalé une recrudescence, un réveil inquiétant d'une maladie particulière qui s'appelle la pelade. Ceux d'entre vous qui lisent avec attention les comptes rendus des commissions d'hygiène siégeant dans les chefs-lieux d'arrondissement ont pu constater que les médecins-majors des garnisons qui font partie de ces commissions ont signalé ces recrudescences, dont la cause vous a été indiquée par le *Temps*.

Ce journal a raison aussi quand il dit que le nettoyage que l'on est censé faire subir aux vêtements n'a aucune prise sur les germes infectieux. Les dernières expériences des bactériologistes ont démontré que la plupart de ces germes pathogènes résistent non seulement aux désinfectants les plus énergiques, mais même à des températures relativement élevées et que, par conséquent, l'opération de l'étuvage est pour ainsi dire inutile.

Le *Temps* a encore raison quand il parle des cas nombreux de bronchite, quand il dit que ces vêtements élimés,

usés jusqu'à la corde, ne protègent pas nos réservistes contre l'inclémence des saisons. Les statistiques des infirmeries régimentaires, celles des hôpitaux, sont là pour nous le prouver. Chaque année, depuis que le ministère de la guerre suit ces coupables errements, on constate, surtout si les grandes manœuvres ont lieu en automne, une recrudescence de cas de bronchites, d'affections de poitrine qui frappent les réservistes au cours de leur période d'instruction ou dès leur rentrée dans leurs foyers. Il est impossible de nier ces faits.

Je crois, messieurs, vous en avoir assez dit pour vous montrer toute l'importance du mal. Permettez-moi maintenant de vous en indiquer la cause, afin que nous puissions en rechercher le remède.

La cause du mal est d'abord dans le règlement du 16 novembre 1887, dû à l'initiative du général Ferron, modifié le 18 mars 1889, par M. de Freycinet, et ensuite dans les économies que ce règlement a poussé la commission du budget à réaliser sur l'habillement des troupes au détriment de la santé de nos soldats.

Il y a dans ce règlement un article 48 et un article 49 dont je vous donnerai lecture et qui sont bien la chose la plus étonnante, la plus barbare, la plus indigne du siècle de progrès et de science dans lequel nous vivons.

C'est là, dans ces deux articles, qu'est la cause primordiale du mal que j'ai l'honneur de vous signaler. Voici comment est conçu l'article 48 :

« Tous les effets, quels qu'ils soient, qui constituent l'approvisionnement de la compagnie sont sa propriété collective, sans attribution définitive à l'homme qui en est le détenteur. »

Et l'article 49 s'exprime ainsi :

« Aucune durée obligatoire n'est assignée aux effets qui entrent dans la composition du matériel du service de l'habillement. Tous ces effets doivent être employés à l'habillement et à l'équipement des hommes de troupe jusqu'à complète usure. Ils sont ensuite utilisés aux réparations. »

Eh bien ! messieurs, je fais appel à votre bonne foi : ne dirait-on pas ces dispositions extraites des Capitulaires

de Charlemagne plutôt qu'édictées par un contemporain de Pasteur ?

Que M. le général Ferron ait signé ces dispositions, cela, je le répète, me paraît étonnant ; mais que M. de Freycinet les ait contresignées, les ait approuvées une seconde fois, cela est encore plus déconcertant. Je ne peux pas comprendre que M. de Freycinet, membre de l'Académie des Sciences, collègue de Pasteur dans cette académie, ayant par conséquent la complète connaissance des admirables découvertes de Pasteur sur la pathogénie microbienne, ait pu approuver, imposer à l'armée un système barbare qui rend un képi, une tunique, une culotte, propriété collective, qui fait qu'un képi, une tunique, une culotte, passent sur vingt, trente corps différents, pour venir échouer ensuite sur le corps des malheureux réservistes dans un état d'usure, de décomposition, d'infection, qui fait planer sur leur tête la menace perpétuelle d'une maladie contagieuse.

L'Opinion médicale, sous le même titre « La crasse militaire », avait déjà traité cette question.

Le docteur Lagelouze y formulait ainsi ses critiques :

Dans l'armée de terre, la saleté corporelle des hommes contraste avec les soins véritablement ridicules donnés à certaines parties de l'équipement, au détriment des nettoyages les plus indispensables. Une des choses les plus curieuses à ce point de vue, est l'astiquage d'un ceinturon. Cet exercice absorbe, au profit du plus stupide automatisme, un temps tout à fait considérable, tandis que les soins les plus indispensables sont complètement négligés. D'autres parties des vêtements telles que la guêtre blanche et les gants blancs, évoquent la douloureuse image des mains et des pieds — des pieds surtout — qu'elles recouvrent.

Les troupiers sont soumis chaque jour à des exercices

physiques très violents et sont par conséquent exposés à des sudations très abondantes. — Ces exercices se font le plus souvent sur des routes poudreuses et sur des terrains de manœuvres, véritables déserts de poussière dans laquelle se traîne le fantassin et que le cavalier ramasse avec la basane et emmagasine sous le pantalon. Cette poussière, mélangée aux produits d'une sécrétion très active, forme une boue épaisse qui envahit les membres, le tronc, les organes génitaux et s'introduit entre les interstices des orteils pour y former une sorte de cire noirâtre qui a rendu célèbre la botte des gendarmes.

Il y a pourtant des visites dites de propreté qui sont réglementaires, mais elles n'empêchent rien, et cela pour plusieurs raisons. La principale, c'est que les hommes ne sont pas examinés sans vêtements, ce qui serait la seule façon de voir leur corps.

Il y a quelques années, les cavaliers allaient au pansage en sabots. Ils montraient là, tout ou partie de leurs pieds ; cet exercice d'hygiène destiné aux chevaux permettait aux officiers de service de renvoyer à la pompe les hommes les plus malpropres ; aujourd'hui, le pansage est fait par les hommes chaussés de souliers, le pied reste caché et cette faible ressource a disparu.

Du reste, comment le soldat serait-il propre ? Les lavabos sont mis à sa disposition pendant un quart d'heure deux fois par jour. Là, cent-vingt hommes environ doivent défiler en quinze minutes devant un petit nombre de robinets, desquels s'écoule un filet d'eau de la dimension d'une fine plume d'oie. Quel lavage est possible dans ces conditions ? Au surplus, personne ne surveille l'exécution de cette partie du règlement, et lorsque le froid est vif, combien se contentent de descendre pour remonter aussitôt sans même avoir été toucher du bout du doigt au robinet? Ceux assez rares qui par hasard, curiosité ou éducation, voudraient se laver réellement, ne peuvent dans tous les cas nettoyer qu'une faible partie de leur corps : il serait peu pratique de tenter en ce lieu le lavage des organes génitaux, par exemple.

Cependant quelques casernes sont pourvues de salles de

bains, mais souvent cette salle de bains sert, par une singulière ironie, de magasins au charbon; chercher à se nettoyer en ces lieux serait vouloir s'y salir bien davantage ; — alors les hommes évitent le bain par tous les moyens possibles. La douche est donnée, dans quelques régiments, avec un arrosoir de jardinier ; partout elle est très mal administrée, et nulle part elle ne sert à un lavage effectif.

En Algérie, dans les régions chaudes de la France, parfois des cavaliers ont été surpris se baignant dans les auges des écuries. — Il n'est pas besoin d'insister sur la gravité des punitions qu'ils encouraient de ce fait, l'hygiène du cheval étant bien supérieure à celle de l'homme, et la contamination des auges chose fort sérieuse.

Quelques régiments casernés à proximité d'un cours d'eau, où la baignade est possible, vont au bain pendant la saison d'été, environ trois fois. On reste dans l'eau sept minutes et demie, soit vingt-deux minutes et demie d'immersion par an pour les plus favorisés du service militaire.

Les autres, la très grande majorité, accomplissent leurs trois années sans avoir jamais eu l'occasion de laver une seule fois leurs organes génitaux, et gardent à la surface de leur corps l'enduit qu'ils ont recueilli sur le terrain de manœuvre, depuis le jour même de leur arrivée, et, le soir venu, se couchent en cet état dans des draps et dans des lits dont il est aisé de se représenter l'état d'asepsie.

La literie, au surplus, est infestée de punaises, et certains casernements en sont tellement envahis qu'il est impossible d'y dormir pour quiconque n'y est pas encore habitué. Heureusement l'accoutumance vient vite, le sommeil est profond chez les jeunes gens, et les exercices violents y prédisposent; les troupiers ne s'en apercevraient guère n'étaient les accidents graves qui surviennent quelquefois.

Tous les malades qui se présentent à la visite de l'infirmerie pour une raison quelconque, portent les traces des piqûres de punaises disséminées sur tous les téguments.

Les chambrées sont lavées toutes les semaines, et encore est-ce là une règle qui souffre de nombreuses exceptions. L'hiver, par exemple, quand il gèle pendant des semaines, les lavages deviennent impossibles. Une croûte épaisse recouvre les parquets des chambres et des escaliers, et l'on se borne à les gratter avec une pelle d'écurie. Quel meilleur milieu pour la culture des microbes dont nous verrons l'action sur le personnel des casernes !

En temps ordinaire, les escaliers sont lavés avec de l'essence de pétrole, mais comme la dépense serait importante si ce lavage était complètement exécuté, on s'arrange de façon à ce qu'il ne porte que sur la partie moyenne de chaque marche; les angles ne sont jamais atteints, ils servent de retraite à leurs habitants, microbes ou macrobes, lesquels ne sont dérangés que par un balayage, peu gênant pour eux. Ce balayage est fait avec un tel entrain que les poussières se répandent dans l'atmosphère et vont se reposer sur les parties où le balai vient de passer.

Après le lavage hebdomadaire, la revue passée, il est permis à chacun de recommencer à infecter les planchers en y crachant, en y apportant avec les chaussures les souillures de l'extérieur et les ordures de la corvée de quartier, comme l'a fort bien remarqué M. le général Poilloue de St-Marc et en y vomissant même, ainsi que cela arrive trop fréquemment.

Dans une organisation où la surveillance des vêtements et des effets d'équipement est tellement minutieuse qu'elle en devient souvent absurde, il est inconcevable que la surveillance des parquets soit à ce point abandonnée. Une seule chose est formellement interdite et sévèrement réprimée par ordre du génie militaire, c'est de laisser tomber la moindre gouttelette d'eau qui pourrait exposer le bois à se pourrir.

La nuit venue, l'atmosphère des casernes se charge des miasmes issus des murailles et des planchers, des émanations des corps dont on a dit la malpropreté, de l'évaporation des vêtements, des chaussures et des pièces de harnachement imbibés de sueur et de pluie, de l'odeur de

la fumée de tabac refroidie et des lampes éteintes en charbonnant. Alors l'air, ruminé — suivant la forte expression de Peter — par des centaines de poitrines, devient tout à fait irrespirable; le soldat commence là, par une hématose insuffisante, à s'anémier et à s'intoxiquer. Il suffit d'être entré une seule fois dans une chambrée au milieu de la nuit pour ne jamais oublier le relent qui s'en dégage. Un moyen serait bien simple de faire cesser ce déplorable état de chose : il suffirait de laisser une fenêtre ouverte, mais le règlement s'y oppose formellement, et le dogme de la fenêtre ouverte appliqué avec tant de succès dans les hôpitaux et dans l'hygiène même de la famille, est formellement méconnu dans l'armée. Il n'existe donc aucune ventilation des chambrées, car il n'y a même pas de cheminées. — A quoi bon des cheminées puisque, même en hiver, on préfère donner aux hommes une ration supplémentaire de vin que de faire organiser le chauffage ?

Nulle part la surveillance ne manque autant que dans les cabinets d'aisance. — Dans l'armée les cabinets d'aisance s'appellent des latrines, et ce mot horrible évoque l'idée de la chose la plus odieuse qui se puisse imaginer.

Toujours trop peu vastes pour la population d'une caserne, les fameuses « latrines », insuffisamment nettoyées chaque jour, sont aussitôt après le lavage encombrées à nouveau d'un tel amas de matières fécales qu'il est impossible d'y pénétrer sans toucher du pied cet amoncellement d'immondices.

Cela n'est encore rien auprès de l'infâme baquet des salles dites de discipline, autour duquel vivent les hommes punis; il faut le vidanger, nettoyer et rincer chaque jour, en le transportant suspendu sur des perches car il serait impossible d'approcher, tellement il est recouvert d'un enduit d'ordures. Comment cet état de choses peut-il persister de nos jours ? et ne semble-t-il pas qu'il y ait là comme surcroît de châtiment infligé pour des fautes toujours légères ?

Pendant que le commandement laisse les hommes croupir dans cette malpropreté, les chevaux, au contraire,

sont pansés deux fois par jour. Les écuries sont disposées de telle façon que le sol en pente douce s'oppose à la stagnation de l'urine, et cela seul a suffi pour faire disparaître des maladies épidémiques.

Le rapport de la Commission parlementaire d'hygiène publique, sur la *Tuberculose dans l'Armée* (1902), constate que les soldats sont condamnés à rester sales parce qu'ils n'ont pas d'eau pour se laver.

L'administration militaire, théoriquement, alloue à chaque homme 30 à 35 litres d'eau par jour. Ce serait très peu, mais en réalité, le soldat ne dispose pas de plus de *4 litres*.

Cette quantité, dit le docteur député Lachaud, est notoirement trop faible, quand on songe que, en dehors de ses ablutions et lavages personnels, il faut trouver la quantité d'eau nécessaire pour le nettoyage et le lavage de tous les menus objets de toilette : gants, chemises, mouchoirs, cravates, etc., etc.

Avec 4 litres d'eau pour se laver et laver son linge, le soldat ne peut guère économiser l'eau de la caserne, à moins de suivre la prescription d'un colonel qui m'est rapportée par le directeur d'un de nos corps de santé :

« Ayant à ménager énormément une eau qui se faisait rare, le colonel, qui n'était certes pas mal intentionné, avait ordonné la consigne suivante, résultant d'une instruction du directeur du corps de santé. « On changera l'eau du lavoir chaque fois qu'elle sera par trop sale. » Le mot *trop*, était peut-être de trop dans la circonstance, mais il ne faut pas s'attaquer à une consigne aussi sévère, ni à celui qui la présente, le seul coupable est le règlement qui a décidé que chaque homme avait assez de 30 litres.

Cette quantité est de beaucoup insuffisante, et les traités

qui ont été passés avec les villes pèchent énormément à cet égard. Il faudrait tâcher d'obtenir d'une façon quelconque l'augmentation immédiate de la quantité d'eau à dépenser dans les casernes. Quand on aura l'eau en quantité suffisante on pourra alors exiger d'un soldat qu'il vaque avec un peu plus de réalité aux différents soins de propreté. C'est une constatation qui est triste à faire, mais qui est vraie cependant, le soldat ne se lave pas ou s'il se lave, c'est simplement du bout des doigts. Il faut bien reconnaître que l'on ne donne pas à l'homme tous les moyens nécessaires pour se tenir propre, et que dans toutes les casernes l'agencement des lavabos est tellement rudimentaire qu'il est impossible dans le laps de temps très court laissé à l'homme pour s'habiller de procéder à une toilette, même approximative. Au lever qui a lieu de très bonne heure en été, et au jour en hiver; l'homme a à peine 30 minutes pour se harnacher et pour prendre le café, à peine une demi-heure s'est-elle écoulée depuis le réveil qu'il faut que, dans le rang, il réponde à l'appel,

Or, si nous nous rapportons aux indications qui nous ont été fournies par le questionnaire à l'article intitulé : « Est-il possible aux hommes de procéder aux soins de propreté sans sortir des bâtiments? » Nous trouverons que dans la plus grande moitié des casernes le lavabo n'existe pas, et qu'il faut aller dans la cour pour se laver la figure et les mains. On voit d'ici la corvée, dans un pavillon où peuvent loger 1.000 hommes, s'il faut descendre en bras de chemise, un, deux, ou trois étages, aller au lavoir du linge ou à l'abreuvoir des chevaux pour trouver l'eau nécessaire, la montée et la descente prenant déjà la moitié du temps donné pour s'habiller, il est impossible que le soldat ait le temps de se tenir propre. Dans les casernes qui sont mieux dotées, et qui possèdent des lavabos permettant de se laver sans sortir, l'agencement est tellement simple, et les robinets si peu nombreux qu'il est encore moins facile de faire sa toilette. Placés régulièrement au rez-de-chaussée, dans le couloir qui sert à l'escalier, les lavabos sont constitués au grand maximum par une douzaine de robinets. Quand

Ils fonctionnent tous, ce qui est rare, douze personnes tout au plus peuvent ensemble procéder à leur toilette. Admettons que pour se débarbouiller d'une façon à peu près satisfaisante on mette une minute, à 12 robinets cela fait 12 hommes par minute et dans vingt minutes, 240 hommes environ qui auront pu passer, à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas bousculade et pas de temps perdu; mais nous sommes encore loin de compte parce que dans un pavillon à trois étages ayant au minimum 400 à 500 hommes, il y en aura toujours la moitié qui, matériellement, n'aura pas le temps et qui, par conséquent, aura été dans l'impossibilité, même en le voulant, de prendre les soins indispensables au bon entretien de la propreté de la peau.

Le résultat fatal de la crasse militaire ; c'est la tuberculose et la typhoïde ; nous en avons indiqué plus haut les ravages, dans l'armée, puis dans la population civile infectée par l'armée.

Les épidémies de typhoïde sont continuelles dans les casernes, et les victimes, proportionnellement, huit fois plus nombreuses que dans le reste du pays.

Nourriture du soldat.

Abreuvé d'eau qui charrie les plus dangereux bacilles, le soldat est nourri de pain, de viande fraîche, de viande conservée, de biscuit ou pain de guerre et de légumes.

La ration réglementaire est insuffisante en quantité, pour des hommes qui supportent d'aussi grandes fatigues et qui n'ont pas encore atteint leur complet développement. Mais cette ration réglementaire se trouve beaucoup réduite par les fraudes et les vols successifs des fournisseurs, de certains officiers et sous-officiers, des caporaux d'ordinaire et des cuisiniers.

La qualité ne rachète pas précisément le défaut de poids et de volume.

Le pain frais est fabriqué de telle sorte qu'il moisit promptement, ne rassasie pas les affamés, entretient une diarrhée continuelle. On le place, dans les chambrées, sur une planche où il reçoit toutes les poussières et tous les microbes.

La viande fraîche est assez connue sous le nom de « viande à soldat ». Quand, par extra-

ordinaire, elle provient d'un animal sain, il n'en arrive au soldat que les déchets. L'entente des fournisseurs, des officiers et des sous-officiers a fait disparaître les parties comestibles. Fréquemment, la viande provient d'animaux malades. Les journaux sont remplis, à chaque instant, de l'annonce des épidémies provoquées dans les garnisons par ces abominables fraudes. Il ne crève pas une vache dans les campagnes, que son propriétaire n'essaie aussitôt de la faire manger aux troupes par l'intermédiaire rémunéré du boucher. Des régiments ont été décimés de la sorte.

Et les coupables, bien protégés par les hauts complices qui ont besoin d'acheter leur silence, s'en tirent toujours avec des condamnations dérisoires : quelques cent francs d'amende, tout au plus quelques jours de prison.

La *Presse médicale* et l'*Opinion médicale* ont fourni là-dessus des détails qu'il faut noter :

> La qualité des aliments s'est encore abaissée, au point que l'expression *viande à soldat* traduit l'idée de la catégorie la plus basse et la plus détestable qui puisse exister.
>
> On trouve, dans un récent travail de M. Villain, des détails intéressants sur la viande de boucherie en général et sur la viande de troupe en particulier. Celle-ci comprend :

« Les muscles du cou et de la tête, les muscles abdominaux, la partie inférieure des membres, sous les noms de collier, poitrine, pis de bœuf, surlonge, gîte de devant et de derrière. Ces régions, formées en partie de plans aponévrotiques ou d'extrémités tendineuses, constituent 40 % du poids net. »

La fourniture de la viande de troupe a créé de nos jours une industrie spéciale qui tient sous sa dépendance toute l'armée. Cette industrie alimente tous nos régiments, à l'exception des troupes cantonnées dans l'Est, qui sont, elles, pour une part, desservies par des boucheries militaires.

Mais, dira-t-on, les capitaines commandants peuvent refuser d'accepter la livraison, et c'est là une garantie: garantie illusoire, que voulez-vous que fasse le capitaine? S'il refuse la viande, ses hommes ne mangeront pas de la journée et le lendemain et les jours suivants elle sera aussi mauvaise. Les adjudicataires, rattachés pour la plupart à des groupes politico-financiers très influents, sauront bien démontrer en haut lieu que leurs fournitures sont conformes aux conditions du cahier des charges; et le capitaine en sera pour sa protestation.

Le système des adjudications a eu pour résultat d'imposer à l'armée une catégorie de viande dont la population civile la plus pauvre ne veut à aucun prix.

« Pourquoi, dit M. Villain, le refus de cette basse « viande; pourquoi cet ostracisme? La raison en est sim- « ple : elle tient à la nature des régions. Dans un pis « de bœuf, aujourd'hui l'apanage de l'armée, nous voyons « que la partie antérieure, le gros bout de poitrine, est « constituée par un tissu fibreux, assez épais, au-dessus « duquel il y a de la graisse, des muscles, des cartilages, « des os. Vers le milieu de poitrine, la région s'améliore, « les muscles pectoraux sont plus épais, bien qu'encore « enveloppés de graisse. Le morceau s'amincit encore pour « prendre le nom de paillasse et de flanchet. Là, les « muscles sont peu épais, séparés par la tunique abdomi- « nale, l'aponévrose du transverse, très épaisse et très « résistante dans l'espèce bovine; on y voit encore les

« intersections tendineuses du grand droit de l'abdomen.
« Dans les animaux de gros poids, bien engraissés, tou-
« tes ces parties sont encore bonnes, à cause de leur état
« plus charnu, plus épais . . . . . .
« . . . . Au contraire, si le pis provient d'une bête
« maigre, d'un poids léger, on se trouve en présence de
« plans aponévrotiques et de muscles d'une grande min-
« ceur, formant, une fois bouillis, l'antique sous-pied
« que j'ai moi-même connu. Pour remédier à cet état de
« choses, le commerçant fait alors des paillasses fourrées,
« c'est-à-dire qu'il glisse dans les plans musculaires décol-
« lés des morceaux non utilisés, les ptérygoïdiens inter-
« nes et externes, d'autres morceaux des muscles du
« ventre, etc., le tout comprimé avec des poids, pour
« obtenir une masse compacte d'une certaine épaisseur.
« C'est très réussi en tant que trafic, je le sais, mais c'est
« tout.

. . . . . .

« Tels sont, analysés succinctement, les morceaux que
« l'armée peut actuellement s'offrir, avec les prix infé-
« rieurs d'achats dont elle dispose. »

Voilà donc la nourriture de la troupe, et encore ne s'agit-il jusqu'ici que de viandes de basse qualité mais non corrompues. Or le système des adjudications qui a, comme on vient de le voir, créé une catégorie spéciale de boucherie, ne s'est pas contenté de fournir à l'armée des viandes de qualité inférieure.

Les journaux quotidiens nous rapportent trop souvent des cas d'intoxications graves causées par des viandes avariées et, malheureusement, les empoisonneurs publics n'ont pas toujours été traités par les tribunaux avec une sévérité suffisante.

Les pommes de terre contiennent un alcaloïde toxique, la solanine, qui se trouve dans les légumes crus, ou, lorsqu'elles ont germé, dans les parties vertes. Il y aurait donc un moyen bien simple : ce serait de ne pas faire de très grands approvisionnements et de consommer les pommes de terre avant qu'elles soient germées.

Malheureusement, cette question touche aux intérêts considérables des fournisseurs militaires, et il y a peu de chance qu'elle soit tranchée dans le sens de l'intérêt public.

Les mêmes réflexions s'appliquent à la viande. La viande putréfiée produit des accidents, causés soit par des microbes, soit par des ptomaïnes, ces accidents sont souvent très graves.

Dans un régiment, qu'il est inutile de citer, un grand nombre de soldats, qui avaient mangé de la viande malsaine, furent pris, pendant la nuit, de violentes coliques.

Cent quatorze soldats furent transportés à l'hôpital et plusieurs y moururent ; la maladie prit, chose étrange, un caractère contagieux qui obligea l'autorité militaire à envoyer en congé un très grand nombre d'hommes. Des poursuites furent exercées contre le boucher et il fut condamné à une faible peine.

La qualité des aliments est de tout point détestable et la quantité en est insuffisante, au point que *les soldats pauvres ne sont nourris que des rebuts de leurs camarades plus aisés.*

Comment la cuisson en est-elle assurée ? Nous avons dit l'état de malpropreté des cuisines et des cuisiniers. Il semblerait que la préparation des aliments mérite quelque soin et soit digne d'être confiée à des praticiens expérimentés. Il n'en est rien : *sur trois cuisiniers* que j'ai interrogés au point de vue de leur profession antérieure, j'ai trouvé : un *cordonnier*, un *peintre vitrier*, et un *fabricant de bicyclettes*. Il est vrai que l'adjudant, qui assistait à mon interrogatoire, ajoutait qu'ils avaient toutes les qualités voulues pour devenir cuisiniers, étant de parfaits *fricoteurs*. C'est, en effet, parmi les malins qui veulent éviter les corvées et les manœuvres pénibles, que se recrutent le plus souvent les cuisiniers ; et personne n'y trouve à redire. Cela explique la *préparation détestable* des aliments et le dédain de tous les soldats un peu aisés.

En manœuvres, en campagne, la cuisson de la viande est souvent un problème insoluble. J'ai vu pendant les manœuvres, par une pluie battante, trois pauvres fan-

tassins s'évertuer à allumer du bois vert pour faire cuire leur soupe sur une route. Finalement, la viande ne fut pas cuite à temps et, sans la compassion des pauvres gens du village qui leur portèrent des provisions, les soldats n'auraient point mangé ce jour-là.

Un progrès a cependant été réalisé; Les soldats ont aujourd'hui à leur disposition des assiettes et des verres, mais il faut bien savoir que les verres ne sont jamais lavés ; à peine sont-ils essuyés une fois par mois. Aussi les hommes ont-ils la tentation de se servir, dans ce but, de leurs bourgerons, ce qui est, on le conçoit, formellement interdit et, dans tous les cas, insuffisant à en assurer l'asepsie. Le verre dans ces conditions devient un objet infiniment dangereux, il circule de bouche en bouche, avec l'insouciance propre aux jeunes gens, et devient trop souvent l'agent de transmission de la syphilis dans les régiments.

Les viandes conservées, contenues dans des boîtes et baptisées par le soldat du nom de *singe*, sont plus malsaines encore que la prétendue viande fraîche.

Elles ont été l'objet de nombreuses campagnes de presse, de nombreuses interpellations parlementaires ; mais les fructueux tripotages auxquels cette fourniture donne lieu, entre les Bureaux de la Guerre et les industriels politiciens de France ou d'Amérique, ne sauraient être arrêtés par de simples réclamations.

Sur les cadavres de soldats, empoisonnés par centaines, s'édifient de grosses fortunes. C'est assez pour que l'empoisonnement continue en dépit de tous les scandales.

Au cours de l'année 1898, en quelques semaines, au 3e cuirassiers (Tours), au 15e hussards (Tarascon), aux 37e et 39e régiments d'infanterie (Nancy), au 82e de ligne (Sens), à Boulogne-sur-Mer, Auch, Avignon, 598 soldats entraient à l'hôpital, intoxiqués par la conserve de viande.

Assaillis de plaintes, les ministres successifs de la guerre (de Freycinet, Cavaignac, de Galliffet), s'engagèrent à détruire les approvisionnements d'où provenait la funeste denrée. L'année suivante, de nouvelles catastrophes découvrirent que l'Administration militaire avait persisté à distribuer aux corps de troupes les conserves avariées.

L'empoisonnement était donc systématique et délibéré.

Depuis, les démarches obstinées du député Marcel Sembat, et ses menaces contre les fonctionnaires militaires mêlés aux tripotages, ont abouti à l'enfouissement de viandes gâtées par milliers de quintaux. Il fut dès lors avéré que les hauts militaires qui passent les contrats, en Amérique ou en France, acceptent les conserves fabriquées par des procédés toxiques, avec des viandes corrompues, avec des bêtes mortes de maladie. Les magasins recèlent encore d'immen-

ses approvisionnements de ce genre... pour le cas d'une mobilisation !

Pour assaisonner la conserve de « singe », on alloue aux soldats une certaine quantité de « pain de guerre ».

Or, au moment-même des derniers débats sur les conserves empoisonnées, un médecin, revenant d'accomplir une période au régiment, écrivait dans la *Revue Médicale* :

> Je fus ensuite occupé à brosser du pain de guerre. J'eus cette fois l'avantage de découvrir une boîte de 100 kilos de pains de guerre *très bien habités par des souris.*
>
> Est-il besoin d'ajouter que les biscuits ou pains de guerre étaient *entièrement infectés* par les rongeurs morts dans l'intérieur de la caisse après avoir saccagé les biscuits.
>
> *Nous eûmes alors l'ordre de choisir les biscuits non avariés et de les mettre avec les autres.* Je vous assure, monsieur le ministre, que mes camarades et moi nous n'eûmes guère envie d'apprécier leur bonne qualité.
>
> *Ils furent cependant distribués le jour même à la troupe.*

Depuis lors (janvier 1902), la question a été reprise par M. Bolot, sous-intendant militaire du gouvernement de Paris. Dans une forte brochure, cet officier supérieur a prouvé que — même sans l'intervention des rats ou des vers — le « pain de guerre » ne saurait constituer un aliment.

M. Bolot constate d'abord la répugnance in-

surmontable des soldats, qui ne peuvent être amenés ni par stratagèmes ni par menaces à consommer le produit nouveau, substitué à l'ancien biscuit dans les approvisionnements :

Il est difficile d'admettre que des hommes jeunes et bien portants, comme sont la plupart des soldats, soumis à une existence active et recevant une ration à peine satisfaisante pour leurs besoins, aillent, de gaieté de cœur, en sacrifier une partie, pour des motifs qu'on ne saurait expliquer. On ne peut voir là que le résultat de l'instinct de nutrition, qui nous inspire la répugnance pour l'aliment que notre estomac n'a pu supporter. Comme on ne se nourrit pas avec ce qu'on mange, mais avec ce qu'on digère, il est déjà à présumer de ce fait qu'un tel aliment manque de pouvoir nutritif.

C'est le cas du pain de guerre. Puisque les soldats refusent presque tous de le manger, c'est que leur estomac ne le supporte pas; il est donc impropre à les nourrir.

Le sous-intendant militaire se livre alors à une étude technique des conditions dans lesquelles il convient de préparer les aliments, et le pain en particulier, pour que le consommateur y trouve les éléments vitaux appropriés à son âge et à son travail.

L'alimentation des troupes n'est pas seulement insuffisante ; elle est mauvaise. Ou plutôt, elle est insuffisante, parce qu'elle est mauvaise, parce qu'elle ne comprend pas la nourriture minéralisée nécessaire à des hommes de moins de vingt-cinq ans.

Le mauvais état sanitaire et les ravages de l'alcoolisme proviennent principalement du défaut de nourriture convenable.

Le pain de guerre, affirme M. Bolot, *ne satisfait à aucune des nécessités de sa destination.* Il a été adopté sans avoir été expérimenté. Il ne renferme rien de ce qu'il devrait contenir pour répondre aux besoins des soldats.

En résumé, peu de phosphates, presque pas de dextrine et pas du tout des éléments d'assimilation nécessaires à la digestibilité du gluten et de l'amidon, par les estomacs civilisés.

Conclusion : *valeur alimentaire nulle, ou à peu près nulle.*

Consommé en petite quantité et concurremment avec d'autre pain, le pain de guerre peut être considéré comme inoffensif; seulement, l'usage ne tarde pas à en provoquer le dégoût, comme de toute matière inerte, surchargeant inutilement les organes digestifs.

Mais, si l'usage en devient exclusif et surtout prolongé, une telle alimentation offre les dangers les plus graves.

Le pain de guerre ne peut donner que l'illusion d'avoir mangé et cette illusion est un danger de plus, parce qu'elle empêche de ressentir les tourments de la faim, qui sont l'avertissement donné par la nature.

L'auteur attribue à la consommation de cet aliment... négatif la terrible mortalité qui a presque anéanti le corps expéditionnaire de Madagascar. Aujourd'hui, le climat est très bien supporté par les Européens ; mais il ne rencontrerait aucune résistance dans l'organisme

de nos malheureux soldats affaibli par une alimentation illusoire. Le pain de guerre n'est une nourriture que pour les estomacs africains, habitués aux galettes sans levain et au couscous-sou. C'est pourquoi les troupes indigènes résistèrent, tandis que les troupes métropolitaines fondaient comme neige...

Le ministre de la guerre a autorisé le sous-intendant Bolot à publier ce réquisitoire.

C'est quelque chose.

Mais la sanction ?

Après avoir démontré que, malgré le plus effrayant gaspillage de millions, les soldats *ne sont pas nourris*, ou sont nourris avec des aliments *indigestibles et inassimilables*, il faudrait y remédier. On n'y remédie pas : on continue.

C'est avec ce pain de guerre et le « singe » empoisonné dans leur sac que les soldats français entreraient en campagne si la guerre éclatait.

Les suicides à la Caserne.

Aux quatre mille morts que font, chaque année, les conserves empoisonnées et la typhoïde des casernes, aux milliers d'estropiés que le régiment jette dans la rue, il faut ajouter ces tas de cadavres qu'accumulent les pénitenciers, Biribi et le suicide.

Quand le soldat Julien Guichard s'est pendu au fort de Giromagny, son corps a été conduit au cimetière de Brasse, à travers les rues de Belfort, *par quatre hommes de corvée, en bourgeron et pantalon de treillis* (22 décembre 1900). En même temps le fantassin Joinic se pendait à Limoges ; le zouave Mathevot se jetait par la fenêtre à Alger.

Puis, le lieutenant-colonel commandant les batteries alpines, à Grenoble, a défendu aux soldats de suivre jusqu'à la fosse le corps de Boissonney, « parce que le suicide est une lâcheté ».

Nous connaissons cette rengaine.

Quand les officiers se tuent, pour échapper aux conséquences d'une sale histoire de femme, d'une sale histoire de jeu, d'une sale histoire de vol, ce *n'est pas* une lâcheté. On les enterre en grande pompe. J'ai déjà dressé plusieurs fois des listes de ces malheureux, que la mort volontaire a soustraits aux justes châtiments, et que leurs collègues ont entourés d'honneurs.

Je ne citerai point le colonel Henry, dont les obsèques ont été solennelles, parce que son suicide est plus que douteux, et qu'il fut peut-être accompagné à sa dernière demeure par ses propres assassins. Les bandits voulaient s'assurer que leur complice était dans un trou assez profond pour la tranquillité de Mercier, Boisdeffre et consorts.

Mais tous les autres ? en février, encore, le capitaine Joseph Droc, du 103e de ligne, suicidé à Mons ? et le capitaine Menguy, à Bricquebec ? et le colonel du 3e d'artillerie, suicidé à Castres, au commencement de décembre ?

Le cas de ce dernier appelle surtout l'attention.

En 1898, un canonnier de son régiment, Molinier, avait échappé par le suicide aux souillures de la caserne. Le colonel l'avait fait enterrer comme un chien, menaçant de quinze

jours de prison tout soldat qui assisterait à l'enfouissement de son camarade.

Trente mois plus tard, *le même colonel* se tue. Et toute la ville de Castres assiste avec stupeur à des funérailles solennelles, avec deux régiments d'artillerie (3e et 9e), musique en tête, drapeaux déployés; dans l'église Notre-Dame, le clergé, revêtu de sa plus riche défroque, répand les *Oremus* et l'eau bénite sur le cadavre.

Deux espèces de suicides !

Le suicide du soldat, qui est ignominieux !

Le suicide de l'officier, qui est honorable !

Entre ces deux catégories d'hommes, le soldat et l'officier, l'abîme est si profond que la mort même ne le comble pas.

Le colonel Clamorgan, du 2e de marine, a écrit une homélie sur la mort de deux de ses victimes. Il aurait mieux fait d'expliquer pourquoi de jeunes hommes se font sauter la cervelle plutôt que de rester à sa discrétion. Est-ce lui-même, ou bien un de ses subalternes, qui leur rend l'existence odieuse? Peut-être y aura-t-il un père ou un frère de suicidé pour lui poser la question de près, à ce monsieur.

Dans son ordre du jour, que toute la presse de sacristie a reproduit avec admiration, le colonel Clamorgan répétait les injures accoutu

mées contre les soldats qu'il a réduits au désespoir. Il les accusait « d'un crime, d'une désertion », leur reprochait sévèrement de « n'avoir pas cru en Dieu », et leur refusait les honneurs militaires.

Il y a déjà progrès, depuis le commandant qui écrivait au rapport, à Kef :

L'enterrement du chasseur qui s'est *lâchement* suicidé hier aura lieu ce soir, à cinq heures.

Quatre hommes de corvée seulement accompagneront *le tombereau*.

Le commandant fait savoir que le cadavre de tout individu qui se suicidera dorénavant sera exposé pendant vingt-quatre heures *sur un tas de fumier*.

Et depuis le colonel Laurent, qui rédigeait, au Tonkin, cet ordre du jour:

Le colonel déclare que le caporal Philibeaux est mort *lâchement*, en manquant à tous ses devoirs, et qu'il ne mérite que la sépulture *des lâches*.

Il ne sera accompagné *au trou où on l'enfouira* par aucun de ses camarades. On loucra *une brouette* et deux Annamites pour le porter au cimetière.

On demandera à la place si elle a de vieux effets de condamné, et le sergent chargé du peloton des punis s'assurera que l'on a enterré *la charogne*.

Le colonel : LAURENT.

La charogne !

De toutes les ignominies dont la canaille militaire s'est souillée, il n'y en a probablement pas de plus honteuses que les outrages des bourreaux aux cadavres de leurs victimes.

M. Clamorgan, du 2e de marine, fut moins vil que son collègue Laurent. Ou il fut plus prudent. Il est temps que MM. les officiers commencent à respecter la *charogne* des soldats, s'ils veulent qu'on respecte la leur.

Il y en a aussi qui se tuent, des officiers.

Mais on ne les met pas *sur un tombeau*, pour les *enfouir dans un trou*, ou pour les exposer *sur un tas de fumier*. On a vu toutes les autorités militaires suivre le convoi du commandant Euvrard, suicidé ; du lieutenant-colonel de la Roque, suicidé, etc. Le suicide est donc encore un privilège des dirigeants ?

Les officiers auraient le droit de se tuer, pour échapper aux conséquences de leurs infamies, et les soldats n'auraient pas le droit de se tuer, pour échapper à la férocité de leurs chefs ?

Allons donc ! le suicide est la suprême ressource des opprimés.

Sans doute, si tous les soldats se tuaient, il n'y aurait plus d'officiers. De tout temps, les maîtres ont détourné les esclaves de s'affranchir par la mort. Mais la mort est justement notre refuge contre la tyrannie. La faculté de mourir à notre heure est la garantie de notre dignité, de notre liberté, de nos vengeances.

L'imbécilité, c'est de mourir seul.

Il ne faut pas de morts *inutiles*. On sert les oppresseurs, quand on les délivre d'un ennemi sans qu'il leur en coûte rien. Pourquoi l'opprimé qui a fait le sacrifice de sa vie ne rend-il pas ce sacrifice profitable à ses frères ? Pourquoi, privé de toutes les joies légitimes durant son existence, ne s'offre-t-il pas en mourant la joie des représailles ?

Un homme capable de recevoir deux soufflets sans passer, après le premier, sa baïonnette dans le ventre de l'insulteur galonné, mérite d'être souffleté du matin au soir. Avec de pareils chiens couchants, les maîtres ont bien raison de ne pas se gêner.

De même, les malheureux soldats qui se tuent pour fuir les persécutions d'un bourreau, et qui n'entraînent pas avec eux ce bourreau dans la mort, sont de pauvres hères. Leur colonel, après tout, fait bien de les appeler *déserteurs ;* ils désertent la grande cause des victimes.

Certes, au milieu des désillusions, des déceptions, des dégoûts qui nous accablent dès la sortie du collège, quand nous trouvons la patrie et la société si différentes de ce que nous avaient annoncé des maîtres menteurs, quand nous voyons nos concitoyens si lâches et tous

les hommes si méchants, il est difficile de ne pas vivre avec la pensée continuelle du suicide. On ne supporte la vie que par l'idée même qu'on a toujours sous la main le remède aux écœurements. Mais, quand on a quelque chose dans le ventre, on doit se réserver seulement la dernière balle du revolver, en affectant les premières à de justes exécutions.

Si toutes les victimes qui se résignent au suicide appliquaient cette règle, il y aurait moins de bourreaux...

Au mois de juin 1901, le suicide du soldat Charles Marmet, au 33e de ligne, et le suprême adieu de la victime à sa mère, ont causé une immense émotion dans la région du Nord.

Toute la presse républicaine a publié la dernière lettre du pauvre enfant ; il n'y a pas, contre l'infâme caserne et contre les bourreaux galonnés, de réquisitoire plus fort que cette lamentation d'un malheureux réduit au suicide à vingt ans.

Arras, le 14 juin 1901.

Ma chère maman,

Je t'écris ces quelques lignes pour te dire que je suis tout à fait désespéré. Depuis que je suis revenu des tirs de guerre, te dire ce que je souffre est impossible. Là-bas déjà, à Sissonne, j'étais tout à fait mal vu, *depuis que j'avais*

mal au pied, et j'avais eu la pensée d'en finir, mais comme vous souffriez déjà d'avance, je n'ai pas voulu vous causer une peine de plus. J'ai été puni là-bas presque tous les jours depuis l'arrivée à Sissonne jusque maintenant, et quand on commence à en avoir sur quelqu'un cela dure tout le temps ; aussi j'en ai assez.

Hier, j'ai pris la garde, et j'ai été puni trois fois, pour mon pantalon, pour n'avoir pas rendu les honneurs et pour mes draps de lit qui étaient tachés de goudron.

Et ce matin, le capitaine a dit qu'il allait faire un rapport pour m'envoyer en Afrique.

Tu comprends que si cela arrivait, tu en aurais un tel chagrin qu'il vaut mieux que je disparaisse tout à fait. Aussi ne te fais pas de peine pour moi. Il vaut mieux que cela aille ainsi. Si j'étais là-bas, tu pleurerais tous les jours pensant que j'ai tourné mal, et cela je ne le veux pas. Tu me pleureras, cela est vrai, mais le temps adoucira ce cruel souvenir, et il vaut mieux que je meure, que tu souffres encore ce que tu as souffert.

Car je vous aime bien tous les trois, allez, et si j'en arrive à cette cruelle extrémité, c'est que je ne veux pas que vous ayez à dire que vous n'avez pas eu un garçon honnête. Car aller là-bas fréquenter les voleurs et pis encore, cela est au-dessus de mes forces, ainsi que de déserter, tu sais que j'ai trop d'honneur pour cela. *Comme cela vous pourrez toujours dire que si vous avez eu un garçon écervelé, il est toujours resté honnête.*

Et tout le monde qui me connaît m'approuvera.

Je vous dis adieu, car je ne peux plus écrire et je ne veux faire voir ma douleur à personne. Si tu as des affaires à moi tu en donneras une à Henri, afin qu'il ait un souvenir de moi, et je n'ai pas la force de lui écrire.

Quand vous recevrez cette lettre, cela sera fini et surtout ne vous faites pas trop de chagrin, car, allez, il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Je finis ma lettre en vous embrassant mille fois, toi, papa et Henri, et vous prie de me pardonner tous les torts que j'aurais pu avoir envers vous.

Tu diras adieu aussi pour moi à tout le monde chez

Mme Tonet, à sa famille, et tu les embrasseras tous pour moi, surtout Henri.

Je vous embrasse encore une fois.

Votre malheureux fils,

CHARLES.

Adieu.

Le mort désigne clairement son meurtrier : c'est le capitaine de sa compagnie, nommé Ribeire.

Le général de brigade s'appelle M. d'Armagnac.

Le général de division s'appelle M. le comte de Germiny.

Ce sont bien les kaiserlicks, les fils de traîtres et mâtinés de uhlans, qui assassinent les enfants du peuple en détail, en attendant l'occasion de les égorger en masse.

Quand le cadavre de la victime est arrivé en gare de Lille, où l'attendaient les infortunés parents, on a constaté que pas une couronne, pas une fleur n'avait été déposée sur le cercueil. Les officiers d'Arras ont interdit aux camarades de l'assassiné d'exprimer leurs sympathies : sincères, pourtant, puisque chaque soldat du 33e de ligne doit redouter le même sort.

Devant la bière, la mère de Charles Marmet a dit à son plus jeune fils : « *Vois ce qu'ils ont fait de ton frère !* »

Et deux mille personnes, derrière le corbillard, et des centaines de mères de famille, répétaient en hochant la tête : « Voilà ce qu'*Ils* font de nos enfants ! »

Ils !... les bourreaux qui redoutent pour eux-mêmes les souillures de la caserne, qui se réfugient sous la tunique d'officiers pour n'être pas soldats, qui tiennent nos frères vautrés dans un cloaque d'alcoolisme et de syphilis, qui tâchent de les dresser au mensonge et à la lâcheté, qui les ravalent au métier de larbins, qui les assassinent quand ils n'en font pas des assassins.

Enfin, des mères de famille ont frémi de douleur et de colère.

Ce n'est vraiment pas trop tôt !

Est-ce que de telles horreurs ne se renouvellent pas tous les jours ?

Au même moment, le 18 juin, les journaux enregistraient d'un coup *quatre* suicides aux 54e et 96e de ligne, 4e hussards et 5e chasseurs à pied. Les morts volontaires deviennent si fréquentes que le fameux général André, le thuriféraire des archevêques et protecteur des sémi-naristes, a défendu d'en établir la statistique.

Dans ce bagne militaire où les maladies nous tuent chaque année de quatre à cinq mille enfants de vingt ans, où les brutalités en estro-

pient trois fois davantage, combien faut-il compter de centaines de suicides en quelques mois ? *Le ministre de la guerre, épouvanté, ne veut plus permettre qu'on le sache.*

Et les chefs qui assassinent les soldats continuent d'insulter à leurs cadavres. A Lyon encore, le colonel Buis, du 96e de ligne, est allé devant le corps d'un soldat suicidé, le traiter de *fainéant*, de *criminel*, de *rosse* et de *lâche*.

Mais tous les officiers qui se logent une balle dans la tête pour échapper aux conséquences de leurs filouteries, de leurs trahisons ou de leurs sales histoires de femmes et de jeu, sont accompagnés au cimetière par les curés, les drapeaux, la musique, les troupes en armes et les autorités officielles. Nous faisons des rentes à leurs veuves et nous payons la pension de leurs orphelins.

Les soldats qui meurent ne sont que des *charognes*, selon la parole du colonel Laurent, et les soldats qui ne meurent pas, on leur donne le choix d'être bonnes à tout faire, palefreniers, grooms, laquais, ou d'avoir les membres broyés par les poucettes humanitaires.

Pauvres gosses ! ils sont pourtant bien doux, bien résignés, bien passifs...

En Allemagne, ils commencent à se fâcher.

Le capitaine de Krosigk, du 11e dragons de Poméranie, fils du général de Krosigk, a été abattu en plein manège d'une balle au cœur. Ses cavaliers tirent bien la carabine. Ceux qu'on a soupçonnés ont été acquittés par le conseil de guerre.

En France, pour la première fois, à Tiaret (Oran), au lieu de se tuer lui-même, un soldat martyr a tué son bourreau, lui a cassé la tête à coups de crosse et l'a jeté d'un deuxième étage dans la cour du quartier... Quant à mourir, il ne faut pas mourir seul. Que *l'autre* meure d'abord !

Les victimes sont vingt fois plus nombreuses que les tortionnaires. Homme pour homme, elles auraient vite le dernier mot.

Mais que les mères s'interposent !

« Voilà ce qu'*Ils* font de nos fils ! » murmuraient-elles derrière le cercueil de Charles Marmet.

« Voilà ce qu'*Ils* font de nos fils ! » pouvaient-elles murmurer encore, quand sont revenus les égorgeurs de Chine, les poches pleines de butin, les mains rouges du sang des vieillards, des femmes et des enfants.

A bas le militarisme !

A bas la caserne !

Le 20 juin, madame Marmet écrivait au capitaine assassin :

A monsieur Ribeire,

Je l'ai près de moi, mon fils. Maintenant je ne crains plus rien. Tu dois être satisfait, bandit. Après le martyre, la mort par crainte du déshonneur. Ah! tu n'en ferais pas autant, toi.

Que son sang retombe sur toi, sur tes enfants, si tu en as, car on ne m'a parlé que de tes prostituées !

Comment la ville d'Arras où nous n'avons rencontré que bonté et sympathie (excepté à la caserne) peut-elle abriter un monstre pareil à toi?

Remercie Dieu que nous sommes pauvres, car s'il en était autrement j'irais t'arracher le cœur.

J'ai une lettre de Sissonne où mon malheureux enfant me parle de ses souffrances. Ses camarades en avaient pitié et il m'en cachait la plus grande partie pour ne pas m'attrister.

Dors sur tes galons, bourreau, pendant que trembleront les mères qui ont leurs enfants sous tes ordres.

Dresse des Jacquier (le sous-officier) pour les torturer.

Je vous maudis tous deux, dans votre race surtout et tant qu'il me restera un souffle de vie, j'aurai du fiel à le cracher à la face.

Ribeire ! Ribeiro ! nom célèbre. Traître à ton pays, car tu lui enlèves ses défenseurs.

Mon fils était faible d'esprit, m'as-tu dit, comme consolation. Merci. L'esprit, il n'y en a plus. Le 33e de ligne l'a tout, dans l'or de ses galons.

Si ce n'était les fastes du drapeau que mon fils connaissait si bien, ce serait une honte de servir la patrie dans un régiment où tu le trouves, lâche !

Ce n'est pas la mère qui parle ici, c'est la lionne qui rugit, parce qu'on lui a pris son petit.

Son infortuné père ne peut pas exprimer ce qu'il éprouve. Je prends sa place, à défaut d'esprit, dans la famille, on a du cœur.

Va, bourreau, menace tes soldats de les envoyer en Afrique quand ils auront une tache de goudron sur leurs draps de lit, quand leur pantalon sera défraîchi.

Fais donc connaître la lettre que ta victime t'a laissée, m'a-t-on dit, à Arras. Mais tu t'en garderas bien. On a trop d'esprit quand on est galonné d'or et on s'y connaît en subterfuges, mieux qu'en civilité.

Meurtrier de mon enfant, au revoir.

Femme MAUMET.

Au mois d'août suivant, à Niort, le maréchal des logis Porcheron, du 7e hussards, se tuait pour échapper aux persécutions du capitaine Kuntz. Le jeune Porcheron avait été un soldat et un sous-officier modèle.

M. Porcheron père, averti, se rendit à l'hôpital au moment où l'on emportait le corps de son fils. Il souffleta deux fois le capitaine Kuntz et lui interdit de suivre le convoi.

Faible commencement !... Commencement tout de même.

Le Martyrologe.

Entre les milliers de documents publiés par M. Georges Lhermitte dans l'*Aurore*, citons ces deux lettres :

Monsieur,

En 1893 nous étions quatre frères bien portants. L'aîné était de la classe. Il partit pour son sort et fut renvoyé au bout d'un an. Agé d'une année de moins que lui, je partis l'année suivante. Je devais donc être dispensé. L'autorité militaire me contesta ce droit, et c'est par un décret ministériel que je fus libéré le 1er juillet 1896, après avoir passé vingt mois au lieu de dix sous les drapeaux.

Je rentrai juste à temps au domicile paternel pour voir s'aliter mon aîné, qui avait contracté la tuberculose au régiment. Sa maladie devait durer deux ans.

En 1898, mon frère cadet — le troisième — partit à son tour. Il obtint sa première permission pour venir enterrer notre aîné. Lui-même, dans un exercice commandé, fut pris d'une hémorragie interne qui faillit l'emporter. Il ne s'est jamais rétabli. Au bout de deux ans de service, l'autorité militaire l'a réformé *temporairement*, et c'est ainsi qu'il ne se trouve pas être à la caserne actuellement. D'où la contestation suivante :

Mon plus jeune frère vient de tirer au sort. Légalement il doit être dispensé, mais l'administration de la guerre lui conteste ce droit et veut l'envoyer pour trois ans à la

caserne sous prétexte que le troisième n'est plus au régiment. Que faut-il faire ?

C. M.
ex-soldat au 65e de ligne.

Quels ravages de la caserne dans une seule famille !

Sous l'étonnant prétexte de préparer des défenseurs à la France, la caserne détruit les Français.

Ecoutez ce père :

Je viens de lire votre article du 18 février intitulé : « La Grande Famille » dans lequel vous faites allusion à la mort de mon malheureux enfant. Hélas ! ce n'est que trop vrai. Il est décédé le 13 janvier dernier à l'hôpital de Verdun, à six heures un quart du soir, pour ainsi dire abandonné. Aucun major ou aide-major n'était là pour le secourir. On l'a trouvé mort dans son lit. A midi on m'avait télégraphié qu'il était très mal. On attendit jusqu'au lendemain matin à huit heures et demie, pour m'annoncer la fatale nouvelle.

Vivant, j'avais demandé en vain à le faire transporter ici, à Ay, où nous l'aurions soigné et sauvé. Mort, il me fallut *racheter* son cadavre pour avoir sa dépouille.

Deux mois de caserne ont suffi pour en faire une victime. Il était parti plein de vie et de gaieté. L'adjudant Thomas est l'auteur responsable de sa mort. Sous prétexte que mon fils ne pouvait supporter faute d'entraînement les exercices du pas gymnastique et qu'il demeurait souvent en arrière, cette brute le frappait de son poing à coups redoublés. Un jour même, au service en campagne, il le jeta dans le fossé de la route.

Je le répète, deux mois de ce régime ont suffi. Dites bien haut, je vous en prie, à ces bourreaux que je les tiens pour des criminels et que je les maudis.

E. DELONNE,
33, boulevard Sadi-Carnot, à Ay.

Un autre père, M. Dominique Lorin (35, avenue Wagram) apprend aussi que son fils est mort, à Tunis, et ne peut obtenir aucun renseignement par les causes et les circonstances de cette mort.

Le capitaine responsable de la victime écrit au père en deuil :

C'est avec une surprise mêlée de pitié et d'indignation que je fais réponse à votre lettre.....

De temps en temps, l'*Agence Havas* communique aux journaux des informations de ce genre :

Bourges, 29 juillet 1898.

L'épidémie de dysenterie signalée parmi les hommes du 1er régiment d'artillerie vient de faire plusieurs victimes.

Deux soldats, les nommés Burlin et Lemaitre, ont succombé hier à l'hôpital militaire ; *trois* sont encore décédés aujourd'hui : ce sont les nommés Rebe, Papillon et Bornet. *Cent dix* militaires sont entrés à l'hôpital.

On attribue à l'eau malsaine cette épidémie.

DERNIÈRE HEURE

Bourges. — La dysenterie sévit sur les deux régiments d'artillerie, le 1er et le 37e.

On compte *quatre-vingts* malades. Il y a eu six décès. Des mesures énergiques sont prises pour arrêter le développement de la contagion.

Ou bien on lit, dans le *Bourguignon salé* :

Le nommé Baudoin, né à Mâcon, en 1871, actuellement domicilié à Dijon, ancien disciplinaire à Bougie, raconte qu'ayant été puni de prison, il ne put s'empêcher, quand le sergent Pérar voulut le faire mettre aux fers pour agré-

menter sa peine de quelques tortures supplémentaires, d'esquisser un geste instinctif de protestation. Alors, *le sergent commanda à huit tirailleurs de se placer en face du prisonnier et de le coucher en joue, simulant ainsi pour l'intimider le peloton d'exécution.* Tout à coup un coup de feu partit à bout portant et une balle Lebel fracassa le bras de Baudoin. L'amputation fut immédiatement jugée nécessaire.

Le sergent Pérar fut, pour la forme, puni de quinze jours de prison. Quant à Baudoin, *il fut traduit en conseil de guerre* pour rebellion !

Dans le *Temps* :

Le soldat maitre-ouvrier Douhaire, du 4e génie, était soupçonné d'avoir volé un porte-monnaie ; lundi soir, à onze heures, un lieutenant (M. Normand), s'étant rendu à la caserne du 4e génie, interrogea nombre d'hommes de sa compagnie et les fit fouiller. Douhaire, qui, déjà interrogé avait nié et persistait dans ses dénégations, fut menacé du peloton d'exécution.

Vers deux heures du matin, le lieutenant ayant pu avoir le mot au poste de garde, le génie exécutant souvent des travaux de nuit, sortit de la caserne avec un groupe d'hommes en armes, munis de cartouches à blanc. Le patient fut ainsi emmené au polygone distant de trois kilomètres de la caserne. Là, une parodie d'exécution eut lieu derrière les buttes : Douhaire, après un nouvel interrogatoire, aurait, les yeux bandés, essuyé plusieurs coups à blanc.

Dans la *Dépêche tunisienne* :

Pendant une étape, faite par un détachement du pénitencier, allant de Tenez à Djelfa, deux gradés, Lagier et Bastian, ont ligoté et bâillonné un pénitencier, Petit-Bois.

Ils transportèrent alors leur victime à 200 mètres environ du campement..

Là, après avoir jeté Petit-Bois à terre, *ils se servirent de*

lui comme d'un tremplin, lui sautant à pieds joints sur le ventre (c'était à qui sauterait le plus haut).

Le supplice infligé à ce malheureux a été tel qu'il est mort des suites de ce traitement à l'hôpital mixte de Duperré, où il dut être transporté.

Dans la *Revue blanche* :

Le 19 septembre 1897, le sergent Gérôme entra dans la chambre des disciplinaires à Diégo-Suarez pour commander de garde le fusilier Bondou. Celui-ci, ayant les fièvres, avait été exempté de service par ordre du médecin-major : le sergent Gérôme voulut, malgré tout, lui faire prendre la garde, le disciplinaire objecta son exemption ; alors le sergent tira son revolver et en déchargea un coup. Cette scène avait lieu dans la chambre remplie d'hommes, mais personne ne fut atteint. Les gradés accoururent au bruit de la détonation, Bondou fut mis en cellule avec les fers et les poucettes. Le capitaine Legros rassembla alors les gradés et devant tous les fusiliers leur dit :

« Le premier gradé, qui tirera sur un disciplinaire... et le manquera, aura trente jours de consigne. »

« Une heure après, quatre gradés : les caporaux Bernard, Besançon, Slinger, le sergent Rolland et le soldat d'infanterie de marine Floque, entrèrent dans une cellule où était détenu le fusilier Laffond, se ruèrent sur l'homme attaché et le frappèrent avec une brutalité inouïe. Après avoir à moitié assommé ce malheureux, ils le laissèrent.

Au bout d'une heure, ils revinrent et recommencèrent le même traitement; Laffond se mit à pousser de tels cris qu'un gradé, sautant sur lui, lui fracassa la mâchoire inférieure à coups de talon; puis le caporal Bernard, pour clore cette scène de sauvagerie, tira son revolver et en déchargea un coup dans la poitrine du disciplinaire qui ne pouvait se défendre, ayant les membres pris dans les fers.

La balle traversa la poitrine de Laffond et alla se loger dans le bras de son voisin de fers, un nommé Desforges.

Laffond mourut pendant son transport à l'hôpital. Le

caporal Bernard reçut les félicitations du général Gallieni, et quinze jours après était nommé sergent.

L'avis de décès qui fut envoyé à la mère de la victime, portait cette mention :

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Dans l'*Intransigeant* :

Le 10 mars dernier, 25 soldats appartenant à la 4me compagnie de discipline partaient d'Ain Oussera à destination d'Aumale (province d'Alger) sous la conduite d'un peloton de spahis que commandait le sous-officier Perrin.

Les malheureux étaient libérables : ils avaient terminé leur temps de martyre à Biribi et allaient être rapatriés.

Cependant, un d'eux, nommé Schomol, plus faible que les autres, peut-être plus éprouvé par les tortures, se trouva bientôt incapable de suivre le détachement et finit par tomber au bord d'un fossé, se tordant sous d'atroces tiraillements d'estomac.

Ses plaintes eussent attendri tout autre qu'un garde-chiourme : le sous-officier Perrin, lui, donna l'ordre à un des spahis d'attacher Schomol à la queue de son cheval.

En vertu des grands principes qui subordonnent l'humanité à la discipline passive, l'homme commandé pour être bourreau obéit.

La torture infâme dura deux heures. Pendant ces mortelles 120 minutes, qui semblèrent une éternité aux spectateurs indignés mais silencieux, on vit et entendit Schomol rugir, pleurer, demander grâce.

Puis les cris du malheureux cessèrent et, loque inerte, Schomol balaya la route d'Ain-Oussera à Aumale.

Bien que la vie d'un homme n'eût aucune valeur pour lui, Perrin se sentit un peu inquiet. Il fit arrêter le spahi et délier le disciplinaire : celui-ci ne bougeait plus, et pour cause.

Il était mort !

Dans l'*Aurore* :

10 mars 1898. — Paul Lefebvre, brigadier au 5e dragons, à Amiens, martyrise deux cavaliers, Bourgeois et Merry, de la façon la plus monstrueuse. (2 ans de prison.)

18 mars 1898. — Bernard, cavalier au 7e dragons, à Fontainebleau, tue, à la caserne, dans les brimades les plus atroces, un de ses camarades, Picard, malade à la chambrée. (Acquitté.)

18 mars 1898. — Faute de soins, le simple soldat Langlet, appelé à Amiens pour faire ses treize jours, meurt d'une fluxion de poitrine, gagnée dans un casernement des plus malsains. Il n'y a pas d'infirmerie et cinquante malades se présentent tous les jours à la visite. (Aucune poursuite.)

22 mars 1898. — Le médecin-major du 12e régiment d'infanterie, à Dijon, refuse de reconnaître malade le soldat Jamet, qui meurt à la chambrée, loin de tout secours, de tout soin. (Aucune poursuite.)

27 mars 1898. — Comparution devant le conseil de guerre de Nancy du maréchal des logis Murca, poursuivi pour avoir à diverses reprises frappé à coups de pied, de poing, de fouet et de crosse de fusil en pleine poitrine les cavaliers Duval, Célibert et Démarest. (Acquittement.)

5 avril 1898. — Un sergent de la Légion, à Oran, brutalise un passant, M. Haimel, qui s'est permis de saluer le drapeau. (Aucune poursuite.)

6 avril 1898. — Trente officiers, élèves à l'école de Fontainebleau et détachés au Creusot, pillent les boutiques, défoncent les devantures et frappent à coups de sabre un habitant. Deux plaintes sont portées au parquet par MM. Janin-Charleux et le propriétaire du café Goby. (Aucune poursuite.)

6 avril 1898. — Le lieutenant Dailloux-Dumesnil, du 7e cuirassiers à Lyon, frappe d'un coup de sabre à la manœuvre le cavalier Agnel, impuissant à maîtriser son cheval sur les rangs. Le blessé est transporté à l'hôpital et puni de soixante jours de prison.

Dans la séance du 9 mars 1897, à la Chambre des députés, le général Billot, ministre de la Guerre, fut interpellé sur les cas nombreux de mauvais traitements infligés à des soldats par leurs chefs, ou de soldats malades repoussés de l'infirmerie par les majors.

Le ministre de la Guerre déclara que des punitions sévères venaient d'être infligées... aux militaires coupables d'avoir fourni ces renseignements aux représentants du peuple ; que les simples soldats avaient été mis en cellule, et les gradés, cassés de leur grade.

Après quoi la majorité « républicaine » vota un ordre du jour de confiance au commandement militaire.

Les Poucettes.

En portant sa bénédiction aux soldats qui partaient pour assassiner en Chine, et des sacs d'or supplémentaires aux officiers, l'auguste Loubet avait prononcé, à Marseille, une stupéflante harangue. Ce patriote, qui s'est soigneusement dérobé à la caserne et qui a réduit au minimum le service obligatoire de son dauphin, s'attendrissait sur la douce vie du régiment. Il vantait « la tendresse des chefs pour leurs hommes ».

Le capitaine Bouïs, en effet, les lieutenants de Soissons, les sous-officiers de Châlons, de Saint-Germain, de Pont-à-Mousson, et bien d'autres furent « tendres » pour leurs hommes. Mais ce n'était peut-être pas l'éloge des sodomites galonnés que voulait faire le pieux Emile. Plutôt, il parlait sans malice, avec la tranquille effronterie de tous les Coppée, les Lemaître, les Rochefort, qui trouvent l'existence militaire excellente... pour les autres.

La réponse à ces bonimenls se trouve d'abord dans les drames que nous exposons sans relâche.

D'autres attestations complètent le dossier. Nous avons signalé naguère le livre de Dubois-Desaulle sur la *Casaque*, et ses articles de *la Revue Blanche*. Il a repris et condensé la même matière, c'est-à-dire l'histoire et le fonctionnement actuel des corps disciplinaires de l'armée française, dans un volume, sous ce titre pittoresque : *Camisards, Peaux de lapins et Cocos*, ces trois noms étant les sobriquets des diverses catégories de victimes. Il n'y a point dans l'ouvrage de développements rhétoriques, ni même de commentaires : c'est un recueil très simple et presque sec de textes législatifs ou règlementaires, illustrés de faits topiques, avec les noms et les circonstances. Il s'en dégage une impression d'horreur qui persiste en cauchemar.

Bien entendu, nous convenons, et nous l'avons souvent dit, que les soldats envoyés aux corps disciplinaires ne sont pas tous des innocents, des fleurs de vertu. On y trouve de vrais malfaiteurs. Mais, en général, ces enfants de vingt ans n'ont point une conscience bien chargée.

La plupart d'entre eux sont coupables surtout d'avoir la tête un peu chaude; beaucoup

sont coupables *uniquement* d'avoir excité l'antipathie ou la jalousie d'un chien de quartier, adjudant, « sous-off » rengagé. Ils ont été signalés, par quelque délateur de sacristie, aumônier régimentaire, mouchard policier, comme de « mauvais esprits », insuffisamment résignés aux servitudes sociales.

Et les chefs, dociles chiens de garde de l'Ordre capitaliste, ont résolu de les briser ou de les éliminer. Une fois pris dans l'engrenage des persécutions, des provocations et des punitions, les malheureux sont perdus.

Or, fussent-ils les plus grands criminels de la terre, les peines dont ils sont passibles ont été déterminées par des lois. En réalité, les peines appliquées en vertu des lois et des sentences régulières ne sont rien à côté des tortures qu'y ajoute la férocité des garde-chiourme. L'imagination la plus sadique ne conçoit qu'à peine les raffinements de méchanceté des misérables *jaunes* qui portent des galons dans les corps disciplinaires. L'âme du soudard et l'âme du prêtre se rapprochent encore sur ce point, et les bourreaux en képi ne peuvent être comparés qu'aux inquisiteurs en froc.

J'ai eu l'occasion, jadis, de montrer qu'une partie des supplices les plus cruels avaient été

acclimatés dans l'armée d'Afrique par Cavaignac II, le futur égorgeur des Parisiens, le père du nationaliste faussaire, le pénitent du P. de Ravignan, jésuite, (*Les Prétoriens et la Congrégation*, p. 260...).

A la suite des révélations et des campagnes que nos camarades et nous avons faites avec tant de constance, l'indomptable général André a pris « son courage à deux mains ». De même qu'il châtie les empanachés factieux... tout en leur restituant leurs fonctions et leurs salaires — de même qu'il ordonne des enquêtes sur les assassinats de soldats... pour mieux étouffer les plaintes — il a proscrit l'usage de certains engins de torture... tout en l'autorisant.

Dans une lettre du 9 avril 1901, ce phénix de la Défense républicaine déclarait :

> L'usage des poucettes a été interdit d'une manière générale à l'égard des militaires du corps disciplinaire.
>
> *Toutefois*, comme il a été spécifié que les poucettes pourraient être employées dans les cas exceptionnels, *par mesure humanitaire*, pour empêcher, notamment, qu'un homme se porte à des excès d'indiscipline contre lesquels il y aurait à sévir avec rigueur, j'ai décidé que les commandants du corps disciplinaire ou d'une unité disciplinaire auront seuls la faculté de donner l'ordre de faire usage des poucettes, mais sous la réserve que ce mode de répression sera toujours limité au minimum de temps jugé strictement nécessaire.

Ce sont donc les bourreaux eux-mêmes qui « apprécieront » les cas où la torture est « nécessaire », et le « minimum de durée » qu'il faut admettre.

Ils font maintenant ce qu'ils faisaient avant la lettre de M. André : *mais ils le font avec la consécration ministérielle.*

On continue d'enseigner, dans les écoles et et dans les lycées de la République française, parmi des milliers d'autres mensonges, que la Révolution française a fait disparaître la torture.

Et le ministre de la guerre, sur le budget de la défense nationale, prélève des sommes pour achat d'instruments de torture, il a des fournisseurs d'instruments de torture, des fabricants attitrés, qui lui en livrent plusieurs milliers à la fois, périodiquement. Il y a des citoyens français qui sont « ouvriers en instruments de torture pour les soldats ».

Une description, si précise qu'elle soit, ne renseigne jamais aussi bien que la vue de l'objet lui-même. Il importait de mettre les *Poucettes humanitaires* du général André à la portée du public. Le « groupe de prcpagande antimilitariste de Paris » s'en est chargé. Voici l'annonce de l'opération :

Le Groupe ayant passé un marché *avec un fournisseur de l'Etat*, s'est rendu acquéreur d'un stock considérable de *poucettes humanitaires*, destinées aux corps disciplinaires de l'armée française. Il a donc le plaisir de mettre à la portée de tous les militants, de tous les pères de famille et de tous les jeunes gens destinés au service militaire, cet instrument jusqu'alors exclusivement réservé à la basse chiourme des chiouchs.

On comprendra l'importance de cette vulgarisation. La torture humanitaire ne doit pas être un acte philanthropique monopolisé par des *Calmisards*, des *Pious*, des *Peaux de lapins*, des *Cocos*, des *Joyeux*, des *Pégres*, et des *Têtes de Veaux* ; elle doit être mise à la portée de tous, nul ne doit y échapper, elle doit devenir une institution au grand jour, elle doit constituer une méthode pédagogique; c'est pourquoi, en faisant cette tentative, le Groupe espère rencontrer l'appui qu'elle mérite.

Tous voudront avoir chez eux les *poucettes humanitaires* : les pères, les mères, les maîtres d'école, à l'aide de démonstrations effectives, accoutumeront dès leur plus tendre enfance les « Espoirs de la Patrie » aux distractions que, plus tard, les gradés doivent prendre sur leur peau.

Entrant définitivement dans les mœurs, l'usage de cet instrument permettra certainement à toutes les énergumènes sauvages que recèle la nation française de se satisfaire complètement ; ce but atteint, le Groupe serait fier d'avoir ainsi contribué, dans son humble action, à rehausser l'éclat du nom français, égide de la civilisation.

Pour initier le public au fonctionnement de cet instrument spécial, le Groupe publie une brochure explicative : *Les Poucettes humanitaires*. Une paire de poucettes prises au secrétariat : 2 francs, expédiées franco à domicile: 2 fr. 25; en dehors de Paris: 2 fr. 50. La demi-douzaine : 10 francs, la douzaine : 18 francs, franco en gare.

Brochure : *Les Poucettes humanitaires*, deux illustrations : 0 fr. 05 c. pièce; 3 fr. 50 le 100; 25 francs le 1,000, port en plus.

Adresser les demandes au secrétaire : G. Dubois-Dessaulle, 65, avenue Ledru-Rollin (12e), Paris.

Le coupe n'expédie rien à crédit.

Avez-vous les poucettes (2 francs) et la manière de s'en servir (un sou) !

Il est bon que le monde entier connaisse les mœurs de l'Armée française.

Il n'est pas mauvais, non plus, que nous ayons tous notre paire de poucettes dans la poche. Au jour où la mobilisation nous mettrait un million de fusils, avec treize millions de cartouches, entre les mains, nous retrouverions les bourreaux, les kaiserlicks et les frocards pour leur passer les *poucettes humanitaires*.

Nous les empêcherons ainsi de « se porter à des excès » contre lesquels « nous aurions à sévir avec rigueur. » (Circul. ministér., 9 avril 1901.)

La peau des soldats.

Au moment où le ministère Waldeck-Millerand et ses mamelucks décidaient de prendre aux *gogos* français 265 millions pour emplir la caisse des moines et d'une société franco-belge, quelques bonnes âmes songèrent aux soldats morts.

On proposa d'allouer une indemnité de 10.000 francs à la famille de chaque soldat ou marin ayant laissé ses os dans la croisade de Chine.

Ces victimes étaient au nombre de cinq cents. La somme à payer montait donc à cinq millions.

La Chambre a voté d'enthousiasme l'emprunt de 265 millions pour verser immédiatement *30 millions* aux missionnaires, qui se sont déjà procuré des sommes énormes par le pillage, le recel, l'usure et le proxénétisme. Par 283 voix contre 188 elle a refusé *5 millions* pour indemniser les familles qui ont perdu leur soutien.

Les fils sont morts pour gagner d'immenses richesses aux moines et aux spéculateurs.

Les parents travailleront pour payer la rente des millions empruntés au bénéfice des moines et des spéculateurs.

Et c'est tout. Point de dédommagement pour les pauvres familles, *qui sont nécessairement des familles pauvres* : car, si elles avaient quelque aisance, l'enfant eût acquis une dispense, il eût fait une seule année de service, comme le dauphin Loubet, et ne fût pas allé en Chine.

Pourquoi donc une indemnité?

Les gueux du service de trois ans ne sont-ils pas créés et mis au monde tout exprès pour la défense de l'Eglise et du Capital?

C'étaient les gueux du service de sept ans qui allaient mourir au Mexique pour les bons Jecker. Ce sont les gueux du service de trois ans qui vont mourir en Tunisie, au Soudan, à Madagascar, en Indo-Chine, en Chine, pour les créances et pour les tripotages de tous les Tubini-Lorando. C'est ça le devoir patriotique, tel qu'on le leur enseigne à l'école primaire laïque aussi bien qu'à l'école congréganiste.

Des indemnités? Où irions-nous?

M. Alphonse Humbert le disait très bien dans l'*Eclair*, en résumant la discussion :

« C'est, disait-on, une affaire de 5 millions ; on peut bien faire cela pour ceux que laissent derrière eux les braves gens qui ont donné leur sang à *la patrie*. »

L'argument est touchant ; mais comment ceux qui l'invoquent ne voient-ils pas qu'ils créent là un précédent qui va *devenir singulièrement onéreux* pour le Trésor — c'est-à-dire pour les contribuables ?

Si on paye le prix du sang aux morts de Chine, pourquoi pas aux morts du Dahomey, aux morts de Madagascar, aux morts du Sud-Oranais, aux morts de toutes nos campagnes ? Nous avons dans notre colonie du Tonkin, qui est limitrophe de la Chine, des garnisons qui soutiennent encore parfois de vifs combats contre les rebelles de la région. Sera-t-il dit que ceux qui mourront d'un côté de la ligne frontière tracée sur la carte auront à la reconnaissance nationale des titres que n'auront pas ceux qui mourront de l'autre côté ? Où serait la raison de ce singulier privilège ?

En effet, si l'on paie la peau des soldats tués en Chine, il faudra payer la peau des soldats tués ailleurs ; on en arrivera même, logiquement, à payer la peau des soldats morts à la caserne, morts de la caserne. Et ça coûtera fort cher.

M. Alphonse Humbert conclut donc, et la Chambre avait conclu, à ne payer la peau de personne.

On paye les chevaux ou les mulets morts. On ne paye pas les soldats crevés.

Les gueux du service de trois ans meurent pour rien, pour un sou par jour : trop heureux de conquérir, par leur trépas, des domaines,

des forêts, des mines, des lingots, des pépites et des chèques à l'Eglise, aux capitalistes, aux généraux.

Pour les fils d'aristocrates et de bourgeois, *qui servent comme officiers*, c'est une autre affaire.

Ces messieurs reçoivent des pensions ; quand ils meurent, leurs veuves reçoivent encore des pensions, des pensions doubles, des pensions héréditaires, comme Mme Klobb, et des bureaux de tabac, des bourses pour leurs enfants. Ils n'en ont jamais assez. La Chambre ne trouve jamais qu'ils en ont trop.

Payés *pendant quarante années* pour se battre, quand il leur arrive par hasard de se battre *une fois*, ils exigent des poignées d'or et des revenus sous toutes les formes. Ils font « suer » à l'idée patriotique autant qu'un tribun Lucullus à l'idée socialiste : des quatre-vingt mille francs de rente, outre les parts de prise et les chèques.

Pour les soldats, *la peau*. Et s'ils réclament, *Biribi*.

Cependant, les gens pour lesquels ils vont mourir font quelquefois semblant de leur jeter une aumône.

Au départ de l'expédition de Chine, par exemple, les sapeurs du génie furent installés à bord

de la *Notre-Dame-du-Salut*, vaisseau des pères Assomptionnistes, par une troupe de « dames du monde », assistées de quelques prêtres.

Quelle effronterie ! Les marquises, les comtesses et autres Belles-Madames des diverses associations « philanthropiques » ne pourraient-elles pas laisser les enfants du peuple partir à la boucherie, sans cabotiner sur leur infortune ?

Tout le monde est édifié, après les expéditions du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, sur le rôle de ces *Sociétés de secours aux blessés*. On y ramasse beaucoup d'argent. On y attrape des palmes et des décorations. On s'y fait de la réclame. Il est possible qu'on envoie quelquefois un coupon de flanelle, un panier de champagne, une boîte de cigares. Les officiers pourraient dire où ça passe : mais les soldats peuvent dire aussi qu'ils n'en ont jamais rien vu. Et quand ils reviennent des colonies, fiévreux, usés, sans argent, sans vêtements, les Belles-Madames les flanquent à la porte avec énergie.

Alors même que les secours seraient réels, et non imaginaires, ils outrageraient encore le soldat.

Au Transvaal, les chirurgiens militaires anglais ont été indignés de l'inconscience avec laquelle les « femmes du monde » faisaient, de

leur prétendue charité, un amusement à la mode. Elles cherchaient des émotions. Elles obsédaient les malades et les blessés de leurs grimaces. Et c'était les femmes des actionnaires de Cecil Rhodes, des complices de Chamberlain. Elles troublaient l'agonie des hommes qui mouraient pour leur procurer des châteaux, des yachts et des millions sterling.

C'est exactement la même chose ici.

Dans les Bazars de la Charité, les Belles-Madames viennent exhiber leurs toilettes et donner avec fracas un billet de cent francs, à l'heure même où, dans les conseils d'administration des Compagnies, leurs maris raflent cent mille francs de plus sur le nécessaire des ouvriers.

Or, la guerre de Chine, comme celle de Madagascar, comme toutes les guerres européennes ou coloniales, doit profiter à la haute banque, à la haute industrie, au grand commerce, aux manieurs d'argent, administrateurs de compagnies, métallurgistes, armateurs et aux actionnaires de toutes les grosses entreprises.

La chair et le sang du pauvre bétail qu'on expédie à l'abattoir rapporteront des millions aux maris des Belles-Madames.

La Belle-Madame fonde des Sociétés pour les chers petits soldats; la Belle-Madame offre aux

chers petits soldats un paquet de tabac, une boîte de chocolat, un jeu de loto. La mort des chers petits soldats lui vaudra un hôtel, un collier de diamants, de quoi se payer deux amants galonnés.

Ils sont tout de même attendris, les soldats. On leur donne une ceinture de flanelle ou un paquet de cigarettes, en échange de leur peau. Ils en pleurent. Et leurs mères aussi.

La Caserne, école d'assassinat.

Il serait puéril de démontrer que le métier militaire est l'école du meurtre, c'est-à-dire qu'on recrute les soldats pour leur apprendre à tuer.

Mais il faut insister sur ce point : que les mœurs de l'armée actuelle et l'éducation par la caserne inspirent à l'homme le mépris de la vie humaine, et le poussent, non seulement à tuer les ennemis pendant la guerre, mais à tuer ses propres concitoyens pendant la paix, à tuer les autres soldats revêtus d'un uniforme différent, à tuer ses propres camarades.

Tous les jours, la presse publie des nouvelles comme celle-ci, que nous coupons à dessein, à titre d'exemple, dans des journaux militaristes :

Béziers, 15 juillet.

Une bagarre s'est produite entre civils et militaires. Hier soir, douze cavaliers du 13e chasseurs frappaient à

onze heures et demie à la porte d'une maison mal famée lorsqu'un colocataire leur reprocha de faire du bruit. Il y eut alors une altercation entre des civils et les chasseurs.

Ceux-ci dégainèrent et poursuivirent à travers les rues le sieur Carbonneau, qui se réfugia dans un café. Le patron ne voulant pas livrer le fuyard, les soldats brisèrent tout. Cinq gendarmes survinrent et arrêtèrent deux cavaliers, pendant que les autres allaient se ranger devant la gendarmerie pour délivrer leurs camarades. Mais les gendarmes tinrent bon et gardèrent les prisonniers.

Cette affaire a produit une certaine émotion dans la ville.

Orléans, 15 juillet.

Hier soir, à la Montivic, près d'Orléans, quatre soldats du 76e, pris de boisson, revenaient en ville, lorsqu'ils rencontrèrent des jeunes gens du pays qui revenaient chez eux.

Après une discussion, les soldats, baïonnette au poing, se précipitèrent sur ces jeunes gens dont l'un d'eux reçut un coup de baïonnette dans le ventre d'une façon si malheureuse qu'on désespère de le sauver.

(Intransigeant).

Une scène sanglante s'est produite hier soir, vers neuf heures, au village de Souché, près de Niort, dans les circonstances suivantes :

Trois soldats du 7e régiment de hussards, en garnison dans notre ville, qui étaient en état d'ébriété, voyant des gens attablés chez les parents de Mlle Bourdet, qui venait d'épouser le nommé Papot, cultivateur, entraient pour demander à boire et à manger.

Furieux de ce qu'on ne voulût pas satisfaire à leur demande, les soldats mirent sabre au clair, frappant à tort et à travers ; les gens de la noce se mirent aussitôt en état de défense, mais plusieurs d'entre eux furent blessés, notamment la mariée, qui reçut un coup de sabre sur la tête.

Deux des hussards, voyant la jeune femme ensanglantée, prirent la fuite, abandonnant shakos et sabres sur le lieu

de la lutte ; quant au troisième, qui avait été grièvement blessé, il put être maintenu jusqu'à l'arrivée des gendarmes, puis fut transporté à l'hôpital de Niort.

Le médecin-major, prévenu, se rendit en hâte chez M. Bourdet, où il donna ses soins aux blessés ; l'état de la murlée est très grave.

(Petit Parisien)

Châlons-sur-Marne.

Le conseil de guerre du 6e corps vient de condamner à mort les nommés Paul Metzger et Ignace Wilhem, soldats au 128e régiment d'infanterie, à Sedan, pour avoir, en état d'ivresse, injurié et frappé le lieutenant Tineron, du même régiment, ainsi que plusieurs gradés qui lui prêtaient main-forte.

Le conseil a, par contre, *acquitté* à la minorité de faveur, le brigadier Robert, du 15e chasseurs à cheval, à Sampigny, qui, étant ivre, lui aussi, avait *tué* d'un coup de canne un cultivateur qu'il avait lui-même provoqué. La victime laisse une veuve et trois orphelins.

(Temps).

A la caserne, les soldats sont dressés à servir de mouchards et de chiens de chasse contre leurs camarades.

Le 7 juillet 1901, dans la caserne Xaintrailles, à Bordeaux, un soldat nommé Moncauq avait « sauté le mur » ; en rentrant par le même chemin, il se trouva nez à nez avec une sentinelle.

La sentinelle, au lieu de se retourner pour ne rien voir, saisit le képi de son camarade pour prendre le numéro matricule et le dénoncer ; Moncauq lui arrache son képi des mains

et se sauve. La sentinelle le poursuit, lui perce le mollet d'un coup de baïonnette; Moncauq tombe; la sentinelle lui envoie *un second coup* de baïonnette au travers de la cuisse; Moncauq est porté à l'hôpital : on lui coupe la jambe.

A Vitré, le 25 septembre suivant, le soldat Dubreuil est accusé par le sergent Derau d'avoir volé une montre; Dubreuil nie énergiquement, repousse le sergent qui le menace, et se rend de lui-même au bureau de la compagnie pour s'expliquer avec le capitaine; le capitaine l'invite à venir chez le colonel, mais, en réalité, le conduit aux locaux disciplinaires; Dubreuil s'en aperçoit et s'échappe. On ferme la grille de la cour. Les témoins racontent ainsi le dénouement :

A ce moment, l'ordre fut donné à la compagnie de garde (la 10e) de descendre en tenue de piquet. Et on vit ce spectacle inouï, de cinquante hommes, baïonnette au canon, gardant un seul individu.

Cela dura jusqu'à huit heures et demie environ. Le colonel a fait répondre qu'il ne veut pas se déranger pour écouter Dubreuil, et examiner sa réclamation. La chasse à l'homme va dès lors commencer. On fait avancer les hommes de piquet. Ils font autour de Dubreuil traqué comme une bête fauve, un demi-cercle. L'adjudant de service, Charles Dufau, commande. On l'entend crier : « Croisez... elle ! En avant !... arche ! » Dubreuil est là, calme, et dans l'attitude d'un homme prêt à défendre sa vie menacée. Autour de lui, le cercle des baïonnettes se resserre de plus en

plus. On sent que le crime va bientôt être consommé. Alors Dubreuil s'élance sur cette rangée de fusils armés de baïonnettes. Il a son arme à la main, mais il ne s'en sert point. Il compte sur les sentiments des hommes qui sont là. Il croit que ses camarades d'hier ne sauraient être ses assassins aujourd'hui. Il bondit et devant lui les fusils se relèvent, les hommes reculent précipitamment. Les gradés font entendre de violentes objurgations. La bête ne doit pas leur échapper.

Dubreuil revient alors vers la salle des rapports. A l'improviste il franchit la ligne des soldats qui s'y trouvent. Il court jusqu'au milieu de la cour. Et c'est alors qu'on entend retentir ce commandement lancé par l'adjudant Dufau : En avant !... A la baïonnette ! alors la meute armée se rue sur l'homme qui fuit et Dubreuil tombe blessé de plusieurs coups tellement violents qu'un soldat ne ressort qu'à grand peine son arme de la blessure.

Le sergent Berger, qui s'était emparé d'un fusil a dû porter le premier coup. Le sergent Derau, caché derrière un arbre, l'avait blessé également au passage.

Dubreuil gît là, ensanglanté, à terre. L'adjudant Dufau s'approche, le saisit à la gorge en hurlant : « Pilez dessus. » C'est immonde.

Le sergent Berger frappe toujours. Les officiers se décident enfin à intervenir. Dubreuil est transporté mourant à l'infirmerie. Il souffre tellement qu'il demande un couteau pour s'achever.

Quelques heures plus tard, il succombait.

Un caporal du 1er bataillon d'Afrique écrit la lettre suivante, publiée dans l'*Indépendant du Cantal* (10 juillet 1901) :

Médinine, le 12 juin 1901.

Mon cher Eugène,

... Depuis la dernière lettre que je t'ai adressée, bien des changements se sont opérés en moi, d'abord je suis de-

venu le grade le plus *rosse* que l'on connaisse dans le détachement, lorsqu'on a des hommes *terribles* à dompter, c'est à moi que les officiers et l'adjudant s'adressent, ainsi dernièrement, étant de garde et chef de poste je faisais faire le peloton de punition, rien que pour une compagnie que nous sommes ici, j'avais 22 punis au peloton, parmi ceux-ci il y en avait un nommé Vaquier qui est de Vic-sur-Cère, et qui me dit : « *C'est égal, caporal, pour un pays, vous êtes rudement vache, vous êtes plus vache que les vaches qui sont chez nous et si jamais je vous retrouve à Aurillac ou dans les environs je vous donnerai une bonne poignée de main.* »

Je le fis immédiatement mettre à poil et lui fis mettre les fers aux pieds et aux mains, *Je serrais moi-même les fers jusqu'à ce que les os en craquent et je le laissais là toute la nuit !* et *naturellement* je l'ai *fait passer au conseil de guerre*, pour outrages et menaces, il en a attrapé pour *dix ans de travaux publics.*

Enfin on m'a reconnu tellement *vache* que depuis le 26 mai on m'a envoyé à la section de discipline du corps, nous sommes ici six caporaux et trois sergents sous le commandement d'un lieutenant, nous avons environ cent hommes, on envoie ici les hommes du bataillon dont on ne peut rien faire dans les compagnies, c'est pire que dans les compagnies de discipline régulières.

Ici il n'y a jamais d'exercice, on leur fait casser les cailloux, faire des routes, bâtir des murs, etc. Nous avons constamment le revolver sur nous et chargé, *naturellement* nous avons *droit de vie et de mort* au *(sic)* moindre rébellion et à la moindre menace, aussi mon *riogolo* ne me quitte jamais aussi bien au chantier qu'au camp, comme caporal j'ai droit à deux jours de salle de police et les sergents à quatre jours.

Les hommes sont complètement rasés et ne touchent pas un centime d'argent, ils ne touchent qu'un paquet de tabac par prêt, nous avons toujours le livret sur nous, nous connaissons le code pénal à fond. aussi pas plus tard que ce matin, *j'en ai mis deux en prévention de conseil de guerre, en les faisant refuser; nous faisons ça*

comme nous mangeons notre soupe, ça n'en fait que deux de plus sur la conscience, ça fait maintenant six que je fais tourner dans moins de trois mois.

Aux corps disciplinaires, tous les bourreaux qui torturent ainsi les soldats sont des soldats comme eux.

De même, au peloton d'exécution.

Or, comment se fait-il qu'on trouve encore douze soldats capables de lâcher leur coup de fusil sur un camarade ?

La propagande antimilitariste, qui a déjà produit tant d'effets sur les soldats, au point de vue de leur intervention dans les grèves, doit aborder aussi la question des fusillades.

Le service militaire — tant qu'il subsiste — nous est imposé pour la défense de la patrie, non pour le massacre de nos concitoyens.

Quand nous sommes des soldats, nous ne devons pas faire le métier de gendarmes contre les travailleurs en grève : nous ne devons pas faire non plus le métier de bourreaux contre nos camarades.

Les chefs militaires n'ont jamais publié qu'il se fût produit des *refus d'assassinat*, chez les hommes commandés pour le peloton. Mais on a de bonnes raisons de penser qu'il s'en est produit réellement.

Il y a quelques mois, en étudiant *l'Œuvre de Notre-Dame des Armées*, je donnais des extraits d'une brochure sur les effets merveilleux du scapulaire qu'on distribue aux soldats de la République. Les saints religieux racontaient notamment le cas d'un soldat qui fut condamné à mort, conduit au poteau d'exécution, et que les balles du peloton ne touchèrent point, parce qu'il portait un scapulaire. Emus de ce miracle, les chefs n'insistèrent pas, et le condamné obtint sa grâce.

Telle est la légende que colportent les propagandistes du scapulaire dans l'armée. Or, de pareilles histoires ont ordinairement leur origine dans un fait exact. On a dû conduire au supplice un soldat que ses douze camarades ont refusé d'assassiner; le peloton a tiré en l'air. Et, pour ne pas ébruiter un dangereux exemple, on a inventé l'explication du miracle.

Eh bien, ce que douze soldats ont eu le courage de faire une fois, il est scandaleux que les autres ne le fassent pas toujours.

En attendant que le législateur supprime les conseils de guerre, il dépend des soldats de supprimer immédiatement le peloton d'exécution.

Lorsque douze soldats oseront en assassiner

un autre, il faudra que leurs camarades livrent les noms des assassins à la presse. On les mettra au pilori (1).

Toute la société actuelle repose sur le militarisme.

Tout le militarisme repose sur le code militaire.

Tout le code militaire repose sur le peloton d'exécution.

Il dépend des douze soldats commandés pour le service de bourreaux de faire crouler le code militaire — et le militarisme — et la société.

(1) Le 22 mars 1902, on fusillait à Tunis le soldat Fontaine; le 25 mars, on fusillait à Oran le soldat Guiguen. Pour achever ce dernier, après les douze balles du peloton, il fallut deux coups de grâce; la moitié du visage était emportée; les débris du crâne et la cervelle formaient sur le sol une horrible bouillie. Les troupes défilèrent devant ces débris aux accents du *Régiment de Sambre et Meuse*. La victime laissait une femme et un orphelin...

Les Chansons de la Caserne.

Qui dira les liens étroits du militarisme avec la prostitution ?

Chaque ville où la « défense nationale » installe une garnison s'embellit aussitôt de nombreuses maisons closes, tandis que ses ouvrières désertent l'atelier pour le trottoir. En tout lieu de débauche, le patriotisme sévit. Les quartiers mal famés sont immanquablement des foyers de chauvinisme.

En Avignon, c'étaient des tenanciers de repaires infâmes qui attaquèrent Pressensé et Quillard, sous l'œil des officiers ricanants. A Toulon, le faubourg fameux du Chapeau-Rouge est une vraie succursale de la *Patrie française*. Et c'est aux revues du Quatorze Juillet, dans n'importe quelle région de France, que Maupassant rencontrerait maintenant la maison Teilier.

On a raconté les fantaisies de ce lieutenant-

colonel qui a fait mettre son régiment tout nu aux portes d'un village, devant les petites filles sortant de l'école, pour passer à deux mille hommes une « revue de santé ». Puis c'est un colonel qui renouvelle la facétie, en obligeant les soldats complètement nus à mettre des gants blancs et des bonnets de coton. A Dieppe, une troupe de soudards ivres et débraillés, assaille un train de voyageurs, adressant aux femmes d'ignobles insultes, se livrant aux plus immondes pantomimes en pleine gare.

Dans *la Revue de l'Enseignement primaire*, un instituteur écrit :

Sept heures du matin. Une compagnie d'infanterie traverse le village de B..., où je réside en cette saison. Les soldats marchent au pas; ils chantent. Les enfants accourent sur leur passage. Mes fillettes sont là avec la bonne.

Un soldat chante..., les autres reprennent en chœur le refrain. A peine ai-je entendu quelques mots que je fais à la bonne un signe impérieux : « Rentrez avec les enfants ! »

Et j'entends alors, le cœur rempli d'indignation et de dégoût, une chanson de l'obscénité la plus immonde, aux expressions les plus ordurières, les plus crapuleuses qu'on puisse imaginer — une chanson telle que si, foulant aux pieds le respect dû à nos lecteurs et la dignité du journal, nous la publiions ici à titre de document, nous nous exposerions à une poursuite judiciaire pour outrage aux bonnes mœurs.

Non, je n'ai, de ma vie, entendu rien de plus ignoble que cette chanson qui a retenti dans toute la traversée du village.

Cet instituteur, apparemment, n'a pas fait de service militaire; car il saurait que ce scandale est général; au régiment, quand on ne fait pas des saletés, on en dit.

Le répertoire des « chansons de marche », que l'Armée s'en va hurlant sur toutes les routes du pays, est un ramas d'ineptie et d'ignominies, à faire dresser les cheveux sur toutes les têtes qui ne portent pas un képi ou une casquette à trois ponts. Il faut que le vice pénètre chez le soldat par tous les pores, et que son corps, son cœur, sa cervelle soient souillés au même degré.

Le sadisme mental complète l'alcoolisme et la syphilis. On en a vu les effets en Chine.

Ecoutez la chanson de messieurs les Saint-Cyriens :

Sur le haut de Montrouge
Les canons sont braqués
Et si le pékin bouge
Nous lui ferons crier :
Ohé !
Vivent les officiers de France
Ohé ! Ohé !
Vivent les officiers.

Pékin, si ta femme est gentille
Ne va pas la cacher
Sinon, gare à la fille
Nous lui ferons crier :
Ohé !

Vivent les officiers de France
Ohé ! Ohé !
Vivent les officiers.

Voilà le rôle du « civil », de sa femme et de sa fille bien définis.

Au 82e de ligne, un lieutenant avait composé et le colonel faisait apprendre à tout le régiment une chanson dont voici un court échantillon :

La France alarmée
Espère en l'armée
Où vivra toujours
Le souvenir de nos beaux jours
La grande Muette *(sic)*
Veille et se tient prête
A montrer la dent
Pour sauver sa renommée
A verser son sang
Au dehors *comme au dedans.*

Toutes les feuilles militaristes citent avec admiration la *Chanson de marche des Zouaves*, qui explique fort clairement la mission civilisatrice de la France et de l'armée française dans le monde :

Baleek l'Arbi
Les chacals *(les zouaves)* sont par ici
Ils prendront les douros
Tes mouquères et tes chameaux
Le burnous que t'as sur l'dos
Et n't'laisseront que les yeux pour pleurer !

A ces généreux accents, les indigènes de tout

pays comprennent ce que leur apporte le drapeau tricolore.

Le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, ancien ministre de la guerre, n'a-t-il pas écrit que l'exploitation d'une maison de passe est « conforme aux usages de l'armée »!

On met des soldats en sentinelle, baïonnette au canon, pour garder les portes de la Banque; on en met en sentinelle sur les champs de courses, pour protéger les bookmakers; on en met dans les églises ou sur les bâtiments de guerre pour rendre les honneurs au Très Saint-Sacrement. Qu'on en mette aussi à l'entrée des lupanars. Alors, la chaîne symbolique sera complète.

L'Instruction militaire à la Caserne.

Sur le contingent annuel, 73.000 à 75.000 privilégiés partent pour une seule année. Ils deviennent si bons soldats, *en dix mois*, qu'ils fournissent presque tous les gradés et les officiers de réserve.

Ceux qui restent à la caserne *trois années* sont soldats pendant les premiers mois. Ensuite, les officiers ne laissent dans les rangs que les hommes tout à fait inutilisables. Les autres (au nombre de 120.000, Rapp. de M. Rolland, sénateur, p. 78) deviennent domestiques, grooms, cochers, palefreniers, valets de chiens, cuisiniers, cordonniers, tailleurs, peintres, scribes, imprimeurs, menuisiers, précepteurs d'enfants, bonnes d'enfants, déménageurs, jardiniers, tapissiers, etc. Dans les ateliers régimentaires, ils font concurrence aux ouvriers civils dont le travail les nourrit à la caserne. Pendant les grèves, ils prêtent leurs bras aux patrons et aux grandes compagnies pour exécuter le travail que refusent les grévistes.

Dans certains régiments, pour les occuper, on leur enseigne le *football;* ou bien ils vont ramasser les balles des femmes d'officiers qui jouent au *lawn-tennis*.

Le 29 juillet 1901, on rapportait à la caserne de la Pépinière, à Paris, un soldat près de rendre le dernier soupir. Il s'était rompu la colonne vertébrale... en descendant du vin dans la cave du général Noellah, rue Miromesnil. Service de la patrie!

Le 19 février 1902, le soldat Binois, du 42e de ligne, à Guingamp, ordonnance du lieutenant Barcelère, est tombé par la fenêtre du logement de cet officier, et s'est tué net. Il secouait les jupons de « madame »... Service de la patrie !

Voici trois documents édifiants, pris entre une infinité d'autres :

Paris, 22 mai 1900

Monsieur Gohier,

Maire de ma commune, je suis venu pour le fameux banquet *[des maires]*.

Je suis allé tout à l'heure aux Tuileries me rendre compte des préparatifs, j'en reviens péniblement surpris : j'ai vu les garçons du restaurateur accompagnés de soldats qui aidaient à porter les chaises et à disposer les tables !

Ainsi que des milliers de mes collègues, j'ai mon fils à l'armée. Pour qu'il apprenne à défendre son pays, s'il était nécessaire (seul motif admissible de supporter ce lourd impôt qu'on nomme le service militaire), je me suis

résigné à me priver pendant trois ans des services qu'il pouvait me rendre, mais je n'ai jamais entendu m'en séparer pour qu'on lui fasse perdre son temps à des besognes de domestique. Vraiment il est étrange que M. Loubet prenne, pour préparer le repas et servir à table, les fils de ses invités. Si ce sont là les usages de l'Élysée, je demande pour demain des officiers comme maîtres d'hôtel.

Notez que, en chargeant des soldats d'une besogne qui n'est pas, qui ne doit pas être la leur, on prive de pauvres diables de l'occasion de gagner quelques sous dont ils auraient besoin. Quelle singulière République nous avons et combien nous sommes loin, ainsi que vous le dites si justement, des mœurs d'une démocratie !

A vous qui, seul dans la presse, avez le courage de signaler et de stigmatiser comme il convient les scandaleux abus qui se commettent dans l'armée, je signale ce fait que peut-être vous jugerez bon de porter à la connaissance des banqueteurs de demain, et je vous adresse l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

RIVAUX.

Extrait du Rapport de la place de Saïgon, signé du général Boyer :

Décision du jeudi 29 août 1901

Une soirée dansante sera donnée au Cercle militaire, aujourd'hui 29 août, à neuf heures quarante-cinq du soir.

Le service d'ordre pour cette soirée sera composé de la façon suivante :

1° 1 caporal et 9 soldats d'infanterie coloniale (*fournissant un factionnaire à chacune des trois portes*) et 1 clairon;

2° 1 caporal du 11e régiment avec 1 tirailleur du cercle, pour le vestiaire;

3° 4 soldats planlons d'infanterie coloniale pour les voitures (*ouvreurs de portières*), autant que possible médaillés;

4° 1 sergent, 2 caporaux et 20 soldats du 11e régiment d'infanterie coloniale; 1 sergent, 2 caporaux et 20 tirailleurs pour former la haie;

5° 1 adjudant du 11e régiment pour diriger et surveiller l'ensemble.

La musique du 11e régiment d'infanterie coloniale prêtera son concours pour cette soirée.

Cette lettre encore :

Toulouse, 20 janvier 1902.

Monsieur Gohier,

Je porte à votre connaissance le fait suivant :

Les musiciens du 83e de ligne, ainsi que ceux de l'Ecole d'artillerie de Toulouse, sont depuis quelque temps embauchés par le Grand-Théâtre à titre de comparses non payés, *et cela pour procurer à MM. les officiers des entrées à prix réduit.*

Je ne sais si c'est bien pour parader devant le public, en bonnets pointus, en casques ailés, en maillots collants et en robes de prophètes que les soldats sont appelés à servir trois ans la République.

Le fait est que dans *Lohengrin*, dans le *Prophète*, dans *Messaline*, dans *Faust*, nous avons eu toute cette saison le plaisir d'applaudir leurs talents de virtuoses.

Je vous laisse, monsieur, le soin de juger et de tirer pour le public et pour le général André, qui, certainement (?) ignore le fait, les conclusions qu'il comporte.

En tout dévouement et toute admiration.

X...

La lettre est signée, naturellement.

Lorsqu'on ne fait pas de « nos chers petits soldats » des larbins, des ivrognes, des avariés ou des assassins, on en fait des chienlits.

A bas la caserne !

Quant aux pitreries qui constituent le « service militaire » et la « préparation de la défense nationale », en voici un bon exemple; c'est l'emploi du temps des réservistes, il y a quelques semaines, au 17e régiment d'artillerie, à la Fère. Ces hommes étaient arrachés à leur foyer sous prétexte d'initiation aux secrets nouveaux de leur arme. Ils laissaient pour un mois leur famille et leurs affaires à l'abandon. Le service de la patrie a consisté pour eux dans les exercices que voici :

1er *Jour.* — Remise du livret et de l'ordre d'appel.
2e — Habillement, armement. Le dépôt d'armes se trouve à trois kilomètres du quartier.
3e — Manœuvre.
4e — Manœuvre.
5e — On va charger du gravier, du sable et des sacs de ciment dans une carrière, à plusieurs kilomètres du quartier.
6e — Manœuvre le matin. Départ des permissionnaires.
7e — (dimanche). Rien.
8e — Graissage des chaussures et des ceinturons.
9e — Le matin, balayage. Le soir, garde.
10e — Suite de la garde.
11e — Terrassements; sciage de piquets.
12e — Le matin, balayage. Le soir, garde.
13e — Balayage des magasins. Départ des permissionnaires.
14e — (dimanche) Rien.
15e — Balayage des cours. Garde.
16e — Suite de la garde.
17e — Graissage et rangement des harnachements au magasin.

18e jour — Corvée chez le maître armurier, graissage des fourreaux de baïonnettes et des canons de mousquetons.

19e — — Manœuvre de parade ; instruction sur le nouveau canon. Garde.

20e — — Suite de la garde. Départ des permissionnaires.

21e — — (dimanche). Rien.

22e — — Corvée à l'arsenal; manipulation de crin pour les selles; balayage des magasins.

23e — — Manœuvre de parade. Garde.

24e — — Suite de la garde.

25e — — Corvée au magasin d'habillement.

26e — — Déshabillage, désarmement; libération.

N. B. L'ancien canon, de 90 millim., n'a pas été montré une seule fois aux réservistes.

Le nouveau canon, de 75 millim., leur a été montré quatre fois pendant une heure.

Aucune manœuvre de campagne n'a été faite.

C'est çà que Coppée, Rochefort, Lemaître et tous les réformés de la *Patrie française* appellent l'instruction militaire. Ils n'y sont jamais allés voir. Pendant que les réservistes balayent les cours et montent la garde autour des grilles, les hommes de l'active promènent le chien du capitaine, vont chez la fruitière avec la bonne du commandant, portent les messages galants du lieutenant, ornent l'autel de l'église voisine sous la direction de la colonelle, ou se vautrent dans l'ordure de la chambrée.

A bas la caserne !

Le Rabiot.

Les généraux et les colonels, qui se moquent du ministre de la guerre et de ses décisions comme d'une guigne — *(La discipline fait la force principale des armées.)* — continuent de retenir au corps, après la date légale de leur libération, les hommes qui ont encouru des peines disciplinaires pendant leur service.

Sur ce point, comme sur la question des médecins militaires, la Ligue des Droits de l'Homme (section du Gros-Caillou) a pris une excellente initiative. *L'Aurore* a publié le texte de sa délibération :

Vu l'article 47 de la loi sur le recrutement militaire, qui est ainsi conçu :

« Les militaires qui, pendant la durée de leur service, auront subi des punitions de prison ou de cellule seront maintenus au corps après le départ des hommes de leur classe, pendant un « nombre de jours égal au nombre « de journées de prison ou de cellule qu'ils auront su- « bies. »

Considérant que *nul ne peut être détenu que dans les*

cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites ;

Considérant que nul ne peut être puni qu'*en vertu d'une loi* ;

Considérant que l'article ci-dessus constitue une dérogation aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme ;

Considérant que le jour où il a accompli le service *dont la durée est fixée par la loi*, le soldat redevient un citoyen qui doit pouvoir user de tous ses droits de citoyen ;

Considérant qu'en autorisant des chefs militaires à infliger ainsi par répercussion à des citoyens français des peines qui, en s'accumulant, peuvent durer jusqu'à une année entière, le législateur a consacré un véritable abus ;

Considérant que ces sortes de condamnations, sur lesquelles nul n'est admis à s'expliquer, que *nul ne peut discuter contradictoirement*, et qui ont pourtant de si graves conséquences pour la vie et la liberté des citoyens, ne sont entourées *d'aucune des garanties établies par la loi* en faveur des accusés ;

Emet le vœu que l'article 47 de la loi sur le recrutement soit abrogé ;

Et qu'en attendant M. le ministre de la guerre, usant des pouvoirs qui lui sont attribués, en supprime les effets en renvoyant dans leurs foyers, dès la fin de leur service, les soldats régulièrement libérés, quelles que soient les peines dont ils ont été frappés disciplinairement au cours de leur service militaire.

Il est prodigieux que la nation n'ait jamais aperçu tout ce que l'abus du *rabiot* découvre d'insolence, d'audace et de prétentions criminelles chez les chefs militaires.

Ces personnages prononcent — sans débats, sans enquête, sans jugement, sans garantie

d'aucune sorte — des peines de trente et de soixante jours de prison.

Les condamnations peuvent être accumulées — surtout dans les corps disciplinaires — de telle sorte qu'elles atteignent un total de plusieurs années.

Si elles avaient uniquement pour résultat de faire passer au soldat son temps de service en prison, au lieu de le lui faire passer dans le rang, elles seraient encore odieuses : parce qu'elles ne présentent aucune garantie d'équité. L'arbitraire, le caprice, la cruauté, les ont dictées.

Mais les chefs militaires ont ajouté cette conséquence : que la durée des peines accomplies en prison serait reportée à la fin du temps de service légal ; que l'homme emprisonné trente jours, soixante jours ou davantage, resterait au corps trente jours, soixante jours ou davantage, après la date légale de sa libération.

Or, à la date légale de sa libération, le soldat redevient un citoyen civil.

Et le service qu'on lui impose, au mépris de la loi, à cause de ses semaines de prison, équivaut à un emprisonnement.

Supposez que les chefs militaires fassent accomplir les trente ou soixante jours de prison

après le service militaire, au lieu de les faire accomplir *pendant*. La situation sera la même en réalité. Mais l'abus deviendra plus apparent.

Le *rabiot*, c'est la condamnation d'un civil à l'emprisonnement, par un officier, sans jugement, sans défense, sans garanties aucunes.

Voilà trente ans que, dans la République française, comme sous l'Empire ou la Royauté, l'individu qui porte une culotte rouge et des plumes sur la tête a le droit *d'emprisonner, d'embastiller, pour des mois, pour des années* quelquefois, n'importe quel citoyen !

Et c'est aujourd'hui seulement qu'on commence à comprendre l'énormité d'une pareille usurpation !

L'obéissance passive du soldat.

CLÉ DE VOUTE

DE L'ORDRE CAPITALISTE

Une grève éclate : c'est-à-dire que des ouvriers, des hommes, des citoyens, libres apparemment de travailler ou de ne pas travailler, décident de suspendre leur travail, pendant que les patrons suspendent leurs salaires.

Aussitôt, l'infanterie et la cavalerie accourent de toutes parts ; l'Armée vient prendre sa place et jouer son rôle dans le conflit économique : c'est-à-dire que des ouvriers d'hier, ouvriers de demain, déguisés provisoirement en soldats, viennent pointer leurs sabres et braquer leurs fusils sur des ouvriers d'aujourd'hui, sur leurs pères, leurs frères, leurs parents, leurs camarades.

Les officiers, fils, associés ou valets des patrons, n'ayant jamais été soldats, ordonnent aux soldats, fils d'ouvriers, qui ne seront jamais officiers, de tirer sur les ouvriers. Et les soldats obéissent.

Aucun des phénomènes sociaux ne donne une idée aussi terrible du machiavélisme des exploiteurs et de la stupidité des exploités. Arriver à faire sabrer le père par le fils, le frère par le frère, pour le profit et pour le plaisir de la classe qui les saigne tous à blanc, c'est évidemment le comble de l'adresse chez les uns, le comble de l'imbécillité chez les autres. On ne trouvera jamais mieux.

Chaque fois que les ouvriers en uniforme et les ouvriers en bourgeron se trouvent les uns devant les autres, il faut revoir en imagination le tableau de Fourmies (1er mai 1891), tel que l'a peint M. Drumont :

Il n'est pas de plume capable de rendre exactement l'aspect de cette scène effroyable... Les terribles balles Lebel produisirent un effet véritablement foudroyant. Les femmes épouvantées étaient atteintes dans leur fuite éperdue, heurtaient désespérément à des portes closes, essayaient un suprême effort, et venaient jusque dans les estaminets de la rue des Eliets tomber comme des masses au milieu des consommateurs... Et les terribles balles continuaient leur œuvre, frappaient ceux qui étaient penchés pour relever leurs victimes.

... La police et les gendarmes furent particulièrement odieux. Ils tirèrent encore par plaisir quand la place était déjà jonchée de morts et de blessés. Certains malheureux furent visés tout spécialement. A côté des soldats qui visèrent en l'air, il y en eût qui se firent une joie de tirer beaucoup ; un soldat tira jusqu'à neuf balles...

... On tira jusque sur des enfants à la mamelle... Une

fillette âgée de huit mois ne pouvait avoir rien de bien effrayant pour la glorieuse armée française ; en fait de revendication sociale, elle ne réclamait guère d'autre droit que celui de prendre le tété de temps en temps ; elle n'en eut pas moins sa pauvre menotte traversée par un éclat de balle !...

Vrai ! commandant Chapus, je ne vous conseille pas de faire inscrire cet exploit sur le drapeau du régiment, et je comprends que vous ayez baissé la tête quand, au retour, vos camarades vous ont regardé bien en face...

Qui ne devine les grosses plaisanteries des officiers prussiens trouvant devant eux le 145e de ligne sur un champ de bataille et disant à leurs soldats : « N'ayez pas peur ; voilà le 145e de ligne où les chefs sont si peu maîtres d'eux-mêmes qu'ils tirent sur des femmes et des enfants de huit mois sans prendre même le temps de faire les sommations... ! »

... Après la fusillade, ce fut horrible. Les hommes, les femmes, les enfants montraient le poing aux pauvres soldats du 145e, qui étaient cependant irresponsables du sang versé, puisqu'ils n'avaient fait qu'obéir. On les insultait de toutes parts, on leur crachait à la figure, on leur criait : « Si vous aviez eu devant vous les Prussiens, vous n'auriez pas osé tirer ! » Quand ils passèrent au Cateau, la foule ameutée hurlait : « A l'eau ! à l'eau ! » Ils courbaient la tête... Que vouliez-vous qu'ils fissent ? Tuer les mères dont on avait tué les enfants ? Et après ?

En effet, les officiers et soldats du 145e de ligne consentirent à ne pas tuer les mères après les enfants. Nos Voulets et nos Chanoines réservent ce genre de sport pour le Soudan ; ils ne le pratiquent dans les villes de France que lors des grandes saignées où travaillent nos Galliffet et nos Déroulède, nos de Mun, nos

Ernest Roche (*Intransigeant*) et les Boulanger de M. de Rochefort.

Le drame de Fourmies peut se renouveler à propos de toute grève, de toute manifestation populaire, où le peuple et l'armée sont en présence. Aussi longtemps qu'un gouvernement, fût-il émaillé de socialistes, mettra des jeunes soldats armés en face de leurs camarades ouvriers, le massacre sera possible; il ne dépendra d'aucune volonté ministérielle que le massacre n'ait pas lieu.

Or, comment se fait-il qu'il n'y ait pas un politicien et pas un chef militaire qui osât employer une troupe de réservistes en cas de grève ou d'émotion populaire ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un officier qui osât commander à des réservistes ou à des territoriaux de croiser la baïonnette ou de commencer le feu sur un groupe quelconque de population civile?

Si les scélérats, politiciens ou militaires, savent d'avance ce qui leur arriverait, quand ils donneraient à des *hommes* un ordre abominable, c'est donc bien par un monstrueux abus d'autorité qu'ils donnent le même ordre à des *enfants*.

Les soldats de ce grand bataillon scolaire

qu'on appelle l'armée active sont des enfants, qu'on terrorise par la menace du conseil de guerre et de Biribi, qu'on grise avec un verre d'alcool, qu'on égare avec d'effrontés mensonges. Et puis, des enfants qui ont une arme dans la main tirent sur n'importe quoi, sur n'importe qui, pour la jouissance nerveuse de détruire quelque chose.

Plus on réfléchit, plus on découvre que les problèmes en apparence très compliqués se ramènent en dernière analyse à une question très simple, et que la solution de cette question est également très simple.

L'affaire d'Auxerre, où cinquante-six sous-officiers et soldats se sont solidarisés pour protéger leur dignité d'hommes contre les outrages d'un officier, contient en germe la ruine de l'armée prétorienne. J'irai plus loin, en disant que *la clé de toute la transformation sociale* se trouve dans l'éducation civique du conscrit, sur un seul point, avant son départ au régiment.

La crise où se débat lamentablement, depuis un siècle, la Démocratie française et la lutte pitoyable qu'elle soutient pour son existence au jour le jour, au lieu de pouvoir avancer, résulte de ce fait : dix à douze millions d'hommes tremblent perpétuellement sous la menace de dix à

douze mille petits fonctionnaires en culotte rouge; trente-huit millions de Français redoutent perpétuellement d'être fouettés par cent mille de leurs petits garçons déguisés en soldats. Situation aussi odieuse que ridicule.

Elle prendrait fin, et le monde cesserait de se moquer de nous, et l'œuvre démocratique suivrait son évolution normale, si les cent mille petits garçons dont il s'agit recevaient l'enseignement nécessaire avant d'endosser la capote. Nous les prêchons et nous les convertissons après qu'ils ont quitté la caserne. C'est trop tard, puisqu'ils cessent alors d'être dangereux, et sont remplacés par une classe dangereuse à son tour. Il faut les prendre et les instruire avant l'incorporation.

Il faut leur graver dans le cœur la vérité civique et patriotique : à savoir qu'ils doivent l'obéissance à leurs chefs et le sacrifice même de leur vie contre un envahisseur, contre l'ennemi du dehors, dans une guerre juste et nationale; mais qu'ils ne sont pas les soldats d'un gouvernement ou d'un parti contre leurs concitoyens, qu'ils seraient les derniers des criminels s'ils égorgeaient leurs frères, qu'ils doivent se constituer les surveillants de leurs officiers pour le compte du peuple.

Des associations se forment, parmi la jeunesse socialiste, pour faire ainsi l'éducation des futurs soldats. Rien n'est au-dessus d'une telle tâche. Les ouvriers en général, les jeunes ouvriers en particulier, ont le tort de disperser leurs efforts d'étude ou d'apostolat en une multitude de questions accessoires : ils sont orgueilleux d'expliquer plus ou moins clairement à leurs camarades toutes sortes de mystères économiques ou philosophiques, avec des formules obscures et des mots très savants. Tout ce travail est puéril et vain.

Quand un assiégeant veut abattre une muraille, il concentre tout son feu sur un bastion. Quand un ingénieur veut abattre un pont, il ne fait pas donner des coups de pic sur chaque pierre, mais il arrache la pierre essentielle, *la clé de la voûte*.

La discipline passive du soldat en temps de paix, l'obéissance passive du soldat aux ordres criminels des chefs séditieux, l'aveuglement sauvage qui fait égorger le père par le fils et le frère par le frère — c'est *la clé de voûte* de la société actuelle. Il n'y a pas de boniment fumeux sur les hautes spéculations sociales qui vaille une propagande active et claire, limitée à cette question.

Partout, le militarisme écrase les travailleurs.

Voyez l'expédition de Chine et ses conséquences. Les ouvriers anglais commencent, les premiers, à s'en apercevoir; dans le Lancashire, une partie des manufactures ne fonctionnent plus qu'à demi-journée; si le marché chinois, comme il est probable, reste fermé longtemps encore, les ouvriers seront mis complètement sur le pavé; la place de Manchester va subir une crise terrible. Et *pendant qu'on fait perdre aux travailleurs leur salaire, on leur demande un supplément d'impôts, pour égorger les clients qui les faisaient vivre.* Les mêmes effets seront naturellement ressentis en France. Plus tard, ces premiers résultats seront suivis de résultats pires. Non seulement la Chine cessera d'absorber les produits de l'Europe, mais c'est elle qui submergera l'Europe. Les travailleurs européens auront fait les frais de leurs au capital l'impunité de ses jouissances et de propres catastrophes.

De quelque côté que se tourne la démocratie laborieuse, elle se trouve donc en face du monstre militariste.

Le soldat prétorien tient le travailleur sous la terreur du sabre et des balles, pour assurer ses cruautés.

Le soldat prétorien prête ses bras au patron, pour soustraire le capital aux conséquences de la grève, et briser entre les mains des travailleurs leur seule arme légale.

Le soldat prétorien, pour gagner des galons, pour piller, pour faire les affaires de l'Eglise et de la spéculation, va massacrer les clients et fermer les débouchés de l'industrie européenne; il va préparer au loin l'organisation d'une concurrence mortelle.

Et c'est l'ouvrier d'Europe qui se prive du nécessaire, qui retranche quelque chose sur le pain de sa famille, pour entretenir le soldat prétorien dont les méfaits retombent sur tout le peuple. C'est le cultivateur, qui voit ses champs en friche, parce que ses fils sont au régiment, servant de garde-chiourme à Schneider, de déchargeurs à la Compagnie Fraissinet, de soutiers à la Compagnie transatlantique, d'estaflers aux missionnaires spéculateurs de Chine.

A l'intérieur, à l'extérieur, tous les maux viennent du soldat, c'est-à-dire du militarisme.

Mais il se trouve des centaines de prétendus militants socialistes pour faire croire aux exploités, et il se trouve des milliers d'exploités pour croire que le militarisme est une question accessoire dans le problème social.

Les possédants ne s'y trompent pas, eux. Ils savent que le militarisme est la *clé de voûte* de la société capitaliste. Ils entendent sans colère les boniments que débitent les grands pontifes socialistes sur l'organisation future d'un hypothétique ordre de choses. Ces déclamations peuvent durer deux ou trois cents ans, sans ébranler l'ordre de choses actuel. Mais la foudre éclate sur la tête de l'audacieux qui touche au militarisme. Les oppresseurs ne sont pas aussi bêtes que les opprimés.

« On n'est pas les plus forts; on sera toujours vaincus », disaient les ouvriers du Creusot, en 1892, à des journalistes qui avaient pénétré dans le grand bagne. « On n'est pas les plus forts, on est toujours vaincus », disaient encore l'autre jour, exactement dans les mêmes termes, les ouvriers du Creusot dupés par des comédies d'arbitrage et livrés par là « Défense républicaine » aux vengeances de leur seigneur.

Deux mille travailleurs d'élite partaient au hasard des routes, mendiant leur pain. Quatorze mille autres reprenaient le joug avec désespoir. *Le château* reste debout, pompant les millions de l'usine, bien gardé par des hordes de larbins, de mouchards, de gendarmes, de soldats, de journalistes vendus. *Les tribunaux*

sont à ses ordres, et reçoivent de la Compagnie leurs réquisitoires ou leurs jugements tout rédigés contre les ouvriers suspects. *Les officiers* boivent le champagne du patron, en attendant de faire des cadavres à son commandement. *Le prêtre*, *le moine* et la nonne se glissent dans les chaumières, enjôlant l'homme, corrompant la femme, achetant les enfants.

Mais toutes ces sûretés ne suffisaient pas au capital inquiet. Il en a trouvé une nouvelle.

C'est l'engeance des endormeurs, qui promènent les ouvriers, pour les fatiguer, dans le labyrinthe de leurs songes creux; l'engeance des endormeurs qui amusent la classe souffrante avec des contes de la Mère-l'Oie, des dissertations sur Lassalle, Karl Marx, Bernstein, Kautsky, l'oracle de Delphes et Nostradamus.

Tandis que le travail de l'usine épuise les forces physiques de la victime, ces farces lugubres rebutent son intelligence. On l'étourdit, on l'ahurit, on l'écœure. On détourne son attention, sa volonté, son énergie, de la seule besogne utile.

La seule besogne utile, c'est de briser, entre les mains des oppresseurs, l'arme qui leur sert à mater les opprimés : le militarisme.

Lettre d'un bleu à un colonel Kaiserlick

La République a donné aux fils des Emigrés de l'Armée de Condé, aux ennemis héréditaires du peuple, *droit de vie et de mort*, sur les enfants du peuple. Il est très naturel que nos régiments soient décimés par l'incurie ou par la férocité du commandement. Le contraire ne s'expliquerait pas.

Au moment de la libération de la classe, le vendredi 20 septembre 1901, à Paris, M. de Ramel, colonel du 24e de ligne, a prononcé devant les soldats de ce régiment le discours suivant :

Il y a certains gredins qui essayeront de détruire en vous ce sentiment si magnifique (le patriotisme).

Ces gens-là sont des crapules, des canailles, des misérables. Ne les écoutez pas. Ils chercheront par tous les moyens possibles à détruire ce sentiment, soit par la parole, soit par des campagnes électorales.

Prenez donc garde dans la vie civile et ne nommez comme représentants que de bons pères de famille, des chefs d'industrie qui puissent vous représenter dignement...

Tous ces crétins de ces feuilles abominables n'ont jamais porté l'uniforme militaire. Tous ces voyous qui cherchent à rabaisser l'armée sont des gredins qu'il faut mépriser.

Mais vous qui avez vu comment vous traitaient les officiers, toujours avec justice, avec affection, lorsque vous vous trouverez en face de ces gens-là répondez-leur ; je ne vous dis pas quels moyens de persuasion il faut employer.

Puis ces gens-là viendront fomenter des grèves. Ils vous diront que vous êtes malheureux comme les pierres, ils vous promettront 10 francs par jour ; ils vous promettront plus de beurre que de pain.

Méfiez-vous-en. Ce sont des voyous, des politiciens, des sans-patrie qui viendront de Paris ou des grandes villes et qui ne connaissent pas seulement comment vous vivez. Ne votez jamais pour eux et vous agirez en bons patriotes. Vous aurez fait votre devoir.

Le morceau mérite d'être conservé, pour montrer à quel degré d'audace les lâchetés de la Défense républicaine et la défection des social-Lucullus ont amené les prétoriens factieux.

L'insolence des chefs s'est accrue en raison directe de la pleutrerie de MM. Loubet-Waldeck-Millerand.

Ce que les traîtres du gouvernement n'ont pas osé faire, les citoyens auront la peine de le faire eux-mêmes.

Le colonel du 24e de ligne n'a pas reçu le moindre blâme du ministre « républicain » de la guerre.

Mais il a reçu d'un *bleu* affecté à son régi-

ment un « poulet » qui fut ensuite distribué aux autres recrues et qui contient d'utiles avis :

Citoyen colonel,

Les conscrits du 24e régiment d'infanterie t'engagent très instamment à ne pas en user avec eux de la même façon qu'avec leurs devanciers.

Le langage que tu as tenu devant les soldats de l'armée active, tu n'aurais pas osé le tenir devant les hommes de la réserve.

Avec des jeunes gens de vingt à vingt-trois ans, que tu supposes crédules et timides, faciles à tromper, faciles à terroriser, tu montres beaucoup de hardiesse. Mais nous t'avertissons que nous ne sommes réellement ni timides ni crédules, parce que de bons citoyens nous ont instruits.

Nous n'avons point de crainte ; nous pressentons que le règne de tes pareils est fini.

Tu insultes grossièrement nos meilleurs amis et tu prétends qu'ils ne connaissent pas le soldat, parce qu'ils n'ont jamais porté l'uniforme.

C'est toi-même, officier de salon, colonel d'antichambre, qui n'a jamais été soldat.

Tu es officier par la grâce de ton argent.

Tu t'es fait officier pour n'être pas soldat.

Le fusil était trop rude pour les mains blanches d'exploiteur.

Le sac était trop lourd pour les épaules rétrécies d'aristocrate.

Tu es fier du plumet que nous te payons, des bottes que nous te payons, du cheval que nous te payons. Tu triomphes de la bassesse des travailleurs qui consentent à te servir de larbins en culotte rouge. Tu t'enorgueillis de l'éclatante livrée qui éblouit les bonnes d'enfants, séduit les vieilles baronnes et capte les grosses dots.

Or, c'est nous qui en faisons les frais. Considère un peu que tu es à nos gages.

Tu prends la liberté de diriger nos consciences de ci-

toyens, et de quémander nos suffrages pour les hommes de la caste.

Tandis que ton frère sert au Parlement les intérêts de la réaction, du capitalisme et des grandes compagnies, tu prétends le seconder à l'Armée. Tu comptes employer nos baïonnettes pour écraser nos pères et, demain, les baïonnettes de nos fils pour nous écraser nous-mêmes.

Renonce à cet espoir. C'est toi, ton frère, vos complices et vos valets que menacent désormais nos baïonnettes.

Et n'aie plus l'impudence de nous parler de la Patrie.

Nous connaissons l'histoire.

Nous savons que nos pères, sous l'uniforme de soldats républicains, eurent à lutter contre les vôtres, qui portaient la veste des Kaiserlicks...

C'est du sang de traître qui coule dans tes veines. Sous cette tunique dorée, qui te rend si flambant, nous trouverions une veste de cosaque ou de uhlan.

Pour venger ta caste de ses humiliations et de ses déceptions, tu t'apprêtes à nous traiter comme le Kaiserlick de Lardemelle a traité ceux du 79e, comme le Kaiserlick d'Aubigny a traité ceux du 38e.

Prends garde !

Quand tu marches à la tête des deux mille hommes que t'a livrés la République, souviens-toi qu'il y a plus de mille fusils en bonnes mains.

Voilà ce que purent méditer les conscrits du 24e de ligne et, probablement, de quelques autres corps.

On nous accuse d'exciter ces braves garçons.

Ils n'en ont pas besoin.

Vienne l'heure de l'attentat contre le peuple ou contre la patrie, les lebels partiront bien tout seuls.

Vivent les Soldats!

Toute la réaction, tous les césariens, tous les calotins, tous les réformés de la *Patrie française*, tous les flamidiens qui se sont réfugiés sous le froc pour esquiver la caserne, tous les ennemis de la nation braillent : « Vive l'armée! » C'est leur cri de ralliement

Dans leur bouche, naturellement, les mots de : « Vive l'armée! » signifient : vivent les faussaires, vivent les flous empanachés, vivent les traîtres, vivent les bourreaux de soldats, vivent les égorgeurs du peuple, vivent les prochains étrangleurs de la République!

A toute occasion, procès, farce parlementaire, messe, procession, banquet, bal ou mascarade, ils clament : « Vive l'armée! » parce qu'ils n'osent pas crier : « A bas la République! » Mais l'un d'eux, M. Paul de Cassagnac, a plusieurs fois écrit que les expressions : « A bas la République! » et « Vive l'armée! » sont

synonymes. Et l'histoire nous apprend, en effet, que toute République où l'on a commencé de crier : « Vive l'armée! » est une République à l'agonie.

La bande nationaliste annonce que les manifestations aux cris de : « Vive l'armée! » vont se multiplier de plus en plus à mesure que s'avance l'agonie de la République.

Il y a des républicains qui n'ont pas l'intention de laisser toujours le haut du pavé aux hordes nationalistes, et qui prétendent opposer des contre-manifestations civiques aux manifestations militaristes.

D'après la définition même de M. de Cassagnac, le cri de « Vive la République! » est la réponse indiquée au cri de « Vive l'armée! » Malheureusement, il expose les citoyens qui le font entendre aux sévices des policiers et des gardes républicains (*sic*). Sous notre République, il n'est guère possible de dire : « Vive la République! » sans être assommé plus ou moins par les agents du ministère de l'intérieur.

Il y a un cri de ralliement qui serait assez amusant, et très significatif, opposé au cri de « Vive l'armée! ». C'est : *Vivent les soldats!*

On n'aurait pas la pensée, par là, d'acclamer les petits misérables qui, pleins d'alcool

ou terrorisés comme des chiens couchants par la cravache de l'officier, assassinent leurs camarades et leurs frères.

Non.

Mais on ferait allusion aux victimes de la caserne, des expéditions coloniales, des conseils de guerre et de Biribi. On évoquerait l'image de tous les fiévreux et dysentériques, de tous les empoisonnés, de tous les fusillés, de tous les suppliciés. A la face des bourreaux, on célébrerait les martyrs. A la face des chefs kaiserlicks et jésuites, on se solidariserait avec les malheureux enfants que la République leur livre, qu'ils maltraitent dans leur corps, qu'ils outragent dans leur dignité, qu'ils transforment insolemment en larbins pour cirer leurs bottes et qu'ils traîneront un jour à la boucherie.

Vivent les soldats! ça voudrait dire : Vivent les *parias* de la République! vivent les fils des travailleurs, qui sont trois ans soldats sans être jamais officiers, sous des officiers qui ne sont jamais soldats.

Ça voudrait dire : Vivent les fils de la Révolution! vivent les fils des tailleurs et des savetiers de Valmy! A bas les Emigrés! à bas les Chouans! à bas les prétendus officiers français qui portent encore, sous le dolman français, les

vieilles vestes anglaises et les vieilles tuniques prussiennes des traîtres, leurs pères !

Allons donc crier : *Vivent les soldats!* le long des régiments. Nous verrons bien les officiers dont la figure s'épanouira de satisfaction; nous verrons ceux qui pâliront de rage et se sentiront souffletés.

Nous verrons aussi qui portera la main sur nous, soldats, quand nous crierons : *Vivent les soldats!*

Un Manifeste.

Parmi les appels que, chaque année, à l'époque du tirage au sort, de la revision, de l'incorporation, les *Jeunesses socialistes* adressent aux recrues, nous citerons en exemple celui-ci :

FÉDÉRATION DES GROUPES DE JEUNESSE
DE FRANCE
ADHÉRENTS AU PARTI SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Jeunesse socialiste révolutionnaire
de Saint-Denis

Aux jeunes !
Camarades,

En dehors des plaisirs frivoles réservés à notre jeune âge, il est temps que nous nous préoccupions de nos intérêts.

Dans quelques mois, quelques semaines peut-être, le service militaire va nous arracher à notre famille éplorée, à la compagne librement choisie, pour nous enfermer pendant trois ans dans une caserne.

Pendant trois ans, nous serons séparés de tout ce que nous aimons ; pendant trois ans, nous subirons le mépris et les insultes des galonnés qui disposeront de notre vie au moindre geste.

Pendant trois ans, nous ferons l'apprentissage du

crime ; pendant trois ans, nous nous essaierons à massacrer des hommes, comme en Chine ou à Madagascar, sous le fallacieux prétexte d'une civilisation honteuse et spoliatrice, qui révolte les cerveaux et les consciences des hommes libres, car, pour nous, il est aussi criminel de tuer avec le fusil qu'avec le couteau.

Et si la folle sanguinaire de quelque César provoque un conflit entre les peuples, il nous faudra défendre, nous qui ne possédons rien, la propriété des riches qui fuiront les batailles, défendre une liberté dont nous ne jouissons pas, défendre une Patrie ! ! ! au nom de laquelle le patronat cosmopolite nous opprime et nous exploite.

Tandis que, célébrant l'hymne d'amour à la nature, fleuriront les arbres et chanteront les oiseaux, nous, hommes, nous fusillerons des hommes.

Et si nos camarades des usines, comme à la Martinique, comme à Chalon, se lèvent pour réclamer un peu de bien-être, un peu plus de liberté, si la grève étend à nouveau ses souffrances et ses horreurs sur nos régions, nous, les ouvriers de demain, nous fusillerons nos pères, nos amis, nos frères ?

Non, nous imiterons l'exemple de nos camarades qui, au Creusot, ont refusé d'obéir au capital et, comme eux, nous mettrons nos forces au service de la cause émancipatrice du prolétariat.

Si vous voulez cela, venez dans notre groupe de Jeunesse, nous y étudierons la théorie socialiste, faite toute d'égalité et de justice, nous y organiserons la propagande contre le militarisme, et ce sera au cri de « Guerre à la Guerre! » que nous préparerons la paix et l'harmonie dans la société communiste de demain, par la suppression de l'armée permanente, obstacle éternel à l'affranchissement, à la fraternité des peuples.

Ce que dit Tolstoï.

Au moment où le ministère socialo-jésuite de MM. Waldeck-Millerand multipliait les poursuites contre les journaux républicains pour défendre l'Honneur de l'Armée, le comte Tolstoï écrivait impunément dans l'empire du tsar :

Dans tous les pays continentaux, dès que le garçon atteint cet âge où la force, l'adresse et l'habileté physiques sont à leur apogée, tandis que les forces morales sont encore dans un état vague et indécis — vers vingt ans — alors on le prend comme soldat.

On l'examine comme un animal et, s'il est physiquement bien constitué et fort, on l'inscrit selon ses capacités dans une certaine partie de l'armée et on l'oblige à jurer qu'il obéira servilement à ses chefs. Ensuite on l'éloigne de toutes les conditions anciennes, on l'enivre d'eau-de-vie ou de bière, on lui donne des vêtements bariolés ; puis on l'enferme avec d'autres jeunes gens comme lui, dans une caserne, où il apprend les obligations les plus insensées du soldat, les noms et l'emploi des armes de meurtre.

Là où le service obligatoire n'existe pas, des hommes préposés à cet emploi cherchent des débauchés qui ne peuvent ou ne veulent pas vivre d'un travail honnête, en général des hommes dépravés mais forts ; on les enivre, on les achète, on les enrôle comme soldats, et aussitôt

on les enferme dans des casernes où on leur enseigne la même discipline.

Le but principal des chefs est de conduire les hommes jusqu'à un tel degré d'abrutissement qu'ils lèvent instantanément la patte quand on les touche. Le bon soldat est celui qui, à un certain cri du chef, répond par le mouvement demandé, inconscient. On obtient ce résultat, parce que ces malheureux, vêtus tous d'habits bariolés, pendant des semaines, des mois et des années, au son de la musique et des trompettes, sont forcés à marcher, faire volte-face, à sauter tous ensemble au même commandement. Chaque désobéissance est punie cruellement, et même par la mort.

Avec cela, l'ivrognerie, la débauche, l'oisiveté, l'obscénité, le meurtre, non seulement ne sont pas défendus, mais établis.

On enivre les soldats d'eau-de-vie, on leur construit des maisons de tolérance, on leur apprend des chansons ordurières, on leur enseigne l'assassinat.

Chaque fois qu'à Moscou, l'hiver, je passe devant le palais et vois là un jeune garçon, une sentinelle, qui sous ses lourds habits est debout ou marche sur le trottoir, portant sur son épaule le fusil dernier modèle, je le regarde toujours dans les yeux; et chaque fois il se détourne de mon regard; et chaque fois je pense: il y a une année ou deux, c'était un charmant garçon, simple, jovial, qui eût gaiement parlé avec moi la belle langue russe, et m'aurait raconté avec la conscience de sa dignité de paysan, toute son histoire. Et maintenant, il me regarde d'un air farouche et sombre, et à toutes les questions, il ne peut répondre que : « Parfaitement... Je ne sais... »

Si je franchissais cette porte près de laquelle il se tient, ou si je portais la main vers son fusil, lui, sans réfléchir un instant, me percerait le ventre de sa baïonnette, la retirerait de la blessure, l'essuierait et continuerait à marcher sur l'asphalte...

Et je pense que ce n'est pas le seul garçon qui soit ainsi transformé en machine armée d'un fusil. Rien qu'à

Moscou, il y en a des milliers ; il y en a des millions dans toute la Russie et dans tout le monde.

On a pris ces jeunes gens non développés, mais forts et agiles ; on les a dépravés, achetés, et grâce à eux on domine le monde. C'est terrible.

C'est terrible que les méchants, grâce à ces hommes trompés, possèdent tous ces palais et les richesses acquises par le crime, c'est-à-dire par le travail de tout le peuple. Mais le plus terrible c'est que, pour faire cela, il leur fallait abrutir ces garçons simples, bons, et qu'ils ont en partie atteint leur but.

Que ceux qui possèdent des richesses les défendent donc eux-mêmes ! ce serait moins révoltant. Mais ce qui est affreux, c'est que pour voler des hommes et protéger le larcin, *ils emploient ces mêmes hommes* qu'ils volent et pour cela dépravent leur âme.

(*Paroles d'un homme libre*, trad. de J.-W. Bienstock.)

Non pas ces mêmes hommes, mais les enfants de ces mêmes hommes.

Car voilà bien le pire forfait du système. Comme le remarque Tolstoï, les soldats sont des jeunes gens de vingt ans, dont le corps est agile et vigoureux, qui ont ainsi toutes les qualités nécessaires pour le métier d'assassins ; mais leur cerveau n'est pas encore développé, mûri, solide ; ils sont égarés par les funestes préjugés qu'on leur a inculqués dès l'école, ils se laissent tromper ou terroriser par leurs bourreaux.

L'œuvre du mal serait impossible ou bien difficile avec des hommes.

Elle est facile avec des enfants.

La férocité capitaliste et la lâcheté militaire sont résumées en ce seul trait.

Au mois de juin 1901, à Sofia, on jugeait un jeune homme du nom de Schopoff, qui avait refusé d'entrer au régiment.

Dans sa remarquable défense, il déclara qu'il avait été amené au *refus du service militaire* par la lecture des œuvres de Léon Tolstoï.

Quand le grand écrivain eut connaissance de ce procès, il adressa la lettre suivante — sans doute la dernière qui soit sortie de sa plume avant la maladie — au directeur du journal bulgare *la Pensée libre*.

Monsieur le directeur de *la Pensée Libre*,

Je vous remercie pour les nouvelles que vous me donnez de Schopoff.

Bien que je n'ai pu comprendre tout à fait sa plaidoirie (en langue bulgare), j'ai vu quand même qu'elle est d'un homme profondément convaincu de la vérité chrétienne.

Il est très jeune ; aussi, l'épreuve est terrible pour lui. Que Dieu l'aide à n'être pas cette terre dans laquelle les graines germent rapidement mais n'arrivent point à se développer. Qu'il soit cette terre dans laquelle elles produisent des fruits en abondance.

Plus je vis et plus je réfléchis, en m'approchant de la mort, plus je me convaincs que l'armée — c'est-à-dire les hommes prêts au meurtre — est la cause non seulement de tous les maux, mais de toute la dépravation des mœurs dans notre monde. Plus je me convaincs que le salut n'est

pas ailleurs que dans l'acte du cher et bon Schopoff. Que Dieu l'aide !

Plus je vis, plus je m'étonne de l'aveuglement de notre monde savant — (quelquefois, il me semble que cet aveuglement est prémédité) — qui propose tous les moyens possibles de sauver les hommes de leurs maux, mais ne propose pas le seul moyen capable de les sauver à la fois de leurs maux et du terrible péché de meurtre par lequel se maintient l'ordre de choses existant.

Seuls, les gouvernements ne sont pas aveugles ; ils se soutiennent par le meurtre. *C'est pourquoi ils ont peur des Schopoff plus que de toutes les armées de leurs voisins.*

Vous savez probablement le russe ; vous m'excuserez donc de ne pas vous répondre en votre langue. Si vous pouvez communiquer avec ce cher Schopoff, transmettez-lui, je vous prie, l'expression de mon affection, de ma reconnaissance et de mon estime, avec un seul conseil : qu'il ne persiste pas dans son refus, s'il le fait pour les hommes et non pour Dieu. Qu'il se guide uniquement par les sentiments envers Dieu.

Si vous m'informez de son sort, je vous serai très reconnaissant.

Avec mon estime, toujours à votre service,

LÉON TOLSTOI.

On le voit, Léon Tolstoï se place toujours au point de vue religieux. C'est au nom du Dieu des Armées, du Dieu des massacres, qu'il demande aux jeunes hommes de se refuser au meurtre.

C'est par devoir de conscience humaine, par amour de leurs frères, de leurs fils, de l'Humanité, que les jeunes hommes obéiront bientôt à cette grande voix.

La grève, général !

Il y a, dans un cimetière voisin de Troyes, un monument assez curieux.

Une seule commune avait perdu trois des siens à Madagascar; elle ouvrit une souscription que les « patriotes » locaux, patrons, curés, rentiers, couvrirent généreusement; et sur la pierre funèbre, les conseillers municipaux ont fait graver ces paroles :

Aux enfants

de Sainte-Savine et de Rivière-de-Corps

VICTIMES

D'UNE SOCIÉTÉ IMPARFAITE

GUERRE A LA GUERRE

Les souscripteurs patriotards en sont encore malades; mais l'inscription demeure, dans son éloquente simplicité. Au-dessous, s'allonge la liste des petits soldats tués par le régiment.

Chaque fois qu'un enterrement pénètre dans

le cimetière, les jeunes gens qui mènent à sa dernière demeure un vieux parent contemplent le monument patriotique et pensent : « Nous mourrons peut-être sans vieillir, nous, car le militarisme nous guette. »

Pourquoi toutes les communes de France ne dressent-elles pas sur leur territoire le même souvenir consacré aux *Victimes d'une société imparfaite?*

Guerre à la guerre!... L'idée fait son chemin.

Et pour rendre la guerre impossible, à bas le militarisme! à bas la caserne!

Des instituteurs — les *parias* que la République affame avec 71 francs de salaire par mois, tandis qu'elle prodigue les millions aux professeurs d'assassinat — des instituteurs m'écrivent : « Pourquoi ne se trouve-t-il pas un député socialiste qui présente au Parlement une motion ainsi conçue : *L'armée étant instituée pour protéger la propriété, la durée du service militaire sera désormais proportionnée à la richesse de chaque citoyen?*

Rien de plus logique. Mais la logique est bannie de notre organisation sociale. Nous vivons dans le paradoxe et dans l'absurdité.

La durée du service militaire est inversement proportionnelle aux ressources du soldat, c'est-

à-dire à la part d'intérêts qu'il possède dans la boutique nationale. Les gueux servent trois ou quatre ans; les bourgeois servent une année, sans risque d'expéditions coloniales ; les aristocrates, qui se font officiers, ne servent pas du tout.

Plus on est actionnaire dans la « patrie », moins on collabore à sa défense. Moins on profite des bénéfices, plus on assume de charges et de risques.

Un autre citoyen me communique le projet suivant : puisque le refus du service militaire, tant préconisé par Tolstoï, et pratiqué par les Quakers, puis par les Doukhobors, semble exiger trop d'héroïsme, ne pourrait-on pas fonder une Ligue internationale d'un autre genre? Les affiliés ne s'exposeraient pas, par l'insoumission, aux rigueurs des codes militaires ; ils s'engageraient, en cas de guerre, à ne pas faire usage de leurs armes. Il n'y a pas de lois ni d'officiers qui puissent les empêcher de relever le canon de leur fusil en pressant la détente? Si, dans chaque pays d'Europe, des centaines de milliers d'hommes étaient résolus, et savaient que leurs voisins sont résolus aussi, à ne point tuer d'autres hommes, la guerre deviendrait impossible...

Mais pourquoi déclarer que le refus total du service militaire exige trop d'héroïsme?

A propos des discussions sur la grève générale, le dessinateur Roubille publiait une page superbe, où les petits soldats, dans un magnifique élan, jettent à la tête du vieux Ramollot à plumes d'autruche leurs fusils, leurs gibernes et leurs sacs : « *La grève, général!*

La vraie, celle-là.

Est-elle si éloignée? si invraisemblable?

En Angleterre, pays de la légalité par excellence, où les hommes sont aussi respectueux des lois surannées que des titres grotesques, le courant nationaliste commence à rencontrer de la résistance. La menace de la conscription et du service obligatoire universel inquiète le peuple, qui avait échappé jusqu'ici aux ignominies de la caserne. Les gens les plus modérés eux-mêmes sont prêts à la révolte.

Dans sa *Review of Reviews*, M. Stead ose écrire :

> Nous sommes face à face avec la conscription.
> Dans ce cas, il est clair que l'exemple des mineurs peut être suivi et perfectionné. Le seul remède contre la conscription est une ligue de citoyens, dont tous les membres seraient déterminés à *la résistance passive contre l'obligation du service militaire.*

C'est la révolte, je l'admets : mais la révolte est la dernière arme d'un peuple au désespoir, l'*ultima ratio* des hommes libres.

Si, sur *cent* hommes en situation d'être appelés pour le service militaire, il y en avait *dix* qui fussent décidés à souffrir la prison plutôt que d'aller à l'armée, tout le système tomberait par terre.

Une résistance passive de cette sorte, menée avec constance, aboutirait inévitablement à une forme un peu différente de rébellion : au refus des impôts militaires et des taxes de guerre.

C'est une arme dont il ne faut pas se servir à la légère ; mais il y a quelque consolation à se rappeler qu'une minorité suffisamment résolue peut, s'il lui plait, paralyser l'action de l'Etat sans tirer un coup de fusil ni dresser une barricade.

Encore une fois, cette suggestion est publiée dans une revue d'un tirage immense, dans un pays superstitieux de la légalité, par un homme d'opinions très modérées, qui se scandalisait de nos « violences »... tant que le fléau dont nous souffrons ne menaçait pas son propre pays.

On finira par trouver que M. Chamberlain est un grand bienfaiteur de l'humanité.

Car son crime du Transvaal aura jeté l'Angleterre dans l'impérialisme, c'est-à-dire dans le militarisme, qui va se traduire par l'établissement de la conscription et du service obligatoire. Le peuple anglais s'insurgera contre cette peste. Et son généreux exemple entraînera peut-

être les peuples du continent, trop avachis pour secouer le joug tout seuls.

Le jour où, sur 200.000 appelés en France, en Allemagne, en Italie, en Autriche, il y aura 50.000 réfractaires, que feront les gouvernements?

Ils seront bien malades, et la Société aussi, « sans une barricade, sans un coup de fusil ».

Au mois de novembre 1901, après l'incorporation de la classe, quatre des nouveaux soldats du 129e d'infanterie, au Havre, allèrent trouver le directeur du *Progrès*.

De la part de soixante-dix de leurs camarades, ils protestèrent que, mis en présence des grévistes par un gouvernement criminel, ils ne commettraient point le crime commandé.

Ces braves jeunes gens avaient rédigé par écrit leur déclaration, ainsi conçue :

Un nombre important de soldats du 129e régiment de ligne (réunis secrètement sur l'initiative de quelques-uns), ouvriers des campagnes ou des villes, avant leur arrivée à la caserne, déclarent qu'ils ne sauraient, malgré qu'ils n'appartiennent à aucun parti politique, diriger les armes qui leur ont été remises pour la défense du sol, contre les poitrines de leurs frères ;

Ils ajoutent que, même s'il leur fallait marcher jusqu'au devant des grévistes, *ils lèveraient la crosse en l'air* plutôt que d'assassiner des travailleurs comme eux.

S'il y en avait 70 pour faire une pareille dé-

claration, il y en aurait bien eu 300, pour s'y conformer.

Le 8 mars 1902, à Auxerre, le 1er bataillon du 4e régiment d'infanterie était mobilisé par ordre de MM. Waldeck-Millerand, en prévision de la grève générale des mineurs. Dans les autres bataillons, la « théorie » porta naturellement sur le sujet d'actualité.

Le capitaine Gislin de Bontemps demanda aux « bleus » de sa compagnie (3e bataillon) ce qu'il feraient, si on leur commandait de marcher contre les grévistes. L'un d'eux osa répondre à l'officier Kaiserlick : « Mes opinions me le défendent ; je suis socialiste, et je me verrais forcé de lever la crosse en l'air. »

A la bonne heure!

« La grève, général! »

Et alors, la grève générale.

Grain de blé.

Dans une enquête sur les moyens d'assurer la paix internationale, M. Léon Bourgeois, ancien ministre radical, et l'un des principaux acteurs de la comédie de La Haye, déclarait pompeusement :

> Ce qu'il faut, c'est lier toujours étroitement en nous les deux idées inséparables en elles-mêmes : la Paix, but de la Société humaine ; le Droit, unique moyen d'établir cette paix.

Voilà. Comme c'est beau! mais qu'est-ce que ça veut dire? Deux idées n'ont pas besoin qu'on les lie, quand elles sont inséparables. La paix n'est pas du tout le but de la société humaine; elle est simplement une condition nécessaire à la société humaine pour marcher vers son but, qui est le bonheur. Le droit n'est pas le moyen d'établir la paix, puisqu'on invoque toujours le droit quand on fait la guerre.

Prenez quatre ou cinq grands mots; agitez-

les avec fracas. La foule des badauds trépigne d'enthousiasme ou pleure d'attendrissement.

Tâchez de comprendre : impossible !

Et c'est toute l'éloquence politique. Nous avons des charlatans qui peuvent, sans cracher, parler sur ce ton trois heures ou même trois jours de suite.

Toutes les figures de rhétorique entrent en danse. Les cieux et les mers, les étoiles et les mondes inconnus, les horizons, les abîmes, la neige des sommets, la lune pâlissante et les vieilles chansons y défilent invariablement. L'auditoire se pâme. Qu'y a-t-il au fond? des mots, des mots, du vent.

Tout ce que déclament les politiciens au sujet de la paix internationale, et rien du tout, c'est la même chose.

En sortant de la Conférence de La Haye, les Anglais sont allés fusiller les Boers, les Cosaques de Nicolas sont allés noyer douze mille Chinois, les Français et les Allemands sont allés piller Pékin.

Il n'y a qu'une propagande pacifique.

Celle de Tolstoï, qui conseille de refuser le service militaire.

Celle des Doukhobores, qui ont quitté la Russie, plutôt que d'entrer à la caserne.

Celle des Quakers, qui ne veulent pas porter les armes.

Celle du Bulgare Schopoff, qui est en prisòn pour s'être obstiné à ne pas revêtir l'uniforme.

Plusieurs cas se sont déjà présentés en France.

L'un est celui de Gontaudier, incorporé en 1895, et qui protesta que sa conscience lui interdisait de toucher un fusil. A deux reprises, il a été condamné à deux ans de prison. Ensuite, on l'a versé au service de santé. Il y était déjà depuis plusieurs mois, quand *on s'est aperçu* qu'il devait seulement une année de service. Il en avait passé quatre en prison. Il est maintenant libéré.

Le second cas se présenta en décembre 1900 au 162e de ligne, à Verdun.

Un jeune soldat de la 5e compagnie, nommé Petit, a été condamné par le conseil de guerre du 6e corps, à trois ans de prison, parce qu'il ne « voulait pas apprendre à tuer ses semblables ».

Il disait au colonel : « *Je respecte votre âge, mais je ne respecte pas vos galons.* »

Jeté en cellule, il disait aux hommes de garde : « *Je suis en prison parce que je ne veux pas devenir un assassin.* »

Telle est, en effet, la morale de notre belle

Société : l'apothéose pour les égorgeurs; Biribi pour les hommes qui refusent de verser le sang humain.

Le troisième et le quatrième cas se produisirent à Belfort, en 1901.

Un conscrit, nommé Grasselin, du 9e bataillon d'artillerie, a pris part avec toute la bonne volonté possible au service sans armes. Quand on est arrivé à la manœuvre du canon, il a déclaré *qu'il ne voulait pas apprendre à se servir d'un engin destiné à détruire d'autres hommes.*

Le sous-lieutenant est allé chercher le capitaine, qui est allé chercher le commandant. Mêmes réponses.

L'homme a été mis huit jours en cellule, par un froid rigoureux. Le supposant converti, on l'a tiré du cachot. Il a persisté, disant : « Non, mon capitaine ; je ne faillirai pas à mon idéal ; *ma conscience m'interdit de me servir de cette arme.* »

Le capitaine a de nouveau mandé son supérieur. Et le dialogue suivant s'est engagé :

Le commandant. — Quel est donc votre métier, dans le civil ?

Le soldat. — Je suis *travailleur de la terre.*

Le commandant. — Vous savez ce qui vous attend, si vous vous entêtez ?

Le soldat. — Oui, mon commandant. Et j'espère bien

ne pas être le seul. *S'il y en avait ici deux cents comme moi, vous ne sauriez qu'en faire.*

Le commandant — Mais vous êtes le seul dans toute la France !

Le soldat. — Oui, mon commandant. *Mais quand vous semez un grain de blé, il en pousse vingt l'année suivante.*

En voilà, de l'éloquence naturelle qui enfonce la grande musique de nos cabotins socialo-jésuites!

L'homme fut jeté au cachot, en prévention de conseil de guerre; tous les soldats de sa batterie restèrent .sous l'impression de ce laconisme héroïque et de cette volonté.

Le grain de blé germera. S'il en donne *vingt* la première année, c'est *quatre cents* la seconde année, *huit mille* la troisième année, *cent soixante mille* la quatrième année.

Alors, tout est dit.

Tandis que le jeune Grasselin, par sa constance héroïque, force l'admiration de tous les révolutionnaires et socialistes clairvoyants, une voix s'est élevée contre lui : celle du vieux Grasselin, son père. Cet individu a jugé à propos de désavouer l'enfant qui porte son nom ; il a écrit une ridicule épître au commandant du 9e bataillon d'artillerie, pour expliquer qu'il est Alsacien, qu'il a fait la campagne de 1870 et qu'il reste un fougueux patriote.

Allons, tant mieux ! Ça fait au moins un patriote qui a été soldat. Ordinairement, comme Lemaître, Arthur Meyer, Coppée, Judet, Rochefort, Loubet, les patriotes se reconnaissent à leur exemption du service militaire. Mais une exception de temps en temps, confirme la règle.

Que prouve l'incident?

Que le fils Grasselin n'a pas les mêmes idées, la même foi, la même conscience que le père Grasselin.

C'est en quoi consiste le progrès de l'humanité.

Si nous gardions les idées de nos pères, qui auraient gardé les idées de leurs pères, et ainsi de suite en remontant, nous serions encore dans les cavernes à manger des lapins crus. Le malheur et la honte de la France actuelle viennent justement de ce qu'une partie de ses habitants ont conservé des âmes d'inquisiteurs et des goûts de cannibales, alors que les autres se sont un peu civilisés.

Le père Grasselin est encore une brute; le fils Grasselin est déjà un homme.

Le père Grasselin, c'est le passé.

Le fils Grasselin, c'est l'avenir.

Aussitôt après Grasselin, et dans la même garnison, le soldat Delsol; du 45e d'infanterie,

prit la même résolution. Il refusa de toucher au fusil. On le mit en cellule. On provoqua aussi l'intervention du père.

Ce fossile écrivit au colonel, comme le père Grasselin, pour déplorer la droiture et le courage de son fils. Il ajouta même : « Si sa mère le savait, elle en mourrait. »

Voyez-vous la mère qui doit mourir, si elle apprend que son fils ne veut pas devenir un meurtrier ?

Meure donc cette mère dénaturée, meurent toutes les brutes et tous les cannibales que nous a légués le passé — pour que leurs fils aient la liberté de vivre selon la conscience humaine !

Le premier, Delsol fut traîné devant le Conseil de guerre du 7e corps, à Besançon, et condamné à deux ans de prison.

Les jurys *acquittent* le mécanicien Martin et le comte Cornulier, *qui sont des assassins.*

Le conseil de guerre *condamne* Delsol, *qui ne veut pas être un assassin.*

Voilà notre justice, voilà notre civilisation.

Et quels sont les juges qui envoient Delsol au cachot parce qu'il refuse d'être soldat?

Des officiers : c'est-à-dire des gens qui n'ont jamais été plus soldats que Coppée, Lemaître

ou Judet, et qui, généralement, se font officiers *pour n'être pas soldats*... Quel comble d'impudence !

Puis, devant le même conseil de guerre, ce fut le tour de Grasselin : deux ans de prison.

Le canonnier Grasselin a été, depuis sa naissance, une victime. Il a eu de mauvais parents. Il a connu la douleur et l'abandon dès ses premières années. Il a dû se tirer d'affaire tout seul dans la vie. Au lieu de le rendre méchant, la souffrance l'a rendu plus humain : signe certain d'un excellent cœur.

Un ancien patron de Grasselin fournit au conseil de guerre les renseignements suivants : « Il faisait à ses camarades des sermons évangéliques, des discours humanitaires; c'est un mystique; il prélevait sur son salaire de quoi secourir les familles de travailleurs pauvres; *en résumé, il est un peu fou.* »

Quel jet de lumière, non sur l'âme de Grasselin, mais sur notre état social, et sur l'âme des dirigeants.

Parce qu'un homme ne veut pas devenir assassin, les gendarmes l'empoignent et les juges l'envoient en prison.

Parce qu'un homme est pitoyable aux autres hommes, et qu'il partage son morceau de pain

avec les affamés, on conclut sagement « qu'il est un peu fou ».

Comme « défenseur », on avait procuré à l'accusé un avocat nommé Georges Mougeot. Au lieu de plaider la cause de son client, cet homme usa de toutes les ruses pour lui arracher une rétractation. Il fit venir de Bordeaux à Besançon un pasteur protestant, nommé Russier, pour qui Grasselin avait témoigné de la vénération. Et l'homme de Dieu et l'homme du droit unirent leurs efforts pour corrompre la conscience loyale, pour obtenir de Grasselin qu'il consentît à devenir un meurtrier !...

Lisez maintenant l'interrogatoire, à l'audience :

D. Le 18 novembre 1901, quatre jours après votre incorporation, vous avez refusé d'obéir à votre capitaine qui vous ordonnait d'ouvrir la culasse d'un canon ?

R. Je n'ai rien refusé, j'ai dit que je ne pouvais pas.

D. Pourquoi ne pouviez-vous pas ?

Silence.

D. On vous a lu le code de justice militaire ?

R. Oui, mon colonel.

D. Le 19 novembre, le lendemain, le même ordre vous est donné ; vous refusez encore de l'exécuter. Les jours suivants, vous opposez la même attitude. On vous a lu le code pénal jusqu'à cinq fois. *Prières, menaces, objurgations, rien n'a réussi à vaincre votre obstination.* Pourquoi agissiez-vous ainsi ?

R. Jésus-Christ a dit : «*Tu ne tueras point. Aimons-nous les uns les autres* » Je ne voulais pas nuire aux autres.

D. Ouvrir une culasse, ce n'est nuire à personne. (Sourires.)

R. *Mais plus tard, on m'aurait donné un fusil ; le fusil sert à tuer, de même que le soc de la charrue sert à labourer.*

D. Enfin, vous n'aviez pas à discuter, on vous donnait un ordre.

R. Au-dessus de mes supérieurs, qui sont des hommes, il y a le Christ.

D. Le Christ n'ordonne pas de désobéir aux lois de son pays.

Le président du conseil de guerre revient au refus de Grasselin de porter les armes et lui demande ce qu'il ferait si on l'attaquait.

R. Je ne me défendrais pas.

D. Pourquoi ?

R. Pour ne pas tuer.

D. Que feriez-vous ?

R. Je me sauverais. (Hilarité.)

D. Et si des malfaiteurs venaient incendier la maison de vos parents, essayer d'assassiner votre père, votre mère, vos frères ?

R. Je tâcherais de les empêcher.

D. Comment ?

R. Sans les frapper.

D. En les regardant ? *Alors, vous ne voulez pas faire la guerre ?*

R. *Non.*

D. Acceptez-vous du moins de vous soumettre à la loi ?

R. *Pas pour tuer.* Qu'on me fasse faire autre chose.

D. Ouvrirez-vous les culasses maintenant ?

R. Je voudrais bien promettre, mais je ne tiendrais pas. Je ne pourrais pas tenir. Ce n'est pas de l'insubordination, *c'est la soumission à ma conscience.*

R. *Votre conscience* devrait vous ordonner d'obéir à vos chefs, comme le font d'ailleurs tous les Français.

Le président du conseil de guerre qui procède à cet interrogatoire s'appelle, par une ironie

énorme, du nom de *Chrétien*. Il est gendarme de son métier : c'est-à-dire deux fois soldat, soldat à la deuxième puissance. Pour cette hirondelle de potence, *le devoir* réside dans l'obéissance aux chefs, *la conscience* ne peut pas commander autre chose que l'obéissance aux chefs.

Comment et pourquoi ces chefs sont-ils chefs ? Ça, le gendarme ne se charge pas de l'expliquer. Mais il n'en démordra pas.

De même que la pieuse Antigone, l'humble soldat Grasselin met au-dessus des lois écrites ces lois éternelles, *antérieures et supérieures aux autres, qui ne sont écrites sur aucun parchemin*, mais qui sont gravées dans notre cœur.

Le gendarme raille Grasselin aujourd'hui comme il raillait Antigone, il y a trois mille ans. Le militaire jette Grasselin au cachot ou à l'échafaud, comme il y jetait Antigone, il y a trois mille ans.

Jamais ces deux espèces de créatures humaines, semblables par la forme, irréconciliables par l'esprit, ne pourront se comprendre.

Au-dessus de notre conscience, à nous, hommes libres, il n'y a ni lois, ni conventions, ni tribunaux, ni chefs, ni maîtres. Notre conscience est notre seul maître.

Disciple de Tolstoï, Grasselin défend les droits de sa conscience par la résistance passive et résignée. *D'autres pourront comprendre autrement leur droit et leur devoir.*

L'essentiel est dans la doctrine même : rien au-dessus de la conscience individuelle.

Un jour Delsol.

Le lendemain, Grasselin.

Deux dans la même garnison.

« Mais, disait Grasselin, *si nous étions deux cents*, vous seriez bien embarrassés. »

Ça viendra.

Dans le seul mois de mars 1902, on annonce que sept jeunes Hongrois, appartenant à la secte des Nazaréens, sont condamnés par le conseil de guerre de Szegedin à deux ans de fers, pour refus de service militaire ; — de Tours, que le service militaire est refusé par un soldat du 66e de ligne ; — de Bourges, que le service militaire est refusé par six artilleurs ; — de Brest, que le service militaire est refusé par le soldat Soubigou, étudiant, neveu de sénateur.

« Ma patrie, dit-il, est le monde entier, non la France. Je ne veux me servir d'aucune arme susceptible de détruire un de mes semblables. »

Le grain de blé germe...

Le vrai courage:

Au mois de décembre 1901 se produisit, entre officiers chouans, un incident qui suggère d'importantes conclusions :

Un frocard de l'Université catholique d'Angers, dans une étude sur les *Mémoires* de la marquise de la Rochejaquelein, avait fort mal arrangé cette dame et divers membres de sa famille. Le marquis de Chauvelin, petit-fils de la marquise de La Rochejaquelein, voulut frotter les oreilles de l'homme de Dieu. Le marquis d'Elbée prit à son compte les diffamations du calotin. Aussitôt, le marquis de Chauvelin se retourna contre le marquis d'Elbée et lui dépêcha des témoins.

Tous marquis, tous Chouans de première marque et — naturellement — tous officiers dans la belle armée de la République, pour y bâtonner les fils de vilains. On croyait que ce serait un combat de géants.

Pas du tout. Le lieutenant-colonel marquis d'Elbée refusa énergiquement de se battre... à cause de ses convictions religieuses : « Le duel, écrivit-il, pour un chrétien, est toujours une coupable inconséquence. »

Alors pourquoi s'était-il fait militaire professionnel ? c'est-à-dire, assassin professionnel ? et détenteur d'un haut grade dans le métier ?

Les chrétiens n'ont pas le droit de risquer leur peau en duel, mais ils ont le droit d'égorger des Chinois, des Malgaches, des nègres, des blancs, d'éventrer leurs femmes et d'embrocher leurs enfants. Quelle pieuse logique !

L'affaire fut vivement discutée dans la presse des grands bars. D'un commun accord, les connaisseurs déclarèrent que le lieutenant-colonel marquis d'Elbée avait fait montre d'un *vrai courage* en refusant de se battre avec le marquis de Chauvelin.

La canaille réactionnaire entretient toute une horde d'estafiers pour provoquer en duel les défenseurs du peuple et pour leur couper la gorge. Quand un socialiste ne veut pas se prêter à l'opération, ces gentilshommes le conspuent. Mais quand il s'agit d'une paire de marquis, d'une paire de chouans, d'une paire d'officiers, pas de bêtises!... D'aussi nobles

peaux ne peuvent se détériorer. Le *vrai courage* est de refuser le combat.

Très bien.

Alors élargissons le raisonnement et la conclusion.

Quand on propose à des soldats d'aller se battre — non pas loyalement, au grand jour, homme contre homme, avec des armes égales — mais honteusement, parmi des stratagèmes et des embûches, tantôt à quatre contre un, ailleurs un contre quatre, avec des armes inégales; quand on propose à des soldats d'aller se battre — non pas contre un ennemi, pour venger une offense — mais contre des inconnus, des innocents, des malheureux, des frères de misère : que doivent-ils répondre ?

Le lieutenant-colonel marquis d'Elbée, soldat volontaire, soldat de métier, appelé au combat, écrit :

> Je veux régler mes actes sur mes convictions religieuses. Je vous réponds : *Non !*

Les citoyens travailleurs, soldats par force, envoyés au combat, devront dire :

> Nous voulons régler nos actes sur nos convictions morales et sociales. Nous vous répondons : *Non !*

Au lieutenant-colonel marquis d'Elbée, qui

refuse de se battre contre son ennemi, la presse réactionnaire crie : « Bravo! c'est le vrai courage! »

Aux travailleurs qui refuseront de se battre contre des innocents, contre des frères de misère, toute l'humanité criera : « Bravo! c'est le vrai courage! »

De même, considérez la situation militaire des prêtres, sous le prétendu régime du service universel obligatoire.

Il y a contestation, au Parlement, entre le ministre de la guerre et la commission de l'armée, pour le service des séminaristes et des curés *en temps de paix*. La commission veut qu'ils servent dans le rang, sac au dos. Le ministre veut qu'ils servent dans les sections d'infirmiers.

Mais, *pour le temps de guerre*, il n'y a point de discussion. Tous les gouvernants sont d'accord pour dispenser de la bataille les porteurs de soutane.

En campagne, on leur ôte le fusil, on les affecte aux ambulances.

Pourquoi?

Parce que l'œuvre meurtrière, dit-on, est incompatible avec leur métier.. Les gens d'église provoquent les égorgements, mais ils

n'égorgent pas eux-mêmes. Exemple : en Chine.

Eh bien, chez nous, ce n'est pas *le métier*, c'est *la conscience* qui répugne à l'assassinat.

Notre conscience est aussi digne de respect que le métier des calotins.

Puisqu'on les décharge de l'obligation de tuer, par égard pour leur métier, nous pouvons bien nous en décharger par respect pour notre conscience.

Les curés mettent bas les armes, avec l'assentiment du ministre de la guerre et du législateur, pour ne pas enfreindre leurs règlements professionnels.

Nous aurons l'assentiment du ministre de la guerre et du législateur en mettant bas les armes pour ne pas violer la loi morale.

Bas les armes! — tout le monde.

Opinions sur la Caserne.

Du Jury de la Seine qui, le 13 mars 1899, acquitta les pages suivantes de l'*Armée contre la Nation* :

Chaque année, à l'automne, plus de deux cent mille jeunes Français, conscrits ou engagés volontaires, endossent l'uniforme. La caserne va les moraliser...

La moralisation par la caserne est le grand argument des adeptes du service de trois ans. Aux propositions de réduction du service, les militaristes n'objectent plus guère de raisons techniques. Presque tous conviennent qu'en peu de mois, surtout s'il a déjà reçu quelque instruction préparatoire, le soldat peut être mis en état de paraître sur le champ de bataille. Mais ils veulent le retenir trois ans à la caserne pour lui inculquer l'esprit militaire, les vertus militaires sans lesquelles ils jugent qu'un citoyen n'est pas complet.

Or l'esprit militaire ne s'acquiert pas à la caserne ; il s'acquiert à la guerre. Les soldats du premier Empire, les modèles du genre, s'imprégnaient de l'esprit militaire dans leurs perpétuelles campagnes, et non dans les casernes où ils ne vivaient point...

La caserne ne donne pas l'esprit militaire. Elle est seulement l'école de tous les vices crapuleux : de la fainéantise, du mensonge, de la délation, de l'impudeur, de la débauche sale, de la lâcheté morale et de l'ivrognerie...

Un récent et cocasse grand-maître de l'Université, M. Rambaud, racontait que l'alcoolisme « est un legs de

la barbarie ». L'alcoolisme qui gangrène la race française ne remonte pas si haut : il est un produit de la caserne. La multiplication infinie des débits et de brasseries où la nation entière, sans distinction de situations sociales, s'empoisonne maintenant, coïncide avec l'encasernement de la jeunesse.

Au régiment, boire est le seul divertissement ; boire davantage est l'objet de toute l'émulation ; payer à boire est la source de toute considération...

La caserne pourrit la France d'alcoolisme et de syphilis.

Et qui donc l'impose au peuple ? Ceux qui n'y vont guère, et ceux qui n'y vont point.

Parmi les civils, sont partisans du service de trois ans, c'est-à-dire de l'encasernement prolongé, de la dégradation obligatoire : — d'abord les exemptés, les réformés, tous ceux qui par fraude ou par infirmités se dérobent au service militaire, et qui poussent à l'emprisonnement des hommes valides comme ils poussent à la guerre, pour déblayer le terrain : — ensuite les législateurs gras, les bourgeois graves, qui n'ont jamais acquitté leur dette militaire et qui, par tous les moyens, savent y soustraire leur progéniture.

Ils ont, pour eux et pour les leurs, le service d'un an.

Pour le peuple, ils exigent trois ans de caserne.

Une année de service, à vingt ans, n'est pas malsaine ; elle dégourdit, elle fortifie le cher garçon ; elle ne l'expose point aux expéditions lointaines. Trois années de caserne, en France perdent un jeune homme, ou le livrent aux expéditions coloniales. Un an, c'est pour le fils de bourgeois, de députés, de journalistes dociles. Trois ans, c'est pour les fils du peuple.

L'encasernement prolongé des soldats pauvres est aussi réclamé par beaucoup de militaires professionnels ; non pas par tous : car de nombreux officiers acceptent la réduction du temps de service ; mais par les grands chefs.

C'est-à-dire par qui ?

Par ceux qui ont esquivé la caserne...

... Le vrai service militaire, c'est le fusil, le sac terrible, les atroces godillots, les nippes crasseuses, la pelade, la

typhoïde, les répugnantes corvées, les vomissements d'ivrognes, la chambrée nauséabonde, les violences et les grossièretés d'un supérieur, l'alternative de se déshonorer en les subissant, ou de briser son existence en les châtiant.

Voilà ce que la plupart des officiers ne connaissent pas. Ils ne connaissent pas la caserne : comment peuvent-ils en préconiser les vertus ? Ils n'y sont point allés : comment osent-ils exiger qu'on y enferme les autres ?

En France, en République démocratique, il n'y a qu'un moyen d'échapper à la caserne : c'est de porter l'épaulette ; il n'y a qu'un moyen de ne pas être soldat : c'est de se faire officier...

Lorsque Jannin (*condamné à mort par le conseil de guerre de Versailles pour avoir bousculé un sous-officier*) perpétra son « crime », il était ivre et sortait d'un mauvais lieu.

Avant d'arriver à la caserne, Jannin était un brave enfant, bien élevé par ses parents.:. Soldat, Jannin s'enivre. Jannin se débauche.

Il y a des Janninis par centaines de mille. La caserne les a reçus propres ; elle les rend souillés.

La caserne est un instrument de domination surtout parce qu'elle est un instrument de corruption.

La bourgeoisie régnante préserve soigneusement ses fils de ce cloaque. Ceux qu'elle n'arrive pas à faire exempter, ou à bombarder officiers au sortir de l'école, elle ne les livre au régiment qu'*une année*, coupée de beaucoup de permissions.

Les enfants des pauvres y restent *trois ans* : un an pour apprendre le métier de soldat ; deux ans pour apprendre la fainéantise, le mensonge, l'hypocrisie, la bassesse devant les supérieurs, la brutalité, toutes les lâchetés morales, et pour devenir la proie de l'alcoolisme et de la syphilis.

Peuple vicié, peuple abêti, peuple asservi.

On enseigne à de malheureux garçons que l'ivrognerie et la débauche sont de glorieux signes de virilité. Pour toujours, ils restent les esclaves de leurs vices ; et leurs vices les mettent à la merci de la classe exploitante.

Si *le principe* même du service militaire répond à l'idée de la défense nationale, *l'organisation* du service militaire prolongé répond à une idée politique.

On déprime le peuple afin de le gouverner.

Le jour où tous les Jannins de France auraient cessé de boire et commencé de réfléchir, ils n'auraient plus à demander grâce à leurs maîtres. Ce serait à eux de voir s'ils doivent faire grâce.

(*L'Armée contre la Nation*, p. 15 et suiv.)

De l'*Encyclopédie Larousse* :

CASERNE, s. f. (du lat. *casa*, maison), etc., etc.

Par ext. Soldats qui habitent une caserne. — Est souvent pris comme terme de mépris, pour désigner des habitudes grossières ou crapuleuses. Ex. Des plaisanteries de *caserne*. Il sent la *caserne*. « Voilà Dorante hussard, sentant la *caserne*, si ce n'est peut-être le bivouac (P.-L. Courier). » « Sa gaîté est sans esprit, une gaîté de *caserne* (Balzac). »

Fam. Vaste maison mal agencée, mal divisée ou *mal habitée*. Maison de désordre.

De M. Charles de Freycinet, sénateur, trois fois ministre de la guerre :

Aujourd'hui, la vie du soldat est de nature plutôt à amoindrir sa valeur qu'à l'augmenter. Retenu pendant plusieurs années au régiment, employant à *des manœuvres fastidieuses* quatre à cinq fois le temps qu'il faudrait, occupé uniquement à des soins matériels, il passe une grande partie de ses journées dans l'oisiveté, l'esprit ouvert à *toutes les occasions de débauche* qu'offre le séjour des grandes villes.

Il fréquente le cabaret, il fait de mauvaises connaissances... Il perd, *dans ces habitudes malsaines, le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit du sacrifice.* Entré *au régiment ignorant et honnête, il en sort trop souvent aussi ignorant mais corrompu.*

Heureux encore quand il n'emporte pas avec lui des *goûts de paresse qui le mettront pendant longtemps* dans *l'impossibilité de gagner honorablement sa vie.*

(La guerre en Province.)

Du général Changarnier :

Les armées modernes ont pour fonction, moins la défense des frontières que la défense de l'ordre contre les émeutiers de l'intérieur.

(Proclamation, 11 juillet 1849.)

Du maréchal Gouvion-Saint-Cyr :

Cette troupe était d'un physique faible, comme le seront toujours celles qui auront longtemps habité la caserne.

Le soldat n'y reçoit qu'une nourriture insuffisante. Les vices qu'il contracte à la suite de l'oisiveté, et les maladies graves qu'ils amènent, ont bientôt détruit la santé du plus robuste, et le mettent hors d'état de supporter les fatigues de la guerre.

(Mémoires, I, 36.)

De M. Alfred Fouillée, membre de l'Institut :

En Allemagne, comme en France, une foule de jeunes gens reviennent aujourd'hui du régiment plus débauchés et plus ivrognes, avec le goût de la vie urbaine et le mépris de la vie agricole...

Au point de vue physique, ils apportent des maladies de toutes sortes qui finissent par peser sur des générations entières. Ils ont passé les meilleures années de leur jeunesse dans une sorte d'oisiveté relative ou de labeur sans fruits, souvent machinal et sans initiative.

(Humanité nouvelle.)

De M. Paul Meyer, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de

philologie romane au Collège de France, directeur de l'Ecole des Chartes :

Je trouve déplorable notre système d'organisation militaire, basé sur le service obligatoire de trois ans, voire même de deux ou de un an.

En appelant sous les drapeaux les jeunes gens des villes et des campagnes, on porte un tort considérable au pays tout entier. C'est chose bien visible, surtout en province.

Quand le jeune paysan, son service accompli, revient dans son village, il n'est plus habitué au dur labeur de la terre ; il a contracté à la caserne des vices déplorables : souvent, il en revient ivrogne et paresseux et ne veut plus travailler et déserte son champ pour aller ailleurs vivre une existence plus à son goût. On ne se doute pas des mauvais sujets que la caserne crée ainsi. C'est ce qui explique, en grande partie, le dépeuplement des campagnes et l'abaissement de la natalité. Un pareil régime aboutira forcément à l'abâtardissement de la race.

(*Interview*, 14 déc. 1898.)

De M. Edouard Drumont, député nationaliste, directeur de la *Libre Parole* :

Savez-vous quelque chose de plus navrant que l'existence de ce malheureux qu'on enlève à son champ, à son village, et qu'on jette pour trois ans dans une caserne, loin des siens, loin de tout ce qu'il aime, condamné à vivre avec d'autres hommes aussi à plaindre que lui ?

Que voulez-vous qu'il reste, à un pays, de vigueur en réserve, lorsque, dans vingt ans, tous les gens auront passé par cette terrible filière ?

Tous ces fils de la terre, qui seraient mariés avec une brave fille, qui auraient fait souche de gars solides, *reviennent chez eux plus ou moins syphilisés, pervertis par les sales amours des fortifications*, ayant perdu la notion de Dieu et le respect de la femme, déshabitués de tout travail

par une mécanique à la fois éreintante et vide. *Ce sont des générations finies.*

Du marquis Henri de Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, porte-drapeau de l'Etat-major général, au témoignage du général de Boisdeffre et du commandant Paulin de Saint-Morel :

Les chefs, ces bourreaux imbéciles, s'étonnent du nombre toujours croissant des désertions !

Parbleu ! On aime autant traîner à l'étranger une existence même précaire et misérable que d'aller, pour un geste immédiatement assimilé à une voie de fait, se faire égorger dans les chiourmes de Tunis et de Constantine.

(*Intransigeant*, 19 septembre 1895.)

De M. Jules Delafosse, député conservateur :

Il y a des causes diverses à cette déchéance de l'âme française, et l'une des plus efficaces est le service militaire obligatoire et universel.

Il y a beau temps que les philosophes, les économistes, les moralistes, les sociologues, les chefs d'industrie et les chefs d'école, tous les gens qui travaillent et tous les gens qui pensent, tous ceux qui ne font pas de politique et conservent, à ce titre, l'esprit libre et sain, en ont dénoncé les effets sociaux. Ils sont épouvantables.

Le service pour tous, qui est une des formules les plus chères à notre démocratie, *est une sentence de mort édictée contre elle-même par la société qui l'inventa. C'est un agent de dévastation qui laisse bien loin derrière lui tous les fléaux connus.*

Ni les épidémies meurtrières, comme la peste ou le choléra, ni les convulsions du monde physique, comme les tremblements de terre ou les cyclones, ni les catastrophes dévastatrices, comme les incendies et les inondations, ne sauraient rivaliser avec lui dans l'œuvre du mal.

Lorsque ces fléaux ont achevé leurs ravages et emporté

leurs victimes, la nature réparatrice s'unit à l'humanité pour guérir ces plaies et combler ces brèches. Mais contre le mal accompli par le service universel il n'y a point de recours : c'est la nature elle-même qui est frappée et c'est l'humanité qui périt.

Il déracine et déclasse les jeunes générations et pervertit ensuite ceux qu'il a déclassés. Il prend chaque année à la terre cent cinquante mille jeunes gens dont la moitié ne lui seront jamais rendus.

Il déshabitue l'ouvrier des champs, comme l'ouvrier d'industrie, du travail manuel et entrave ou dévie ainsi leur destinée. En les initiant aux plaisirs de la ville, il éveille en eux des appétits et des vices inconnus. A la loi salutaire du travail, il substitue peu à peu dans leur âme imprévoyante et naïve les suggestions corruptrices de la paresse. Il leur fait prendre en pitié le foyer familial et en mépris l'outil professionnel. D'un garçon laborieux, simple et droit en ses goûts, il fait un jouisseur égoïste en quête d'emploi.

En même temps qu'il les détourne du travail, il les détourne aussi du mariage et voue la meilleure part de notre jeunesse à la stérilité. Nous devenons un peuple à qui toute charge répugne, et c'est quand la concurrence étrangère nous menace et déjà nous submerge que le Français travaille le moins !

Tout ce désordre est l'œuvre du service militaire obligatoire et universel et l'on peut dire hardiment que cette institution inventée pour nous défendre, est ou *sera l'instrument le plus certain de notre perte !*

(Le Gaulois.)

De *M. François Coppée*, de l'Académie française, président d'honneur de la Ligue de la *Patrie Française :*

Tout le monde n'a pas le tempérament militaire, et le service en temps de paix, *rebutant et grossier*, offense les délicats. *Au diable le caporalisme !* Cet étudiant, ce

jeune artiste s'irritent d'être interrompus dans leurs travaux, en pleine jeunesse, et ce rêveur est au désespoir de voir repoussée au fond d'un avenir douteux sa noble chimère d'un monde paternel et pacifié.

(*Journal*, 15 octobre 1896.)

Du même, en vers (?) :

Etre soldat, cela se nomme encor « service »,
Il maudit ce métier qui lui donnait un « vice » :
De pauvre on l'avait fait devenir paresseux.

. . . . . .

Chair à canon, chair à scalpel, « matière infâme »
Et que la statistique appelle seule une âme.

(*Le Rappel.*)

De M. J.-B. Krantz, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des Ponts et Chaussées :

Non seulement le soldat ne travaille pas, mais il désapprend à travailler, de laborieux il se fait paresseux, d'ouvrier expérimenté, il devient ouvrier inhabile. Souvent ivrogne, souvent débauché, il reporte sous son toit les vices dont il a reçu des leçons à la caserne.

Si le contact avec la prostitution attaque la santé de l'Armée, l'Armée à son tour, excite et développe ce fléau dont gémissent à la fois la morale et l'hygiène.

Voilà ce que les moralistes disent, non sans quelque raison, et ce qui les afflige.

(Etude sur l'*Application de l'Armée aux travaux d'utilité publique*, p. 3.)

De M. Edmond Demolins, directeur de la *Science sociale* :

Tant que votre mode de recrutement ne sera pas modifié, le relèvement de notre enseignement est presque impossible.

Depuis la nouvelle loi militaire, les écoles qui dispensent de deux ans de service sont encombrées de candidats. Plusieurs de ces écoles périclitaient faute d'élèves ; elles en ont trop maintenant. On en est même arrivé à abaisser les épreuves, et, par conséquent, les études, pour délivrer un plus grand nombre de ces diplômes libérateurs. Les professeurs se souviennent qu'ils sont pères, et leur paternité est moins intransigeante que leur chauvinisme.

Parmi les sénateurs et les députés, combien y en a-t-il dont les fils fassent trois ans de service ? — Y en a-t-il dix ? — Ainsi on donne au service de trois ans ses voies, mais on ne lui donne pas ses fils.

On peut dire que les pères et les mères de famille, d'un bout de la France à l'autre, sont comme obsédés, et je dirai presque hébétés, par une même idée fixe : soustraire leur fils aux trois années de service.

C'est à tel point que l'Ecole n'est plus guère qu'un moyen de faire dispenser du service militaire.

(Conférence faite au grand amphithéâtre de la Sorbonne, 5 mars 1895.)

***

On n'aperçoit pas du tout ce que la vie de caserne peut ajouter au développement moral de l'individu ; mais par contre, on voit fort bien ce qu'elle lui enlève.

Cette demi-oisiveté, sans initiative et sans responsabilité, au milieu d'une promiscuité énorme, ne constitue pas des conditions morales très favorables : le *rengagé*, qui représente le soldat à la plus haute puissance, n'a jamais passé pour un modèle de grandeur morale.

Un des signes les plus manifestes de la valeur morale d'un homme est l'aptitude qu'il a à triompher de lui-même, à faire l'effort nécessaire pour surmonter les difficultés de la vie, en un mot, à se plier à la dure loi du travail.

Or, c'est un fait connu du monde entier, que le passage par le *service militaire détruit en grande partie cette aptitude chez l'homme. L'ancien soldat n'est apte qu'aux*

emplois de bureau ou de police; il revient difficilement au métier de paysan ou d'ouvrier, qu'il a pu exercer avant son entrée au service. Il trouve décidément les métiers trop durs pour lui. Le passage par la caserne a donc diminué notablement sa valeur morale.

(A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.)

De l'*Echo de Paris*, journal de l'État-Major :

J'ai souvent observé sur les jeunes gens de mon pays *les ravages que peut causer un séjour de trois années à la caserne*. Ils sont indélébiles et profonds. J'ai connu des jeunes hommes très travailleurs, d'une nature généreuse, d'un esprit droit, pleins de gaîté et qui semblaient destinés à être heureux dans la vie autant qu'on peut l'être. Ils partent pour l'armée. Au bout de trois ans, ils reviennent, mais combien changés !

Ils n'ont plus de goût au travail, ne savent plus que faire, sont tristes. L'atelier, où, jadis, ils travaillaient en chantant, ils le méprisent ; les champs leur font horreur. La plupart d'entre eux ne songent plus qu'à être domestiques dans des maisons riches.

Après quelques mois passés chez eux, dans la paresse, le dégoût, l'ennui, les uns ne trouvant plus le moyen, dans un milieu dénué de plaisirs, *de satisfaire des habitudes crapuleuses acquises au régiment*, les autres dévoyés par d'irréalisables ambitions, ils quittent le village, et s'en vont grossir le nombre des misérables à la ville.

L'armée, dont les philosophes optimistes nous disent que c'est une famille maternelle, n'a pu faire de ces jeunes gens que des révoltés, des déclassés ou des malheureux. Je vous assure que le nombre devient de plus en plus petit de ceux-là qui, sortant de la caserne, recommencent avec courage la besogne interrompue.

(*Echo de Paris*, 12 décembre 1893.)

Du *Figaro* :

Soyez persuadés qu'on ne fait les bonnes armées qu'avec

du peuple. Cette misérable chair à canon que la sauvagerie humaine rend nécessaire ne doit pas être de la chair trop raisonnante, ni trop intelligente, parce qu'elle deviendrait vite de la chair révoltée. Vous ne pouvez empêcher qu'il n'y ait dans le monde des castes privilégiées. Or, si vous les mêlez dans l'armée, ces castes, avec les autres, vous ferez un mélange mauvais et dangereux.

Tout aristocrate, je veux dire tout jeune homme de nature fine que vous jetterez dans le troupeau des lignards, que vous forcerez pendant trois années à cette existence odieuse de la caserne, aux promiscuités qui répugnent, à toutes les choses qui révolteront son instinct, son éducation, sa délicatesse native, deviendra un ennemi, un ennemi de la République et surtout un ennemi de l'armée.

(21 avril 1884.)

Les conditions nouvelles que les peuples affolés préparent à la guerre la rendent à peu près impossible et ferment presque l'avenir aux revanches. Les armées n'en sont pas pour cela moins nécessaires.

La nôtre est devenue une *école de discipline indispensable à des générations élevées dans l'indocilité démocratique*.

L'officier y est chargé de compléter — soyons poli — l'œuvre de l'instituteur et de rendre au pays, à la place de jeunes hommes plus ou moins turbulents, *des électeurs assagis*.

(5 janvier 1898.)

De Jules Simon, sénateur, ancien ministre :

Tous ces hommes harnachés pour la guerre, dressés pour elle, qui s'exercent chaque matin à tirer des coups de fusil et des coups de canon, et qui ne tirent que sur un poteau, éprouvent un peu le sentiment des soldats condamnés aux arrêts qui font l'exercice avec un manche à balai ou montent la garde avec un sabre de bois. Ils

se disent qu'il faut y aller sérieusement, puisqu'on a tant fait que d'apprendre le métier.

Ce ne sont pas seulement leurs corps, ce sont leurs âmes qu'on forme pour la guerre.

On leur apprend qu'il n'y a rien de plus beau que de tuer beaucoup d'ennemis. On leur raconte une histoire de leur pays qui, au lieu d'être une histoire, est un légende, c'est-à-dire un mensonge. On leur inspire le mépris et la haine du peuple voisin.

C'est une éducation malsaine.

A quoi bon désarmer? Demandez à deux cent mille familles, demandez aux mères et aux épouses, à tous les chefs d'industrie, à tous les philosophes dignes de ce nom qui comptent les âmes pour quelque chose, et qui savent la différence entre les peuples élevés pour la paix et des armées dressées par la bataille.

Il y a toujours pour toutes les nobles idées des savants, des prudents qui dédaignent. Ils ont contre le bien et la vérité des objections invincibles. Eux seuls sont des esprits sérieux, des hommes positifs; les autres ne sont que des rêveurs. Ces hommes positifs nous conduisent par des démonstrations scientifiques et des calculs rigoureux aux derniers malheurs. Pour aujourd'hui, ils nous gratifient de la guerre de Sept ans. La guerre de Trente ans viendra plus tard si on les écoute.

Mais le monde se réveillera auparavant. Il est déjà bien las de tant souffrir et de ne plus espérer.

(*Le Temps*, 5 mai 1887.)

De M. Charles Richet :

Au régiment, le soldat perd l'habitude du travail. Les ouvriers des champs ou de la ville, qui étaient forcés de gagner, très rudement, leur pain de chaque jour, trouvent que la caserne est un repos relatif. Pour les bourgeois et oisifs, fils de famille ou employés, la vie militaire est dure et fatigante, et pour eux c'est une école de travail; par conséquent, à ce point de vue, elle pour-

rait être salutaire. Pour l'homme de la campagne, si la besogne n'est pas fatigante, elle est insupportable ; car il n'en comprend pas l'utilité, tandis qu'il sait très bien pourquoi il doit sarcler son champ ou mener sa charrue.

En tout cas, sans prendre goût au métier militaire, il perd toute ardeur pour le métier de paysan. Il quitte le service avec joie, car le service est une servitude, mais il le quitte perverti ; il s'est dégoûté du travail de la terre, il a appris à flaner, à ne rien faire pendant de longues fins de journée, et à se promener dans les rues, les bras ballants, désœuvré et mélancolique.

Il a appris bien d'autres choses encore : les plaisirs de la cantine, les estaminets borgnes aux boissons frelatées ; il a connu les filles soumises, qui rôdent autour des cantines, et qui lui ont peut-être inoculé d'inguérissables maladies ; il s'est initié aux propos obscènes ; il a fait son éducation de mensonge et d'hypocrisie pour *carotter* ses chefs, se soustraire aux corvées, éviter des punitions, de sorte que sa dignité d'homme lui a été enlevée, et il n'a pas, en deux ans, eu le temps de prendre la dignité du soldat.

L'alcoolisme, la prostitution et l'hypocrisie, voilà ce qu'apprend la vie à la caserne.

(Les Guerres et la paix, p. 45.)

Du comte Alfred de Vigny :

L'armée moderne est un corps séparé du grand corps de la Nation, et qui semble le corps d'un enfant tant il marche en arrière pour l'intelligence et tant il lui est défendu de grandir.

L'Armée moderne, sitôt qu'elle cesse d'être en guerre, devient *une sorte de gendarmerie*. Elle se sent honteuse d'elle-même, et ne sait ni ce qu'elle fait, ni ce qu'elle est ; elle se demande sans cesse si elle est esclave ou reine de l'Etat : ce corps cherche partout son âme et ne la trouve pas.

(Grandeur et servitude militaires.)

Du général Trochu, à propos des enfants de troupe :

...L'Association, dans la Caserne, de l'éducation de l'enfance à l'existence intérieure du soldat est le plus déplorable contre-sens moral qui soit. Et tenez pour certain que, malgré ce déploiement de zèle, les yeux de ces enfants verront et leurs oreilles entendront tout ce qui suffit *pour que leurs âmes puissent être prématurément flétries*, leurs esprits grossièrement émancipés, leurs habitudes pénétrées, dans tous les cas, de ce laisser-aller qui affaiblit le sentiment des respects, qui prépare quelquefois dès l'enfance *les désordres de la jeunesse et le déclassement de l'âge mûr*.

Réunissez par la pensée les circonstances les plus favorables à l'atténuation des périls de ce contre-sens ; *imaginez* un régiment dont le colonel, aidé par des collaborateurs sûrs, se préoccupe personnellement de la situation des enfants de troupe et la fasse entourer de la plus active surveillance...

Du R. P. Forbes, jésuite :

Les familles donnent à l'*armée des jeunes gens purs et sains de corps:* elle leur rend des hommes *pourris jusqu'aux moelles, atteints de maladies .. uses et de vices dégradants*. Quand donc les officiers auront-ils conscience de leurs devoir

(Extrait d'un sermon prononcé à Sainte-Clotilde (mars 1892), avec permission spéciale du Cardinal archevêque de Paris.)

* * *

Que *les habitudes de débauche* soient très répandues dans l'armée parmi les soldats, c'est ce que m'apprennent d'innombrables lettres d'enfants spirituels à moi, qui ont passé dans la caserne *un temps d'horreur dont le seul souvenir fait dresser les cheveux sur la tête*.

(Extrait d'une lettre.)

De M. l'abbé Cresley :

Imagine-t-on une civilisation qui se rengorge d'honneur et de fierté, *et qui livre à la débauche tous les citoyens obligés de passer par ce lieu d'infection morale qu'on appelle la caserne?* Expressions qui nous brûlent les lèvres, tant elles paraissent violentes. *Elles ne sont que la vérité; et voilà une de ces hontes qu'il faut être dissolu jusqu'aux moelles pour ne pas ressentir.*

Loin de nous la pensée de nier au troupier français ses excellentes qualités militaires : à ce point de vue notre armée est et sera toujours la meilleure.

Mais combien ne faut-il pas plaindre ces malheureux jeunes gens qui se trouvent entraînés continuellement aux *conversations graveleuses*, *aux chansons les plus obscènes*, par quelques mauvais sujets auxquels ils n'ont pas assez de caractère pour résister et avec lesquels, par peur et par bravade, ils rivalisent bientôt d'impudence! Ce qu'il y a de plus lamentable, c'est *la complicité avouée des sous-officiers* qui n'est un mystère pour personne : et c'est ensuite *l'inertie des chefs supérieurs qui n'ont jamais pris des mesures efficaces pour faire respecter les règlements concernant les mœurs.* Après les vacances de 1890, les soldats de Lille ont trouvé chacun sous leur paillasse un livre infâme que chacun s'est mis en devoir de lire en rigolant pour se préparer aux abominations qu'il enseignait. Voilà un exemple entre cent mille. Que voulez-vous que le soldat fasse pendant *les longues heures d'oisiveté de la chambrée?* Et où sortir de là, tous les soirs, pendant les heures encore plus longues de liberté?

Une société comme cela soulève le cœur.

De *la Croix* des Assomptionnistes :

Enfin parut l'adjudant de semaine, personnage omnipotent, dans le quartier, pour toutes les questions d'ordre et de discipline.

C'était un certain Lenoir, vieille moustache plusieurs

fois rengagée, tête assez carrée, l'air parfaitement militaire avec quelque chose de pas commode dans la physionomie. En somme, une allure qui semblait dire : « Ne vous y fiez pas. »

Il se planta carrément devant la grille du quartier, une main dans la poche, tordant sa moustache de l'autre.

« Çà, dit-il, montrant le sombre porche où bientôt nous allions nous engloutir, c'est l'hôtel où la France vous loge en garni pendant trois ans, seulement avec cette différence que plus on y est mal et plus on y reste. Entrez, on ne paye qu'en sortant ! »

Et, sur cette boutade pittoresque, on s'enferma dans une vaste cour entourée de murs immenses.

Les officiers s'y croisaient en tous sens, avec des sergents en quantité, qui, sans avoir d'ouvrage, se trouvaient là, uniquement pour passer le temps. Les graves sergents-majors, guindés dans leurs tuniques collantes, la tête enfoncée dans un « Saumur » dernier modèle, avaient l'air de se complaire dans l'importance que donnent deux gros galons d'or sur une manche. Ils attendaient, impassibles, le crayon sur l'oreille, une liasse de registres sous le bras...

C'était fait; je n'étais plus à moi. J'étais devenu la chose de l'Etat, sa machine. Mes jambes n'étaient plus ma propriété; elles étaient au premier chef venu, qui, d'un mot, pouvait les mouvoir. Ma langue était liée par le règlement qui, d'un mot sur les rangs, fait un manquement à la discipline.

Plus de parole surtout, pour répondre à l'injure grossière, à la raillerie lâche et basse qui se sait toute-puissante, parce qu'elle est soutenue par la plus redoutable des lois.

Il fallait quitter tout cela, laisser quelque chose de sa qualité d'homme intelligent et se faire la bête de somme pour certaines heures.

(Note d'un Séminariste, 8 juillet 1896).

Des séminaristes :

Saint Joseph sauve deux séminaristes des dangers de la caserne.

Monsieur le comte,

Sur une des dernières livraisons du *Propagateur* a paru un fait, rapportant les faveurs spéciales que saint Joseph a répandues sur un séminariste qui, grâce à lui, est sous-diacre, et n'a pas à craindre les dangers de la caserne.

Aujourd'hui, *nous sommes* deux séminaristes qui venons rendre publiquement grâces à saint Joseph de sa protection insigne sur nous...

Pendant le mois de mars, nous nous sommes réunis tous les soirs au pied de l'autel de saint Joseph, et nous avons demandé à ce grand Saint, l'un pour l'autre, *l'exemption du service militaire*, car nous devions passer le conseil de revision sous peu de jours.

Nous avons supplié saint Joseph en lui disant que, si véritablement Dieu veut nous avoir pour prêtres, il faut qu'ils nous préserve de la *corruption de la caserne*...

Il nous faut être préservés de la *caserne*, *cet amas de corruption et d'immondices*, afin que nous soyons assez purs pour nous approcher du Dieu de l'Eucharistie...

Nous avons eu confiance : nous avons été exaucés.

Mille fois merci, saint Joseph !

Le Propagateur
de la dévotion à saint Joseph.

Des honnêtes chrétiens :

Reconnaissance à saint Antoine et à saint Expédit pour une grâce accordée à un jeune homme qui a été *réformé* contre toute espérance.

(*La Croix* de Normandie, 2 juin 1901, n. 2, col 6.)

La Farce militaire.

Dès l'école, pour préparer les jeunes garçons à la servitude, puis au régiment, pour dresser les jeunes hommes au métier d'égorgeurs, on leur farcit la cervelle de légendes « glorieuses ».

Si les éducateurs de la jeunesse n'étaient pas les complices d'un système social qui repose tout entier sur le mensonge, les recrues sauraient, en arrivant à la caserne, que l'histoire militaire est un tissu de fables. Pas plus sur les guerres contemporaines que sur les guerres antérieures, la vérité n'est connue. Ce qu'on en raconte est nécessairement faux.

Sur les incidents de la vie quotidienne, sur la dernière séance parlementaire, sur la catastrophe de l'autre semaine, sur le crime sensationnel qui amène à la barre vingt témoins, il y a toujours un grand nombre de versions différentes, sinon contradictoires. A la guerre,

où nul ne sait rien, ne voit rien, ne songe à rien qu'à trouver l'occasion de dormir et de manger, où le hasard seul décide de tout, comment noterait-on les faits exacts ?

Racontant la bataille de Teplitz (31 août 1813), Jean-Louis Rieu écrit dans ses Mémoires :

Nous eûmes dans cette action le curieux spectacle d'un officier de voltigeurs à grosses moustaches auquel le cœur avait failli, et que ses propres soldats poussaient en l'accablant d'injures pour le faire avancer au feu.

Plus tard, peut-être, le même officier aura fait retentir les murs d'un café de garnison du bruit de ses exploits dans cette journée. C'est ainsi que cela se passe souvent de la part de ces épouvantails de paix.

Quand ils ont menti un certain nombre de fois, nos héros finissent par croire à leurs propres inventions. Ils trouvent dans le public une dupe avide. En très peu de temps, les romans les plus faux, les plus effrontés, deviennent des articles de foi, passent des rapports militaires dans les histoires académiques, puis dans les livres scolaires. Ils font désormais partie du patrimoine national.

Le général Marbot déclare :

Dans la plupart des ouvrages publiés sur les guerres de l'Empire, je n'ai absolument rien compris à l'historique de plusieurs batailles auxquelles j'ai assisté, et dont toutes les phases me sont cependant bien connues.

L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, sur laquelle ont vécu deux générations, n'a pas plus de rapport avec la réalité que les contes des Mille et une Nuits. Les nombreux volumes de confessions, d'explications et de commentaires dictés par Napoléon durant sa captivité offrent les mêmes garanties de véracité que les fameux Bulletins de la Grande Armée. On sait généralement que, pour la campagne de Russie, la France ne commença de soupçonner le désastre qu'au XXIX^e^ Bulletin, rédigé à Smorgoni, après le passage de la Bérésina. La Grande Armée n'existait plus, et le gouvernement impérial publiait ce document :

L'artillerie a déjà réparé ses pertes... L'ennemi eut à se repentir de toutes les tentatives sérieuses qu'il voulut entreprendre, il fut culbuté par le vice-roi... La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure.

On croirait lire déjà les communiqués du gouvernement impérial en août 1870. Le dernier trait, repris d'abord par Napoléon III, l'est maintenant par les chefs militaires de la République. Le général Duchesne et le général Metzinger rassuraient la France sur leur santé personnelle, en l'informant par surcroît que « l'état sanitaire était excellent » sur la route de Majunga à Tananarive.

D'après un document officiel (un état de situation annoté de la main de Napoléon), Marbot affirme que la campagne de Russie coûta aux Français 65.000 morts et 30.000 prisonniers seulement, sur 155.400 Français qui passèrent le Niémen avec 170.500 alliés. Mais Thiers porte l'armée à 533.000 hommes et les pertes à 300.000 morts. C'est une différence d'évaluation de deux cent mille hommes, entre deux auteurs qui prétendent avoir eu les pièces officielles sous les yeux.

Prenez les Mémoires si nombreux qui sont récemment sortis des archives publiques ou privées, écrits par des maréchaux, des généraux, des officiers subalternes, de simples soldats, des hommes politiques, et rapprochez les récits qu'ils font du même incident ou du même événement, les portraits et les appréciations qu'ils donnent du même personnage. C'est le jour et la nuit, invariablement.

D'après Macdonald, le maréchal Augereau est le plus brutal et le plus grossier des soudards; d'après Marbot, un gentilhomme accompli, vertueux et sensible. D'après Thiers, le maréchal Davout est le modèle des hommes de guerre, brave, instruit, intelligent, intègre; d'après le général Thiébault, un être bas et

borné, tâtillon, cruel, entêté, espion et délateur. Iéna, Austerlitz, Essling, Eylau, Wagram, toutes les campagnes, toutes les batailles, donnent lieu aux mêmes divergences de jugement sur la préparation, sur l'exécution, sur les forces en présence, sur les péripéties, sur le rôle des acteurs principaux, sur les conséquences.

Quand saura-t-on si le maréchal Soult a gagné ou s'il a perdu la bataille de Toulouse ? La mort du général Lassalle, la mort du maréchal Bessières, mille faits essentiels ou caractéristiques, sont relatés en termes inconciliables par des « témoins oculaires » ou des mémorialistes renseignés de première main. De nos jours la querelle de Galliffet-de Beauffremont dure depuis trente ans.

L'histoire du vaisseau *le Vengeur* est controuvée : *le Vengeur* amena son pavillon. L'histoire de la défense de Huningue par l'intrépide Barbanègre, en dépit des peintures officielles de M. Detaille, est brodée à plaisir. L'intrépide Barbanègre capitula contre l'avis de ses lieutenants, ayant des vivres, des munitions, un millier d'hommes valides; il fut récompensé de sa capitulation par le gouvernement de Louis XVIII, et puni par le mépris des officiers en demi-solde.

La conquête de l'Algérie — au delà des mers! aussi loin des témoins gênants que, de nos jours, Madagascar et le Soudan — fut naturellement fertile en mystifications. Pendant un quart de siècle on fabriqua, de l'autre côté de la Méditerranée, pour la consommation française, des victoires fantastiques et des vainqueurs à bon marché.

Au témoignage du général Trochu, le célèbre fait d'armes de Mazagran coûta *deux* hommes à la France; nos guerriers étaient enfermés dans de solides murailles, avec des vivres et des munitions pour trois mois, en présence d'assiégeants mal armés, sans artillerie, sans moyens d'attaque. Et la célèbre bataille de l'Isly, qui valut au maréchal Bugeaud un titre ducal, fut gagnée moyennant *vingt-six* cadavres.

Il faut lire la vérité sur la conquête de l'Algérie et sur les héros africains dans les propres lettres de Bugeaud, Clauzel, Valée, Canrobert, Forey, Bosquet, Changarnier, Lamoricière, Le Flô, Négrier, Wimpffen, tous maréchaux ou généraux du second Empire.

La *Revue des Deux Mondes* a publié naguère ces correspondances adressées au futur maréchal de Castellane, de 1835 à 1848. J'en ai

donné, dans *l'Armée contre la Nation*, des extraits relatifs aux atrocités de la colonisation militaire. J'en veux noter d'autres ici, pour placer l'histoire militaire *vécue* en regard de l'histoire qu'on enseigne aux écoliers, aux officiers, au peuple.

De M. Dussert, sous-directeur des affaires civiles à Oran, 16 mai 1840 :

Vous avez raison, mon général, de vous défier des bulletins d'Afrique. L'affaire de Mazagran était belle, on l'a rendue ridicule à force d'emphase et d'exagération.

Quant à celle de Mesrguin, c'est autre chose; il a fallu beaucoup de bon vouloir pour en faire un *journée glorieuse*. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les spahis ont été rudement ramenés et que Mesrguin et les spahis eussent été tout à fait compromis sans l'excellente contenance du 1er de ligne, qui a eu les honneurs d'une journée qu'il faut appeler *malheureuse et mauvaise;* nous avons perdu quarante-deux têtes et *on a tiré le canon de joie à Mascara*.

C'est une chose vraiment déplorable que cet abus de rapports militaires qui deviendront, si l'on n'y prend garde, une source d'avilissement et de ridicule pour la France. Si l'on donne au mensonge et au charlatanisme droit d'asile dans les camps, que deviendra cette bonne vieille renommée d'honneur français que nous avions gardée intacte même en 1793 ?...

Aujourd'hui, la prise d'une échoppe, le moindre engagement, le plus mince fantôme de combat enfantent des relations ampoulées. L'étranger n'a-t-il pas lieu de croire, à voir ce qui se passe, que le courage est chose tout à fait exceptionnelle en France, puisqu'on fait des apothéoses à si bon marché? C'est triste à dire, mais c'est vrai, quoique triste; l'esprit d'exploitation par le charlatanisme s'est glissé partout : *le bulletin est le journalisme de l'armée*.

De M. Walsin d'Esterhazy, lieutenant-colonel du 56e de ligne, Oran, 22 juillet 1842 :

Je ne vous cacherai pas que je suis loin d'être satisfait de tout ce que je vois en Algérie. Il me semble que l'esprit militaire, loin de se fortifier à l'armée d'Afrique, s'y altère ; les bonnes traditions se perdent, nous devenons un peu fanfarons, et j'apprends quelquefois par les bulletins des grandes victoires auxquelles je ne me doutais pas d'avoir assisté.

De M. Dumontet, lieutenant-colonel du 19e léger, Sétif, 9 septembre 1845 :

En France, trop de gens repoussent la lumière les uns parce que l'erreur convient à leur intérêt, les autres parce qu'elle plait à leur crédulité.

C'est extraordinaire comme cette dernière classe est nombreuse, avec quelle foi profonde elle accueille tous les contes bleus, toutes les billevesées qu'on lui débite sur cette malheureuse colonie ; avec quelle naïve confiance elle croit sur parole tous ces faiseurs de bulletins menteurs qui se proclament de grands hommes pour avoir brûlé des récoltes et volé des moutons, traqué et enlevé de misérables populations sans défense, qui font des batailles d'Austerlitz avec de puérils combats contre de méprisables sauvages, à peine armés, que le premier coup de canon suffit pour mettre en fuite !

De M. Forey, futur maréchal, lieutenant-colonel du 58e de ligne, camp de Kouba, 3 mars 1843 :

Rien ne se fait dans les camps et dans les villes. Le soldat est toujours aussi mal qu'en 1835, les prétendus colons ne sont que des cabaretiers, et c'est à rougir quand

on voit les journaux, ou trompés ou menteurs, présenter la colonisation comme marchant à grands pas.

De la tête à la queue, l'on court après le bâton de maréchal, après les étoiles ou après les épaulettes, et l'on cache son ambition sous un semblant de sentiment du devoir.

Combien il y aurait à dire contre cette ambition démesurée de quelques intrigants pour lesquels, voulant faire une position, l'on jette une perturbation incroyable dans les corps et l'on déconsidère les chefs de ces corps ! Mais ceux-ci ne se plaignent pas, ils méritent aussi la position qui leur est faite.

De M. Clerc, futur général, capitaine au 2e d'infanterie légère, Cherchell, 1er juillet 1842 :

En France, il est encore quelques individus qui regardent sincèrement l'Afrique comme une bonne école de guerre. Je diffère d'opinion avec eux, et je crois que si aujourd'hui une guerre européenne se déclarait, les régiments venant d'Afrique ne vaudraient pas ceux qui sont restés en France.

La guerre que l'on fait maintenant en Algérie est tout exceptionnelle et peut tout au plus être bonne pour ce pays : on ne suit aucune des règles prescrites pour la grande comme pour la petite guerre. La discipline est très relâchée, l'instruction militaire est presque nulle ; on sait à peine marcher, et, en voyant comment certains chefs agissent, on ne peut pas même leur accorder le talent de guérillas.

On part du bivouac sans savoir ce que l'on doit faire ; chaque chef de corps, en cas d'attaque, peut agir comme bon lui semble, car le général et les chefs de colonne se tiennent à la tête et s'occupent peu de ce qui se passe derrière eux. Que l'arrière-garde soit attaquée au moment où elle quitte le bivouac, le commandement et la responsabilité appartiennent alors à un chef de bataillon, quelquefois même à un simple capitaine. Ce cas s'est

présenté plusieurs fois dans nos razzias. La manière d'opérer une retraite dans les montagnes et en terrain accidenté doit être presque toujours la même, dans un pays où les habitants ne changent jamais leur manière de combattre. J'ai vu des officiers supérieurs, ayant dix ans d'Afrique, agir en novices et faire tuer ou blesser des hommes là où, avec la moindre prudence, on pouvait éviter le combat et faire ensuite une retraite sans danger.

Quelquefois ce sont les célébrités de l'armée qui, bénévolement, cherchent à faire blesser des hommes pour avoir l'occasion de faire de pompeux bulletins avec quelques misérables tiraillerles d'arrière-garde.

L'exagération, je dirai plus, le mensonge, sont à l'ordre du jour ; chacun cherche à se faire passer pour un grand vainqueur, et on dirait que le but de la guerre n'est pas de forcer les Arabes à demander la paix, mais bien de faire gagner à quelques protégés des croix et de nouveaux grades.

Du marquis de Castellane, lieutenant-colonel du 2e hussards, Tlemcen, 4 septembre 1844, sur la « grande victoire » de l'Isly :

Malheureusement, je n'étais pas au combat de l'Isly ; nos deux premiers escadrons y étaient et ont fourni une charge, ce qui leur vaudra quelques récompenses. D'après ce qu'ont rapporté tous les officiers de toutes armes qui étaient dans le Maroc, l'affaire de l'Isly a été moins brillante qu'on ne l'espérait, la cavalerie noire n'ayant pas tenu un seul instant. Aussitôt que notre artillerie a commencé son feu, les Marocains se sont débandés ; c'est alors que le maréchal a fait donner sa cavalerie, qui présentait un effectif de quinze cents sabres, et la déroute a été complète ; les ennemis n'ont pas même fait mine de résister, ils ont pris la fuite sans qu'on ait pu les atteindre; les artilleurs sont seuls restés à leur poste et ont été

tués sur leurs pièces, ils n'avaient eu le temps de tirer que trois coups.

On a évalué à huit cents hommes la perte des Marocains ; la nôtre n'a été que de vingt morts et quatre-vingts blessés...

L'infanterie marocaine n'a pas paru à l'affaire du 14 août ; elle était à quelques lieues du champ de bataille, où elle n'a pas eu le temps de se rendre.

De M. Bouteilloux, capitaine du génie, Nijez-Ammar, 15 avril 1838 :

Pourquoi faut-il que nos généraux soient plus occupés de leurs intérêts privés que de ceux de leurs subordonnés ? Pourquoi faut-il enfin que dans les hautes sommités militaires il y ait si peu de chefs vraiment soldats, s'associant aux fatigues et aux dangers des derniers fantassins ?...

De Changarnier, lieutenant-colonel du 2e léger, 11 mai 1838 :

Le correspondant qui, d'Alger, envoie chaque semaine un long article au *Journal des Débats*, article dans lequel M. de L... trouve souvent sa place, n'est autre que M. de L... lui-même. Il est vrai que son ami C..., chef de bataillon aux zouaves, est le correspondant du *Bon Sens*. M. de L... envoie aussi des articles à la *Presse* et au *Toulonnais*... Ces messieurs savent se faire valoir !...

Du colonel Roguet, du 41e de ligne, Oran, 8 janvier 1841 :

Ainsi les choses ne vont pas mieux en Afrique qu'en France : *une ambition sans cesse excitée par le spectacle des grandes fortunes faites rapidement*, beaucoup de laisser-aller et d'indiscipline, peu de sentiment du devoir, le mépris de toutes les anciennes règles et de ce qui était jusqu'ici respecté, des louanges publiquement données,

selon le caprice ou les intérêts particuliers, des réputations rapidement faites sans fondement et toujours couronnées par une fortune rapide, un gouvernement qui laisse ainsi exploiter les ambitions dans des intérêts de coterie, les officiers et les soldats ayant tous l'esprit secrètement tourné vers la France, voilà ce qui se remarque ici.

De M. Forey, chef du 6e bataillon de chasseurs, 1er août 1841 :

Il y a un désordre incroyable à l'état-major ; les lettres qu'on y envoie n'arrivent même pas à leur adresse, en sorte que l'on ne répond à rien de ce que l'on demande. L'on n'y connaît pas l'emplacement et la force des détachements, et cela donne lieu à des désordres ridicules. Et puis l'ambition devient d'autant plus effrénée que les capacités sont moindres.

Vous avez lu les bulletins emphatiques. Il n'est plus permis maintenant de se distinguer, car on ne le croit plus, tant on a prostitué ce terme-là. Le plus désolant de tout cela, c'est qu'on ne comprend plus le devoir pour lui-même. Chacun est persuadé que la moindre course dans la plaine doit rapporter quelque chose, et je vois, chaque jour, des gens qui demandent à rentrer en France parce que Pierre a reçu une croix que Paul prétend avoir mieux gagnée que lui. Tout cela est à faire pitié.

Du même, Blidah, 12 octobre 1841 :

Nos affaires ne marchent pas le moins du monde, la colonisation est plus en retard que jamais, c'est un dégoût général, et, du reste, à voir la manière dont les choses sont conduites, *il semblerait que les généraux ont mission de dégoûter l'armée. Ils y ont parfaitement réussi*, et je suis convaincu que l'on ferait un appel comme on l'a fait, il y a quelques années, aux soldats de bonne volonté en France, que l'on en trouverait fort peu.

De M. Forey, devenu lieutenant-colonel du 58e de ligne, Daneira, 29 juillet 1843, sur la prise de la smala :

Vous avez su la prise, ou plutôt *la surprise* de la smala. Je ne suis certes pas de ceux qui pensent qu'un prince ne peut pas faire aussi bien qu'un autre, mais je trouve que pour une époque si constitutionnelle, quand on a renversé un trône à coups de pavés, il y a encore de bien plats courtisans.

Ainsi ces drapeaux, dont on vient de faire tant de bruit, ont été pris dans une tente et n'ont pas coûté une goutte de sang.

Sur vingt à vingt-cinq mille individus qui ne demandaient qu'à être pris, car ils n'ont rien tenté pour s'échapper, trois mille environ ont été ramenés ; les tentes n'ont même pas été brûlées, et, en définitive, à très peu de chose près, la smala est restée constituée comme elle l'était, et si cela a été un coup porté à la puissance d'Abd el-Kader, ce n'a été qu'un coup moral.

Du marquis de Castellane, lieutenant-colonel du 2e hussards, Tlemcen, 8 janvier 1845 :

La province d'Oran n'a pas fait le moindre progrès depuis quatorze ans, nous n'y avons pas d'amis parmi les Arabes, et cependant on dit et on écrit que c'est la province de la paix et que la colonisation y est fort avancée. Je l'ai parcourue dans tous les sens et je n'y ai pas encore aperçu un seul colon. Ceux auxquels on donne ce nom habitent les villes et sont tous, sans exception, marchands de tabac ou débitants de boissons plus ou moins empoisonnées (mais plus que moins), lesquelles font un mal affreux à nos soldats.

Tout cela est triste, mais est malheureusement trop vrai. Nous voyons de temps en temps dans les journaux de France, et surtout dans ceux du Midi, de longs articles sur nos progrès et nos hauts faits dans la subdivision

de Tlemcen ; du diable si nous nous en doutions avant d'avoir reçu la nouvelle officielle de Paris ! Il faut des bulletins à de certains individus, et ils ne s'en font pas faute, je vous assure.

Il y a, dans ces correspondances, d'incroyables aveux sur le désordre, le coulage, les concussions de l'Administration militaire. L'incurie du Commandement et de l'Intendance, tout le long des campagnes d'Algérie, fut identique à ce qu'on la trouva pendant la guerre de Crimée, pendant la guerre du Mexique, pendant la guerre de 1870, pendant la guerre de Madagascar. Elle serait pareille demain, comme le démontrent les manœuvres pacifiques les mieux préparées, les plus effrontément truquées.

Les terribles batailles contre les Arabes, où l'on moissonnait tant de grades, de décorations, de gloire, où l'on acquérait des réputations de bravoure et de talent que la France crédule devait payer si cher, sont généralement relatées en ces termes par les combattants :

... Nous avons eu deux tués ; aucun officier n'a été touché ; le cheval du colonel Changarnier a été blessé.

... Cette belle journée ne nous a coûté que quatre hommes hors de combat, un cheval tué et deux chevaux blessés.

... Le bataillon d'Afrique a perdu cinq hommes : il a eu cinquante-deux blessés. Ces chiffres vous prouvent, mon colonel, l'énergie de l'attaque et la résolution de la défense.

M. Brayer, capitaine au 15e léger, écrit d'Oran, 17 mars 1840 :

Voilà, mon général, quelle a été l'affaire du 13 mars, *qu'on fera passer pour une victoire* et où, cependant, nous avons été forcés d'abandonner le champ de bataille avec une perte de 103 hommes mis hors de combat et 40 têtes enlevées *sans avoir pu en couper une seule* à l'ennemi, qui cependant a perdu trois ou quatre cents hommes.

Nos héros d'Algérie, ordinairement, se contentaient d'envoyer à leurs belles amies de France des oreilles d'Arabes; ceux de Chine envoyaient hier des têtes de Boxers tout entières.

Le débinage mutuel et les délations misérables que chacun pratiquait contre les autres ne le cédaient en rien, chez les guerriers de 1840, aux basses rivalités de leurs successeurs.

Ainsi le lieutenant-colonel Forey, futur général, écrit de Teniet el Haad, 8 mars 1844 :

Il est bien déplorable pour la morale publique que des personnages de la position de M. le maréchal Bugeaud s'entichent de pareils officiers et poussent au commandement d'un régiment des gens auxquels on retient les appointements pour payer leurs dettes, qui ne s'adonnent point à leur métier avec conscience et dont une ambition démesurée est le seul mérite.

Du même, Kouba, 24 août 1844 :

Pardonnez-moi, mon général, de vous entretenir si

longuement de moi et de mes prétentions, mais si je tiens tant à avoir un régiment, c'est moins, je vous l'assure, par ambition personnelle que parce que j'ai la conscience de le mettre sur un beau pied, et quand je vois tant de mauvais colonels, je me dis que l'on pourrait cependant faire de meilleurs choix.

Du même, Ponceira, 29 juillet 1843 :

Ainsi, pour ne citer que M. de Saint-Arnaud, il va arriver au grade de colonel sans savoir ce que c'est qu'un bataillon. Je suis, ou du moins j'ai été proposé pour la croix d'officier par le général, et je ne sais si le Gouverneur aura envoyé la proposition : c'est un homme partial qui n'a des yeux que pour ses créatures et ceux qui servent sous ses ordres directs, il ne peut souffrir le général Changarnier, en sorte que les troupes sous les ordres de ce dernier ont toutes les chances de voir méconnaître leurs services.

Du même, Milianah, 26 avril 1843 :

Le colonel d'Illens resta à Kouba, comme il arrive souvent que MM. les colonels ne marchent que quand bon leur semble. Du reste les généraux ne les pressent pas beaucoup parce que, à vrai dire, il y a peu de bons et d'intelligents services à attendre de ces messieurs.

Du colonel Le Flô, commandant le 32e de de ligne, 17 mars 1846 :

Je vous assure que c'est un spectacle profondément affligeant et humiliant pour des hommes de cœur, et, je le répète, pour l'honneur de la France, pour l'honneur de l'armée, il est urgent qu'on porte remède à un mal si grave. Il ne s'agit plus d'une augmentation d'armée qui finirait par nous frapper de ridicule par la pensée qu'elle donnerait de notre impuissance : deux cent mille hommes, d'ailleurs, viendraient s'engloutir ici dans le même gouffre où se perdent les cent mille d'à-présent.

Ce qu'il faut en Afrique, c'est un plan, un système, c'est de la probité, la moralité du commandement, l'ordre dans l'armée, une direction générale, c'est le respect des droits, l'observation des principes, des règlements militaires, toutes choses qu'on a mises au néant.

On sait quel rôle funeste devait jouer à Metz le vieux Changarnier, complice volontaire de Bazaine. Il prêcha violemment aux généraux soupçonneux le dogme de l'obéissance passive, pour les empêcher de prévenir la trahison par la suppression du traître. Il répétait sans relâche : « Périsse l'armée plutôt que la discipline! » Il amena ainsi les hésitants jusqu'à la capitulation.

Etant général de brigade en Algérie, ce modèle de discipline s'exprimait ainsi sur son chef Bugeaud, général de division et gouverneur général (2 février 1841) :

Je croyais le gouvernement du roi intéressé à retarder, autant que les tendances parlementaires le lui permettraient, la déconsidération de l'armée ; mais il la hâte en mettant à notre tête l'homme de Blaye, l'homme du procès Brossard, le ridicule auteur de tant de harangues grotesques. C'est, comme vous le dites, une véritable insulte pour nous

18 mai 1841 :

Les dernières expéditions ont servi à mettre au grand jour les défauts et les qualités militaires du gouverneur. Le nombre des premiers l'emporte beaucoup sur celui des secondes... Nous n'avons pas retrouvé chez lui ces

soins attentifs et intelligents des troupes, base principale mais fausse de sa réputation.

Rien d'ingénieux dans la combinaison de ses mouvements. Il calcule médiocrement le temps et les distances... Véritablement, je le croyais plus fort... Vantard et hâbleur au delà de toute expression, il n'hésite pas à s'attribuer ou, quand cela ne lui est pas possible, à nier les services rendus par ses subordonnés.

18 octobre 1841 :

Le général Bugeaud a cherché, dans un récit qui fait plus d'honneur à son imagination qu'à sa véracité, à élever à la hauteur d'un combat une misérable razzia, dans laquelle sa cavalerie indigène a égorgé quelques douzaines de femmes et de vieillards sans défense.

Ces hâbleries le couvrent de ridicule, même aux yeux des simples soldats, dont il avait d'abord surpris la bienveillance par de plates avances qui ne réussissent pas longtemps.

Idem :

M. Bugeaud a pu jusqu'ici museler et se rendre favorable la presse, dont il avait parlé avec tant de violence ; cela n'est pas maladroit. Un ancien rédacteur du *Courrier*, venu ici en qualité de secrétaire intime, a été renvoyé à Paris pour établir une espèce de croisière dans les avenues des journaux.

On dit que l'emploi des fonds secrets n'a pas été dirigé avec la scrupuleuse réserve du maréchal Valée. N'ayant aucun moyen de vérifier ces bruits, je veux les tenir pour calomnieux.

2 décembre 1841 :

Nous nous promettons un véritable plaisir : celui de lire bientôt dans le *Moniteur Algérien*, religieusement répété par tous les journaux de Paris, que le Gouverneur a pourvu à tout et assuré à ce pays un brillant avenir.

Son récit de la campagne d'automne et de ses suites dans la province d'Oran est prodigieux de hâbleries.

17 mars 1843 :

Je m'efforce de maintenir les habitudes d'ordre et de discipline dans les troupes. Mais c'est une tâche difficile sous un gouverneur systématiquement hostile à la hiérarchie. Il a volontairement brisé l'unité régimentaire... par suite, un quart des forces actives de l'armée croupissent, sans profit pour leur instruction, dans une oisiveté complète, dans les dépôts d'Alger et de la banlieue. Mais par compensation, il donne des commandements importants à des hommes de coterie dont l'insuffisance inquiétante et parfois punie, égale la présomption.

12 décembre 1843 :

M. Bugeaud a fait son officier d'ordonnance à Blaye, puis un lieutenant-colonel, de M. Leroy, *dit* de Saint-Arnaud. C'est parce que sa confiance et toutes ses préférences sont acquises à de pareils hommes, c'est parce qu'il fait un usage habituel de l'intrigue, de la duplicité, de la calomnie, que Bugeaud m'a inspiré un profond sentiment de mépris, plus durable que la haine que je ne lui fais pas l'honneur de lui conserver.

Tels étaient les héros d'Algérie, les premiers soldats du monde, les premiers généraux du monde. Ils s'estimaient entre eux et ils jugeaient les exploits communs à leur juste valeur. Mais ils s'étaient fabriqué, on leur avait forgé de telles réputations que la France les croyait de taille à subjuguer le monde entier.

Ni l'expérience d'Italie, ni l'expérience de Cri-

mée, pourtant suggestives, n'ouvrirent les yeux à la nation. En Italie, par exemple, où l'on constate les mêmes fautes, les mêmes rivalités criminelles, la même ignorance grossière que dans l'Année terrible, Mac-Mahon avait étalé sa prodigieuse imbécillité.

Pour la foule, Mac-Mahon, bombardé maréchal et duc sur le champ de bataille, fut le sauveur de Napoléon III et de son armée à Magenta. En réalité, l'incapacité de Mac-Mahon, qui s'affirma dans la même campagne à Melegnano et à Solferino, faillit causer à Magenta un désastre complet. Le général Niel disait, et les historiens militaires démontrent, que le prétendu vainqueur aurait dû passer en conseil de guerre. Dans le premier mouvement de joie après une terrible angoisse, l'empereur l'avait sacré grand homme. Il le resta en dépit de tout. Le fruit de cette légende fut Wœrth et Sedan.

Dans ses mémoires inédits, dont l'*Illustration* publia naguère un fragment, le peintre militaire Adolphe Yvon raconte à quelles tromperies sa candeur fut en butte quand il composa son grand tableau *la Prise de Malakoff* : toute l'armée défila dans son atelier, pour obtenir une place, une place bien en vue, sur la toile officielle.

Mac-Mahon, dit le peintre, amena sa femme, ses beaux-frères, son beau-père, et l'on ne me marchanda ni éloges, ni témoignages de satisfaction.

J'eus, à cette époque, l'occasion d'étudier sur le vif nos braves officiers ; je parle surtout des généraux.

Les subalternes n'arrivent à l'incarnation complète qu'après de longues années de service, de table d'hôte et d'estaminet.

On n'imagine pas le degré de nullité importante, de fanfaronnade éclatante et d'ignorance satisfaite qui caractérise ce type du général (sauf de très brillantes exceptions).

L'un me déclarait que c'était lui et non un tel clairon qui aurait dû être mis en évidence.

L'autre insistait pour que je l'ornasse d'une croix de commandeur qu'il n'avait reçue que le lendemain de l'action.

Celui-ci me confiait qu'il devait être seul en vue, ses camarades s'étant cachés. Il est vrai qu'un second arrivait après, qui me disait, sur le compte du premier, exactement la même chose.

Le tout scandé de jurons et relevé d'une attitude de fracasse mieux en situation, je n'en doute pas, au camp qu'à la ville.

Les compétitions, les petits calculs de vanité ou d'ambition qui se donnent carrière à l'occasion d'une place à occuper ou à donner dans un tableau militaire dépassent tout ce qu'on peut imaginer, et peuvent à peine se croire.

C'est une curée d'honneurs, où chacun se pousse et pousse les siens.

Le colonel Collineau du 1er zouaves, entre autres, en usa, dans cette circonstance, avec un sans façon qui donne une haute idée de son esprit de justice distributive.

Il avait pour brosseur un sapeur nommé Mouton, auquel il voulait du bien, j'imagine. Il me le présenta comme ayant planté le premier drapeau français sur l'ouvrage russe.

Pourquoi pas Mouton ? Qui pouvait être mieux renseigné que son colonel ?

Or, ce n'était pas Mouton; c'était un nommé Lihaut, caporal au 1er zouaves, L'erreur fut reconnue, réparée. Comme Yvon s'en expliquait avec Mac-Mahon, cet honnête homme lui répondit : « Après tout, l'un ou l'autre, qu'importe ? »

La substitution que le mensonge du colonel Collineau faillit opérer dans *la Prise de Malakoff* a été exécutée, par le mensonge du général Lambert, dans *les Dernières Cartouches*. L'incident a fait quelque bruit. Alphonse de Neuville, de qui le militarisme aigu excluait toute documentation, n'a pas seulement rempli sa « Maison Bourgerie, à Bazeilles », de soldats de toutes armes, alors que les marsouins y avaient combattu sans autre compagnon qu'un lignard. Il a donné le premier rôle dans la scène au général Lambert, qui posa dans son atelier tout exprès. Or, le général Lambert n'avait pris aucune part à l'affaire, dont le héros s'appelait le capitaine Aubert, petit-fils de Junot.

La vérité fut établie en 1899, quand on décida d'élever à Bazeilles un monument commémoratif. Le général menteur, cependant, avait édifié une brillante et fructueuse carrière sur son usurpation. Quand il se vit démasqué, il se contenta de répondre : « Comment! Aubert réclame! mais il n'est donc pas encore mort, ce juif-là ? »

Le capitaine Aubert n'était pas juif ; mais on traversait une crise où le patriotisme légitimait toute spoliation commise aux dépens d'un israélite. Il suffisait d'accuser M. Aubert, même à tort, de sémitisme, pour que le faux de M. Lambert devînt honorable. A l'appui de ses prétentions, M. Lambert, qui venait de récuser grossièrement le témoignage du colonel prussien Schwartzkoppen, dans l'affaire Dreyfus, invoquait lui-même le témoignage du capitaine bavarois Lissignolo.

Ainsi, neuf fois sur dix; les traits d'héroïsme attribués aux militaires sont imaginés de toutes pièces, brodés à loisir dans des rapports ou bulletins fantaisistes, amplifiés par les historiens ou folliculaires complaisants. Quand la légende est ainsi répandue parmi le grand public et dans les écoles, elle est indéracinable. Une fois sur dix, il y a dans le récit quelques parcelles de vérité : alors, c'est le nom des intéressés qui n'est pas exact; la gloire de quelque brave Aubert est invariablement volée par quelque cynique Lambert.

Habiles à travestir les faits lorsqu'ils sont accomplis, les militaires sont moins habiles à les prophétiser. Quand éclata la guerre de 1866, tous les rapports adressés à Napoléon III par

les « hautes compétences » annonçaient comme certaine la victoire de l'Autriche.

Leur excuse est, d'ailleurs, qu'on peut toujours jouer ce genre de prédictions à pile ou face : les opérations de guerre et leurs suites étant à la merci du hasard. Entre deux adversaires, il y aura nécessairement un vainqueur et un vaincu. Chacun a cinquante chances sur cent de l'emporter, d'être proclamé ganache ou grand capitaine. La fortune aveugle en décide.

S'il avait tombé moins de pluie avant la bataille de Waterloo, Wellington eût été débusqué depuis longtemps quand arriva Blücher. A Eylau comme à Friedlingen, Napoléon et Villars commençaient à céder le champ de bataille, quand ils apprirent que l'ennemi l'avait abandonné de son côté; ils allaient s'avouer vaincus; ils se déclarèrent vainqueurs.

La bataille de Sadowa, indécise jusqu'à quatre heures du soir, fut décidée par l'arrivée du prince royal de Prusse sur le champ de bataille. Or, l'ordre de marche lui avait été envoyé la veille, à un seul exemplaire; le messager s'égara dans la nuit, sous un orage terrible. Cependant, il arriva en temps utile. S'il avait perdu quelques heures de plus, s'il avait fait une chute ou rencontré une patrouille ennemie,

le sort de la guerre, de l'Allemagne, de l'Europe, était changé. Le 3 juillet 1866, les armées autrichienne et prussienne restaient sur leurs positions; l'archiduc Albert, survenant aussitôt avec l'armée d'Italie, assurait la supériorité des Autrichiens. Alors Benedeck était un aigle; de Moltke, un crétin; la Prusse, une puissance de troisième ordre; Napoléon III, un profond politique. Les destinées de la France et du continent européen prenaient un autre cours.

Il n'y a presque pas d'événement important dans l'histoire du monde, et surtout pas d'événement militaire aux conséquences décisives, qui n'ait tenu à de misérables hasards. On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Tout le long de la guerre franco-allemande, les succès inouïs des chefs allemands résultèrent uniquement de chances heureuses, et de l'accumulation des fautes grossières du commandement français. Après coup, les historiens arrangent le récit des opérations et prêtent aux vainqueurs des conceptions géniales. En réalité, on ne trouverait pas trois circonstances où les prévisions des vainqueurs se soient réalisées. La stupidité de leurs adversaires et *la veine* ont tout fait.

Il faut étudiér l'histoire de la guere de 1870,

dans l'ouvrage quasi-officiel du commandant Rousset et dans l'ouvrage, couronné par l'Académie, de M. Alfred Duquet.

Nulle part l'incurable ineptie du personnel militaire et le néant de la gloire militaire n'ont été mieux établis. Les historiens nationalistes Duquet et Rousset ont eu la plus grande influence sur la formation de mes idées en matière de militarisme : c'est pourquoi je saisis toutes les occasions de recommander leurs livres au public.

Pour les impressions de détail, pour la psychologie du combattant subalterne, pour la démonstration de la thèse qui nous occupe ici, le livre du lieutenant-colonel Patry, *la Guerre telle qu'elle est*, fournit d'excellentes indications. L'auteur a fait la campagne de 1870, comme officier de compagnie; il a été promu capitaine dans les batailles sous Metz, proposé pour la Légion d'honneur pendant la guerre et pendant la Commune. Son témoignage n'est donc pas suspect. Je l'ai invoqué souvent dans les innombrables articles que j'ai consacrés depuis dix ans à la réduction du service militaire. Il est également précieux dans la présente discussion.

Après une conversation dans les rues de Metz

avec des « pékins » pessimistes qu'il avait rabroués, M. Patry réfléchit :

J'eus alors, dit-il, pour la première fois l'occasion de me rendre compte d'un fait aussi étrange et que j'ai vu reproduit bien des fois depuis : c'est de la facilité avec laquelle on est entraîné à tout amplifier, même sans la moindre intention de se faire valoir.

J'étais étonné moi-même de tout ce que je leur racontais, et que je n'avais pas même entrevu au cours de cette bataille dont il ne m'avait été donné, comme à tant d'autres, d'apercevoir qu'un tout petit coin.

Le soir du 16 août, il apprend que son général de brigade, M. Brayer, a été tué. Mais où? Comment? *à quelques heures d'intervalle*, il est impossible de le savoir exactement.

C'est à l'occasion de cette mort que je songeai à la difficulté qu'il devait y avoir à écrire l'histoire. Certes, j'ai bien entendu raconter l'épisode de cinq à six façons différentes.

D'après les uns il avait été tué en cherchant à enlever sa brigade au moment de la rencontre avec le gros de l'ennemi sur le fameux ravin. Suivant les autres, voyant les troupes hésiter, il avait saisi le drapeau d'un de ses deux régiments et s'était porté en avant, entraînant tout le monde ; c'est à ce moment qu'il avait reçu le coup mortel. Ceux-ci disaient qu'il avait été tué par un cavalier au moment de la charge ; ceux-là, qu'un obus éclatant au milieu de son état-major avait mis tout le monde par terre.

Dans les jours suivants, j'appliquai à reconstituer les faits la méthode inductive ; et j'arrivai à ce résultat, c'est que pas un de ceux qui en parlaient n'avait vu le fait, pas plus que ceux à qui ils attribuaient le récit qu'ils en faisaient.

Enfin, je n'ai jamais pu savoir exactement comment avait été tué notre brigadier.

Je sentis pénétrer dans mon esprit une pointe de scepticisme à l'égard des remarquables faits d'armes enregistrés par Dame Histoire, et j'en vins à me demander comment un général en chef pouvait entraîner son armée à la victoire par son exemple, puisque cet exemple ne pouvait, au milieu du vacarme de la bataille, de la fumée des canonnades et des fusillades, être à peine vu que des quelques hommes qui l'entourent.

Le *pont d'Arcole* aurait été tout aussi bien enlevé par un capitaine de grenadiers, et l'effet moral et matériel eut été le même pour l'armée, dont la presque totalité n'a certainement pas vu Bonaparte s'y précipiter avec un drapeau à la tête d'une compagnie.

Ainsi la mort du général Brayer, le 16 août 1870, amène le lieutenant-colonel Patry à suspecter l'histoire du pont d'Arcole.

Ce sentiment ne fit que se développer chez moi au fur et à mesure des événements de guerre auxquels je fus mêlé par la suite, et j'acquis *la certitude que la plupart des hauts faits ainsi précieusement rapportés par l'histoire étaient presque toujours controuvés.*

En février 1871, pendant l'armistice, ayant achevé la campagne dans l'armée de Faidherbe et souffert mille conséquences de la défaite, M. Patry fait étape dans plusieurs villes du Nord. Il est tout surpris d'apprendre que Faidherbe avait volé de victoire en victoire : Faidherbe était originaire du Nord, et les gens du Nord n'admettent pas que les Allemands aient pu tenir devant lui.

Un soir, placé dans un groupe de notables paraissant

fort intelligents et qui me comblaient d'amabilités, je dus entendre un récit assez fantaisiste de notre campagne qui, d'après eux, n'avait été qu'une série de victoires.

Je tentai de redresser leurs appréciations absolument erronées, mais je dus y renoncer promptement : car je m'aperçus que non seulement je ne les convaincrais pas, mais encore que je les désobligerais...

Je bus donc avec eux à la gloire de Faidherbe, à la gloire de l'armée du Nord, à Bapaume, à la République, à nos hauts faits, etc., et j'allai me coucher par là-dessus, me trouvant tout de même tant soit peu héros !...

Un soldat de la Grande Armée nous disait, tout à l'heure, à propos de la bataille de Teplitz, combien de héros d'estaminet furent des lâches devant l'ennemi. Ecoutons le lieutenant Patry au début de la guerre de 1870 :

Mon étonnement fut grand encore quand je vis plusieurs des plus anciens capitaines, les plus chargés de services de guerre, se bousculer pour attraper les emplois qui éloignent de la bataille.

Deux d'entre eux se défilèrent subrepticement dans la garde mobile ; un autre, dans les fonctions de capitaine-major ; un autre, la campagne une fois commencée, dans les fonctions du commandant d'un petit dépôt d'éclopés laissé dans Metz pendant que nous nous battions dans les environs.

Pourtant ces braves officiers, quelques mois auparavant, parlaient en véritables matamores, prêts à pourfendre toutes les armées européennes les unes après les autres.

Pendant le siège de Metz, le capitaine Patry observe deux autres capitaines de son régiment qui faisaient les matamores... avant l'approche

des Allemands. Aux premières batailles, tous deux, bras dessus bras dessous, vont se cacher à l'hôpital. Après Borny, Rezonville, Saint-Privat, ils croient l'armée résignée à la défensive et reviennent à leurs compagnies le 30 août. Pas de chance! le 31, ils sont du combat de Sevigny. L'un est tué.

Quant à l'autre, plus roublard, il profita de ce que son lieutenant venait d'être blessé et placé sur l'un des deux sièges d'un cacolet pour lui faire contrepoids sur l'autre, et l'accompagner ainsi à l'ambulance d'où le médecin le chassa honteusement. Ne sachant où aller, il se tapit sans doute derrière quelque obstacle pendant le combat; puis, la nuit venue, il se fit faire prisonnier par les avant-postes ennemis.

Selon toute vraisemblance, le héros en question est aujourd'hui officier supérieur ou général, commandeur de la Légion d'honneur ou grand-officier, nationaliste intraitable, et toute la presse militariste rappelle à l'occasion la part glorieuse qu'il prit aux batailles épiques de 1870.

Après les batailles des 14, 16, 18 août, M. Patry écrit :

Enfin parut à l'ordre du régiment une liste de plusieurs officiers et de quelques soldats cités particulièrement pour leur belle conduite dans ces trois journées.

Cela me causa un grand étonnement, car, je puis l'affirme hautement, je n'avais vu personne autour de moi

faire plus que son devoir ; j'en avais vu en revanche quelques-uns faire beaucoup moins.

Et plus loin :

Le public se forge les idées les plus fausses sur l'essence même de la valeur militaire. Des héros, il n'y en a pas, au sens propre qui est vulgairement attaché à ce mot. Je n'en ai jamais vu.

Ce qu'il a vu, par exemple, ce sont des paniques :

Le capitaine Laguire commande : « Debout ! » et « En avant ! » On se lève, en effet. Mais aussitôt debout, sans qu'aucun signal ait été donné, sans que l'ennemi nous ait menacés plus directement, tout le monde se précipite au pas de course, et il ne s'était pas écoulé cinq minutes certainement que nous nous trouvions à plus d'un kilomètre *en arrière*.

... Ce n'est certes pas l'exemple qui m'a entraîné ; ce n'est pas le flot des fuyards qui m'a emporté ; c'est bien moi tout seul qui ai agi spontanément dans cette circonstance. Et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que deux cents autres hommes, au même moment, en aient fait autant.

Tous les bardes patriotes ont décrit le désespoir qui s'empara de l'indomptable armée du Rhin, livrée par Bazaine. M. Patry ne s'en est pas aperçu :

... Les Allemands ne tiraient plus, les nôtres non plus. Si on les avait laissés faire, ils seraient sortis des tranchées et auraient fraternisé dans cette plaine dont la terre n'avait plus que quelques heures à être française.

... Les soldats prirent l'annonce de la capitulation assez

allègrement. Pour eux, c'était la fin, et c'était ce qu'ils désiraient.

... Je n'ai vu nulle part autour de moi une manifestation quelconque de résistance à l'exécution de la capitulation. C'est peut-être triste, mais absolument vrai.

Un autre capitaine de l'armée de Metz, M. Cremer, aide de camp du général Clinchant, écrivait ses impressions sous forme de *Journal*. En voici de courts fragments :

26 *octobre*. — O ma pauvre France ! c'est encore pire que je ne croyais. Cet anéantissement général de tous les phénix qu'on nous prônait tant et dans lesquels nous avions, ma foi, pris l'habitude d'avoir confiance, nous a menés bien loin, bien loin! Assez près du fossé pour ne plus pouvoir guère éviter la culbute. Si ce n'est pas là de la trahison, qu'appelle-t-on donc de ce nom ?

Oui, Changarnier est revenu hier pour demander à l'état-major si Manheim est une ville agréable. Il a déjà adopté ce séjour ainsi que Canrobert. Jarras prend Aix-la-Chapelle, car la vie y est à bon marché et il compte bien y faire venir sa femme et ses enfants. On a enterré hier au soir, de suite après mon arrivée, les archives de l'état-major général.

Aujourd'hui Bazaine a fait toucher au Trésor par notre ami Jung de qui je le tiens, une très forte somme. Précaution est mère de sûreté. Depuis huit jours il s'occupe d'avoir de l'or et du papier anglais.

Ils ont fait établir un état des habitants de Metz, maison par maison, afin que pas un officier ne puisse s'y réfugier. Ils ont également préparé, pour les remettre à l'ennemi, le signalement de tous les généraux et officiers d'état-major, ainsi que des officiers supérieurs.

Ils ont donc bien peur qu'un de ceux-là n'échappe à la honteuse capitulation qu'ils se disposent à signer, et n'arrive à Paris pour les citer au tribunal de l'opinion publique et les désigner à la vengeance du peuple. Ils

livrent la ville en même temps. *Parbleu, que ne livreraient-ils pas?*

Ah! pardon, leur grande préoccupation est de sauver... La Patrie?... Du tout, vous n'y êtes pas... *Leurs bagages.* Ils y comptent, d'ailleurs, le prince Charles ne peut pas leur offrir moins, en échange de leurs bons offices. Jarras fait déjà faire ses malles depuis hier.

Hein ? pendant que les soldats réclament la bataille, s'impatientent des retards, se récitent les sottises dont on les a nourris à l'école et à la caserne : « Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau, etc. »... les maréchaux et les généraux s'occupent de sauver leurs bagages; ils discutent les agréments respectifs des villes de captivité.

Le général du Barail avait déjà témoigné qu'ils ont livré, par dessus le marché, leur stock de drapeaux — les drapeaux de la Frrrance! — pour obtenir des Allemands un traitement personnel plus confortable.

Le capitaine Cremer, qui les connaissait, écrit :

Ce soir, nous recevons un ordre qui remet la ration de pain à 300 grammes, au lieu de 200 grammes. On n'a donc plus besoin de faire des économies ? Cela veut dire pour moi : « La capitulation est faite. »

On devait bien s'y attendre, puisqu'il y a eu conseil des maréchaux ce matin. *Ces sortes de dindons n'ont jamais pondu d'œufs d'autre espèce.*

Il n'y a pas de danger qu'ils se décident à se battre.

Si jamais je crée une Société d'assurances sur la vie, je leur demanderai un bon prix s'ils se présentent !

C'est vrai : l'œuf était pondu.

A la date du 27 octobre, Cremer l'enregistre.

C'en est fait décidément : ils ont rendu ce qui ne leur a jamais appartenu, l'honneur de l'armée française...

Tristes gens et vils coquins, quel est donc l'âne qui vous a fait généraux ?

C'était bien la peine de tant crier contre les lâches de Sedan, comme vous les appeliez. Ils ont combattu, du moins, ceux-là, et pendant trois jours. Quant à vous, *vous préférez capituler tout de suite*, « pour conserver une armée à la France », dites-vous ; mais les mauvaises langues comme moi prétendent que c'est surtout pour conserver un père à vos enfants et un mari à vos femmes. Puissiez-vous être cocus, c'est ce que je vous souhaite, et par un Prussien encore.

Ce qui me console, c'est que bien des officiers de toutes armes protestent et appellent de leurs vœux un chef pour marcher à l'ennemi. Tout n'est pas perdu pour la France, et puisque nos grands chefs ont si peu d'énergie, c'est à nous d'en avoir et de montrer à l'étranger dans une guerre de partisans sans trêve ni merci que nous avons encore du sang gaulois dans les veines.

Le gros imbécile de Le Bœuf, ex-ministre pour le deuil de la patrie, a appelé mon général, aujourd'hui à cinq heures du soir, pour lui dire qu'il passait pour un homme dangereux. Car aujourd'hui, *auprès de ces canailles ignobles*, quiconque a conservé le sentiment de sa dignité, le respect de sa nationalité et une teinture de vertus guerrières, passe par ce fait à l'état d'homme dangereux et suspect.

En effet, le général Clinchant pouvait servir de chef aux hommes décidés à tenter la trouée. Le général d'Andlau a raconté comment le ma-

réchal Le Bœuf et le vieux Changarnier amusèrent Clinchant et l'empêchèrent de se trouver au rendez-vous des mécontents.

Et la discipline? lui objecte-t-on. Voilà le gros mot lâché! La discipline, messieurs, il vous convient bien de l'invoquer, cette sainte discipline, en vertu de laquelle nous autres, honnêtes gens, avons, depuis deux mois, assisté impassibles *à toutes vos lâchetés et vos infamies*, cette discipline en vertu de laquelle *la signature de trois coquins vend* 150.000 *hommes et l'honneur du pays.*

Mais, tristes pitres, sots généraux de comédie, maréchaux Boum, vous avez capitulé, et dès lors, hier encore, vous étiez maréchaux de France et nous vous saluions comme tels; mais aujourd'hui vous n'êtes plus nos chefs, *nous ne vous devons plus rien qu'un coup de fusil à la première broussaille ou un billet de première pour la guilloline*, car, si l'armée est prisonnière, ce ne sont pas les Prussiens qui l'ont prise, c'est vous qui l'avez livrée.

Et maintenant emportez ces bagages que vous avez gardés à ce prix, mais ne reparaissez pas en France à portée de notre carabine et ne flânez pas trop près de la hache du bourreau.

Sur la conquête de Madagascar, la vérité officielle est consignée dans les dépêches des généraux, variations sur le thème réglementaire : « Tout va bien; état sanitaire excellent; moral des troupes excellent; victoires quotidiennes. » Le tout, amalgamé dans le Rapport d'ensemble du général Duchesne. Mais la vérité vraie se trouvait dans les correspondances du corps expéditionnaire, que fit disparaître le cabinet noir de Majunga. Elle a vu le jour complètement

dans le *Carnet de campagne* du lieutenant-colonel Lentonnet, qui conduisit un corps algérien jusqu'à Tananarive, et qui en mourut. Au refrain de M. Duchesne, « *Tout va bien!* », M. Lentonnet répondait par ces notes journalières : « Pas de vivres, pas de café, pas de médecins, pas de quinine. On se traîne à raison de quelques kilomètres par jour. On mange quand on trouve un village à piller. Le marché des voitures Lefèvre est un crime. » — Quelques paragraphes pris au hasard :

24 avril (au débarquement). Première impression : étonnement du désarroi, du manque d'organisation qui se manifeste un peu partout. Mais, bast ! on se débrouillera.

25 avril... A l'heure dite, nous sommes en marche, les hommes n'ayant pas mangé la soupe, les cartouches n'étant qu'à moitié distribuées, les vivres pas distribués du tout, quelques hommes incomplètement équipés.

... Quel gâchis causé par un départ aussi précipité, avec ordre d'aller de l'avant quand même, sans se soucier ni des hommes ni des animaux...

... Ni soupe ni café.

22 août. Ce matin, *l'unique* bataillon, du 200e de ligne encore en état de suivre est passé près de nous...

Les deux autres bataillons, qui comptaient chacun plus de *huit cents* hommes au départ sont réduits à *cinquante ou soixante*...

Ce malheureux 200e, composé de jeunes soldats, a donc été presque entièrement anéanti. C'est épouvantable ! Il n'a cependant pas encore combattu.

23 août. L'ambulance est installée à la diable... A certains postes de l'arrière, les malades restent sans méde-

cin... Aujourd'hui, plus de la moitié du corps expéditionnaire est indisponible. Le matériel d'ambulance manque partout.

21 septembre. Les suicides sont de plus en plus fréquents dans la légion étrangère, qui se démoralise.

Les hommes sont fatigués. Les malades ne se comptent plus. *On ne les soigne même pas*. Le service sanitaire est bien insuffisant.

Le caporal P..., pris de dysenterie; doit être évacué. On lui donne quatre jours de vivres, on le hisse sur un cacolet, et le malheureux est expédié sur l'arrière. S'il ne meurt pas, il aura de la chance. *Nul médecin n'accompagne les malades* qui ne peuvent suivre. Les médicaments font défaut.

Combien de soldats sont morts, depuis quelques jours, faute de soins et de médicaments ! *Que la vie d'un homme coûte peu !* Avec quelle insouciance on traite ces pauvres malades !

Le médecin, souvent, les examine à peine et prononce. Certains hommes exténués, anémiés, ne sont pas reconnus malades. Ils marchent et suivent la colonne, et meurent en route et au camp.

28 sepembre... L'infortuné 200e marchait aujourd'hui devant nous. Les soldats qui suivent encore son drapeau ont dû être dispensés du sac. Ils forment une troupe d'environ *cent quarante hommes à peine* (sur 2.400)...

Il y en a, sur ce ton, un volume de 240 pages : écrites au jour le jour par un officier supérieur qui ne destinait pas, certainement, ses notes à la publicité.

Or, c'est la répétition du *Dossier de la Guerre de 1870*, composé des dépêches et rapports du commandement et publié par Emile de Girardin. Ces documents eux-mêmes n'étaient que la ré-

pétition des rapports et des correspondances sur la guerre de Crimée, sur la guerre d'Italie, sur les campagnes d'Algérie. Et, de même que les fausses gloires militaires fabriquées en Algérie, en Italie, aboutirent aux désastres de 1870 — les fausses gloires militaires fabriquées en Indo-Chine, à Madagascar, en Chine, aboutiront à d'autres catastrophes.

Aujourd'hui encore, comparez les rapports du général Frey, de l'amiral Pottier, et le rapport d'ensemble du général Voyron, sur l'expédition de Chine, aux lettres et documents privés que j'ai réunis dans une brochure : *la Guerre de Chine* : c'est la vérité qui est proscrite, c'est le mensonge qui est solennellement proclamé, estampillé par les ministres et par les Chambres complices.

Au Soudan, l'un des événements les plus notables de ces dernières années fut la prise de Samory, que nos guerriers colonisateurs avaient poursuivi tant de fois en évitant de l'attraper, pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or. La nouvelle de la capture fut télégraphiée en ces termes :

C'est au capitaine Gouraud et au lieutenant Jacquin que revient l'honneur de ce dernier et définitif succès : le lieu-

tenant Jacquin s'est emparé lui-même de Samory. (Supplément du *Journal officiel* de l'Afrique Occidentale Française, 13 octobre 1898.)

Et par décret, en date du 24 octobre 1898, ledit lieutenant Jacquin, de l'artillerie de marine, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur avec ce motif :

Faits de guerre au Soudan : s'est emparé lui-même de Samory à la course.

Or, l'ordre du jour du colonel Audéoud relatif au même fait portait :

Ordre général n° 69.

Outre les récompenses spécialement demandées par M. le ministre des colonies, à l'occasion de la victoire, le commandant supérieur cite à l'ordre du jour des troupes d'occupation :

1° .... 2° ....

3° Le sergent Bratières : A de ses propres mains pris Samory en personne, après l'avoir poursuivi à la course.

A Kayes, le 18 octobre 1898.

Dans une lettre adressée par lui à ses parents et publiée par le *Temps* (7 décembre 1898), le lieutenant Jacquin annonce qu'*il a pris Samory*, qu'il est proposé d'office pour la croix. Il ajoute naïvement :

... Et nous voilà lancés à la suite de Samory qui, surpris, s'enfuit à travers du campement, ses feuillets du Coran à

la main. Il est pris quelques instants après *par deux tirailleurs et le sergent Brattères* qui le remettent entre mes mains...

Ce jeune militaire n'est pas arrivé au même point que le général Lambert. Il profite déjà du mensonge, mais il confesse encore la vérité.

Nous avons noté les divergences d'appréciations de plusieurs chefs ou de plusieurs collègues sur le même personnage. Mais les variations de jugement du même chef, suivant les circonstances, sur un officier, sont encore plus éloquentes. Les honnêtes gens ont tous gardé mémoire des notes successives du général Lebelin de Dionne, commandant de l'Ecole supérieure de guerre, sur le capitaine Dreyfus.

En juin 1898, pendant l'affaire :

Le sieur Dreyfus, ex-capitaine d'artillerie, était sous mes ordres pendant les deux années passées par lui à l'Ecole de guerre. Il était un officier intelligent, laborieux, et doué d'une prodigieuse mémoire, et quoique entré à l'Ecole dans un très mauvais rang, il ne tarda pas à arriver en tête de sa promotion.

Sa manière d'être haineuse et cassante et ses propos inconsidérés (il disait notamment devant ses camarades que les Alsaciens étaient plus heureux sous la domination allemande que sous la domination française) lui avaient attiré l'antipathie de ses professeurs et de ses camarades.

Sa conduite privée n'était pas bonne, car, jeune marié, il ne craignait pas de se montrer avec des filles. *J'ai eu des reproches à lui faire à ce sujet.* J'ai vu beaucoup d'officiers israélites à l'Ecole de guerre ; j'affirme qu'aucun d'eux n'a été l'objet de l'animosité ni de ses chefs, ni de ses cama-

rades, et s'il n'en a pas été de même pour le nommé Dreyfus, cela tenait à son détestable caractère, à l'intempérance de son langage et à une vie privée sans dignité, et nullement à sa religion.

P.-S. — J'ajoute qu'au moment de ses examens de sortie de l'Ecole de guerre, Dreyfus est venu me demander de relever sa cote d'aptitude, prétendant que, pour son examen d'artillerie, il avait été victime d'une injustice. J'ai refusé d'accéder à ce désir pour les raisons indiquées ci-dessus.

1er juin 1898.

G. DE DIONNE.

En 1892, à la sortie de l'Ecole :

1891-1892. — Note de l'Ecole supérieure de guerre.

Physique, assez bien. — Santé assez bonne, myope.

Caractère facile ; éducation bonne. — Intelligence très ouverte.

Conduite très bonne. — *Tenue très bonne.* — Instruction générale très étendue. — Instruction militaire théorique très bonne ; pratique, très bonne ; connait très bien l'allemand ; monte très bien à cheval ; sert bien.

Admis à l'Ecole n° 67 sur 81 ; sorti n° 9 sur 81 ; a obtenu le brevet d'état-major avec la mention : très bien.

Très bon officier, esprit vif, saisissant rapidement les questions, ayant le travail facile et l'habitude du travail.

Très apte au service de l'état-major.

Le général de division commandant l'Ecole,

DE DIONNE.

Le dernier généralissime de l'armée française était M. Jamont. Le généralissime actuel est M. Brugère.

Le général Jamont avait été nommé à ces hautes fonctions et maintenu dans le cadre d'activité en violation de la loi sur la limite

d'âge, comme ayant commandé en chef « devant l'ennemi », au Tonkin. *Légende*. Lorsque le général Jamont commanda au Tonkin, il y avait déjà passé un commandant en chef, le général Warnet, depuis la clôture officielle de la période de guerre sous le général de Courcy.

Quant au général Brugère, sa *légende*, antérieure au coup de fusil présidentiel, date de 1870. Le 28 novembre, à la bataille de Beaune-la-Rolande, le capitaine Brugère aurait pris une batterie d'artillerie prussienne, et sabré les artilleurs ennemis sur leurs pièces. De là les faveurs, l'avancement rapide, le commandement suprême, après une confortable carrière dans les palais nationaux. On a vérifié. La batterie prussienne n'était qu'un canon. Les Allemands avaient abandonné, au hameau des Cotelles, une pièce complètement embourbée dont les chevaux avaient péri. Trois compagnies du 73e régiment de mobiles s'en emparèrent et firent avertir l'artillerie. Le capitaine Brugère vint avec un avant-train, dégagea le canon, et le remit à des lanciers qui le conduisirent à Ladon. M. Brugère n'a donc sabré personne; il n'a pris ni batterie, ni canon. C'est la légende qui a *pris*. Et l'ingénieux auteur est généralissime pour de bon.

On a beaucoup médit du commandant Esterhazy ; on lui a, notamment, fait un grief d'avoir lui-même inscrit sur son livret la mention d'exploits chimériques et de citations imaginaires à l'ordre du jour du corps expéditionnaire de Tunisie : faux qui obtint d'ailleurs la complicité de MM. Delegorgue, Van Cassel, de Freycinet et de Luxer. Mais le commandant Esterhazy, qui synthétise si merveilleusement le monde militaire, ne s'était livré à cette fantaisie qu'après avoir étudié la matière comme nous venons de le faire ici même.

Il savait que *tout est faux*, que les annales des armées, des guerres, des batailles, sont fabriquées de toutes pièces par les généraux, les ministres, les scribes officiels. Il avait fait simplement pour sa petite biographie ce qu'il avait vu faire, du haut en bas de la hiérarchie et d'un bout à l'autre de l'histoire, dans l'intérêt particulier des hommes et dans l'intérêt général de l'institution. Le faux du commandant Esterhazy, du moins, ne portait préjudice à personne : tandis que l'usurpation du général Lambert ou du lieutenant Jacquin suppose une victime.

A la guerre, ni les chefs, ni les soldats ne gardent la liberté d'esprit nécessaire pour observer les événements. Comment dormir? Comment se

rassasier ? Comment ne pas être tué ? Ces trois questions absorbent toute leur attention ; ces trois problèmes réclament tous leurs soins. On marche sans savoir où, sans savoir pourquoi. Les chefs, mais en vain, font semblant d'être mieux instruits que les subalternes. A la fin, l'accident se produit, heureux ou malheureux. Quand il est passé, personne n'y ayant rien vu ni rien compris, les imaginations suppléent nécessairement aux lacunes de la mémoire et du jugement.

Quand on a coupé en deux l'armée ennemie, le général ennemi peut se vanter de vous avoir enveloppé. Quand on a enveloppé l'armée ennemie, le général ennemi peut se vanter de vous avoir coupé. Quand on a tourné l'armée ennemie, le général ennemi peut se vanter de vous avoir tourné lui-même. A Baylen, si Dupont était pris entre Castanos et Reding, Reding était pris entre Dupont et Vedel. En 1805, la fameuse manœuvre tournante qui séparait Mack de Vienne, séparait Napoléon de Paris; lequel était sur la ligne de retraite de l'autre? Quand l'histoire militaire n'est pas fausse, elle est saugrenue.

Le plus communément, ses légendes sont à la fois saugrenues et fausses. Chaque monu-

ment de bronze, de toile peinte ou de papier noirci qui consacre une gloire militaire est un monument de mensonge, en même temps qu'un monument de haine. S'il y a quelque chose de plus éloigné de la vérité que les *mots historiques*, c'est les *traits historiques*. Et de cette viande creuse, à l'envi, tous les peuples « civilisés » nourrissent leurs enfants.

Il n'y a de véritable, dans la « gloire militaire », que les cadavres, les ruines, les femmes et les enfants souillés, les fortunes abominables des financiers, des fournisseurs et des chefs.

J'ai donné ailleurs une multitude de documents sur les guerres contemporaines. Voici, au hasard de la plume, quelques témoignages de bonne source sur les héros de l'épopée napoléonienne :

La femme du général Junot, duchesse d'Abrantès, écrit dans ses *Mémoires* :

> Le général *Ronsin* se livrait à une fougue qu'il était triste de ne voir se tourner que vers le vol, le brigandage, et tout ce qui peut déshonorer l'humanité.

Le général Bonaparte écrit au Directoire, 21 vendémiaire an V :

> *Thévenin* est un voleur ; il affecte un luxe insolent.

Le général Bonaparte au Directoire, de Milan, 30 frimaire an V :

Lannes aime beaucoup l'argent, et s'en est beaucoup procuré.

La duchesse d'Abrantès, déjà nommée, dans ses *Mémoires :*

Le trésor de Notre-Dame-del-Pilar était une belle et rare chose. (Il valait 1,245,236 pesos, soit 4,687,949 francs.) Le maréchal *Lannes* l'apporte à Paris et dit à l'empereur :

« J'ai rapporté de là-bas quelques méchantes pierres de couleur qui ne valent rien... Si vous voulez, je les remettrai à qui vous voudrez ; Junot et Mortier ont fait les fiers; moi, je les ai blâmés. Si vous voulez me les donner vous me ferez plaisir ».

L'Empereur les lui donna sans savoir ce qu'il lui donnait.

Napoléon au roi de Naples, de Saint-Cloud, 3 juin 1806 :

Masséna est bon soldat, mais entièrement adonné à l'amour de l'argent. C'est là le seul mobile de sa conduite, et il n'y a que cela qui l'ait fait marcher, même sous mes yeux. C'était d'abord par petites sommes ; aujourd'hui, des milliards ne suffiraient pas.

L'appétit croît naturellement avec le grade ; un maréchal de France ne peut pas voler comme un colonel.

Napoléon au prince Joseph, de Paris, 12 mars 1806 :

Faites donner à Masséna le conseil de rendre les six millions qu'il a pris.

S'il les rend vite, c'est le seul moyen de se sauver. Car, s'il ne les rend pas, je nommerai une commission militaire, qui siègera à Padoue, pour faire des enquêtes. Car enfin c'est un trop grand brigandage.

Souffrir que le soldat meure de faim, soit sans solde, et prétendre qu'on a reçu en don, des provinces, des sommes qui lui étaient destinées, c'est par trop imprudent. Il n'y a plus moyen de faire la guerre.

Faites surveiller *Saint-Cyr*. Le détail de leurs dilapidations est inouï.

A Sainte-Hélène, le 3 avril 1817, Napoléon dit au général Montholon :

J'aurais pu faire fusiller *tous mes généraux en chef*. Il n'y en a pas un qui ne l'ait mérité ; c'est leur pillage qui m'a fait perdre l'Espagne.

Ils n'ont pas plus pillé l'Espagne que les autres pays d'Europe. Ils ont impartialement pillé partout. Mais on ignore trop que la honteuse capitulation de Baylen eut pour motif le désir des généraux de conserver leurs fourgons, bourrés des dépouilles de l'Andalousie.

A Valladolid, en pleine parade des grenadiers de la garde, Napoléon le cria en ces termes à la face du général *Legendre*, ancien chef d'état-major du capitulard *Dupont* :

Ce n'est pas l'artillerie que vous vouliez sauver, ce sont vos fourgons, c'est-à-dire le produit de vos rapines.

Et pensiez-vous donner le change ? Si vous n'aviez pas tenu à l'or impur que charriaient vos fourgons plus qu'à

l'honneur, vous auriez compris ce que le devoir commandait.

Mais vous n'avez plus été *ni des Français ni des généraux*, vous n'avez été que *des voleurs et des traîtres*.

Les traditions se conservent admirablement dans notre glorieuse armée.

De Bayonne, 8 mai 1808, Napoléon écrit au général *Marmont*, commandant l'armée de Dalmatie, à Raguse :

Le solde de l'armée de Dalmatie est arriérée parce que vous avez distrait 400,000 francs de la caisse du payeur pour d'autres dépenses. Cela ne peut marcher ainsi... Vous n'avez pas le droit, sous aucun prétexte, de forcer la caisse.

Général, cambrioleur, voleur. Bientôt, Napoléon le fera maréchal et duc. Alors il deviendra traître. Gradation normale.

Le général Thiébault écrit dans ses *Mémoires* :

La ville d'Arpino s'étant rendue, *Macdonald* la fit scandaleusement rançonner.

Ce fut là, pour le général Macdonald, une première, mais encore faible part des 75.000 louis que lui valut la campagne de Naples.

Napoléon au prince Eugène, de Saint-Cloud, 21 avril 1806 :

J'imagine qu'à l'heure qu'il est, vous avez le million de Brignani, et, de plus, les 500,000 francs de *Marmont* et de *Masséna* pour le vif argent. Marmont doit vous faire re-

mettre les 325,000 francs sans qu'il soit besoin de le lui intimer ; sans cela je le lui ferai signifier.

Il est honteux qu'un général fasse des profits à l'ennemi, mais surtout lorsque ses troupes manquent de soldo.

De Bonaparte au Directoire :

Pendant que j'étais à Milan, occupé à battre l'ennemi, (le commissaire des guerres) Flachat s'est enfui avec six millions appartenant à l'armée.

De Bonaparte au Directoire, 16 frimaire an V :

J'ai fait arrêter le citoyen Auzou, agent en chef des fourrages de l'armée ; il a reçu 1,700,000 francs depuis la campagne et il laisse manquer son service partout : je vais le faire juger *par un conseil militaire* Il faudrait quelque grand exemple ; malheureusement *il y a beaucoup de tripotages dans ces conseils*, qui ne sont pas assez sévères.

Il suffit qu'un civil soit voleur pour n'avoir rien à craindre des juges militaires. L'armée l'adopte aussitôt.

Le général Thiébault révèle dans ses *Mémoires* :

Le duc de Wellington affirma que *Soult* avait *vingt-cinq millions* à la Banque d'Angleterre.

C'est un chiffre approchant celui-ci que M. Thouneller estimait, d'après le calcul des approvisionnements, la somme que le maréchal Soult avait dû retirer *de ses bénéfices sur la vie de ses soldats* en Espagne. De fait, jamais M. Thouneller, qui était payeur général des armées françaises en Espagne, n'a pu obtenir de comptes de l'armée

du maréchal Soult. Toutes les pièces comptables que le maréchal lui envoyait étaient enlevées par les guérillas !

De plus, le payeur du maréchal devint riche ; son ordonnateur Mathieu Faviers le devint davantage et fut fait pair de France lorsque le maréchal fut président du conseil.

Même source :

Le général *Taulet*, vers 1831, dit chez la comtesse de Sugny : « Il n'y a qu'un général qui n'ait pas volé en Portugal, et c'est le général Thiébault.

— J'espère, lui observa Mme de Sugny, que vous vous excepiez aussi des voleurs ?

— Ma foi, non, répliqua-t-il : il y a deux petites occasions où cela a été plus fort que moi. »

Le général Marbot, dans ses *Mémoires*, présente ainsi l'un des plus braves officiers de la Grande Armée :

M. de Chambure, objet de l'admiration de toute la garnison de Dantzig, et même de nos adversaires, quitta nos rangs la veille de la reddition de la place et se rendit dans l'armée russe, où il fut reçu avec empressement.

Il nous combattit en 1814 et fut grièvement blessé, en qualité d'officier russe, à la bataille de Montmirail.

On lit d'autre part dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* :

M. de Chambure fut, à peu de temps de là, condamné par un tribunal français aux galères à perpétuité, à la marque et au carcan, « pour avoir détroussé, était-il dit, sur le grand chemin deux officiers ennemis » !

Aristocrate, déserteur, traître et bandit, c'était un militaire assez complet.

Le général Bigarré déclare dans ses *Mémoires :*

L'adjudant-général *Bernard* était un coupe-jarret de premier ordre.

L'adjudant-général Landrieux rapporte que, un soir de mélancolie, le général Kilmaine s'amusa à rédiger l'état des « avantages » retirés par le maréchal *Berthier* d'une campagne en Italie :

— Partagé avec Masséna la contribution par Livourne, montant à 300,000 francs, ci.....	150.000
— Partagé avec Masséna les deniers levés faite au compte de ce dernier par le Bolonais et le Ferrarais, montant à 293,000 fr., ci.....	146.000
— Partagé avec Masséna les derniers levés dans le Piémont et le Milanais, 34,000 sequins à 12 fr. pièce, ci.....	204.000
— Versé à Milan pour gratification recommandée par Bonaparte à l'administrateur de la Lombardie	1.500.000
Total, non compris bijoux, chevaux, voitures, etc.....	2.000.000
Sur quoi remboursé à Masséna sa part du fourgon enlevé à Borgoforte par l'ennemi, ledit fourgon contenant les 34,000 sequins ci-dessus...	204.000
Reste.....	Fr. 1.796.000

Revenant sur le cas du maréchal Soult, duc de Dalmatie, futur ministre de la guerre et président du conseil, le général Thiébault témoigne :

On peut dire du maréchal *Soult* qu'il a trahi tous ceux qui se sont liés à lui, comme il a trahi la morale dans ses vols de tableaux et d'argent (1), son souverain à Oporto et en Andalousie, toute justice dans ses perfidies (2), Louis XVIII en 1815, Napoléon à Waterloo, l'ancienne armée à Quiberon.

La trahison est donc, en quelque sorte, la carrière des maréchaux de France.

Le général Thiébault ajoute cette note :

Les rapines de *Soult* sont avérées à ma connaissance par la spoliation des riches abbayes de l'Autriche pendant la campagne d'Austerlitz ; — par le partage de tous les profits que faisait par mois M..., chargé des services de l'armée de Naples, alors commandée par le maréchal, profits dont le dernier paiement, montant à 300,000 ou 400,000 francs, a été fait à Paris même au dit maréchal ; — par les millions volés en Andalousie et par les 25 millions que, d'après la déclaration faite en 1815 par le duc de Wellington au comte de Valence, le maréchal avait à la Banque d'Angleterre ; — par la masse de tableaux qu'il a enlevés à Séville, et dont il a eu l'imprudence de tapisser les murailles de son hôtel de Paris et du château qu'il vient de bâtir en Languedoc.

Entre les figures militaires, vraiment militaires, de notre temps, il n'y en a pas eu de plus caractérisées que celles du maréchal de Saint-Arnaud et du général marquis de Galliffet.

La fin de carrière de M. de Galliffet est généralement connue. On se souvient des scandales de sa vie privée, parmi la corruption de la cour impériale, et des atrocités sans nom qu'il com-

mit d'abord au Mexique, puis à Paris, en mai 1871. Il avait capitulé à Sedan; il avait écœuré les Allemands par ses débauches, en captivité à Coblentz et à Wiesbaden; il assassina de sang-froid des centaines de Français prisonniers; il brûla lui-même la cervelle à quelques vieillards garrottés sur la route de Versailles. Pour obtenir les faveurs du gouvernement républicain, il se fit l'espion et le délateur de ses camarades ; sa correspondance avec Gambetta est un monument de honte.

On se rappelle aussi les fameuses déclarations de M. de Galliffet sur l'impossibilité d'une guerre extérieure, et sur la nécessité de conserver une armée prétorienne comme gendarmerie capitaliste (*Figaro*, 18 mai 1894) :

> L'Allemagne est un pays hiérarchisé militairement. J'ai vue, à Berlin, un simple capitaine, un capitaine d'infanterie, traverser la foule : elle s'écartait devant lui, respectueusement. Cela en dit long sur le moral militaire d'une nation.
>
> Et vous rappelez-vous l'affaire de ce général allemand qui avait giflé un simple particulier? Il fut condamné par la justice civile, c'est vrai ; mais l'empereur le gracia immédiatement et le décora d'un ordre nouveau.
>
> Voilà comment on maintient l'esprit militaire, et c'est ainsi que la Prusse a pu constituer une armée nationale.

Le général définissait ensuite le rôle réservé désormais à l'armée :

Il s'agit de la réduire au contingent nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur, c'est-à-dire pour parer aux éventualités de la guerre civile.

On aurait alors une sorte de vaste gendarmerie qui défendrait l'ordre contre les ennemis de la société au même titre que la gendarmerie actuelle fait la guerre aux voleurs et aux assassins.

Les journalistes exprimaient ici, non des scrupules, mais des inquiétudes, et le général les rassurait :

— Croyez-vous qu'il serait bon d'entretenir au sein de la nation une armée uniquement destinée à combattre une fraction quelconque de cette nation?

— Ça, c'est la question sentimentale. Je sais qu'elle a son importance, quoiqu'elle ne m'intéresse pas... Eh bien, l'Etat ne doit-il pas veiller tout d'abord à sa propre sécurité? Puisque nous sommes gouvernés par la loi des majorités, il faut que chacun s'y soumette.

— Mais cette armée de gendarmes, en perpétuelle relation avec l'élément civil, ne risquera-t-elle pas de se laisser séduire aux idées subversives? L'armée régulière elle-même lève quelquefois la crosse.

— Sans doute, et c'est pourquoi le bon système, quand il s'agit d'employer contre l'émeute l'armée régulière, est de la maintenir à la caserne jusqu'à l'instant précis où il faut qu'elle donne. Mais avec notre armée de gendarmes, nous n'aurions pas à craindre le même danger. Nous prenons les hommes par leurs intérêts. Soyez sûrs que, bien payés et convaincus qu'à la moindre défaillance ils perdront leur situation, ils n'hésiteront pas.

Ayant ainsi, avec l'autorité de sa sanglante expérience, exposé sa théorie de l'Armée pour massacres civils, le général expliquait ensuite qu'il n'envisageait plus guère l'utilité de l'Armée

pour défense extérieure. Il ne croyait pas la guerre possible :

Jusqu'à ces dernières années, je désirais la guerre, je rêvais de me faire par elle un grand nom dans l'histoire. Devant les éventualités présentes, j'ai changé d'opinion.

Appelé à commander 250,000 hommes, je me demanderais autrefois, comment je les ferais combattre. Aujourd'hui je me demande comment je les ferais manger et marcher.

Songez donc ! Ce serait l'arrêt de la vie dans les deux nations. Plus de pain, plus de chevaux, plus de culture, plus d'industrie, plus de moyens de transport.

— Le désarmement s'impose donc? Quels sont, selon vous, les moyens de l'obtenir ?

— Le seul obstacle est l'Alsace-Lorraine. Elle nous a beaucoup servi après 1870... Mais après nous avoir servi elle nous gêne.

Mais on connaissait moins les débuts de M. de Galliffet dans la vie et dans la carrière militaire. Grâce à M. le baron Millerand, qui fut le collègue de M. de Galliffet dans la Défense républicaine (Chalon; Le François), le caractère du grand soldat se trouve éclairé, expliqué, par la publication des documents que voici.

Au mois d'octobre 1854, M. le lieutenant de Galliffet avait reçu l'ordre de s'embarquer pour la Crimée, où combattaient ses camarades. L'intrépide guerrier se cacha. La police fut mise à ses trousses, et l'agent Weindenbach

le découvrit à Aix, sous le lit d'une fille Constance Resuche, née à Bourbon-Vendée, âgée alors de vingt-quatre ans et se livrant à la prostitution depuis l'âge de treize ans.

Voici le rapport du policier :

N° 58419. — Mission de l'officier de paix Weindenbach, chargé de rappeler le lieutenant de Galliffet à l'observance de ses devoirs militaires.

Marseille, 19 octobre 1854,

Monsieur le chef de la police municipale,

Je suis arrivé hier, dans la soirée, à Marseille. Ce matin, à huit heures, je me suis rendu à la préfecture, où je n'ai rencontré que M. le sous-préfet ; M. le préfet est à Paris. M. le sous-préfet, à qui j'ai remis la lettre de M. le préfet de police, m'a paru assez embarrassé et craindre l'autorité militaire ; aussi je me suis rendu de suite chez M. le général Rostoland, qui m'a parfaitement accueilli et promis toute assistance pour le jour de ma mission. Il m'a fait connaître l'avis qu'il a reçu du ministère au sujet de M. de Galliffet, qu'il a fait venir hier chez lui, et, *tout en le prenant par les sentiments, lui a enjoint de se rendre sans retard sous les murs de Sébastopol.*

M. de Galliffet paraît avoir écouté avec respect *et résignation* les bons conseils du général, car il a fait demander immédiatement, par voie télégraphique, ses effets militaires restés à Paris, et le 21 il doit s'embarquer, *Pour s'assurer de sa soumission*, M. le général l'a invité à un dîner d'adieu pour le 21.

Et, à l'instant, je pars pour Aix à l'effet de m'informer de ce qui se passe au château du Tholomel, et muni d'une lettre de M. le général pour le commandant de

la place, *ordonnant l'arrestation de M. de Galliffet, dans le cas où il voudrait se soustraire aux ordres qu'il a reçus.*

L'officier de paix,
WEINDENBACH.

La police était chargée en outre, par la famille du déserteur, de négocier sa rupture avec la fille Resuche. Il devait y avoir du tirage.

Trois jours plus tard, nouveau rapport :

22 octobre 1854,

Monsieur le chef de la police municipale,

Le vapeur le *Sinai*, qui devait partir hier 21, n'a quitté le port de Marseille que ce matin à dix heures. Il emporte M. de Galliffet, se rendant sous les murs de Sébastopol.

La fille Constance doit continuer à résider au Tholomel ; mais demain matin, à dix heures, je dois avoir une entrevue avec M. le sous-préfet et M. le procureur impérial, afin d'aviser pour l'expulsion de cette fille du château et la saisie d'objets de prix et de famille dont elle serait nantie.

Aussitôt ce but atteint, et ce qui ne peut tarder, je m'empresserai de revenir à mes devoirs à Paris.

L'officier de paix,
WEINDENBACH.

On voit, par la pièce précédente, que M. de Galliffet avait volé les bijoux de sa famille pour en gratifier sa maîtresse. Il lui avait même donné jusqu'aux décorations de son père.

Ces insignes de l'honneur militaire étaient

en bonnes mains. Cependant, il fallut les reprendre :

A Monsieur le chef de la police municipale.

Je m'empresse de vous informer que j'ai parfaitement réussi dans la mission qui m'a été confiée.

Mlle Constance et sa suite ont quitté aujourd'hui le château du Thomolet pour retourner demain matin par le chemin de fer à son habitation de Chalou.

Les diamants de la famille (pour 23.000 francs au moins) ont été déposés entre les mains de M. Tavernier, avocat à Aix, auquel M. de Galliffet a remis, avant son départ, une procuration générale.

Quant aux décorations de M. de Galliffet père, elles ont été laissées à Chalou, où Mlle Constance m'a promis de me les remettre.

Voici l'ensemble de l'histoire en gros.

Quant aux détails, je les réserve pour Paris.

Votre très humble subordonné, officier de paix.

WEINDENBACH.

Aix, 24 octobre 1854, au soir.

Même après avoir lâché les bijoux de la famille Galliffet et les décorations du père Galliffet, la fille Resuche tenait encore le joli lieutenant; il fallut poursuivre les négociations :

CABINET DU PRÉFET DE POLICE

Monsieur Weidenbach,

Veuillez continuer les démarches auprès de la demoiselle Constance dans l'intérêt de la famille.

A. DOMENECH.

L'agent obéit, et répond bientôt :

POLICE MUNICIPALE. — *N° 58.419. — Affaire de la demoiselle Constance Resuche.*

21 novembre 1854.

J'ai l'honneur de prévenir M. le préfet que je suis enfin parvenu à disposer la demoiselle Constance Resuche de renoncer à son projet de mariage avec M. de Galliffet et à tous les actes faits à son profit moyennant remboursement et dédommagement auxquels elle prétend avoir droit réel.

La famille, informée de ce résultat, doit prochainement me faire connaître son ultimatum aussi, afin de conclure ce traité de paix.

L'administration a donc, dès ce jour, atteint son but. C'est à la famile à présent d'en profiter.

Une note de cabinet me prescrivant de continuer les démarches et les deux parties m'ayant invité à rester leur interprète, je poursuis cette affaire jusqu'à la fin pour en rendre compte par un rapport définitif.

L'officier de paix,

WEINDENBACH.

Cependant, tout ne marchait pas comme sur des roulettes; la note suivante en témoigne :

POLICE MUNICIPALE

N° 58.419. — Affaire concernant la famille de Galliffet et la demoiselle Constance

RAPPORT

1er décembre 1854.

Ainsi que je l'ai annoncé par mon rapport du 21 novembre dernier, la demoiselle Constance, par suite de mes

démarches près d'elle, conformément à la prescription de la note ci-jointe, était résolue de renoncer par écrit à ses projets de mariage avec M. de Galliffet, et de remettre tous les titres faits à son profit, moyennant le *remboursement de la somme de 90.000 francs qu'elle dit avoir déboursée pour M. de Galliffet*, plus 100.000 francs et la propriété de Chaton pour indemnité.

La famille de M. de Galliffet n'ayant pas cru devoir consentir à cet arrangement, j'en ai informé la demoiselle Constance le 29 novembre, et le lendemain 30 elle est venue avec son frère à mon bureau pour me dire que, puisqu'il en est ainsi, elle veut rompre toute négociation et attendre patiemment le retour de M. de Galliffet, dont elle prétend avoir reçu des nouvelles satisfaisantes.

Elle se dit... etc.

L'officier de paix,
WEINDENBACH.

Vu : X...

La fin de ce rapport ne peut s'imprimer; elle est trop ignoble.

Mais il suffit de savoir que l'officier déserteur, l'officier lâche, l'officier voleur, était en même temps un officier... entretenu.

C'était aussi, comme tous les kaiserliks, un officier patriote.

Jugez-en :

RAPPORT A M. LE PRÉFET

N° 58.419. — *Service de M. Carlier*

Le 15 novembre 1867.

On raconte dans le monde de ces dames que M. le marquis de Galliffet, à la suite du dernier scandale qu'il a produit, se serait décidé à donner sa *démission de colonel en France pour prendre du service en Autriche.*

Avant l'illustre général de Galliffet, la France avait possédé le grand maréchal de Saint-Arnaud, qui fut ministre de la guerre et général en chef de l'armée de Crimée.

Ce général avait les états de service
D'un chacal et le crime aimait en lui le vice.
Buffon l'eût admis, certe, au rang des carnassiers ;
Il avait fait charger le septième lanciers
Secouant les guidons aux trois couleurs françaises
Sur des bonnes d'enfants, derrière un tas de chaises...
Avec quinze escadrons bien armés, bien montés,
Et trente bataillons, et vingt pièces de douze,
Il avait pris d'assaut le perron Sallandrouze ;
Il avait réussi, même, en fort peu de temps,
A tuer sur sa porte un enfant de sept ans.

Il était connu jusqu'ici, d'un côté par les diatribes ardentes de ses victimes, de l'autre, par les apologies effrontées de ses complices.

Il sera connu, désormais, par ses propres confessions, par sa correspondance intime, elle est instructive. Feuilletons-la.

Tous les écoliers sont nourris, par les instituteurs chauvins, dans l'admiration des héros de la conquête d'Algérie, notamment de Mazagran et du capitaine Lelièvre. Ecoutez Saint-Arnaud :

Certes, le fait d'armes de Mazagran est une belle défense; mais elle était forcée. Il fallait résister ou mourir.

M. Lelièvre est un homme inepte, laré, qui a passé à

un conseil de guerre pour dilapidation d'effets du gouvernement et qui a une sale affaire sur le dos.

En 1840, la guerre menace en Europe; et la France a foi dans son incomparable armée. Pas Saint-Arnaud :

Les affaires d'Europe vont peut-être terriblement effacer celles d'Afrique. Ce petit Thiers est très belliqueux et, s'il lui prend envie de guerroyer en grand, nous sommes enfoncés.

De toutes les manières cela fera des places vacantes, car il y a terriblement de vieilles croûtes parmi les officiers supérieurs, et tout cela ne demande que le repos et à aller planter ses choux.

Bientôt un malheur s'annonce; il est question d'arrêter les atrocités d'Algérie et de coloniser pacifiquement au lieu d'égorger :

On ne se battra plus ou presque plus !... L'Afrique deviendra une garnison affreuse où nous n'aurons plus d'autre ennemi que la fièvre qui frappe à coup sûr. Alors il faut partir... adieu à toutes nos illusions... Il faut aller végéter capitaine en France; mieux vaut cent fois courir offrir son épée à Méhémet-Ali ou aux Perses ou aux gens raisonnables qui se battent quelque part.

En attendant, il faut chauffer l'avancement. La presse, la maudite presse, en sera l'instrument.

Ils savent en jouer, de la réclame, MM. les militaires :

Tout le monde crie après le vieux maréchal. Répands partout et même fais un article dans les journaux.

La belle affaire de la Légion *(dont il est)* c'est encore le seul fait d'armes brillant de la campagne. Parles-en au général Bugeaud, va la répandre dans les bureaux de la guerre par Pontonnier.

Il faut que cela ait beaucoup d'éclat partout... Faire mousser, voilà tout le talent.

Et plus loin :

Hier, le prince en se promenant est venu à notre bivouac et a donné vingt francs à mes grenadiers.

Chauffe, prône, conte, écris partout. Il faut que les journaux parlent de nous. Adieu.

Quant à la réalité qu'il s'agit de « chauffer, prôner, faire mousser », la voici :

L'arrière-garde a mal engagé une affaire; et l'immortel Changarnier, *falseur* de première force, qui veut des batailles à tout prix, nous a retardés deux heures et fait tuer du monde pour rien...

L'armée n'est pas contente, rien ne marche. La route se fait par à-coups. Les bivouacs sont mal établis et on tâtonne sans cesse pour accoucher de bêtises.

Tous les généraux se déchirent et les états-majors se dévorent.

Mais l'avancement quand même, par tous les moyens, par toutes les intrigues :

Que conclure de tout ceci? qu'il est plus que douteux que je sois proposé, que je sois même cité dans le rapport...

Il faut parer à tout cela, je ne perds pas espoir. Je frapperai à toutes les portes moi-même et j'irai jusqu'au pied du Trône.

Maintenant, dressons nos batteries. Mets Pontonnier à l'affût, qu'il sache de suite si je suis ou non proposé.

Si je le suis, travaille le général Bugeaud, les bureaux, le diable, et j'arriverai. Si je ne suis pas proposé, prépare les demandes d'audience au Roi et au duc d'Orléans. Je te réponds que je n'aurai pas ma langue dans ma poche. Je travaillerai aussi le père Bugeaud, et, par lui, je mettrai le Comité d'Infanterie dans mes intérêts.

Il y a un obstacle; le futur maréchal de Saint-Arnaud ne possède point de particule; pour avancer, la particule est indispensable *(déjà !)*; la famille s'occupe d'en acheter une :

Je te remercie mille fois de la bonne fin où tu as mené l'affaire du nom. C'est un fier pas pour mes enfants.

Nous n'avons pas foi dans les bêtises, et cependant nous avons trop de raison pour ne pas comprendre toute l'influence occulte d'un nom dans la vie d'un homme.

Un *de* c'est un commencement de fortune. A mérite égal, la particule écrase; et souvent elle perce malgré le mérite supérieur.

Il faut de suite signifier cela dans les bureaux de la guerre, pour que je sois nommé *de* Saint-Arnaud, si on me nomme. C'est un grand point d'emporté.

On se croirait sous la troisième République.

Maintenant, quelques appréciations du vaillant soldat sur les grands chefs, sur leur sincérité, sur leur honneur.

Comme ils mentent :

J'ai lu ici le rapport du maréchal Vallée...

On ne ment pas avec un toupet semblable ! c'est du de Salles pur sang...

S'il avait fait sur le terrain la centième partie de la stratégie qu'il fait sur le papier, nous aurions exterminé les Arabes dix fois.

Tout est tronqué. Il cite des faits indifférents et en omet d'importants.

Ce qu'ils sont :

Le maréchal a mis beaucoup d'empressement à me renvoyer en France; c'est la seule chose que j'ai obtenue de ce *vieillard décharné, hargneux et lubrique* (voilà comme on l'appelle ici).

Sans ce chagrin bien vif de désappointement, d'injustice criante et non méritée *(sic)*, d'escobarderie infâme, je crois que je reverrais la France sans fièvre...

Maintenant, parlons de notre affaire et dressons notre plan d'assaut. J'ai déjà ici ménagé, préparé la brèche par laquelle je veux entrer dans le corps de la place.

Tu ne te fais pas l'idée du tour de sauteur que m'a joué le général Schramm, et de *la turpitude de ce vieux gueux de maréchal*, qui s'est donné à lui-même un démenti formel à mon endroit.

M. Schramm, tout en me comblant d'éloges et en disant partout que je suis un excellent officier et qu'il m'aime beaucoup, pour favoriser Meyran, qu'il aime mieux, l'a porté à ma place pour chef de bataillon, et m'a proposé, moi, pour officier de la Légion d'honneur.

La croix d'officier, je m'en fous bien, il y a un an que je l'aurais si je l'avais voulu. *Ce sont des grades qu'il me faut.*

Pas mal, n'est-ce pas ?

Mais il faut vivre. Comme tout vrai militaire, il était criblé de dettes. La troisième République l'eût envoyé se refaire en Chine, où nos guerriers de tous grades viennent de ramasser des fortunes sur les cadavres. En Algérie, sous Louis-Philippe, les Arabes n'étaient pas riches;

on avait beau les détrousser, on ne s'emplissait pas les poches.

Saint-Arnaud écrit à son frère Adolphe :

Quand je pense que tu as encore tant de choses à payer pour moi... il y a de quoi devenir fou.

Encore, si nous avions la guerre, je verrais un terme à tout cela. Je me ferais tuer ou j'avancerais, et alors ce serait à mon tour à faire bourse commune avec toi...

L'Afrique me reste, et je compte bien en profiter. Mais *jamais l'Afrique ne me vaudra ce que pourrait me rapporter une guerre en Europe*...

Voilà pourquoi, tout en crachant sur leurs chefs et sur la patrie, MM. les militaires souhaitent la guerre.

Au besoin, ou même de préférence, la guerre civile. En octobre 1840, le futur héros du Deux-Décembre écrit de Metz :

Nous sommes vraiment une sotte nation, et nos co-nations font bien de ne pas traiter avec des brutes qui, par leur faute, font douter que nous puissions avoir un lendemain... Quelle foi donner à un gouvernement, quand une foule d'insensés, enrégimentés, organisés en sectes, en bande d'associés, ne veulent que la destruction et le pillage et l'anarchie...

L'armée a poussé un cri d'indignation... *nous en sommes réduits à désirer un soulèvement sérieux, afin de pouvoir détruire d'un seul coup tous ces gueux-là.*

Metz a aussi ses braillards ; *c'est une sotte ville habitée par de sottes gens.* On y vocifère la Marseillaise encore plus faux que partout ailleurs ; on y fait des offres patriotiques parce qu'on est bien sûr que le gouvernement les refusera...

Je donnerai de grand cœur quelque chose pour voir une trentaine de mille de Prussiens à une lieue d'ici, pour compter les enrôlés volontaires que nous fourniraient les Messins, et si M. Billaudel serait à leur tête... Tas de sauteurs... Du reste, cela n'empêche pas les événements de marcher, et, je persiste à l'espérer, de marcher vers la guerre...

C'est le style même des officiers et des généraux de la République actuelle.

Puisque nos Hardtschmidt, nos Metzinger, nos Roget, nos Saxcé, nos Négrier, nos Geslin de Bourgogne pensent et parlent comme Saint-Arnaud, il est logique de prévoir qu'ils feront comme Saint-Arnaud.

A Metz, en octobre 1840, le personnage est chef de bataillon. Il a gagné ce grade par l'intrigue, par les réclames de presse. Il gagnera plus tard les grades suprêmes par le massacre des citoyens.

Il va gagner autrement les grades intermédiaires.

Il s'insinue auprès du général, ganache quelconque :

Le général est un vieillard qui tombe et s'en va... Reste la tête ; jeune encore de courage, de cœur et d'énergie, mais mal soutenu par le physique qui emporte tous les jours un morceau de moral... *Il m'a pris en affection... Il m'a déjà donné plusieurs preuves de confiance...*

Affection et confiance bien placées ! Le vieux

général a une femme qui passe la cinquantaine; le jeune chef de bataillon tire tout de suite son plan. Ecoutez-le :

Voilà pour l'homme, maintenant la femme... Oh! c'est autre chose... Madame a été la femme la plus jolie, la plus spirituelle et la plus séduisante possible. — Il lui reste quelque chose de tout cela, quoiqu'elle soit à la tête de près d'un demi siècle, s'il n'y a pas un peu plus ; — mais,avec le secours de l'art et de la coquetterie, femme de goût et d'esprit qu'elle est, elle s'arrange de manière à paraître avantageusement flotter entre 38 et 45.

Eh bien, cette femme toujours en scène, toujours sous les armes, me témoigne beaucoup d'intérêt... elle aime à conter, elle est même très bavarde ; je l'écoute sans jamais l'interrompre que par des mots ou des regards ou des sourires qui prouvent que je comprends ce que je goûte... cela lui a plu... mes attentions, mes soins, mes hommages d'homme du monde ont paru lui convenir aussi..., enfin nous sommes arrivés à la limite qui sépare le cours ordinaire des choses, du cours extraordinaire.

Nous sommes à la porte du roman... *Je regarde le marteau, je le pèse en pensée*, et je me demande si son poids ne sera pas un bien lourd fardeau pour ma main... *Je te raconte tout cela froidement* et sans la plus légère idée d'une fatuité ridicule et à mille lieues de moi... *je calcule les avantages et les désavantages, les profits et les dangers*...

L'on porte absolument la culotte, *on* a une grande influence, mais elle ne durera pas plus longtemps que les services de l'homme... *et combien de temps* pourra-t-il encore en rendre?... Il y a quelque chose de presque odieux dans tous ces calculs, mais c'est plutôt la faute de notre siècle que la mienne...

« Le temps pendant lequel on pourra exploiter le vieux mari paiera-t-il la sale corvée qu'on

prendrait auprès de la femme ? » Admirable sujet de composition française pour l'Ecole spéciale militaire.

Et c'est ainsi qu'on devenait maréchal de France; on ne devient plus que général, au même prix.

Ayant vécu des femmes, Saint-Arnaud mourut du choléra.

Lui, l'homme frémissant du boulevard Montmartre,
Ayant son crime au flanc qui se changeait en dartre,
Les boulets indignés se détournant de lui,
Vil, la main sur le ventre, et plein d'un sombre ennui,
Il voyait, pâle, amer, l'horreur dans les narines,
Fondre sous lui sa gloire en allée aux latrines.
Il râlait ; et, hurlant, fétide, ensanglanté,
A deux pas de son champ de bataille, à côté
Du triomphe, englouti dans l'opprobre inexprable,
Triste, horrible, il mourut. Je plains ce misérable.

« Je plains ce misérable » est là pour la rime. C'est les victimes qu'il faut plaindre. Si Victor Hugo avait connu l'histoire de la générale et la correspondance de Saint-Arnaud, il aurait remplacé son inepte hémistiche par une strophe au fer rouge.

Tout le monde connaît la lettre du colonel de Villebois-Mareuil, le héros nationaliste du Transvaal, au capitaine Verdier (27 mai 1898) :

Je viens de finir votre *Esprit militaire*. Hélas, tout y est profondément vrai.

La nullité et l'égoïsme jouisseur en font tous les frais.

Il est certain que, si j'ai quitté l'armée à 48 ans, proposé pour général, c'est que *vraiment les galons n'en valaient plus la peine*...

Encore plus franc, Saint-Arnaud avait écrit à son frère (Alger, 5 juin 1840) :

Ma blessure est entièrement guérie à l'extérieur ; de vives douleurs me rappellent quelquefois intérieurement, si j'avais envie de l'oublier, *qu'on est bête de se sacrifier*, d'exposer sa vie loyalement et sans cesse, *pour ce qu'on appelle* des princes et un gouvernement, j'oserai même dire *une patrie*.

Tout cela, purs mots !

Restons sur cette conclusion d'un maréchal de France.

Écuries d'Augias.

Dans les ouvrages dont ce volume était le complément nécessaire, on a déjà démontré, par une multitude d'exemples, que le métier militaire en général, que la caserne spécialement, est l'école du faux et l'école du vol. Depuis le bureau de la compagnie, où le sergent-major commet des faux pour dissimuler des vols médiocres, jusqu'aux bureaux de l'état-major général, où les chefs de services commettent des faux pour dissimuler des vols et des gaspillages énormes et pour tromper le Parlement, l'édifice militaire est une caverne.

Tous ces malfaiteurs, du plus humble au plus galonné, s'y regardent comme solidaires ; chacun offre aux autres, à charge de réciprocité, la complicité du silence. Ils se coalisent au premier signal, pour opposer aux tentatives d'investigation tous les genres de résistance. Et les

conseils de guerre, composés d'officiers, en sont venus à prononcer des condamnations dérisoires ou même des acquittements systématiques, lorsque des collègues maladroits se sont laissé prendre sur le fait, en invoquant « l'unanimité des usages et la contagion du milieu ».

Les procès, les suicides, les chantages, les scandales causés quotidiennement par de telles mœurs perdent quelque chose de leur force accusatrice, en raison même de leur fréquence. L'opinion publique ne s'y arrête plus.

On croit donc utile d'annexer ici deux documents parlementaires du plus vif intérêt, qui sont introuvables maintenant hors de la bibliothèque du Palais-Bourbon, et qu'il importe cependant de mettre à la disposition de tous les citoyens.

Ce sont deux rapports sur les budgets du ministère de la Guerre en 1896 et en 1900, présentés à la Chambre des Députés au nom de la commission du budget.

Le premier est signé de M. Godefroy Cavaignac, l'un des chefs de la Ligue de la Patrie française, l'un des meneurs de la faction nationaliste et militariste.

Le second est signé de M. Camille Pelletan, qui a consacré vingt ans de vie parlementaire

à dépouiller les documents les plus arides, à déjouer les ruses bureaucratiques, à remplir le devoir de contrôle éludé par la paresse ou par la coupable complaisance des Assemblées.

I

Extraits du rapport de M. Cavaignac sur le budget de la Guerre.

(Exercice 1896.)

1° Effectifs.

. . . . . .

Le gouvernement propose de porter à 540.000 hommes l'effectif brut des hommes de troupe dans les corps de troupe.

Sur quelles bases a été calculé le chiffre de 540.000 hommes ? Le Gouvernement ne l'indique point.

Il y a bien un effectif légal, celui qui résulte des lois sur l'organisation de l'armée et des chiffres qu'elles prévoient pour les effectifs des différentes unités. Ce chiffre est de 521.348 hommes.

On dit qu'il est nécessaire de faire subir sur différents points des majorations à cet effectif, afin de le porter au total de 553.343 hommes ; mais que, renonçant à réaliser ce chiffre idéal, on le réduit à 540.000 hommes.

Pourquoi 553.343 hommes? Pourquoi ensuite 540.000 hommes ? *Aucune indication n'est donnée à ce sujet.*

Nous croyons que si l'on entrait dans la discussion de ces chiffres, il serait vraisemblablement assez difficile de justifier quelques-unes des majorations que l'on propose d'apporter à l'effectif légal.

Pourquoi par exemple, alors que l'effectif légal des quatre régiments de zouaves serait pour les sous-officiers,

caporaux et soldats de 10.188 hommes, le budget porte-t-il cet effectif à 12.202 hommes, chiffre qui est encore largement dépassé dans la réalité ?

Pourquoi, alors que l'effectif légal des quatre régiments de tirailleurs algériens est de 10.980 hommes, le budget en porte-t-il 13.108, chiffre encore inférieur à celui qui est réalisé chaque année ?

Ces deux éléments représentent à eux seuls des renforcements de plus de 4.000 hommes, alloués par le budget et dépassés encore de beaucoup dans la réalité.

On peut admettre que l'effectif réel de ces deux corps dépasse à lui seul de plus de 7.000 hommes l'effectif prévu par les lois d'organisation de l'armée.

Et comme l'effectif réellement entretenu dépasse de 3.000 hommes l'effectif autorisé par le budget, l'opération peut se résumer ainsi : Le Ministère de la guerre reçoit des crédits permettant d'entretenir 25.310 hommes dans ces deux corps, chiffre supérieur de 4.142 à celui des lois d'organisation. Jugeant ces chiffres encore insuffisants, il prélève encore 3.140 hommes sur ceux que le budget lui donne les moyens d'entretenir dans les compagnies d'infanterie métropolitaine afin d'élever encore l'effectif de ces deux corps.

Que deviennent dans ces conditions les prévisions du budget et les votes du Parlement ? Les chiffres qui y sont inscrits sont pour le Ministère de la Guerre *une sorte de forfait dont il ne doit pas compte.*

. . . . . .

Aucun de ceux qui connaissent le fonctionnement actuel de nos institutions militaires ne saurait contester qu'*un grand nombre d'hommes échappent aux devoirs stricts de l'instruction militaire*. Il y a à cela bien des causes.

Le débordement de services accessoires, — trait caractéristique, trait fâcheusement caractéristique de notre organisation actuelle, — même les tendances heureuses de décentralisation qui remettent aux corps eux-mêmes une bonne part de leur administration, — ont constitué partout des emplois administratifs qui échappent aux fatigues du service militaire, où l'homme a la vie plus douce,

souvent même l'avantage d'apprendre un métier, d'acquérir des connaissances nouvelles, ou d'entretenir celles qu'il avait acquises. Par une singulière erreur, on attache à ces emplois déjà avantageux par eux-mêmes, des avantages matériels, primes de travail, indemnités, gratifications.

Le laisser-aller naturel aidant, ces emplois se multiplient ; s'ils sont tous remplis, on en créera au besoin pour donner satisfaction aux convoitises qu'ils ont éveillées. Il serait facile de citer des exemples presque scandaleux de *jeunes gens ayant échappé par cette voie à tout service et ayant reconstitué à leur profit, par une voie détournée, l'exemption du service militaire.*

Ajoutez à cela les tendances naturelles du commandement. La tentation est si proche de puiser dans le grand réservoir d'hommes qui est là sous sa main. Chacun trouvera son compte à ce détournement d'hommes pour des services qui n'ont que de lointains rapports avec l'intérêt général : celui qui détourne et celui qui est détourné. Il faudrait, pour éviter ces abus, l'action vigilante, énergique d'un commandement qui eût toujours présenté à l'esprit la notion de l'intérêt général.

C'est parfois d'en haut que vient l'exemple des abus. Que le commandement ait plus d'ordonnances, plus de chevaux qu'il n'a droit d'en avoir, qu'il ait lui-même violé sur quelques points, et cela n'est pas rare, les règles qu'il est chargé de faire respecter, quelle autorité lui restera-t-il pour en imposer aux autres l'observation ?

Ne serait-il pas opportun, tout d'abord, de rechercher ces fuites, de les arrêter, *avant de se retourner vers la nation, pour lui demander des sacrifices nouveaux* dont une partie, sans aucun doute, sera pour les mêmes causes inutilisée ou mal utilisée ?

2° Situation des Services administratifs du ministère de la guerre.

. . . . . .

...Un des reproches que l'on entend le plus souvent formuler contre l'Administration militaire, c'est qu'elle n'a point suffisamment la notion des nécessités et du caractère de l'œuvre qu'elle doit accomplir. Elle manque de souplesse pour s'accommoder aux faits. C'est le propre de l'esprit administratif de se complaire en certaines règles fixes arrêtées souvent loin des réalités, dans l'isolement volontaire et reposant de la vie de bureau, et de chercher ensuite dans l'observance aveugle de ces règles, pour l'accomplissement des tâches inévitables, le calme intellectuel et la tranquillité de la routine journalière.

On dresse des cahiers des charges qui ont à embrasser toute la diversité de l'activité industrielle, les grains et la viande, le cuir et le drap, les métaux et les machines, les menus objets de petit équipement et de la vie de ménage des corps de troupe, les transports terrestres et maritimes. L'esprit ingénieux des bureaucrates hérisse ces cahiers des charges de centaines d'articles où le fonctionnaire s'ingénie, avec la richesse d'imagination fréquente chez l'homme de bureau, à prévoir toutes les éventualités qui peuvent surgir. Il couvre de ses prévisions sa responsabilité. Il multiplie les clauses aléatoires, il accumule dans les mêmes entreprises les objets les plus divers.

Il écarte par là même la grande majorité des industriels prudents qui ne veulent point mettre leur signature au bas d'engagements variant du simple au trentuple ; il appelle les intermédiaires qui groupent les produits d'industries variées, et il tend ainsi à constituer autour des fournitures militaires un personnel spécial, où la véritable activité industrielle voit sa part réduite, où les génies d'intermé-

diaires, l'esprit d'aventure et d'intrigue se taillent la part du lion.

Esprit anticommercial des cahiers des charges ;

Abus des clauses aléatoires ;

Groupements arbitraires qui simplifient par l'interposition d'intermédiaires la besogne administrative ;

Tels sont les reproches principaux que l'on peut formuler contre cette première manifestation de l'activité administrative qui s'appelle la préparation des marchés.

(Suivent une série d'exemples caractéristiques, marchés invraisemblables pour des fournitures de salaisons, de cuirs, de conserves, d'effets de petit équipement — montrant l'infatuation, la sottise, la négligence folle de l'Administration militaire.)

. . . . . .

Voici quelles premières conclusions se dégagent de cet ensemble de faits :

Les cahiers des charges préparés avec une absence d'esprit pratique inquiétante pour la bonne gestion du service en temps de paix, plus inquiétante encore pour l'accomplissement des missions du temps de guerre ;

L'Administration se déchargeant du soin d'organiser, de prévoir, de suivre les faits par l'introduction de clauses aléatoires qui permettent, il est vrai, de faire face à toutes les éventualités, mais qui laissent le fournisseur sans aucune garantie ;

L'Administration cherchant à couvrir sa responsabilité par l'introduction de clauses dont la rigueur défie toute surenchère, et, le lendemain du jour où elle a écrit ces clauses sur le papier, se désintéressant de leur exécution, au point de ne pas même présenter aux fournisseurs de modèles conformes à ses propres exigences ;

Et puis, dans l'exécution des marchés, des responsabilités bien autrement graves que celles que l'on a cherché à éluder surgissant à chaque pas, et les nécessités impérieuses des faits substituant à l'exécution régulière de marchés irréalisables dans leurs conditions l'arbitraire sans limites, les hasards de tolérances variables, tout un

dédale de complications irrégulières, *où des intérêts particuliers retrouvent facilement leur compte, et où l'esprit de fraude à toute latitude pour se déployer à l'aise.*

***

Car c'est bien là qu'il faut en venir : l'intérêt du fournisseur veut toujours retrouver son compte. S'il ne peut le trouver dans l'exécution régulière du marché, il le cherchera dans les complaisances de fait, provoquées par mille procédés divers.

Plus l'Administration s'enferme loin des réalités dans les écritures, plus elle accumule les rigueurs de conditions apparentes et irréalisables, plus elle entasse, pour se décharger du soin de prévoir, les clauses aléatoires; plus il est certain que, derrière la muraille de papier qui isole la direction et la surveillance, les faits prendront leur revanche en pleine liberté; plus il est certain que les précautions, illusoires par leurs excès même, en éclatant comme un outil vermoulu, laisseront l'*intérêt général sans défense et sans armes ;* plus il est certain que l'intérêt privé, d'autant plus âpre et sans scrupule qu'on l'aura provoqué à s'aventurer davantage, saura retourner à son profit le vague des clauses du marché.

Et tandis que, isolée dans sa tour d'ivoire, l'Administration continuera à noircir du papier, l'intérêt privé, prompt à l'action, dressera ses embûches, poussera ses approches et répandra largement l'esprit de fraude.

Il faut se garder des généralisations excessives, mais il faut aussi ne pas fermer les yeux aux situations troublées, jusqu'à l'heure où il est trop tard pour y porter remède.

Une affaire récente, que le Ministère de la Guerre, au milieu d'hésitations, d'obstacles et d'entraves de toutes natures, a cependant poussée jusqu'au bout, a permis, par des investigations décisives et topiques, de pénétrer au fond du mal et de le reconnaître, sinon dans toute son étendue, au moins dans une large mesure.

Nous voulons parler de l'affaire du magasin central d'habillement, à Paris : de l'*affaire des faux poinçons* On ne semble avoir négligé qu'une chose, c'est d'en tirer pour la réforme dont elle établissait la nécessité les conclusions qu'elle comportait.

La lecture du dossier de cette seule affaire laisse sur l'état général des services administratifs *une impression douloureuse*. Nous n'y reviendrons que pour en déduire les observations d'ordre général auxquelles elle conduit nécessairement.

On a saisi en *flagrant délit de fraudes, qui s'étaient poursuivies durant des années, une des maisons de fournitures les plus importantes*. Elle avait la fourniture des 4e, 9e et 10e arrondissements, c'est-à-dire des 3e, 5e, 6e et 8e corps d'armée, ainsi que du gouvernement militaire de Paris.

On a relevé à cette occasion une singulière variété de fraudes.

En voici la simple nomenclature : draps refusés, marqués cependant par l'entrepreneur de faux timbres de réception et passant ainsi dans la circulation pour l'usage des troupes; — l'entrepreneur obtenant d'employés de l'Etat qu'ils falsifient dans les commandes la proportion des pointures jugées nécessaires pour l'assortiment des effets, — ou même les proportions des différentes natures d'effets; — l'entrepreneur corrompant les experts pour en obtenir la réception d'effets inacceptables ou d'autres complaisances; — puis, lorsque ce genre de corruption paraît trop onéreux, faisant apposer dans les magasins de l'Etat de fausses marques de réception; — fraudes portant sur les draps, sur les chaussures, sur les harnachements, sur les fausses bottes.

L'entreprise qui a été poursuivie n'est pas la seule qui ait donné lieu à des constatations suspectes. L'usage des faux poinçons a été relevé *dans d'autres arrondissements* de fourniture. Il a été constaté d'une façon indiscutable que des fausses marques d'expert avaient été apposées sur des chaussures, et la difficulté de retrouver les vrais auteurs responsables de la fraude a sans doute seule empêché que des poursuites judiciaires pussent être

exercées là comme dans l'affaire du magasin de Paris. N'a-t-on pas trouvé, dans les écritures d'une autre maison de commerce, *la liste des envois d'argent* qui marquaient l'itinéraire des agents qui allaient proposer des marchandises ou surveiller leur réception, envois d'argent hors de toute proportion avec les besoins des agents.

La pratique qui met à la solde de l'entrepreneur, au moyen de gratifications, ou sous d'autres formes, des employés de l'Etat, est une pratique qui paraît malheureusement répandue.

Ce qui importe plus encore peut-être que de mesurer le degré de généralité de ces pratiques, ce qui importe, en abordant même cet examen, c'est de rechercher quelles ont pu en être les conséquences pour la situation des approvisionnements de guerre, pour les réserves de la défense nationale. C'est la première question qui se pose à l'esprit. Il n'est malheureusement pas permis de penser que les conséquences des erreurs, des fautes, des fraudes que nous venons d'indiquer aient été négligeables.

Il est certain que, lorsque l'entrepreneur a obtenu des agents de l'Etat qu'ils faussent la répartition des pointures dans les commandes, les effets ont dû se trouver désassortis. Mais, sur ce point, il suffit d'avoir eu l'occasion de constater la complication de l'assortiment des pointures variant selon l'âge des hommes, selon les régions, pour savoir qu'une vérification décisive de l'état actuel de l'assortissement des pointures dans les réserves de guerre, est chose extrêmement difficile.

En plus d'une circonstance cependant, les lenteurs, les difficultés avec lesquelles les magasins ont répondu aux demandes des corps, quelquefois jusqu'à sept ou huit mois après la date des demandes, sont venues témoigner du mal dont souffre l'assortissement des effets en magasin.

Sur d'autres points, des vérifications sûres ont été faites : elles ont conduit à des constatations peu satisfaisantes.

Au début de 1893, un vérificateur compétent a été chargé de reconnaître, en prélevant des échantillons, la situation des approvisionnements de chaussures.

Il a reconnu que pour les brodequins, 82 % seulement

étaient en état d'être maintenus à la réserve de guerre et pour les souliers 85 %. De sorte que *15 à 20 % environ des approvisionnements*, près du cinquième, représentant environ une valeur de 8 millions, *n'auraient pu faire en cas de guerre qu'un mauvais service.*

On a beaucoup parlé de la difficulté de conserver les chaussures en magasin : les constatations du vérificateur ont ceci d'intéressant, qu'elles établissent assez nettement que ce ne sont parfois pas les fournitures les plus anciennes qui présentent le plus de déchet. *Il est facile de reconnaître que les fournitures mauvaises ont été viciées à l'origine.* Ce sont les fournitures de certaines années, de certaines entreprises, de certains ateliers régimentaires, qui présentent les avaries les plus considérables.

A la suite de cette vérification générale, il a été procédé, dans certains corps d'armée, à une revision de l'approvisionnement de chaussures. Dans l'un des corps d'armée, on a reconnu que *plus de 28.000 paires de chaussures* exigeaient, par le mauvais état de leurs coutures, une réparation immédiate.

La situation du harnachement a été reconnue aussi mauvaise. Il a été procédé à une vérification approfondie à la fin de 1892. Les recensements ont porté sur les selles et les brides fournies au magasin général de Paris en 1891 et 1892.

Sur 2.644 selles vues, 441 ont été trouvées bonnes et 2.203 *critiquées.*

Sur 3.371 brides vues, 1.301 ont été trouvées bonnes et 2.070 *critiquées.*

Ces critiques n'étaient point toutes de même importance; quelques-unes pouvaient porter sur des détails; mais ici encore, bien que la *presque totalité des fournitures faites par huit entrepreneurs* différents ait été critiquée, il est facile de reconnaître, par l'examen des critiques diverses qui sont formulées, le vice originel de certaines fournitures.

Que l'on recherche à l'origine les pratiques fâcheuses du service, que l'on étudie l'étendue des fraudes, leurs

conséquences dans la qualité des fournitures, la conclusion sera la même.

Les erreurs fondamentales que nous avons signalées au début dans le fonctionnement des services administratifs ont porté les fruits qu'il était naturel d'en attendre. Il n'est pas permis de penser que les fautes, les erreurs, les procédés fâcheux que nous avons indiqués soient le résidu inévitable d'abus acceptables ou tolérables que comporte le fonctionnement d'un service quelconque.

Nous avons montré surtout jusqu'ici que l'insuffisance, l'incompétence, la négligence dans la préparation des marchés, entraînaient forcément l'arbitraire dans l'application des clauses des cahiers des charges, et constituaient comme une prime offerte aux agents d'aventures. Il nous faut aller plus loin, et suivre dans l'exécution des marchés toute une série d'abus plus graves.

Des fraudes aussi étendues n'ont pu se produire et compromettre dans une large mesure les fournitures militaires *sans une négligence dans la surveillance qui dépasse la limite de ce qui est tolérable.*

Les fraudes du magasin général de l'habillement à Paris ont pu se poursuivre *durant des années* sans que les chefs immédiats du service, ou ses directeurs d'un ordre plus lointain et plus élevé s'en doutassent.

L'entrepreneur avait un agent installé à demeure dans les locaux de l'Etat, y ayant établi le téléphone à ses frais, et le mettant au service des agents de tout ordre de l'Administration.

En 1888, le sous-intendant chef du service est saisi d'une dénonciation, — c'est malheureusement, dans l'Etat actuel des services, c'est le plus souvent par des dénonciations que les faits coupables sont connus — le sous-intendant est saisi d'une dénonciation portant sur une partie des fraudes qui ont plus tard été reconnues réelles. L'entrepreneur employait des draps d'une provenance autre que le magasin de l'Etat. *Les preuves de la fraude sont éclatantes; non seulement le sous-intendant ne se livre à aucune vérification*, mais il écrit chez l'entrepreneur sur le livre destiné à recevoir les observations :

« 6 juin 1888. Les ateliers sont bien organisés, la confection des effets bien soignée, le fil employé est bon. *Rien à signaler* spécialement. J'ai réuni les coupeurs pour avoir leur sentiment sur un fait de délation auquel lesdits coupeurs ont donné un démenti formel. »

En 1890, un anonyme, qui signe un expert qui n'a jamais touché de « pots-de-vin », adressa au Ministre une dénonciation où est signalée de nouveau une partie des fraudes reconnues deux années plus tard.

Le sous-intendant transmet de suite à l'entrepreneur la dénonciation et, visiblement, *sa seule préoccupation n'est point de rechercher et de réprimer la fraude, mais de mettre l'entrepreneur en mesure de découvrir celui de ses ouvriers qui est l'auteur de la dénonciation.* Il écrit : « J'ai l'honneur de communiquer à M. X..., entrepreneur régional, copie d'une dénonciation anonyme adressée par son auteur au Ministre. Je lui serai obligé de me faire connaître si ce factum peut être attribué à un employé actuellement dans son usine. »

Croirait-on que pendant des années, pendant des mois, tandis que le décatissage des draps qui devait être fait par l'Etat était fait par les entrepreneurs, l'officier d'administration comptable *a pu continuer à porter la dépense d'un atelier de décatissage qui n'était plus au compte de l'Etat*, sans que le chef immédiat du service s'en soit douté ?

Pendant des mois, des années peut-être, le comptable a négligé de donner connaissance au sous-intendant ordonnateur des retenues encourues pour retard dans les livraisons. Le sous-intendant ordonnateur a *négligé* de s'en enquérir, et a ainsi *ordonnancé plus de 57.000 francs en trop.*

Et tous ces faits de négligence, de laisser-aller invraisemblables dans la surveillance, ont plus tard été reconnus, prouvés, *sans qu'une sanction soit venue réprimer de semblables abus.* Pas un des chefs du service où des faits semblables s'étaient étalés durant des années n'a été frappé.

On a recherché, à la suite de ces constatations, dans

quelles conditions se fait la réception des effets. On a reconnu partout non seulement les difficultés inhérentes à la réception de l'immense quantité des effets militaires, mais on a reconnu partout *l'abandon des précautions les plus élémentaires*. Les commissions examinent en moyenne un effet par seconde. Les timbres des experts et des commissions sont laissés à peu près partout à la disposition de tout le monde. Il suffit presque partout que l'entrepreneur donne une gratification à l'un des ouvriers des magasins de l'Etat, et le trouve disposé à la recevoir, pour lui permettre *d'apposer sans aucune vérification les timbres de réception sur tous les effets qu'il voudra faire passer en fraude*.

Bien mieux, des commissions de réception passent des journées entières en opérations fastidieuses, et le laisser-aller est tel qu'il n'est pas pris la moindre garantie pour que le travail de vérification auquel elles se livrent ne soit pas effectué en pure perte. On ne compte pas les effets qui leur sont présentés, on laisse pendant plusieurs heures le local où les effets examinés sont déposés sans surveillance, de sorte que rien n'est plus facile pour l'entrepreneur que d'apporter sur le tas des effets examinés et reçus des lots entiers d'effets que l'on timbrera avec l'ensemble des effets examinés et reçus et qui recevront ainsi *l'estampille des commissions sans avoir été soumis à leur examen*.

***

Il y a dans tout ceci quelque chose plus grave que les négligences elles-mêmes, c'est *l'absence de toute sanction et de toute responsabilité*.

Ce n'est pas seulement en matière de services administratifs et d'affaires militaires, c'est *partout* que, par une tendance déplorable, nous en sommes venus à supprimer toute responsabilité, *à traiter sur le même pied l'agent qui exerce les fonctions avec zèle et activité et celui qui se rend coupable de négligences ou même de prévarications*, à confondre dans une bienveillance universelle le

bon et le mauvais serviteur; à donner même la préférence au second s'il a su échapper à l'appréciation exacte des faits qui le compromettent et substituer à la réalité des choses je ne sais quelles apparences que chacun est toujours prêt à prendre pour bon argent comptant.

Si, dans l'application aussi généralisée d'un semblable système, quelque chose peut surprendre, c'est qu'il subsiste encore, parmi les fonctionnaires de l'Etat soumis au spectacle journalier d'exemples venus parfois de haut, autant d'hommes pénétrés du sentiment du devoir professionnel et y restant malgré tout fidèlement attachés.

Il y en a beaucoup dans le corps de l'intendance; il y en a parmi les plus modestes auxiliaires des services administratifs, et ce n'est pas l'un des traits les moins curieux de l'affaire des faux poinçons, c'en est en tous cas le seul trait consolant, que la constatation des résistances qu'a rencontrées sur plus d'un point l'esprit de fraude des fournisseurs compromis dans cette affaire.

Les correspondances saisies chez les inculpés ont permis de reconnaître que plus d'un agent de l'Etat, parmi même les plus modestes, avait mérité le témoignage le moins suspect, celui des entrepreneurs renonçant à le corrompre.

Cela seul permet de ne pas envisager la situation avec trop de pessimisme et de penser qu'une direction vigoureuse, en soutenant et groupant ces bons éléments, pourrait réussir à enrayer le mal. Malheureusement l'esprit et la tendance qui dominent le fonctionnement du service ne sont point tels que l'on puisse en attendre dans la situation actuelle le remède aux maux que nous venons de décrire.

L'on a pu voir en plus d'une circonstance, *l'on a pu voir trop souvent les mauvais serviteurs couverts, soutenus, protégés* jusqu'à la dernière limite, *et ceux qui ne demandaient qu'à faire leur devoir, traités en trouble-fête,* tenus à l'écart, et même, si incroyable que cela puisse paraître, persécutés.

Beaucoup de causes, de tendances diverses, ont contribué à créer cette situation déplorable.

Entre ces tendances, la plus honorable, c'est le sentiment de bienveillance (!) qui recule devant toute répression, ou la naïveté (!) qui ne veut admettre aucune culpabilité et reçoit les explications les plus invraisemblables.

Nous en trouvons l'exemple le plus curieux dans l'histoire de cette commission de réception, qui saisit, peu avant l'origine de l'affaire des faux poinçons, les fraudes mêmes qui devaient être relevées et établies quelques semaines plus tard, et qui *ne donna aucune suite à ses constatations*.

Le fournisseur effaçait la marque de rejet (AR) apposée par l'expert et la couvrait de son propre timbre pour faire accepter l'effet par la commission de réception.

Le 13 janvier 1892, quelques semaines avant l'origine de l'affaire des faux poinçons, la commission reconnaît cette fraude, fait appeler le représentant de l'entrepreneur, repousse son offre de retirer simplement les effets — c'étaient des bretelles de suspension de cartouchières — et les rejette définitivement.

« Mon intention, écrit l'officier qui dirige la commission, était de vous rendre compte immédiatement; j'avais même préparé des lettres dont j'avais donné lecture à la commission, mais après réflexion, je jugeai nécessaire d'entendre au préalable l'entrepreneur.

« Le lendemain matin, celui-ci se présenta. Il confirma le dire de son représentant au sujet de la maladie de l'ouvrier préposé au marquage dans son établissement. Il ajouta qu'il ignorait absolument l'apposition de marques de cette nature, apposition due soit à l'inexpérience de son employé, soit à la malveillance, que sa maison était absolument honnête, qu'il ne se prêtait jamais à aucune opération délictueuse.

« Bref, il s'exprima avec une telle apparence de bonne foi que la commission, délibérant sur la question de savoir s'il fallait rendre officiellement compte de l'incident, opta pour la négati e. Je vous rendis compte officieusement et j'avisai l'officier d'administration principal de ce qui s'était passé.

« L'entrepreneur fut rappelé. Je lui dis que la commis-

sion n'avait pu s'imaginer qu'un chevalier de la Légion d'honneur (!) se fît l'instigateur ou le complice d'une fraude, et je lui signifiai, au nom de la commission, que si pareil fait se renouvelait, je rendrais compte officiellement. »

Dans le même ordre d'idées, on peut citer le cas de cet expert dont les complaisances pour l'entrepreneur étaient tellement notoires que les commissions de réception ne tenaient aucun compte de ses marques, et rejetaient presque systématiquement les effets examinés par lui, et qui *n'en continuait pas moins à fonctionner comme expert de l'Administration.*

Y a-t-il rien de plus topique encore que le cas de ce sous-intendant qui, saisi par une dénonciation des fraudes dont l'étendue et la gravité devaient éclater quelques années plus tard, *ne trouve rien de mieux que de prévenir lui-même l'entrepreneur ?*

***

Mais il y a encore dans tout cela *autre chose que le laisser-aller* d'une bienveillance excessive ou l'apathie d'une négligence reposante.

Il est certain que l'esprit de corps, l'esprit de résistance aidant, on voit, par une aberration presque inexplicable, *les agents coupables défendus, soutenus et protégés, et les agents honnêtes poursuivis de rancunes durables et tenaces.*

N'est-il pas incroyable qu'alors que les fraudes et les complicités à la charge de l'officier principal chargé de la direction du magasin général de Paris avaient été reconnues, cet agent soit encore demeuré quelque temps à la tête de son service, sans même qu'un blâme l'ait atteint, terrorisant ses inférieurs, les groupant dans la complicité d'une forte résistance à l'action du contrôle d'abord, et de la justice ensuite? N'est-il pas plus incroyable encore que, tandis qu'il exerçait cette action de terreur sur les uns, de persécution sur ceux qui ne se pliaient point à ses menaces, on trouve *les chefs supérieurs de son*

service le soutenant et l'encourageant dans cette œuvre?

Quelques jours après la découverte des premiers faits, l'officier d'administration X..., placé sous les ordres de l'officier d'administration principal Meyer, qui fut condamné depuis à deux ans de prison, refusa de se plier à l'action de terreur qu'exerçait alors Meyer; dans une conversation accidentelle il eut l'occasion de signaler, non point au contrôleur chargé alors des investigations, mais à un des officiers qui se trouvaient alors au magasin comme membre des commissions de réception, sans, par suite, que cette conversation eût le caractère d'une dénonciation, l'une des fraudes dont il avait été témoin.

Un mois après les premières constatations qui relevaient les fraudes commises au magasin de Paris, alors que la gravité des faits et des responsabilités ne pouvait échapper à personne, le 15 mars 1892, l'intendant général, directeur du service, écrit au sujet de l'officier d'administration X..., le rapport suivant :

***

Rapport relatif à M. X..., officier d'administration adjoint de 2me classe du service de l'habillement.

« Le 20 février 1892 au soir, en présence de quatre officiers d'administration en sous-ordre au magasin général de l'habillement, qui en ont tous témoigné par écrit, M. X..., officier d'administration adjoint de 2e classe du service de l'habillement, a interpellé dans les termes suivants M. l'officier d'administration principal Meyer, comptable de l'établissement : « J'ai un tuyau du Ministère, « vous êtes nettoyé ; il vous faut filer » ; paroles prononcées d'un ton de voix et avec des gestes arrogants.

« M. X... a donné des explications attribuant aux paroles prononcées la signification d'un conseil à suivre dans la situation critique que commençait à traverser son chef, par suite de la tournure des enquêtes poursuivies.

« Mais les témoignages ci-dessus relatés sont unanimes à contredire cette atténuation : tous les officiers d'adminis-

tration entendus déclarent nettement qu'il y a eu insolence grave et que le fait ne peut pas être interprété autrement que comme un manquement à la discipline.

« Il convient de remarquer que le 20 février est le jour où, pour la première fois, M. l'officier d'administration principal Meyer a été personnellement impliqué par les investigations de M. le contrôleur de l'administration de l'armée Brichard.

« En outre, le 5 mars 1892, M X... a fait connaître à l'un des membres des commissions de vérification qu'il existait au magasin des visières marquées R n'ayant jamais été présentées à la commission de réception.

« Cette déclaration a mis sur la voie d'un nouveau fait à la charge de M. Meyer. M. l'officier d'administration adjoint de 2e classe X... a ainsi intentionnellement fait un acte de dénonciation, qui, bien que révélant un fait exact, n'en est pas moins blâmable de la part d'un officier en sous-ordre que rien ne sollicitait à cet acte et qui n'avait pas l'excuse de garantir sa responsabilité non engagée.

« Pour le premier de ces faits l'intendant général directeur a infligé à M. X... quinze jours d'arrêts de rigueur pour manquement à la discipline.

« A raison du second fait, il a l'honneur de solliciter de M. le Ministre de la Guerre que M. l'officier d'administration adjoint de 2e classe X... cesse de servir dans le gouvernement militaire de Paris, ou d'ailleurs sa situation vis-à-vis de ses collègues serait à peu près intenable.

« En n'infligeant pas ou en ne provoquant pas une peine plus forte, l'intendant général a cru devoir tenir compte des bons services rendus par cet officier d'administration dans la campagne du Tonkin, de 1887 à 1889. »

* * *

On se demande ce qu'il est nécessaire et possible de faire pour réformer le fonctionnement des services administratifs de la Guerre dont le public, sans les connaître, pressent les défectuosités. On peut imaginer toutes les réformes, tous les changements d'ordre administratif que

l'on voudra, *tant que des lettres comme celle que nous venons de citer pourront être écrites par les chefs du service sans qu'aucune responsabilité soit mise en jeu*, tous les systèmes seront viciés dans leur fonctionnement, tous les bons éléments seront découragés et paralysés, tous les mauvais seront dominants, et l'on retrouvera, dans tous les systèmes, les abus qui entachent actuellement le fonctionnement des services administratifs de la Guerre.

L'affaire des faux poinçons n'est pas d'ailleurs la seule où l'on puisse relever cet esprit déplorable.

On retrouve dans d'autres affaires toutes récentes, accusées moins brutalement peut-être, mais sensibles encore, les mêmes tendances.

Nous voulons parler des faits qui viennent de se produire dans le service administratif du 19e corps d'armée.

A la fin de 1894 et au commencement de 1895, trois affaires graves sont venues coup sur coup appeler l'attention sur le fonctionnement des services administratifs en Algérie.

* * *

En octobre 1893, des ordres furent donnés pour diriger deux colonnes au sud d'El-Goléah ; puis des contre-ordres intervinrent quelques jours plus tard, qui suspendirent l'exécution de ces ordres. Ce simple projet d'expédition a coûté à l'Etat, en transports, des sommes considérables et l'on va voir dans quelles conditions.

Le train, malgré son exubérance, sur laquelle nous donnons ailleurs des détails complets, n'étant point en état d'exécuter les transports nécessaires, il fut indispensable de recourir à l'entreprise de transports qui fonctionne entre Berrouaghia, point terminus du chemin de fer, et Laghouat.

Cette entreprise avait un cahier des charges rédigé comme la plupart de ceux que nous avons analysés plus haut. L'entrepreneur est tenu d'enlever au maximum 100 quintaux par jour ; mais un paragraphe suivant, dont l'Administration, après l'avoir écrit, a renoncé à faire usage, et qui est en contradiction avec le précédent,

l'oblige dans les cas exceptionnels à enlever plus de 100 quintaux par jour, sous la seule condition qu'il soit prévenu trois jours d'avance et sans accroissement de prix.

Il était possible, au moment où les premiers ordres furent donnés, de réaliser les transports en employant la vitesse ordinaire, et tout en se renfermant dans les délais prévus par le commandement pour la concentration des colonnes ; on n'en a pas moins prévu la vitesse accélérée, ce qui a porté la dépense à 80.000 francs, alors qu'elle eût dû être sensiblement réduite. Notons que, dans l'exécution des transports, des retards considérables se sont produits et que la direction des services administratifs n'en a pas moins proposé d'exonérer l'entrepreneur des retenues qu'il avait encourues.

Mais passons sur ceci ; voici qui est plus singulier. Le projet d'expédition est abandonné ; et, le 18 octobre, le commandement prescrit de continuer à concentrer jusqu'à nouvel ordre les approvisionnements sur Laghouat et Ghardaïa, où l'on pensait pouvoir les utiliser pour le service des garnisons permanentes, mais d'arrêter les grosses dépenses résultant de l'emploi de la vitesse accélérée. Le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger n'en persiste pas moins à donner à l'entrepreneur des ordres de vitesse accélérée, pour des transports devenus sans objet, le 19, le 20, le 22, le 23 et le 24 octobre. Le 24 octobre il obtient du commandement l'ordre de continuer à effectuer les transports en vitesse accélérée, en assurant qu'il a pris au début, vis-à-vis de l'entrepreneur, un engagement verbal dont aucune trace ne demeure ; et *ces transports motivés par une opération militaire dont le projet est abandonné continuent à s'effectuer en vitesse accélérée.*

* * *

Au début de 1894, dans le service de la division d'Alger encore, le sous-intendant de 2e classe chargé du service à Blidah *saisit l'entrepreneur du service des vivres en*

flagrant délit de fraude. Malgré les ordres formels du sous-intendant, qui lui a prescrit de l'informer de toutes les entrées, le fournisseur a introduit clandestinement dans le magasin des cafés de qualité inacceptable et des farines impropres à la consommation des troupes. Ces farines inférieures passent en mélange dans des sacs truqués. Ces sacs sont *coiffés*. Ils contiennent de la farine de qualité inacceptable, mais recouverte de quelques kilos de farine de première qualité.

Le sous-intendant découvre ces fraudes et réunit la commission prévue au cahier des charges. Celle-ci constate la fraude, déclare *la farine impropre à faire du pain acceptable* pour la troupe. Et le sous-intendant, dans un rapport fortement motivé, après avoir appliqué à l'entrepreneur la retenue de 10 0/0, explique qu'il est difficile d'intenter une poursuite, la fraude ayant consisté à fournir des matières d'une qualité inacceptable plutôt qu'en une falsification proprement dite, conclut à la résiliation du marché, et à l'exclusion de l'entrepreneur de toute adjudication.

Le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger prend, dans un long rapport, *la défense de l'entrepreneur incriminé* et fait rejeter les conclusions du sous-intendant de Blidah tendant à la résiliation du marché et à l'exclusion de l'entrepreneur.

Dans ce rapport, il affirme que la culpabilité de l'entrepreneur en ce qui concerne la fraude sur les farines est insuffisamment démontrée ; il rapporte, en la confirmant presque, la déclaration de l'entrepreneur que quelques sacs seulement ont pu être truqués par les ouvriers, alors que les procès-verbaux de la commission et le rapport du sous-intendant de Blidah établissent que 100 quintaux de farine inacceptable ont été introduits clandestinement dans le magasin. Il affirme que le sac de farine envoyé comme échantillon à Alger n'a pas été trouvé truqué ; que la déclaration du comptable du service des vivres à Alger est formelle à cet égard, alors qu'il résulte des déclarations faites par ce comptable au contrôleur que son attention n'a point été appelée sur le truquage des sacs.

Enfin le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger a fait procéder à un essai de panification avec les farines envoyées de Blidah, et il conclut que le produit de cette panification n'est sans doute pas irréprochable, mais qu'il a pu être qualifié de passable, alors que l'officier principal chargé d'apprécier le résultat de la panification a écrit au sous-intendant de Blidah « que le pain était lourd, sans développement, son aspect jaunâtre intérieurement, indice d'une farine mélangée de matières étrangères, son odeur et son goût caractéristique et presque désagréable, ce qui confirme l'opinion émise ci-dessus d'un mélange hétérogène de la farine examinée » ; — alors que le même officier principal a écrit au sous-intendant directeur d'Alger lui-même « que le pain obtenu avec cette farine était défectueux et devait être qualifié passable ».

L'entrepreneur pris en flagrant délit de fraude reconnue est demeuré titulaire de son marché.

* * *

Ces deux affaires avaient déjà déterminé le Ministre à déplacer le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger, lorsqu'une troisième affaire plus récente est venue compléter cette série.

Elle est actuellement soumise aux tribunaux ; le dossier administratif est entre les mains de la justice et nous n'en avons point toutes les pièces entre les mains. Voici toutefois ce qui résulte de celles qui nous ont été communiquées :

Une adjudication de 12.000 quintaux de blé a eu lieu à Djelfa, le 20 août 1894, au prix extraordinaire de 28 fr. 44. Le sous-intendant de Djelfa avait proposé un prix limite déjà fort de 24 fr. 50. Le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger, qui annonçait au Ministre six semaines auparavant que le blé serait vraisemblablement acheté à 21, 22 ou 23 francs, et quinze jours avant la fixation du prix limite, que les céréales subissaient une baisse accentuée, lui fait subir une majoration inexplicable de 4 francs et le porte à 28 fr. 50. Un certain nombre d'a-

judicataires se présentent, font tous des prix supérieurs à 28 fr. 50, sauf un seul qui est déclaré adjudicataire avec un rabais insignifiant de 6 centimes. Une action est intentée contre les entrepreneurs pour collusion.

Dans un rapport extrait du dossier administratif, nous voyons que le sous-intendant directeur de la division d'Alger étant mis en cause, l'enquête est confiée à l'intendant militaire directeur du service de l'intendance du 19e corps. Le 22 octobre, le général commandant le 19e corps, constatant que le rapport de ce dernier fonctionnaire n'approfondit rien, propose de conférer à un fonctionnaire du corps du contrôle le soin d'ouvrir une enquête sur les procédés administratifs du directeur du service de l'intendance de la division d'Alger, qui semble n'avoir par pris suffisamment en main les intérêts de l'Etat dans la préparation du marché et dans l'établissement des prix limites.

Le contrôleur a fait son enquête. C'est elle qui a établi avec précision les faits que nous venons d'indiquer.

Il n'y aurait là que le spectacle malheureusement assez fréquent d'un service d'intendance mal géré, avec la conclusion beaucoup plus rare d'une sorte de sanction, puisque le sous-intendant directeur des services de la division d'Alger dut en fin de compte prendre sa retraite, *si l'intendance n'avait donné à l'affaire sa marque en nommant, au lendemain de sa retraite, l'ancien directeur du service de la division d'Alger, sous-intendant de l'armée territoriale.*

Ajoutons enfin qu'après le départ du sous-intendant mis à la retraite, le service de l'intendance a continué à *opposer à l'action de la justice la mauvaise volonté la plus* manifes'e, et qu'un des fonctionnaires de l'intendance n'a pas craint de *déclarer devant la justice qu'il refuserait de donner des renseignements sur tout ce qui concernait les actes de l'administration militaire.* Et là encore plus d'un fait est venu indiquer que l'on continuait à tenir rigueur aux agents fidèles qui, dans l'accomplissement strict de leur devoir, avaient amené la découverte des fraudes.

Le système de l'abandon, du laisser-aller, domine la

gestion des services administratifs de la Guerre. Ce n'est pas seulement la somme d'indulgence ou de bienveillance sans laquelle aucune affaire humaine ne pourrait vivre et se poursuivre. C'est *le parti pris de fermer les yeux à tout ce qui gêne, de laisser aux fraudes et aux abus la place qu'ils ont su se faire*, et de ne leur apporter d'autre limite que celle qu'ils veulent bien s'imposer eux-mêmes.

Nous disions *parti pris* ; car il y a dans les faits que nous avons relevés quelque chose de plus que du laisser-aller. Il s'y rencontre manifestement une résistance passive, parfois même une opposition active, à toute tentative d'amélioration ou de répression.

Il ne faut pas qu'en aucun cas les responsabilités soient mises en jeu, tout tend à effacer, à dissimuler, à couvrir les faits qui pourraient les engager. S'il survient un éclat, une manifestation trop criante des vices de fonctionnement du système, la pesante machine met en mouvement ses ressorts secrets ; et, malgré l'effort de bonnes volontés demeurées malgré tout vivaces, *la situation se refait le lendemain ce qu'elle était la veille*. La nappe tranquille des eaux dormantes reforme sa surface unie sur l'accident qui a troublé pour un instant les vases du fond.

Ce n'est pas seulement en matière d'administration militaire que ce régime s'est établi. Nous avons assuré partout, pour des résultats féconds, l'expansion sans limite des initiatives, des activités individuelles ; mais nous avons oublié que le sentiment vivace de la responsabilité individuelle était le correctif nécessaire de la liberté illimitée, qu'aux activités déchaînées il fallait du moins le contrepoids de sanctions assurées.

Et ce n'est pas là une théorie morale, c'est une nécessité politique. Si toute sanction s'efface, si toute responsabilité disparaît, que deviendront devant le déchaînement des intérêts particuliers, les intérêts généraux de cette grande collectivité éparse et anonyme qui est la démocratie française.

Nous pratiquons à merveille l'art de nous laisser vivre doucement et sans trouble, de laisser chacun se faire, par les moyens qu'il veut, la place qu'il peut. La surveillance,

le contrôle, la répression sont des choses gênantes et qui nous répugnent. Que chacun, que chaque chose se case aux hasards d'une sorte d'organisation spontanée, qui procurera à chacun le plus de satisfaction ou le moins de fatigue, suivant les poussées qui viennent d'ici et de là ; qu'il s'établisse une sorte d'équilibre de fortune ; nous recouvrirons le tout des appréciations d'un optimisme conventionnel, et nous vivrons ainsi jusqu'au prochain contact du dehors, l'eut-être même, s'il nous survient alors quelque dommage, notre bonne humeur naturelle arrivera-t-elle, avec un peu d'effort, à *traiter des incapables en grands hommes, ou à habiller la défaite en victoire.*

Et après tout, si un entrepreneur douteux a touché 4 ou 5 francs par quintal de blé en sus du bénéfice qu'il pouvait normalement rechercher, si l'on a effectué des transports en vitesse accélérée pour une opération militaire déjà contremandée, où donc est le contribuable qui saura qu'il lui en coûte un peu plus en pure perte ?

Si un cinquième des chaussures entrées dans nos magasins de réserve s'est trouvé inutilisable, si pendant des années ces fraudes de l'équipement ont pu se poursuivre sans trouble, si pendant deux années il a été fourni au magasin de Paris des harnachements défectueux, ces fournitures avariées ne se consomment-elles point comme les autres; et ne peut-on pas fort bien vivre ainsi pour un temps?

Cela n'est-il pas bien plus simple que d'assumer l'odieux d'une répression ou de prendre la peine de réorganiser et de renouveler un service insuffisant.

C'est fort bien ainsi, et la vie en est plus facile. Seulement n'ayons plus la naïveté de nous étonner, le jour où les événements viennent mettre à l'épreuve les organismes auxquels on a laissé prendre ces plis, de les trouver *au-dessous des tâches les plus simples, inaptes à l'effort.*

Ils sont encore capables de vivre par la routine continue de tous les jours, ils déploieront encore quelque activité pour dissimuler les accrocs de la tâche journalière. Ils sont radicalement impuissants à toute organisation imprévue et nouvelle, à toute réforme de leur propre fonctionnement ; *ils s'effondreront à la première épreuve.*

II

Extrait du rapport de M. Pelletan sur le budget de la Guerre.

(Exercice 1900.)

Les lits militaires

Il faut consacrer un examen spécial au service des lits militaires.

Ce service a été concédé il y a douze ou treize ans à une société dirigée par des financiers considérables dont les noms ont souvent retenti à la tribune du Parlement ; car, outre les nombreuses affaires de toute nature et de tous pays auxquels ils ont été mêlés, tant en France qu'à l'étranger, depuis l'Espagne jusqu'en Haïti, ils ont figuré, avec un rôle important, *dans les affaires du Panama et du Sud de la France*, au sujet desquelles de si nombreuses discussions se sont produites dans le Parlement.

Nous sommes obligés de constater *qu'au moment où ils ont obtenu la concession qui semble les avoir sauvés de la ruine* comme on le verra plus loin, il leur était venu un collaborateur. Un homme considérable, *qui, la veille même, était directeur de « la comptabilité et du contentieux » au Ministère de la Guerre*, était entré dans le Conseil d'administration de la Compagnie, aussitôt après avoir pris sa retraite.

Si nous mentionnons cette dernière circonstance, malgré notre profonde répugnance pour tout ce qui a un carac-

tère personnel, c est qu'un fait de cette nature soulève une question d'intérêt général qui a peut-être une importance capitale. Nombre de sociétés financières sont en relations suivies avec l'Etat. Il est *peut-être* regrettable qu'aucune précaution n'ait été prise, pour que les hauts fonctionnaires chargés de soutenir, vis-à-vis d'elles, pendant des années, les intérêts de l'Etat, ne puissent pas, dès l'heure de la retraite, chercher une carrière nouvelle dans leurs conseils d'administration. Quelle que soit la conscience scrupuleuse qu'ils ont *certainement* apportée à l'exercice de leurs fonctions, il y a là une *apparence* fâcheuse qu'il serait préférable d'éviter.

Au moment où le Conseil d'administration se complétait de la sorte, la situation de la société était triste. Elle était créée pour une durée fixée par la durée du contrat qu'elle avait passé avec l'Etat : elle devait donc se dissoudre au début de 1887, et, d'après les cours authentiques de la Bourse, ses actions de 500 francs, au mois de janvier, étaient tombées à 292 francs. Elles n'avaient pas donné de revenus durant une assez longue série d'années. Elles ne valaient plus les deux tiers des sommes versées.

C'est alors que la concession que nous examinons fut obtenue pour la Société des lits militaires.

Cette concession a-t-elle été profitable? Pour répondre à la question, il semble qu'il y ait lieu de distinguer. Personne n'a jamais soutenu qu'elle ait été profitable à l'Etat Dès 1888, M. Mérillon, rapporteur du budget de la guerre, écrivait dans son rapport, à propos du chapitre des lits militaires : « *Ce chapitre est une pilule amère qu'on est obligé d'avaler en fermant les yeux...* Il est presque en totalité la conséquence d'un contrat onéreux qui lie l'Etat pour dix-huit années encore. Il est profondément regrettable que l'article 195 (qui permettait à l'Etat de reprendre le service à dire d'expert) ait été supprimé avant l'adjudication. »

Peu de temps après, un autre rapporteur de la guerre, M. Cochery, citait ce passage et en confirmait l'exactitude. Nous n'avons pas vu qu'il y eût jamais eu de divergence à cet égard.

Mais la question a un autre aspect ; et *si le contrat a été très onéreux pour l'Etat, il a été incontestablement très profitable à la compagnie.* Elle a un capital d'un chiffre nominal de 5 millions, composé de 10.000 actions à 500 francs. Mais ces actions, on l'a vu, étaient tombées à 202 francs à la veille du contrat ; elles ont atteint, depuis, le cours de 1.600 francs. C'est dire que leur valeur a plus que quintuplé depuis la concession, et que *le contrat consenti a procuré à la société un bénéfice qui s'élève en capital à 13 millions de francs.*

On ne pourrait se plaindre de ce bénéfice, évidemment excessif, que pour le reprocher à ceux qui ont accepté le contrat du côté de l'Etat, si ces bénéfices étaient intégralement les conséquences des stipulations consenties, loyalement pratiquées. Il est malheureusement impossible de le croire. Il y a quelques années, l'auteur de ce rapport *apportait à la tribune des lettres d'agents de la compagnie, qui révélaient des actes de fraude et de corruption de la plus sérieuse gravité.* Ces lettres avaient déjà paru dans la presse, à laquelle une trahison intérieure les avait livrées. Nous en avions les originaux dans les mains, et l'on peut d'autant moins douter de leur authenticité qu'à la suite de la publicité qu'elles ont reçue, soit dans les journaux, soit à la tribune, et des engagements ministériels qu'elles ont motivés, la compagnie n'a publié, à notre connaissance, aucune dénégation ni aucune explication.

La correspondance dont nous parlons portait sur les réparations locatives à la charge de la Compagnie, pour les locaux que l'Etat met à sa disposition pour le service. Un des agents de la Compagnie, rendant compte de ces opérations à la direction, lui annonçait qu'il avait fait rabaisser une note de réparations locatives *de 2.000 francs à 150*, « mais, ajoutait-il textuellement, *à cette somme il y a bien d'ajouter une somme de 100 francs que j'ai remis de la main à la main, sans reçu* ». Un autre écrivait : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que le service des locaux de... a commencé par être difficile, en raison des exigences de l'adjoint du génie chargé de les reprendre. *Mais j'ai réussi à ramener cet officier à plus de conciliation, et enfin*

à le faire renoncer à la presque totalité de ses imputations... Comme vous le voyez, la dépense est nulle ; *mais l'opération aura son contre coup à l'état n° 116.* » Ainsi un état portant un numéro spécial était affecté à ce genre de corruption.

Il y avait, on le voit, dans les faits qui ressortaient de cette correspondance, *non seulement vol manifeste à l'État*, mais, chose encore beaucoup plus révoltante, *organisation continuelle des plus misérables tentations sur des agents pauvres*, qu'on tâchait d'entraîner à des actes honteux. Les vols au Trésor étaient moins graves que les vols à l'honneur de l'armée. On a pu dire que les intermédiaires se vantaient peut-être, dans un but intéressé et pouvaient réclamer des sommes qu'ils n'avaient pas réellement versées. Il semble difficile, devant les résultats énormes obtenus, d'admettre absolument cette explication optimiste. En tout cas, le fait seul qu'avec plus ou moins de vérité, les agents transmettaient à l'Administration l'annonce d'opérations de ce genre, prouve que celle-ci les autorisait, si elle ne les ordonnait pas.

Après avoir répondu qu'averti par l'interpellateur, quelques jours à l'avance, il avait pris quelques renseignements, au moins sur un des faits cités, et qu'il avait pu constater en ce qui concerne ce fait particulier, que là, s'il y avait eu corruption, elle s'était exercée sur un agent tout à fait subalterne, le Ministre de la Guerre de 1895 ajoutait :

« Il n'en est pas moins vrai que ce serait là un fait très grave, *et que la faute, je suis absolument de cet avis, paraît encore plus grave pour le corrupteur.*

« Dans ces conditions je ne puis faire qu'une réponse : *c'est que j'ordonnerai une enquête pour savoir ce qui s'est passé.*

« Si la faute a été commise par un employé subalterne, le Ministre a le droit absolu de révocation. *Et s'il est démontré que la responsabilité des faits de corruption comme ceux-là*, ce que j'ignore pour le moment, *remonte plus haut, on pourra s'en prendre à l'Administration elle-même.* »

Malgré ces déclarations si formelles, quand, de longs mois après, le Ministre qui avait pris cet engagement solennel à la Chambre, sortit du pouvoir, aucune enquête n'avait encore été commencée. Nous nous étions arrangés pour tenir longtemps à la disposition du Ministère, auquel nous l'avions annoncé, les pièces à convictions, les originaux des lettres qui ne laissaient aucune place au doute, et dont l'examen était naturellement la première mesure de toute enquête sérieuse... Mais nous n'avons plus jamais entendu parler des recherches promises.

. . . . . .

L'Administration des corps.

. . . . . .

...Il arrive fréquemment qu'un commandant de corps d'armée, ou de division, ou de brigade, même un simple colonel, a le goût du luxe pour les troupes dont il dispose, ou a imaginé, pour le costume, pour la disposition des locaux, quelque invention dont il est fier et qu'il prescrit d'appliquer. Quelquefois, ces indications sont données *au mépris des règles générales les plus rigoureuses, ou des instructions ministérielles les plus formelles.* Mais où est le malheureux capitaine qui s'exposera à une disgrâce, dont toute sa carrière pourrait se ressentir ?

La situation financière du corps est peut-être tellement compromise, que ces fantaisies parfaitement irrégulières du haut commandement le condamnent à la ruine. Eh bien, on se ruine ; et plus d'une fois, on semble rivaliser à qui se ruinera le plus vite.

Les exemples de faits analogues abondent, non seulement dans les récits de quiconque a pu voir de près un coin de l'armée, mais encore dans les rapports du contrôle, où ils se présentent avec un caractère d'authenticité et de vérification minutieuse indéniable.

Premier exemple tiré du rapport sur l'administration d'un régiment de dragons. Il y a, dans tous les corps, trois collections d'effets. Numéro 1, les effets de guerre ; numéro 2, les effets destinés aux grandes occasions où il faut représenter ; collection numéro 3, les effets qu'on met d'habitude. Le général commandant la N^e^ division

« est très exigeant sur la tenue... Il veut que tous les exercices se fassent avec la collection numéro 2, que l'on déclasse quand ils ne sont pas T. B. ». Résultat : tous les régiments de la division s'endettent.

Il prend fantaisie au commandant d'une brigade d'infanterie (rapport de 1897), de faire doubler la collection de guerre (numéro 1), d'une même collection qu'on distribuera aux hommes en cas de mobilisation. Il prescrit, *au mépris de la réglementation légale*, de le faire « partout où la masse le permet ». Qui voudrait sembler faire preuve de mauvaise volonté? On le fait, même si la situation de la masse ne le permet pas. Et voilà encore des régiments obérés.

Le commandant d'une autre brigade d'infanterie invente un *bouton métallique à griffe* dont il adresse le modèle aux troupes placées sous ses ordres pour qu'elles en ornent les effets de la collection numéro 3. Voilà un régiment obligé d'acheter 26.000 boutons à 24 francs le mille ; avec une dépense de plus de 600 francs.

Un autre s'éprend d'un « *mouchoir-étui* » pour abriter la veste sur le havresac. Ce nom bizarre excite la curiosité : l'objet se composait de mouchoirs et de rondelles de bois. Chaque régiment paya 800 francs environ le génie inventif du général.

Le colonel d'un régiment de hussards, ayant sur les rapports de la forme des shakos avec la géométrie dans l'espace, des idées à lui particulières, enjoint à son régiment de substituer aux coiffures « tronconiques » qu'il portait jusque-là, des *couvre-chefs cylindriques* pourvus d'une large visière. Aussi, dans les deux années 1897-1898, la réparation des shakos passa-t-elle de 2.400 francs, son chiffre normal, à 7.325 francs, non sans charger demesurément les ressources du régiment.

Nous avions toujours compris, jusqu'ici, que ni la forme ni la composition des uniformes, ni le nombre et l'usage des collections de vêtements réglementaires n'étaient à la merci des commandements locaux. S'il est un ordre de questions où les initiatives isolées soient insoutenables, c'est celui-là. C'est donc *contre tout droit*

que le commandement, dans ces divers cas, a détruit la situation financière des corps placés sous ses ordres, pour les fantaisies de nature assez subalterne. Il semble que quand un officier général ou supérieur obère pour de tels caprices les troupes dont il a la charge, une administration de l'armée soucieuse des ressources de la défense devrait lui ôter la tentation de recommencer.

C'est ce qui n'est pas arrivé au colonel ennemi du tronconique, car aussitôt après la victoire facile qu'il avait remportée, dans son régiment, sur la forme antérieure des shakos, et la façon dont il avait obéré la situation de ce corps, *le colonel passait général de brigade, au tour de faveur.*

Ce fut un coup mortel pour le « tronconique », qui fut dorénavant proscrit, non plus dans un régiment, mais dans toute la brigade ; et certain régiment de chasseurs, portant le même numéro que le régiment de hussards déjà éprouvé, traversa, avec des inconvénients analogues pour ses finances, la même crise de coiffure.

Mais ce n'est pas tout ; des cavaliers si bien coiffés devaient être mis à même de juger de l'effet que produisait, sur leur aspect quand il étaient à cheval, le shako cylindrique à large visière. Et, par l'ordre du général commandant la brigade, le régiment de chasseurs dut ajouter à ses dépenses de coiffure nouvelle une dépense de 240 francs pour *décorer son manège de deux grandes glaces.*

Comment tout cela finit-il ? Par des demandes de secours à l'Etat. En 1897, 1898 et 1899, l'ancien régiment du général pria le Ministère de venir à son aide, et obtint 16.000 francs. Somme importante pour la cavalerie, dont la masse d'habillement est très largement, peut-être trop largement dotée. Mais le rapport qui conseillait d'accorder le dernier de ces secours à cause de besoins impérieux pour avoir les shakos requis *(le régiment avait dû renoncer à avoir des manteaux en état de servir)*, concluait en même temps à ce qu'on n'accordât pas purement et simplement un subside qui pourrait devenir un encouragement aux abus ; et il proposait d'obliger l'ancien colo-

nel à rembourser 2.000 francs, sur la dépense indûment engagée.

Nous avons demandé quelle suite avait été donnée à cette proposition. Nous prévoyions qu'on nous répondrait qu'aucune suite ne lui serait donnée. Nous nous trompions. *Nous n'avons obtenu aucune réponse.*

Nous ne citerons plus qu'un exemple, pour montrer quelles graves conséquences peuvent avoir ces fantaisies peut-être un peu étrangères à la préparation du champ de bataille. Nul ne donnait à l'appui de ces exigences de dépenses des explications plus irrégulières, souvent bizarres, mais parfois inspirées, à ce qu'il semble, par de bonnes intentions, des raisons plus originales que le général de***. C'est lui qui écrivait dans un ordre du jour que « les guérites particulièrement embellies doivent être l'écrin de la sentinelle », et qui, pour réformer le costume des gardes d'écurie, alléguait que quand les chevaux les voient « grelotteux et déguenillés », ces nobles animaux « sont craintifs, ne reposent pas, dépérissent et *maudissent avec raison le numéro de leur régiment* ».

Quelles furent les conséquences de ces originalités ? Citons textuellement, dans les termes que toute la presse a reproduits, ce qui s'est passé au N^me^ régiment.

« M. le général de X. n'a pas toujours mesuré les difficultés qu'entrainaient les ordres verbaux et écrits dans une administration où toutes les dépenses sont prévues et limitées...

« Le 17 mars 1897, l'officier payeur de N... passait en conseil de guerre pour avoir fait pour 2.845 francs de majorations sur la masse de chauffage... Cet officier invoqua, aux débats, la nécessité où il s'était trouvé de recourir à ces procédés irréguliers pour faire face à des dépenses irrégulières, et notamment à certaines dépenses accessoires non prévues par les règlements, mais prescrites par le général de... : dépenses d'éclairage, entretien et réparation de bicyclettes, achats de bancs, de stores pour le casernement, travaux, au stand, *enfolivement de guérites*, etc.

« *Voulant plaire au général, on avait fermé les yeux en disant au comptable de se débrouiller.* Quand on les avait ouverts, on s'était trouvé en face d'un trouble et d'une obscurité occasionnés par une série d'opérations irrégulières de comptabilité. On s'était demandé si on était en face d'un officier innocent, *responsable du désir de ses chefs de plaire au commandant du corps d'armée*, ou d'un malversateur.

« Le défenseur put invoquer, en faveur de l'officier, le trouble profond d'une comptabilité « où l'on avait élevé les majorations et les virements à la hauteur d'une institution ».

« Dans le doute, le Conseil acquitta l'officier, » (*Courrier du Centre* du 17 mars 1896.)

L'officier a été acquitté. C'est très bien. Est-ce suffisant ? — Voilà un malheureux dont probablement la carrière est brisée et l'honneur entamé, pour une faute qui est celle du commandant de corps d'armée, sorti parfaitement indemne de l'affaire.

Il est, dans l'état présent des choses, plus prudent de s'incliner devant les caprices les plus futiles du commandement supérieur, alors même qu'ils seraient ruineux pour le corps. Ajoutons qu'heureusement, ces caprices n'ont pas pour conséquence forcée ces falsifications d'écritures indiquées plus haut : les officiers avisés laissent obérer la situation de leur corps, puis ils se retournent vers le Ministre et lui demandent un secours. C'est ainsi que la mauvaise gestion, parfois contrainte, des régiments, finit toujours par retomber du budget du corps *sur le budget de l'Etat.*

Il n'en est pas moins inadmissible qu'un tel gaspillage des deniers publics et des ressources des contribuables se continue. On se demande, devant de tels faits, si l'Administration de la Guerre se rappelle que *chaque parcelle des fonds qui lui sont confiés, doit procurer une force militaire réelle pour le pays*, et non satisfaire des fantaisies d'ordre subalterne sous la forme de shakos cylindriques, de guérites parées comme des écrins et de décorations des manèges. On se demande si elle se rappelle

que les officiers généraux doivent à leurs subordonnés l'exemple de la discipline, et qu'ils sont particulièrement inexcusables de satisfaire leurs caprices les plus futiles en outrepassant leurs pouvoirs. Il dépend du Ministère de mettre un terme à de tels abus ; le jour où il y aura une responsabilité derrière la faute, la faute ne sera plus commise. *Aujourd'hui, il n'y a de responsabilité d'aucune sorte...*

Il n'y a qu'une fraction infime des corps où les rapports de contrôle n'aient pas à signaler tout au moins des négligences ou un désordre déplorables. Si nous voulions citer ici tous les passages instructifs, il faudrait un volume. Nous prenons presque au hasard :

Voici un régiment de dragons où l'on relève de nombreuses irrégularités de détail : 22.000 francs qu'on a laissés au trésorier « sans les verser, même fictivement, dans la caisse du Conseil ; *des lignes laissées en blanc dans le registre des délibérations ;* des marchés sans appel à la concurrence, pour lesquels on n'indique aucun motif de la préférence accordée à tel ou tel fournisseur, etc., etc. Aux dépenses des escadrons actifs pour les grandes manœuvres de cavalerie, non seulement on n'a pas constitué de Conseil, mais rien, sinon une simple pièce de dépense, ne permet de constater le mode d'administration de cette portion du corps... Des confections de brodequins pour hommes à pied semblent être dissimulées sous des réparations variées. »

Conclusion : « Et cependant les inspecteurs généraux constatent la bonne tenue du corps et *sa sage gestion administrative.* »

Passons à un régiment de chasseurs :

« Les écritures tenues pour la masse d'habillement sont absolument inexactes. Cet état de choses n'est pas spécial à ce corps de troupes... *Il n'y a aucune raison de tolérer chez des capitaines des écarts considérables, quand on rend les autres comptables responsables des plus faibles différences... Il n'est que trop certain que, dans l'état où se trouvent les écritures de la plupart des corps de troupes, le Ministre ne peut pas connaître la situation vraie des masses...* En se prolongeant, l'état de choses *ne fait que*

s'aggraver, par l'accumulation des erreurs qui se transportent, en s'additionnant, d'un trimestre sur l'autre. »

Voici maintenant un régiment d'infanterie :

« Dans les casernements, on constate la présence d'objets dont l'utilité est certaine (suit l'énumération)... Ce sont là des dépenses non prévues par le règlement, c'est vrai, mais dont l'utilité ressort de certaines précautions à prendre en vue du bien-être, de l'hygiène. Mais là où la chose devient grave, *c'est qu'aucune dépense correspondant à l'achat ou à l'entretien de ces objets ne ressort.* On répond : on les a achetés sur ordre verbal. *Aucune trace de ces ordres verbaux, même sur un brouillard... Et cependant ces dépenses ont été payées : elles ont donc été dissimulées, reportées sur des dépenses réglementaires en majorant celles-ci.* L'aveu en est formel. *De quelles appréciations malveillantes ces pratiques ne sont-elles pas l'objet de la part des fournisseurs ! Quel funeste exemple pour les comptables d'un ordre inférieur, à l'égard desquels le comptable supérieur pourrait se trouver moralement désarmé si ces comptables majoraient leurs factures, même dans le but de simplifier les écritures !... Quoi d'étonnant à ce que les mêmes dépenses des compagnies varient de 100 à 500 francs, à ce que les compagnies achètent chez les mêmes fournisseurs à des prix variant du simple au double ?* » Plus loin on nous apprend que les objets d'escrime, de musique, etc., ne sont pas pris en compte. « *Comment sait-on que ces objets ne disparaissent pas, que les employés subalternes ne sont pas tentés de se les approprier, quand ils savent qu'ils ne sont pas en compte, qu'ils ne les ont même pas en consigne ?* Et au bout c'est le conseil de guerre ou l'impunité : car la première faute est à celui qui, par des écritures mal tenues, par l'absence d'inventaires échelonnés, *a procuré à ces employés la tentation de détourner les objets non consignés dans ses écritures.* »

Ces citations semblent suffire, et il n'est pas besoin de fatiguer le lecteur de répétitions qui pourraient être interminables. Faut-il donner ici quelques exemples curieux ? On relève assez souvent dans les écritures des comptes comme celui-ci : 36 shakos à 2 fr. 60 = 741 fr. 60. Et le

résultat de cette multiplication fantaisiste figure dans les totaux de comptes.

Ailleurs « les bulletins modèle 51 (pour les réparations) ne sont classés que tous les mois, d'après les carnets de réparations, tenus par les unités et, contradictoirement, par les ouvriers. Généralement ces carnets, signés seulement par les ouvriers, ne correspondent pas avec les bulletins de réparations correspondants. » Exemple:

	Montant :	
	Carnets	Bulletins
Maître sellier : Janvier 1897.....	2 98	173 50
Février.....	46 91	83 34
Avril.....	14 62	91 66

Etc., etc.

Ailleurs, dans un régiment de cuirassiers, quand le contrôleur se présente, *les cahiers des charges des marchés passés par la commission des ordinaires n'ont pu être produits, bien qu'on en eût constaté l'existence quelques semaines avant le début de ces opérations. Cette perte, qui peut mettre le corps dans un très grand embarras si une contestation s'élève avec le fournisseur, n'a pas permis d'examiner les conditions des marchés en vigueur. Ces cahiers des charges étaient-ils perdus ou n'a-t-on pas voulu les montrer?* Le fait est grave dans les deux cas. Il est prodigieux de voir une administration égarer les cahiers des charges de ses fournisseurs.

Ailleurs (nous revenons à l'infanterie) le capitaine chargé de l'imprimerie lithographique du corps déclare au contrôleur *qu'il ne tient aucune comptabilité*, etc., etc.

Et ce serait une mauvaise excuse de dire que ce sont là des faits isolés, choisis au milieu d'un ensemble considérable. D'abord, les irrégularités de toute sorte sont très fréquentes, comme nous l'avons dit plus haut. Et puis, aucune administration un peu importante, publique ou privée, n'en supporterait de pareilles dans la moindre de ses subdivisions. Et quand on pense *qu'une portion très importante d'un budget de 650 millions est gérée de cette façon*, on est effrayé des gaspillages qu'un tel état de chose facilite.

Citons-en quelques exemples. Tout d'abord, on peut de la sorte obtenir de l'Etat des sommes supplémentaires auxquelles on n'a aucun droit. Ainsi, les rapports citent tel régiment de dragons, auquel des inventaires inexacts de l'habillement ont fait obtenir à tort un secours de 26.000 fr., succédant à un secours de 16.800 francs.

En second lieu, ils peuvent permettre aux fraudes les plus graves de rester cachées pendant très longtemps. Dans tel régiment, le capitaine-trésorier a pu *détourner des fonds pendant quatre ans* sans être découvert. Il est vrai que, bien qu'acquitté par le conseil de guerre, il a été constitué débiteur envers la caisse du régiment de la somme détournée, qu'on perçoit en lui retenant un cinquième de sa solde de non-activité. Mais, comme il lui faudrait trente et un ans pour se libérer, il est douteux que le déficit soit comblé.

Ailleurs, dans un régiment étranger, un sergent secrétaire du major et un caporal secrétaire du trésorier ont pu *voler des sommes sérieuses, pendant une longue suite d'années*, sans qu'on s'en soit aperçu. Cet exemple montre combien la gestion de certains régiments est singulière. *C'étaient deux repris de justice*, et on les avait choisis pour ces postes qui exigent quelque probité ! Ils opéraient à l'aide de faux ,et on a trouvé que, de 1892 à 1898, ils avaient volé 27.000 francs. On n'a pas su ce qu'ils avaient volé avant, les documents antérieurs étant détruits.

Parfois, ce sont les ressources qui seraient essentielles si une guerre éclatait, dont l'absence illégitime se prolonge à la faveur du désordre administratif. Par exemple, dans tel régiment de spahis, la réserve de guerre a pu présenter des lacunes comme celles-ci :

	Fixation règlement.	Existants
Brassards pour brancardiers.....	20	0
— pour vélocipédistes.....	20	0
Collections d'ustensiles pour cantines à vivres	10	0
Cantines à vivres vides.....	10	0

Etc., etc.

Ce qu'on rencontre à chaque instant, ce sont des dé

penses invraisemblables, qui prouvent suffisamment que les « masses », telles qu'on les administre, avec les pratiques actuelles, sont loin de donner des garanties suffisantes. On trouve, parfois, un luxe qu'on ne soupçonnerait pas, pour des objets assurément inattendus : tel escadron qui dépense 300 francs de cirage et 174 francs de balais ; tel autre auquel il faut, pour le nettoyage de son magasin, 58 francs de brosses et 91 francs de cire à parquet. Dans un régiment de chasseurs, on remplace, au manège seulement, *six cents vitres* en un an ! Ce serait à croire que les chevaux passaient le temps à sauter par les fenêtres. On paye ainsi 797 francs de vitrerie ! Il est permis de croire que quelques-uns de ces chiffres *dissimulent des dépenses* dont on ne donne pas le vrai nom. Mais cette considération n'atténue pas le mal ; au contraire.

Aussi les dépenses faites pour le même objet varient-elles dans des proportions extraordinaires. Un rapport général sur l'habillement, en 1897, montre, dans divers régiments d'infanterie, les consommations d'effets par homme variant de 47 fr. 52 à 78 fr. 41.

Pour la chaussure, dans le même bataillon de chasseurs à pied, la dépense varie par homme, de compagnie à compagnie, entre 18 fr. 44 et 32 fr. 12.

Dans un régiment d'artillerie caserné à Constantine, les dépenses des batteries varient, en 1896, dans les proportions suivantes : un escadron dépense 72 francs d'éclairage, un autre 406 francs; un escadron dépense 1.795 fr. de chaussures, un autre 3.535 francs ; un escadron dépense 638 francs pour l'entretien de son magasin, un autre 1.808 francs, etc., etc.

Dans le même régiment d'infanterie, telle dépense d'habillement varie, de compagnie à compagnie, en 1896, 1897 et 1898, de 94 francs à 398, de 89 francs à 536, de 98 francs à 436.

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces exemples, scrupuleusement relevés dans les rapports officiels. Quelques-uns révèlent des différences si excessives qu'elles ne semblent pas pouvoir répondre aux réalités et ne *parais-*

sent explicables que comme conséquences d'écritures peu exactes ou insuffisamment sincères.

. . . . . .

* * *

On essaye de dire : « Ce sont des cas isolés. » Une telle réponse est-elle exacte? Nous avons recherché toutes les notes que nous avions prises en dépouillant les rapports du Contrôle. On sait que la totalité des corps n'est inspectée qu'en quelques années. Nous n'avions donc pas tout vu. Nous avions lu et résumé environ 150 rapports, relatifs à 88 régiments ou bataillons indépendants (les portions détachées de chaque unité donnant lieu à un rapport distinct). Nous avions conservé mention de ceux mêmes qui ne prêtaient à aucune observation. Nous avons réparti les unités en trois classes, celles où le contrôle a relevé des fautes graves, celles où il n'a relevé que des irrégularités relativement légères, celles enfin où il n'a rien relevé, ce qui ne veut pas dire, quelle que soit la conscience apportée à sa besogne par le corps du Contrôle, qu'il n'y ait rien à dire.

Sur les 88 corps examinés, comprenant 2 bataillons de chasseurs à pied, 2 bataillons d'artillerie à pied, 4 escadrons du train et 80 régiments de toutes les armes, nous avons trouvé :

57 unités où le contrôle relevait des fautes ou des irrégularités graves ;

15 unités où il relevait des irrégularités plus légères;

16 unités où il n'avait rien à relever.

On voit que, si nous avions voulu faire de ce chapitre un volume, ce n'est pas la matière qui nous aurait manqué.

Nous avons comparé ensuite la liste des régiments où des fautes graves étaient signalées, à celle des régiments les plus secourus, et nous avons pu nous assurer que la cause de beaucoup la plus fréquente des plus gros subsides accordés devait être cherchée dans *ce qu'il est modéré d'appeler une détestable administration.*

Il n'y a donc pas d'illusion possible : c'est bien à couvrir, soit les dépenses illégales imposées par les fantaisies de certains chefs, soit les irrégularités extraordinaires de l'administration intérieure des corps, *soit les opérations qu'il ne suffit pas de qualifier d'irrégularités*, et qui sont le plus souvent *couvertes par une indulgence systématique, que sont destinées* les ressources dont nous venons de montrer le caractère anormal, et qui ont pourvu en six ans à des dépenses de 20 millions.

Les altérations d'écritures et les fautes administratives qui permettent, dans la gestion intérieure d'un corps, de se livrer aux dépenses les plus absurdes et les plus illégales, *souvent même de continuer longtemps de véritables détournements*, ont fait donner un nom significatif aux budgets dont elles viciaient le caractère.

C'est ce qu'on appelle dans l'armée des *masses noires*.

Il n'est pas excessif de dire que la caisse formée pour secourir les mauvaises gestions, au moyen des procédés budgétaires les plus illégitimes, constitue la masse noire des masses noires.

Il est facile de deviner son véritable objet. Nous avons déjà vu, et nous verrons mieux encore plus loin, que non seulement, *quels que soient les abus commis, on fait le possible pour ne pas les punir quand il s'agit d'un personnage secondaire, et on ne les atteint jamais quand il s'agit d'un gros personnage*, mais encore que l'officier ou le fonctionnaire qui se refuse à les couvrir n'a que trop de chances de voir sa situation perdue.

Comme on ne châtie que les dénonciateurs des fautes, il faut un budget spécial pour couvrir les frais des mauvaises mœurs qu'on perpétue. C'est ce que la note du ministère, que nous avons reçue, appelle : *soutenir tous ceux dont la gêne s'est véritablement affirmée* (sans rechercher jamais les causes de cette gêne), « venir en aide *aux corps les plus nécessiteux* » (sans se demander pourquoi ils sont nécessiteux) et « parer aux dépenses qu'entraînent pour tels ou tels corps *certaines circonstances exceptionnelles ou imprévues*. » Comme s'il y avait,

hélas! rien d'imprévu ou rien d'exceptionnel, avec l'état de choses actuel, dans les pires abus administratifs.

Il est coupable d'employer à de tels usages les ressources que la France fournit, pour assurer la défense, et non pour couvrir les conséquences de fautes trop protégées.

A un autre point de vue, il y a lieu d'insister sur un abus grave, et qui paraît très répandu. C'est la pratique qui consiste à *frustrer l'Etat d'une ressource que doivent lui procurer les permissions de vingt-quatre heures* : ressource que les régiments s'approprient par un procédé plus qu'irrégulier. Nous en avons déjà parlé plus haut : il nous reste à fournir les preuves. On a vu que quand un homme obtient une permission de vingt-quatre heures, il ne touche ni solde, ni vivres : l'économie ainsi réalisée bénéficie, pour partie à l'Etat, pour partie au corps. Que font de nombreux régiments? Les exemples qui suivent en donnent quelque idée.

Au 90e régiment d'infanterie, en 1899, tandis que la plupart des compagnies accordent beaucoup de permissions de vingt-quatre heures, deux compagnies n'en accordent jamais, au moins d'après les écritures.

Pour le 18e chasseurs, le rapport dit en 1896 :

« La comptabilité des économies réalisées par suite des permissions de 24 heures n'est pas tenue... Le Conseil d'administration s'est engagé à veiller désormais à ce que la solde des permissionnaires de 24 heures soit récupérée au profit du Trésor, *ce qui ne s'est pas fait jusqu'à ce jour*. A ce sujet, *on peut se demander en quoi consiste la vérification des revues par les sous-intendants, puisque ces irrégularités, si faciles à relever, échappent à ces fonctionnaires.* »

Au 8e dragons (1896) :

« Le 3e escadron est le seul qui fasse ressortir quelques économies provenant des permissionnaires. »

Au 29e dragons (1897) :

« Aucune permission de 24 heures, déclare le corps, *et le major ne tient pas compte de ces permissions*. On a peine à croire qu'il ne soit jamais accordé de permis-

sions de la journée du dimanche, partant du samedi soir et s'étendant jusqu'au lundi matin, *auquel cas on aurait tourné la prescription réglementaire concernant la retenue sur la solde.* »

Au 10e dragons (1899) :

« *Le carnet tenu par le major ne mentionne pas une seule permission de 24 heures depuis le 1er trimestre de* 1895 (en quatre ans!). Il paraîtrait que, par ordre du commandement, aucune permission de 24 heures n'a été accordée depuis 1895. »

Et maintenant, voici l'explication :

17e dragons. Rapport de 1899 :

« Il est bien étonnant qu'il ne soit pas accordé de permissions de 24 heures au 17e dragons. *Il est probable que, pour réaliser des économies au profit des bons d'ordinaire, il n'est accordé en écritures que des permissions de la journée, transformées en fait en permissions de 24 heures par la tolérance laissée aux bénéficiaires de la faveur de partir le samedi soir, pour ne rentrer que dans la nuit du dimanche au lundi.* »

Ces citations, qu'il serait aisé de multiplier, indiquent le procédé suivi un peu dans tous les corps de troupe, beaucoup dans la cavalerie, et qui semble surtout passé en règle dans les dragons. Il consiste à ne plus accorder de permissions de vingt-quatre heures nominales, et à les remplacer par des permissions de la journée (également nominales) auxquelles on ajoute verbalement l'autorisation de les considérer comme des permissions de vingt-quatre heures. Avec cet ingénieux système, *l'économie résultant de l'absence de l'homme est perdue pour le Trésor* : il est censé ne point s'être absenté du corps. *A qui profite-t-elle?* Il paraît évident que ce n'est pas au soldat, pour lequel on ne se donnerait pas la peine de prendre des mesures systématiques aussi extraordinaires que celle-ci : pas une seule permission (avouée) de vingt-quatre heures en cinq ans.

C'est, d'après un des rapports, pour faire bénéficier l'ordinaire de la différence qu'on a adopté ce système. En tout cas, il constitue *un détournement évident de l'ar-*

gent dû à l'Etat. Ce mode de détournement, le Ministère le connaît à merveille, puisque son contrôle le lui a signalé depuis des années : et il dure encore! Et pas une responsabilité n'a été recherchée! Et on tolère que certains chefs de corps l'érigent en règle!

Conclusions du rapport Pelletan.

Nous ne chercherons donc pas comment parfois de hautes personnalités de l'armée peuvent, non pas seulement se laisser aller, pour de tristes malversations, à des complaisances dangereuses, auxquelles un sentiment d'humanité assurerait pourtant des circonstances atténuantes, mais encore, devant leur conscience, se montrer *aussi impitoyables pour les défenseurs de l'honnêteté, qu'ils sont pleins de miséricorde pour les auteurs, intéressés ou non, des pires altérations des écritures publiques.*

Nous ne chercherons pas non plus si la situation des officiers français est entourée de garanties suffisantes, quand on voit *les meilleurs êtres obligés de quitter l'armée*, s'ils s'obstinent à dénoncer les fautes les plus lourdes.

Nous nous renfermons dans les limites étroites de notre mandat. Nous avons reçu la mission redoutable de rechercher quelle part de la fortune publique devait être mise à la disposition de la défense nationale. Nous sommes condamnés à autoriser le Gouvernement à prélever sur ce pays, pour l'armée, — nous pourrions presque dire, plus qu'il ne peut donner. Nous trahirions nos devoirs les plus sacrés, si nous ne faisions pas en sorte que l'argent que nous accordons de la sorte ne fût pas livré au pillage.

Aurions-nous une excuse si nous laissions se perpétuer les mœurs, isolées, nous voulons le croire, mais

encore trop étendues, que révèlent les exemples que nous venons de citer?

Si l'on voyait les meilleurs perdus dès qu'ils défendent les deniers de l'Etat, à quel officier, à quel agent administratif pourrait-on demander de sacrifier peut-être sa carrière, pour essayer d'empêcher des malversations qui finiraient par avoir ce résultat, que la nation prodiguerait en vain à la défense le meilleur de ses ressources, et qu'elle n'en serait pas mieux préparée au jour de péril ?

Nous avons trouvé, à notre profond regret, dans les faits qui précèdent, *des personnages considérables du côté opposé à celui où ils auraient dû être*. Nous ne cherchons pas par quelles mauvaises suggestions de l'esprit de corps, par quelle fausse idée de l'honneur de l'armée, ils ont pu jouer, sans doute avec de bonnes intentions, un rôle déplorable. Mais nous sommes en droit d'affirmer que les exemples qu'ils donnent sont d'autant plus dangereux qu'ils viennent de plus haut, que les services qu'ils ont pu rendre à leur pays (?) si éclatants qu'ils soient (?) ne peuvent pas servir d'excuse à de telles erreurs; et qu'il n'existerait plus ni budget de la guerre, ni défense, si l'on ne mettait pas un terme à de telles habitudes.

Nous le répétons, nous nous enfermons ici étroitement dans les considérations budgétaires. Nous n'abordons pas le côté moral de la question. Pouvons-nous l'oublier? Non, assurément. Devant les étranges pratiques, qui ont pour raison d'être cette fausse idée, qu'on ne sait quelle solidarité de corps ordonne *de laisser impunis, et par suite, de couvrir les pires indélicatesses*, nous nous bornons à laisser la parole à l'un des plus éminents généraux étrangers.

Le général Dragomiroff écrivait dans une étude sur « *la Guerre et la Paix* » de Tolstoï :

« Voulez-vous savoir à quoi mène ce détestable préjugé que l'honneur d'un régiment peut souffrir, si l'on en chasse ouvertement un vaurien qui a été découvert et si on le livre aux rigueurs de la loi ? Tout le monde sait que « afin de ne pas souiller l'uniforme », ces mes-

sieurs sont renvoyés en cachette, et que le plus souvent on les fait passer dans un autre corps, sur leur demande. Puis on les oublie dans la troupe qui s'en est débarrassée et tout est fini par là. Au point de vue de l'intérêt étroit et égoïste du corps, tout est en effet fini ; mais au point de vue de l'intérêt général de la grande famille militaire, cette condescendance présente les effets les plus désastreux ; et peut-être les chefs qui s'y sont prêtés trembleraient-ils eux-mêmes, s'ils se donnaient la peine de réfléchir aux conséquences de leur manière puérile d'envisager les rapports qui semblent exister, d'après eux, entre la réputation d'un régiment, par exemple, et les qualités morales d'une individualité quelconque qui en fait partie...

« Comment un régiment pourrait-il être rendu responsable pour un monsieur qui lui est attaché, et attaché comment?... Ensuite, si le méfait d'un officier déshonore un régiment, pourquoi ce régiment ne serait-il pas déshonoré pour le même méfait, commis par un soldat?... En troisième lieu, admettons la solidarité du régiment avec chacun de ses membres, même avec ceux qui sont corrompus. Qu'est-ce qui constitue proprement une véritable honte? Est-ce le méfait, ou bien sa divulgation? *Il nous semble que plus une société est profondément pénétrée du sentiment de l'honneur, plus elle doit rejeter loin d'elle, résolument et nettement, tout ce qui blesse ce sentiment. C'est le voleur qui cache le voleur.* »

Nous recommandons ces lignes à tous ceux qu'un faux esprit de corps a entraînés à des actes qui ne sont dignes, ni de leur haute situation, ni de leur répugnance ordinaire pour les actes d'improbité.

* * *

En dépit des précautions oratoires et des périphrases polies qu'emploient les membres du Parlement, plutôt que d'appeler un faussaire

faussaire et un voleur *voleur*, les deux rapports de MM. Cavaignac et Pelletan sont de terribles réquisitoires contre l'Institution militaire.

Tout commentaire les affaiblirait.

Au nombre des exemples cités par M. Pelletan, pour montrer quelle protection les chefs accordent aux pires coquins et quelles persécutions terrorisent les honnêtes gens, se trouvaient aussi les affaires du colonel Allaire et du commandant Myszkowsky.

L'affaire du colonel Allaire avait été exposée naguère, pour la première fois, par l'auteur du présent ouvrage, dans le *Soleil* et dans l'*Armée nouvelle* ; de même l'affaire du commandant Myszkowsky, dans *l'Aurore* et dans *l'Armée contre la Nation*.

MM. Allaire et Myszkowsky vinrent apporter leur témoignage au procès de *l'Armée contre la Nation*, au commencement de 1899.

En juillet 1899, au nom de la commission du budget, M. Camille Pelletan présentait enfin leurs dossiers au Parlement, annexés au rapport sur le budget de la Guerre.

C'est-à-dire qu'il avait fallu de persévérantes campagnes de presse, et les poursuites bravées, provoquées, subies par un écrivain, pour que justice fût partiellement rendue à deux hon-

nêtes gens, et pour qu'un système d'audacieuses prévarications fût officiellement flétri.

Ainsi apparaît l'utilité de notre tâche ingrate.

La publication de *l'Armée nouvelle*, de *Sur la Guerre*, de *l'Armée de Condé*, de *l'Armée contre la Nation*, de *Les Prétoriens et la Congrégation*, de ce dernier livre *A bas la Caserne !* aura soulevé contre l'auteur des colères et des haines redoutables. Mais, avant vingt ans, les institutions militaires de la France seront radicalement transformées ; toutes les idées qu'on dénonce aujourd'hui comme scandaleuses et criminelles auront passé dans la pratique : la génération qui vient recueillera le fruit de notre effort.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos..... 1
La caserne, foyer de mort..... 5
La caserne, foyer de tuberculose..... 7
La caserne, foyer de syphilis..... 15
La caserne, foyer d'alcoolisme..... 22
La caserne, école des vices infâmes..... 26
La crasse militaire..... 32
Nourriture du soldat..... 44
Les suicides..... 55
Le martyrologe..... 69
Les poucettes..... 77
La peau des soldats..... 84
La caserne, école d'assassinat..... 91
Les chansons de la caserne..... 100
L'instruction militaire à la caserne..... 105
Le rabiot..... 111
L'obéissance passive du soldat, clé de voûte de l'ordre capitaliste..... 115
Lettre d'un bleu à un colonel kaiserlick..... 126
Vivent les soldats!..... 130
Un manifeste de *Jeunesses socialistes*..... 134
Ce que dit Tolstoï..... 136
La grève, général!..... 141
Le grain de blé..... 148

BIBLIOTHEQUE NAT

Le vrai courage..... 160
Opinions sur la caserne..... 165
La Farce militaire..... 183
Les Écuries d'Augias..... 254
Rapport de M. Cavaignac..... 256
Rapport de M. Pelletan..... 280
Conclusion..... 299

PARIS. — IMP. P. MOUILLOT, 13, QUAI VOLTAIRE.